

Frères des Écoles Chrétiennes

Région Lasallienne d'Afrique
CIL Régional



"Être Frère Aujourd'hui en Afrique avec la Règle révisée"



**Du 10 au 28 août 2015
Saint Miguel - Riviera III Abidjan - Côte d'Ivoire**



Sessions du mardi 11 août 2015

LA PERTINENCE D'UNE REVISION DE LA REGLE FACE AUX CHANGEMENTS TRAVERSANT LES SOCIETES AFRICAINES.

Frère Pierre OUATTARA, Conseiller Général

Introduction générale

« Les changements dans l'Institut, dans l'Église et dans le monde au cours du dernier quart de siècle ont amenés les délégués aux 43^{ème} et 44^{ème} Chapitres Généraux à demander la révision de notre Règle de 1987. » Circulaire 469 8.1

Les membres de la Commission de révision de la Règle, parmi les « clés de lecture » indispensables à leur travail, inclurent : « Le désir de reconnaître que notre mission est plus large que ce que nous faisons dans le quotidien de nos lieux d'apostolat ; elle inclut également les éléments que sont le témoignage, le service et la communion » Circulaire 469, 8.1.

Nos sociétés ont changé et continuent de changer. Si nous réfléchissons aux changements qu'elles ont connus, ce n'est pas uniquement pour **justifier la révision de la Règle**. Il s'agit pour nous de **comprendre l'importance de notre vœu d'association** et d'**approfondir la compréhension du caractère particulier, original de la communauté de consacrés** que nous formons. Autrement dit, les changements dans nos sociétés demandent que nous nous redisions à nous-mêmes quel est le sens de notre vocation. Ils nous conduisent à relire et à réinterpréter notre identité de Frère.

Par changement, on entend d'une part des **tendances**, non pas passagères, mais permanentes. La tendance a un « pouvoir explicatif », elle « fournit un contexte dans lequel une grande variété d'événements, de problèmes et de développements (...) peuvent se comprendre comme des expressions d'une impulsion plus profonde. » A travers les changements, on cherche à saisir donc un dynamisme de fond appelé encore tendance. Elle a aussi un « pouvoir prédictif » ; elle anticipe sur la direction dans laquelle la société peut aller. (cf. La Lettre pastorale du 25 décembre 2014 aux Frères, P. 19)

Mais, à la différence des changements linéaires, que sont par exemple les tendances, il y a d'autre part des **changements de paradigme**, qui constituent des **ruptures**, en discontinuité avec le passé et rendent nécessaire un nouveau système de pensée, de nouvelles théories ou intuitions... Toutes ces sortes de changements suscitent en nous des peurs, des appréhensions et même des angoisses... Ils nous donnent le sentiment que le temps présent est plein de dangers, particulièrement pour la vie consacrée... Cette perception que nous avons des faits sociaux et ecclésiaux risque de nous faire perdre l'essentiel : « la foi en Dieu, la confiance en sa sagesse et l'assurance face à ses promesses. »¹ Si nous parlons dans l'Institut d'association, le plus important n'est pas simplement dans les statistiques, c'est-à-dire l'attention à une majorité croissante de Laïcs impliqués dans la mission lasallienne et le sentiment d'un nombre de Frères plus en plus réduit. Ce à quoi il faut être le plus sensible à mon avis, c'est au changement de paradigme, à l'évolution qui s'opère dans la conception des liens sociaux.

I- Le passage du statut au contrat

Un adage ancien dit : « on lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles ».² Ce que nous appelons, au sens moderne, « société », renvoie à un ensemble de liens de paroles, paroles fixées ou figées souvent dans des textes ; ces paroles servent à attacher les personnes les unes aux autres. Toutes nos paroles ne nous lient pas, c'est-à-dire dire ne nous « obligent » pas, au sens à la fois littéral et étymologique du mot : « ob-ligare », attacher à... Parmi les paroles qui me lient à autrui, il faut distinguer celles qui procèdent de mon initiative, de celles qui viennent d'autrui. Ces dernières ont autorité sur moi sans que je n'aie eu à les accepter au préalable ou à les prononcer ; elles précèdent le plus souvent le cours de ma vie. L'être social que je suis, procède des institutions sociales et non l'inverse. Pour que je puisse savoir qui je suis et que je puisse prendre la parole et m'engager à mon tour dans et par mes paroles, il a fallu d'abord que des parents me reconnaissent, m'inscrivent dans une filiation, me donnent un nom, une nationalité, une éducation... Ce sont finalement des paroles et des textes qui m'ont précédé qui me permettent à mon tour de prendre la parole et de me lier librement par mes propres paroles...

En français courant, on parle d'un côté de lois et de l'autre de contrat pour désigner deux sortes de liens qui nous tiennent et nous font tenir ensemble avec les autres... Du côté de la loi on trouve les textes et les paroles qui s'imposent à nous indépendamment de notre volonté

¹Catherine M. Harmer, *La vie religieuse au XXI^{ème} siècle*, trad. de l'anglais Ghislaine Roquet, Paris, Bellarmin 1997, p. 23.

² Cf. Alain Supiot, « La contractualisation de la société », *Courrier de l'environnement de l'INRA* N° 43, mai 2001.

et du côté du contrat se trouvent ceux qui procèdent de notre libre accord avec autrui. Chacun de nous est ainsi tenu d'une part par le statut que lui assignent les lois et d'autre part par les engagements qu'il a contractés. Il semble que le sens dans lequel évolue la société moderne est celui d'une « contractualisation ». C'est-à-dire que la part des liens prescrits, imposés, reculent de plus en plus au profit de la part des liens consentis. L'échange de consentements suffit à créer le contrat. La soumission aux statuts cède progressivement la place à la liberté contractuelle. En termes compliqués ou sophistiqués, l'auto-nomie progresse au détriment de l'hétéro-nomie. La modernité se caractérise ainsi par le fait que le contrat est devenu « la base définitive du droit humain »... L'individu ne porterait finalement d'autres chaînes que celles qu'il s'est lui-même fixées.

Cette idée d'un sens de l'histoire allant vers un monde émancipé, c'est-à-dire d'affirmation de l'autonomie de l'être humain, serait, d'après Alain Supiot, une idée d'origine occidentale. Cette idée découle de la fonction créatrice attribuée au verbe, c'est-à-dire à la parole, dans le système du monde. On trouve cette fonction affirmée dans le prologue de l'Evangile selon saint Jean : *«Au commencement était le Verbe et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu. Il était au commencement avec Dieu. Tout fut par Lui et sans Lui rien ne fut.»* Voilà l'affirmation d'Alain Supiot : *« C'est seulement en Occident, avec la laïcisation de la parole opérée par le droit, qu'on a pensé qu'à l'image de Dieu, tout homme pouvait disposer pour son propre compte de la puissance législatrice du verbe. Dans le sillage des Lumières, l'idée s'est installée que le processus d'émancipation par le contrat avait une portée universelle et s'étendrait à tous les peuples encore en enfance. »*³ Accéder à la culture du contrat est présenté comme la porte d'entrée de la société dans la modernité et dans le concert des nations. La liberté d'association est considérée désormais comme la base constitutive de la société des hommes.

L'idée de contrat, faisant partout son chemin, est entrain de s'imposer comme une catégorie universelle. Il apparaît de ce fait que la manière occidentale de penser l'homme et la société aurait vocation à s'étendre au monde entier. Nous avons là un élément du credo d'une mondialisation qui vante les vertus du libre échange et du contrat. Ces vertus sont la flexibilité, l'égalité de tous et l'émancipation de l'arbitraire... A celles-ci, on oppose les pesanteurs et les abus des communautés traditionnelles, des Etats autoritaires ; ces pesanteurs

³ Alain Supiot, « La contractualisation de la société », *Courrier de l'environnement de l'INRA* N° 43, mai 2001. p. 51.

et abus se font sentir à travers les tares des lois et des règles, réputées rigides, unilatérales, asservissantes... Avec la progression de cette idée de contrat, un ordre mondial tend à s'imposer en transcendant les frontières des nationales, tout en se servant des lois nationales comme ses instruments. La mondialisation, dans son déploiement, fait de la science économique son discours, discours justificateur d'un ordre universel qui laisse une maigre place aux droits humains. Le droit est considéré comme un simple instrument de régulation de l'ordre économique.

La notion de « régulation », récupérée aujourd'hui par la sociologie, vient de la biologie moléculaire... Les êtres vivants sont assimilés à des machines dont les mécanismes de fonctionnement et d'ajustement à leur environnement peuvent être formalisés. Réguler une société consiste à rechercher les mécanismes d'ajustement mutuel, les réglages, qui permettent à ses membres de vivre et de travailler ensemble. Ces réglages sont formalisés ensuite sous forme de conventions. La société vit de la sorte « à coups » de réglages entre les différentes composantes de la vie sociale, à coups de compromis. Elle est partagée entre la subordination et la volonté des individus d'y déroger par l'affirmation de leur autonomie. La théorie de la régulation, développée en sociologie, cherche à comprendre les modalités de la construction d'obligations sociales auxquelles les individus se soumettent. Elle se base sur le fait que ces règles sociales sont le produit endogène de leurs relations.⁴

Comment en est-on arrivé là ? Il faut dire qu'au départ, c'est grâce à la foi en l'existence d'un Dieu unique, qui voit tout et face auquel on ne doit jamais mentir, que l'on a pu donner une force juridique à la parole et aux écrits des hommes. La notion moderne de contrat s'enracine donc, **à l'origine**, dans une culture monothéiste accompagnée de la foi en un garant universel de la parole donnée. Aujourd'hui encore, la liberté contractuelle n'est pas concevable sans **la foi en un tiers garant** des conventions. Peuvent jouer le rôle de ce tiers garant Dieu, l'Etat, détenteur du monopole de l'énoncé de la loi, de la frappe de la monnaie... Une loi est nécessaire pour fonder la personnalité des deux contractants et donner force et valeur à leur parole. Mais le contrat tend de nos jours à s'émanciper de la tutelle des Etats et également de l'état des personnes... Hier garant unique des échanges, l'Etat apparaît de nos jours plutôt comme un obstacle à la fluidité des échanges. La dynamique de la contractualisation ébranle même certains états des personnes : les personnes sont pensées sur le modèle de l'unité de compte, de particules contractantes égales au sens de « identiques », « interchangeables ». On

⁴ Cf. Travaux de Jean-Daniel Reynaud (1997-1999)

ne sait plus percevoir les distinctions homme/femme ; enfant/adulte ; père/mère ; animal/homme... (Mariage, mère porteuse, don d'organes...)

La dynamique du principe d'égalité, qui porte l'Occident depuis deux siècles, tend à s'imposer à nos sociétés africaines. Elle conduit à substituer autant que faire se peut le contrat à l'exercice unilatéral du pouvoir, le bilatéral à l'unilatéral, l'autonomie à l'hétéronomie. En principe, nul n'est supposé être au-dessus de la Loi que nous sommes nous-mêmes donnée et qui sert à exprimer notre commune volonté de vivre ensemble. Mais même la subordination librement consentie, que l'on trouve dans le contrat de travail par exemple, ne satisfait plus les besoins de certaines institutions. Ces institutions rejettent tout modèle pyramidal au bénéfice d'un modèle de **structure en réseau**. Le réseau n'a que faire de la simple obéissance aux ordres. Il cherche comment assujettir les personnes sans les priver de la liberté et de la responsabilité qui font l'essentiel de leur prix. Nous sommes face à un dirigisme d'un nouveau genre qui cherche à associer un grand nombre de personnes à l'exercice du pouvoir. Nous sommes confrontés à un universalisme rampant qui tend à s'imposer partout avec ses corollaires de relativisme et de nihilisme...

Le développement des technologies de la communication et de l'information instaure une nouvelle société en réseau, réseau de communication vers l'intérieur et vers l'extérieur... Il encourage la croissance de l'individualisme, l'accroissement des pouvoirs et des droits surtout de l'individu. Avec l'explosion des offres indistinctes de connaissances se produit une relativisation de différentes notions telles que la proximité ou l'éloignement, l'âge, le sexe... Nous sommes confrontés à la nécessité d'une révolution conceptuelle, à l'exigence de changer notre manière de penser : *« les perspectives qui nous assaillent n'ont plus seulement pour enjeu l'organisation plus ou moins juste de nos sociétés mais le principe d'humanité lui-même. »*⁵ *« Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas seulement la survie de l'humanité, définie comme communauté habitant la planète Terre, mais bien, en chacun de nous la persistance de l'humanité de l'homme. »*⁶ Trois révolutions sont entrain de produire en une seule, appelée mondialisation. Ces évolutions font système :

- une révolution économique globale. Elle signifie disparition accélérée des frontières nationales, libération des forces du grand marché international, recul sinon disparition des Etats-nations en tant que régulateurs du développement économique. Porteuse de promesses intéressantes, cette révolution est grosse aussi de menaces, la plus évidente

⁵ Jean-Claude Guillebaud, *Le principe d'humanité*, Seuil, Paris, 2001. p. 16.

⁶ Idem, p. 17.

est la dévalorisation du politique, c'est-à-dire de la capacité d'agir collectivement sur le cours des choses au niveau national.

- La deuxième révolution est informatique ou numérique : Le mot informatique, fut forgé en 1962 par Philippe Dreyfus à partir de « information » et « automatique ». Il désigne la science sur laquelle repose cette technologie. Cette révolution modifie notre rapport au temps et à l'espace. Elle nous fait rentrer dans une immédiateté virtuelle. *« Le triomphe de l'internet, du numérique, du cyberspace, fait émerger sous nos yeux un « sixième continent » ; dé-territorialisé, gouverné par l'immédiateté, ce continent est insaisissable, immaîtrisable... »*⁷ Toutes les activités humaines émigrent, les unes après les autres, vers ce continent : commerce, finances, culture, enseignement, communication, science, économie... Les effets à long terme de ces technologies de l'information et de la communication sur les liens sociaux, sur l'apprentissage des connaissances seront certainement importants. Que pèseront les règles nationales et internationales, les conventions commerciales, les codes face à ce continent numérique, à ce non-lieu planétaire ?
- La troisième révolution biogénétique s'inscrit dans la logique des deux précédentes. Les impératifs du business l'emportent sur les considérations morales, d'ordre éthique. Ces trois sont en interaction entre elles. Elles contribuent toutes au phénomène de dématérialisation... S'il y a d'une part un besoin évident de règles, de mesures d'encadrement, de réflexion ; il y a d'autre part une précipitation commerciale et industrielle surdéterminée par une concurrence généralisée, une course effrénée vers le profit.

Le culte de l'autonomie de l'individu humain a donné naissance à une sorte de dieu. Ce culte permet-il encore de reconnaître le Dieu qui se fait homme ? Au fond, par-delà les faits sociaux observés, ce qui a changé, c'est le rapport de l'être humain à lui-même et partant, à la nature, à l'univers, à Dieu... L'individu humain se perçoit et veut être perçu comme « centre de décision », « la source de ses propres choix ». L'être humain doit se construire à partir de ce qu'il est, de la réalité sa corporéité même. Ce que le culte de l'autonomie nous empêche de comprendre et de vivre aujourd'hui, c'est précisément le mystère même de l'incarnation. Le culte de l'autonomie est devenu culte d'un être désincarné. En effet il est nécessaire d'apprendre à faire communauté pour apprendre à faire véritablement corps, à être corps...

⁷ Jean-Claude Guillebaud, *Le principe d'humanité*, p. 31.

Lorsque nous faisons, nous Frères, vœu d'association, qu'est-ce que cela signifie ? Nous faisons vœu d'association en réponse à Dieu qui ne veut pas nous sauver sans nous, malgré nous. Le salut proposé suppose un engagement à la fois personnel et communautaire. Ce salut n'est pas uniquement celui de l'âme mais de tout notre être de chair et de sang. Faire vœu d'association pour le service éducatif de la jeunesse, particulièrement des plus pauvres, par-delà le fait de donner sa parole, porte témoignage d'un cœur ouvert, ouvert à l'amour de Dieu, ouvert aux autres.

*Comme l'explique le Pape François : « De nos jours, alors que les réseaux sociaux et les instruments de la communication humaine ont atteint un niveau de développement inédit, nous ressentons la nécessité de découvrir et de transmettre la « mystique » de vivre ensemble, de se mélanger, de se rencontrer, de se prendre dans les bras, de se soutenir, de participer à cette marée un peu chaotique qui peut se transformer en une véritable expérience de fraternité... Sortir de soi-même pour s'unir aux autres fait du bien. S'enfermer en soi-même signifie goûter au venin amer de l'immanence, et en tout choix égoïste que nous faisons, l'humanité aura le dessous. »*⁸ Ainsi face au défi des changements de ce monde, notre expérience authentique de Dieu se traduit en une expérience de vie communautaire transformatrice. La mission est le lieu même où nous est donnée la transformation, la conversion. La mission, au sens du pape François, n'est pas une partie de ma vie, un moment de mon existence. « Je suis une mission sur terre, et pour cela je suis dans ce monde ». C'est avec la mission dans ce sens qu'apparaît **l'éducateur dans l'âme** ; celui qui a décidé au fond de lui-même d'être avec les autres et pour les autres. ⁹

II- Le chemin de la liberté des enfants de Dieu.

Nos sociétés africaines, sur l'ensemble du continent, connaissent une crise anthropologique sans précédent. Un peu partout, la réalisation de soi, l'épanouissement de soi, importent plus aux individus que les traditionnels liens communautaires de solidarité. L'ordre traditionnel, organisé par des règles communautaires supposées immuables, où chacun avait sa place et son rôle, cède progressivement la place à des sociétés d'individus libres. Les individus, tout en étant en compétition pour les meilleures places, nouent entre eux des liens contractuels. Ces liens se développent principalement sous deux formes : le lien à l'Etat considéré lui-même

⁸ Pape François, *La joie de l'Evangile*, N° 87. Oui aux relations nouvelles engendrées par Jésus Christ.

⁹ Bruno Cadore op., *La visione antropologica di Papa Francesco interpella la missione della vita consacrata* ; Rome 28 mai 2015.

comme résultant d'un pacte social et le lien marchand entre producteurs et consommateurs, salariés et employeurs, échangeant des biens et des services contre de l'argent...

Même la crise climatique, qu'on dirait environnementale, participe de la même profonde crise anthropologique que nos sociétés. Nous sommes partout encouragés à nous comporter principalement en consommateurs perpétuellement insatisfaits. Les sciences et les technologies sont mobilisées pour transformer les individus en produits (clients potentiels) que l'on vend à leur insu aux entreprises commerciales. La publicité, ou la propagande, en faveur des marchandises est orientée en fonction des connaissances scientifiques accumulées sur les publics ciblés... Il est de l'intérêt de la société de consommation de garantir un état d'insatisfaction, sinon même de frustration permanente, chez ses membres. La télévision, espace surtout commercial et de divertissement, est devenu un bien de consommation quotidien assez commun au moins dans les villes. Elle sert à coloniser les imaginations et aliène les populations à leurs propres environnements et valeurs culturelles. Elle produit aussi un rétrécissement de la vie sociale et familiale. L'individu est poussé à s'enfermer finalement en lui-même par les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Il ne vit pas là où il habite en réalité. Or « Seul l'individu isolé peut être totalement dominé » (Hannah Arendt).

On observe chez les individus une soif de bien-être, d'amélioration de leurs conditions matérielles d'existence... Cette soif de mieux être exacerbe les tensions, les rivalités et les conflits familiaux et sociaux. Elle motive les revendications pour plus de droits et les luttes pour plus de justice... Elle provoque également un exode des milieux ruraux vers les centres urbains. L'urbanisation galopante entraîne le brassage des populations et des cultures et un développement de la multi culturalité. Il en résulte des identités individuelles complexes à base d'appartenances multiples. En conséquence aussi des mouvements importants de populations vers les villes, de nouvelles formes de pauvreté surgissent : celle des sans emploi, des familles sans logement décent, des marginaux sujets à des troubles mentaux, des enfants dans la rue...

On observe d'importants flux migratoires vers l'Europe pour des motifs religieux, économiques ou politiques. Les gens veulent ou doivent sortir de leur pays malgré toutes les mesures dissuasives. Les phénomènes accrus d'exode et de migrations désespérées dus à la guerre, au terrorisme, à la pauvreté et à la famine rendent de plus en plus évidente la nécessité d'une solidarité active sur le plan mondial. Le concept d'État-nation et de nationalité se trouve remis en cause par ces mouvements et ces brassages de populations. La souveraineté des Etats est mise à mal aussi par les ingérences des puissantes multinationales. Il y a un

besoin grandissant de création de nouvelles structures et organisations visant une large intégration des Etats trop petits pour être compétitifs sur le plan international...

La crise anthropologique n'épargne pas la famille. La crise de la famille, plus qu'une crise morale, remet en cause la conception même de l'homme et de la femme, du genre, des modèles parentaux... On observe des changements, des décompositions, recompositions autour de la famille et tout cela a des implications sur l'éducation des enfants. Suite à la déstructuration des familles et des communautés traditionnelles, on voit apparaître de nouvelles formes d'exploitation des enfants, de traite de la personne humaine à des fins commerciales, médicales, politique...

La prédominance des jeunes au sein de nos populations constitue une bénédiction à cause du potentiel et de la force que représente la jeunesse. Mais cette prédominance devient une bombe à retardement lorsqu'il y a un manque criard du nécessaire pour que la vie des jeunes puisse effectivement se déployer en potentiel positif. Incapable de faire face aux besoins croissants d'éducation de toute leur jeunesse, les Etats ont tendance à encourager la privatisation de l'école... Avec la démission de l'État, de la société civile ainsi que des parents, il se produit une marchandisation accélérée de l'école et de la culture. L'école tend à être confisquée par des intérêts particuliers : ceux des professeurs, des fondateurs privés...

La laïcisation de la société, n'attribuant qu'à l'Etat la responsabilité de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale, se retourne finalement contre les individus, surtout contre les plus pauvres. Ces derniers voient leur situation matérielle se dégrader et se détériorer le sentiment traditionnel, source de sécurité, d'appartenir à une communauté. Les individus, tout en cherchant à sauvegarder les acquis de la liberté individuelle, cherchent alors à recréer sur la base du volontariat, la chaleur humaine d'une communauté librement consentie. En réaction contre les excès de l'individualisme, les citoyens, sur une base volontaire, créent de nouvelles formes de liens sociaux. Ces liens, d'un type nouveau, leur permettent de briser la solitude et de retrouver des valeurs de solidarité.

Se mettant à l'écart à la fois de l'Etat et de l'Eglise, des formes nouvelles d'association sont ainsi apparues. Elles prônent une économie sociale et solidaire opposée à l'économie libérale purement marchande... Il s'agit pour certaines de s'engager pour un commerce plus équitable, pour d'autres de prendre soin des plus démunis, des malades du sida, des handicapés, des enfants abandonnés, bref de protéger les êtres les plus vulnérables... Cette économie se développe avec à la base un sens de la communauté humaine, la sensibilité à une communauté

où se développe le sens de la solidarité et de la réciprocité. S'occuper, dans le cadre d'une communauté humaine, à la fois des âmes et des corps, n'est pas une activité à confier simplement à l'administration, ou à réduire à une source de profit. Pour se dévouer au service des personnes ayant particulièrement besoin de soins corporels, intellectuels ou culturels, il faut des personnes associant un véritable souci des autres à un savoir-faire professionnel. Un tel dévouement comporte une valorisation du sens de la gratuité.

Comment, dans un monde « détraditionnalisé », engagé dans la modernisation, valoriser le sens de la gratuité ? La modernisation nous fait entrer dans la logique de la société de consommation où tout est censé avoir un prix. Il ne sert pas à grand chose de faire le procès ou de passer son temps à protester contre les travers de la société de consommation. Il n'y a pas de critique plus efficace contre la société de consommation que de lui opposer des pratiques sociales alternatives. Il s'agit d'engager un autre type de rapport aux choses. Ce nouveau type de rapport aux choses, en même temps nouveau style de vie, doit permettre de témoigner et de manifester de nouvelles manières d'être humains... L'enjeu est de contribuer à inventer un savoir vivre ensemble dans les domaines les plus fondamentaux de l'existence humaine : l'éducation, l'utilisation des biens de la planète, la vie de communauté...

Sur fond de crise anthropologique, notre premier devoir en tant que religieux, est d'abord de nous battre pour la sauvegarde du sens de notre humanité. La vie humaine, une vie digne de lui, n'est pas donnée à l'être humain; il doit la construire. Elle suppose une production de sens, de direction, de signification. Cette production demande la contribution de notre imagination et de notre pensée. L'association, objet d'une attention spéciale dans notre Règle révisée, devrait correspondre précisément à un **engagement personnel et communautaire** à produire un sens humain. Le défi pour nous, religieux éducateurs, est de ne pas nous laisser piéger par le **matérialisme social ambiant**. Nous sommes appelés à conquérir de la profondeur contre un matérialisme superficiel... Mais les urgences de la mission ne laissent souvent que peu de temps pour la formation permanente, pour la réflexion et la méditation...

Lorsque nous parlons d'association, nous pensons d'abord à une **forme d'engagement personnel**. Notons qu'il existe une forme anonyme, pour ne pas dire banale, de l'engagement. En effet, chacun de nous, avant même de le savoir et de le vouloir, **se trouve être engagé**. C'est dire qu'une fois né, chacun se découvre « situé », « pris », « mis en jeu » dans un environnement familial, social, culturel... De sorte que nous commençons tous de cette manière par être soumis à des engagements qui nous ont précédés, les engagements de nos parents, de nos Etats... Nous subissons donc ces engagements où nous n'y sommes pour rien.

Cette situation fondamentale nous détermine avant que nous ne devenions capables de nous déterminer par nous-mêmes. Se contenter de vivre dans cette situation signifie se laisser embarquer dans une direction, ou suivant une orientation, que nous n'avons pas eu à choisir.

Eduquer un individu conformément à sa dignité d'être humain signifie précisément lui apprendre à ne pas simplement subir le poids de son passé, de son environnement familial et social, de ses conditions naturelles et sociales d'existence. Il s'agit de le conduire à ne pas se laisser réduire en un être sans volonté propre, ne faisant que subir le cours des choses. Se refusant à être un objet ballotté dans tous les sens par les événements, l'éduqué apprend à se constituer progressivement en intériorité réfléchie. Il devient capable d'engagements conscients. Exister humainement veut dire s'engager, précisément dit, avoir le courage d'être soi-même, de se constituer en **centre d'initiative personnelle**. Avec la capacité d'engagement, apparaît le fait que je ne m'abandonne pas au jeu ou à la fantaisie des circonstances. Je ne me livre pas non plus à une comédie, au jeu d'un personnage, imposé par la société ou par le groupe auquel j'appartiens. Celui qui est vraiment engagé cesse d'être un **personnage de fonction** cherchant à ruser avec les autres et avec lui-même aussi... Il se donne, comme on dit bien, une **ligne de conduite** et s'y tient.

L'engagement, au sens le plus sérieux, mobilise l'intégralité de ma personne. Il contrarie la tendance naturelle de l'individu à s'économiser, à vouloir garder le contrôle de la propriété qu'il représente pour lui-même en vue de pouvoir toujours en jouir à sa guise. De façon prudente, les individus préfèrent ordinairement s'engager sous forme de **prêt** de leur personne plutôt que de **don total d'eux-mêmes**. D'ailleurs, la fidélité dans le don, le prolongement de la durée de l'engagement au sens fort, n'est jamais une simple et facile répétition mais exige continuellement créativité et invention de la liberté. On ne s'engage pas « une fois pour toutes ». L'engagement demeure tout le temps « constitutivement ouvert ». C'est lorsqu'il y a un engagement persévérant dans la durée, qu'on peut trouver et lire un sens, a posteriori, dans une vie synonyme autrement d'incohérence et d'incertitude. Par définition, une personne véritablement engagée est une personne sur qui on peut compter.

L'engagement au sens fort retenu ici n'est envisageable qu'avec le soutien d'une certaine **foi**. Croire est à la fois un besoin chez l'être humain et l'expression d'une liberté fondamentale. Dans un monde incertain, tout engagement sérieux suppose un acte de foi en un monde « autre », non encore établi mais « à venir ». La fréquentation de la Parole de Dieu constitue, pour nous chrétiens, une école pour apprendre à croire en la vie. En Galates 2, 20, saint Paul dit, « *ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi...* ». Si ce n'est plus lui, Paul, qui

vit mais le Christ qui vit en lui, c'est qu'il est devenu alors un autre homme. Il expérimente en lui-même **une nouvelle vie**. On le voit ici avec saint Paul : le problème fondamental de notre vie spirituelle se formule ainsi : comment laisser Jésus Christ agir en moi ?¹⁰ Quelles dispositions d'esprit et de cœur cultiver afin de Lui permettre d'agir en nous ? Il nous faut au moins accepter d'être dans un état de perpétuel enseignement, de conversion permanente.

Suivant les enseignements du pape François, au cœur de la vie consacrée, devrait se trouver également le changement. Une expérience authentique de Dieu est une expérience de transformation de soi-même. Comment accueillons-nous ce défi du changement que nous devons opérer sur nous-mêmes ? Où situons-nous le changement à opérer ? Si nous écoutons bien le Pape François, ce changement doit se situer dans la mission. La mission est le lieu même où est donnée notre transformation. La mission au sens du pape François n'est pas une partie de ma vie, un moment de mon existence ; c'est la mission au sens « où je suis une mission sur terre » et je suis dans ce monde pour cette mission. Avec la mission comprise dans ce sens apparaît **l'éducateur dans l'âme** ; celui qui a décidé au fond de lui-même d'être avec les autres et pour les autres.

Lorsque nous parlons traditionnellement de mission nous pensons d'abord à un long déplacement vers des lieux géographiques éloignés (continent, pays, régions, villes, villages ou quartiers)... Avec la crise anthropologique, sociale et culturelle dans laquelle nous vivons, nous devons envisager autrement le sens de notre mission. *Parmi les « clés de lecture » indispensables à leur travail, les membres du comité ad hoc de révision de la Règle ont précisément inclus : « Le désir de reconnaître que notre mission est plus large que ce que nous faisons dans le quotidien de nos lieux d'apostolat ; elle inclut également les éléments que sont le témoignage, le service et la communion » Circulaire 469, 8.1.*

Si le vœu d'association se situe au cœur de notre identité, il convient de voir qu'il exige quelque part de nous un certain détachement. Il implique que nous rompions avec les attachements « tribaux », régionalistes, sources de fréquents conflits en Afrique...¹¹ Il ne fait pas de doute que de nombreux Africains sont tentés par l'ethnocentrisme qui représente une réponse contre le désarroi causé par la crise anthropologique que connaissent nos sociétés. De même que l'on parle de polygamie, il est question de « géogamie » pour qualifier l'attachement, pour ne pas dire le mariage de certains Africains avec leur terroir, leur sol... Le mariage géogame conduit à la géolâtrie, au culte de son groupe ethnique, à l'idolâtrie du

¹⁰ Cf. Jacques Philippe, *Recherche la paix et poursuis-la*, Editions des Béatitudes, 1991. pp. 8-11.

¹¹ Revue *Spiritus* N° 219. Juin 2015, pp. 195-214 ; article de Bede UKWUIJE.

terroir et de la géofiliation. On n'a de la considération que pour les fils du même terroir et rien que du mépris, sinon parfois de la haine, pour les autres. Lorsque l'attachement à son ethnie devient exclusif des « autres », la porte est ouverte sur le pire... Tout en se prétendant chrétiens, on montre par son comportement que le sang de l'ethnie parle plus fort que celui du Christ. Nous devons entreprendre une relecture critique de nos traditions, de nos cultures. Sans cela, on continuera à voir régner des luttes de pouvoir, la peur et la méfiance entre les différents groupes ethniques.

Autre fausse solution à la crise anthropologique de nos sociétés : un sécularisme caché derrière une **religiosité trompeuse**. Le sécularisme caché de l'Afrique consiste en une religion fonctionnelle, surtout utilitariste. Les Européens attendent de l'esprit humain qu'il change le monde dans le sens de leur satisfaction. De leur côté, beaucoup d'Africains recherchent la même chose simplement en invoquant Dieu. Ce qui compte, ce n'est pas la relation transformatrice à Dieu mais plutôt ce que Dieu peut faire pour l'amélioration matérielle de leurs conditions de vie. L'Eglise est perçue comme une des réponses aux problèmes existentiels que l'on vit. On ne cherche pas à servir Dieu mais à se servir de Dieu. Cette religion matérialiste, « ennemie de la croix », est répandue et commercialisée avec l'influence des églises pentecôtistes. Pour ces églises, la religion devient un « business ». Elles répandent des promesses d'interventions extraordinaires de Dieu en faveur de leurs fidèles... Cette religion utilitariste est une forme de néo-paganisme qui pose un sérieux défi à l'évangélisation. Il est difficile de convaincre une « personne religieuse matérialiste » de son athéisme... C'est cette nouvelle forme de paganisme que dénonce précisément le Pape.¹² Le Pape François, commentant Ph 3, 17-21; 4, 1, parle de deux groupes de chrétiens, les deux vont à la messe le dimanche, louent le Seigneur et s'appellent chrétiens. Mais les seconds « *se comportent comme des ennemis de la Croix du Christ* ». Ce sont « *des chrétiens mondains, des chrétiens qui ne le sont que de nom, avec deux ou trois choses chrétiennes mais rien de plus* ».

Ces « chrétiens païens » sont des « *païens avec quelques coups de vernis de christianisme afin de prendre l'apparence de chrétiens* » mais sans en suivre « les exigences ». Le Pape exhorte à « *faire attention à ne pas glisser vers le chemin des chrétiens païens, chrétiens en apparence* ». Attention également à « *la tentation de s'habituer à la médiocrité* », qui conduit « à la ruine » car le cœur devient tiède. Il met en garde en rappelant la « parole très forte » de

¹² Lors de sa messe du vendredi 7 novembre 2014 à Sainte-Marthe. (cf. Zenit.org)

Dieu aux tièdes : *« parce que tu es tiède, je vais te vomir de ma bouche »*. Le pape indique les signes intérieurs qui montrent que l'on prend la pente glissante de la mondanité : *« l'attachement à l'argent, à la vanité, à l'orgueil »*. Au contraire, celui qui *« cherche à aimer Dieu, à servir les autres, [qui est] doux, humble, serviteur des autres, est sur la bonne route. »* Le pape a aussi évoqué l'Évangile du jour, avec le gérant trompeur (Lc 16, 1-8) : *« Comment ce gérant en est-il arrivé à escroquer son maître ? Est-ce arrivé du jour au lendemain ? Non ! Peu à peu. Un pourboire par ci, un pot-de-vin par là et ainsi peu à peu on arrive à la corruption. Le chemin de la mondanité de ces ennemis de la Croix du Christ est ainsi, il porte à la corruption. Et il finit comme le gérant, en volant ouvertement. »*

Comme saint Paul, le pape encourage à *« tenir bon dans le Seigneur »* dans l'attitude *« de la Croix du Christ : humilité, pauvreté, douceur, service aux autres, adoration, prière »*, sans permettre que le cœur ne glisse vers *« le rien, la corruption »*. Il donne quelques questions pour un examen de conscience : *« Ai-je quelque chose de la mondanité à l'intérieur de moi ? Quelque chose du paganisme ? Est-ce que j'aime me vanter ? Est-ce que j'aime l'argent ? Est-ce que j'aime l'orgueil ? Où sont mes racines, d'où suis-je citoyen ? Du ciel ou de la terre ? Du monde ou de l'esprit mondain ? »*¹³

III- Vœu d'association et consécration

Dans la période de changement que nous vivons, il ne suffit pas de modifier des aspects de la vie de l'Institut tels que la gestion, le gouvernement, la formation... Il s'avère nécessaire de revisiter notre identité. Qui sommes-nous ? Notre identité se fonde sur le pourquoi de notre existence en tant qu'Institut. La mission, c'est notre raison d'exister, notre identité collective de Frère, notre charisme, de l'origine à aujourd'hui. De cette mission, à la fois découle et se distingue le ministère. Le ministère traduit la forme, la méthode et le service à travers lesquels la mission est incarnée dans une réalisation concrète.¹⁴

¹³ Ces interrogations du Pape permettent d'inscrire la religion dans une nouvelle perspective. Elle ouvre une autre perspective sur la religion. Le terme religion comporte une double étymologie. Cicéron propose une étymologie à partir de « relegere », au sens de « relire » au lieu de « religare », c'est-à-dire « relier » sens venu de Lactance et de Tertulien. Le verbe « ligare » désigne l'action de « lier ». La religion, selon ces derniers, a pour fonction de relier l'homme à la divinité, dans le sens de « l'attache », de la « dépendance ». L'étymologie au sens de relire semble être plus en adéquation avec notre temps... La religion, « relegere », se comprend au sens de relire, lire une deuxième fois avec attention. La religion est re-lecture, à la lumière de la Parole de Dieu, qui vient en supplément d'une première lecture, celle de la science. La lecture scientifique met en évidence l'enchaînement des déterminismes, les lois biologiques, physiques... La relecture effectuée par la foi fait intervenir un autre ordre, celui de la liberté créatrice de relations nouvelles. La religion intervient dans l'ordre du sens que chacun veut donner à son existence.

¹⁴ Catherine M. Harmer, *La vie religieuse au 21ème s.*, Paris, Bellarmine, 1997, p. 57.

Le Frère, par son vœu d'association pour le service éducatif de la jeunesse, particulièrement les plus pauvres, prend un engagement qui va au-delà du contrat de travail. Ce vœu d'association fait de lui plus qu'un simple employé de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes ou de l'Eglise. D'ailleurs l'importance de l'engagement exigé par l'enseignement exercé comme ministère d'éducation interdit de le considérer seulement comme un employé. En outre, à travers le vœu d'association, le Frère se lie à une Parole, s'attache à la Parole de Dieu. Il s'engage à se mettre à l'école de cette Parole. Il répond à l'invitation de saint Jean-Baptiste De La Salle à faire de l'Evangile sa première et principale Règle. L'Institut est au service de ce dialogue personnel perpétuel avec la Parole de Dieu.

Selon ce qui vient d'être affirmé, l'Institut encourage ses membres *« à se nourrir fidèlement et abondamment de la Parole. En outre, (il) met également à leur portée les moyens facilitant l'accueil actif de la Parole. Ce sont, entre autres moyens, les études et la formation bibliques, la pratique du silence, l'aménagement de temps forts tels que les moments d'oraison, de prière vocale, d'adoration, de retraite... Se remettre chaque jour en présence et à l'écoute de Dieu et se laisser juger par sa Parole, engagent le religieux, s'il se montre disponible, toujours plus profondément et généreusement dans sa mission. (...) A travers l'accomplissement des différentes tâches scolaires, ce n'est pas simplement le destin des enfants dans le monde qui est placé entre les mains du religieux, mais également celui même de Dieu. Sa mission d'enseignement en tant que religieux, il la reçoit de l'Eglise et des familles sans doute, mais cette mission est confiée d'abord à l'Institut et c'est par la médiation de celui-ci que chaque membre y participe. De sorte que, membre actif de l'Institut, participant d'une communauté de foi, chaque Frère peut alors espérer accomplir efficacement sa mission dans la fidélité à la Parole de Dieu et partant, à sa vocation... »*¹⁵

La Déclaration résume bien les conditions de la fidélité du Frère à sa vocation : *«...se mettant à l'écoute des hommes, il se dispose à devenir plus fidèle auditeur de la Parole de Dieu ; s'oubliant lui-même, il laisse le Christ grandir en lui ; se dépensant sans compter, avec désintéressement, il se fait un cœur de pauvre. La corruption de l'activité apostolique en agitation vaine ou en recherche de soi ne saurait provenir que de l'incapacité à percevoir l'appel de Dieu dans les besoins réels du monde, dont la prise de conscience amène le Frère à s'adonner à la prière, à se tourner davantage vers Dieu, seul capable d'édifier son*

¹⁵ Saïdou Pierre OUATTARA, *Le Vœu d'association pour le service éducatif des pauvres*, Abidjan, CERAP, 2014. pp. 50-51.

Royaume. »¹⁶ Cette fidélité, la Déclaration la lie à la capacité de **faire mémoire de l'esprit de communauté des origines** : « *Aux origines de l'Institut, les vœux que prononçaient les Frères manifestaient que leur consécration personnelle à Dieu et à sa gloire était inséparable de leur engagement dans une communauté établie en vue d'un service déterminé du Royaume de Dieu.* »¹⁷ Il apparaît en fin de compte que « le corps de l'Institut » est indissociablement **l'œuvre de Dieu** et dans le même temps **le résultat de l'engagement concret** de chacun des Frères.

En faisant vœu d'association, le Frère exprime **sa disponibilité personnelle à recevoir la vie offerte en Jésus** par Dieu le Père. La consécration religieuse, c'est précisément la vie de l'Esprit qui se reçoit, qui se partage et s'annonce à travers tous les moments, toutes les activités de la vie de Frère. C'est finalement cette vie reçue qui consacre le Frère. La consécration n'est donc ni une formule, ni un acte magique, ni une cérémonie liturgique qui confère automatiquement le **statut** de religieux à un individu. Elle ne se réduit pas davantage à un ensemble d'observances mais fait appel à des choix personnels tout au long de la vie. La consécration est dans le choix de l'accueil d'une vie qui fait petit à petit de nous des consacrés, c'est-à-dire des fils de l'Esprit. Elle représente un cheminement à travers lequel nous apprenons à prier, à célébrer notre existence comme un don, comme un appel quotidien à un combat pour un monde nouveau. Elle s'exprime à travers l'engagement de la totalité de notre existence humaine. La consécration du Frère implique l'ensemble de ses efforts pour **intensifier sa présence au monde**, c'est-à-dire pour n'être finalement qu'amour. C'est en fonction de sa façon de vivre qu'il se consacre et qu'il est consacré. Les tâches les plus profanes, dans leur matérialité la plus ordinaire, en fonction de leur orientation vers Dieu, peuvent revêtir alors une signification religieuse.

Le défi ici pour nous, Frères africains, c'est de surmonter **la superficialité et la banalité**. Il faut pour cela laisser tomber certaines façons de parler, aller au-delà de ces façons de parler du religieux/de la religion, qui ne touchent pas les cœurs, ne convainquent pas les jeunes... Face aux changements des sensibilités dans nos sociétés, il y a besoin d'un langage nouveau... Le langage ancien, devenu langage de la superficialité, reste seulement sur le bout de nos langues et ne concerne pas notre sensibilité profonde d'Africains... Nous continuons de répéter à la manière d'un perroquet ce que nous avons lu ou entendu dire. Nous faisons du

¹⁶ Déclaration n° 25, 2.

¹⁷ Déclaration n° 20.

psittacisme en terme savant. Nous ne sommes pas vraiment convaincus de ce que nous disons. Il s'agit, pour être crédible, de conquérir de la profondeur en se forgeant un langage personnel venant du fond du cœur... Cela demande de la sincérité et de la franchise avec soi-même.

Malheureusement, le plus souvent, l'urgence, les urgences de la mission, ne laissent que peu de loisir aux Frères pour la formation permanente, la réflexion et la méditation... Or, dans un monde matérialiste et toujours changeant, la formation permanente, la méditation et la réflexion critique deviennent une nécessité existentielle. La profondeur est une conquête contre les nombreuses incitations de la société à la légèreté. Même si on l'invoque à tout bout de champ, nous vivons dans un monde qui a tendance à exclure Dieu, à Lui réserver la place la plus réduite possible. Pourtant, Dieu représente notre profondeur, notre salut... Il nous appelle à la liberté.

Le Frère, par le vœu d'association, s'engage **dès à présent** à manifester les signes de la liberté à laquelle tout l'univers est appelé par Dieu. Il témoigne de la sorte d'une espérance de salut pour la création. Par sa consécration, il s'inscrit, à sa façon particulière, dans le processus d'enfantement évoqué par saint Paul. *« La création en attente aspire à la révélation des fils de Dieu : si elle fut assujettie à la vanité, - non qu'elle l'eût voulu, mais à cause de celui qui l'y a soumise, - c'est avec l'espérance d'être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Nous le savons en effet, toute la création jusqu'à ce jour gémit en travail d'enfantement »*.¹⁸ Notre mission d'éducation participe d'un travail d'enfantement dont le caractère fondamental fait qu'il échappe aux yeux du monde. Les véritables enfants de Dieu¹⁹ savent percevoir dans le gémissement des souffrants et des plus démunis, un appel du Père. Ils rendent témoignage, sans en avoir forcément conscience, de la compassion du Père. Par ce témoignage, ils manifestent la présence de l'« être avec » sur « le faire pour ». La mission surgit donc du sens de la passion, de la compassion, autrement dit de la communion à une condition humaine et sociale meurtrie.

En tant qu'éducateurs, nous devons être attentifs à l'apparition des nouvelles formes de sensibilité. Sont révélatrices de ces sensibilités nouvelles, les voix qui s'élèvent pour défendre les droits des enfants, des femmes, des homos, des animaux... Ces voix sont la manifestation

¹⁸ Rom 8, 18-22.

¹⁹ Ceux qui portent l'amour du Père dans leur cœur.

d'une sensibilité humaine apparemment grandissante touchée par les souffrances des femmes, des enfants et même par des souffrances non humaines, celle des animaux, des insectes, des plantes... Ces nouvelles sensibilités se montrent très actives et très critiques notamment à travers les réseaux sociaux, les mouvements de la société civile... Elles manifestent l'aspiration des peuples, des jeunes, à un monde plus juste, plus humain où chacun peut trouver sa place et son bien être. Avec elles, se développe une réflexion critique sur les stéréotypes et préjugés sociaux liés au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à l'ethnie, à la religion, à la situation économique, au statut ontologique même de l'être humain... Finalement ce ne sont plus seulement les peuples et les personnes qui sont victimes de la violence due aux hommes, mais aussi les animaux, la terre avec la pollution de l'air, des sols, de l'eau, les forêts.

Mais toutes ces nouvelles formes de sensibilités restent ambiguës tant que la vraie nature de l'homme n'est pas comprise. L'individu biologique par lui-même et en lui-même n'est rien sans les liens tissés avec les autres. Les gènes ne disent rien d'essentiel sur la nature proprement humaine. Le facteur de différence d'avec les animaux n'est pas dans nos gènes. Le fondement de notre originalité d'humains, c'est le genre de liens que nous tissons avec autrui au cours de notre existence. Ces liens tissés avec autrui suscitent à l'intérieur de nous-mêmes des interactions, des millions de connexions de neurones dans notre cerveau. L'humanité n'est pas une donnée purement matérielle mais une création culturelle, toujours en cours et jamais achevée.

Ce que nous affirmons par notre vie de Frère, c'est que l'humanité n'est pas un état, un privilège exclusif, une espèce ou une caractéristique mesurable. Elle est un projet et un processus de création sans cesse inachevée et toujours menacée. En ce sens, on peut dire qu'elle n'est pas purement héréditaire, même si elle prend appui sur des capacités physiologiques particulières.²⁰ L'humanité telle que nous la vivons comporte une part de choix éthique, de volonté, d'adhésion collective assumée. Cette part est animée par les affects de pitié et de respect auxquels nous forme l'expérience de l'histoire. Si les animaux ont des droits, c'est de nous, de notre propre humanité que procèdent véritablement ces droits. Respecter les animaux revient en réalité à respecter l'humanité dont nous sommes dépositaires. Les droits des animaux sont dépendants des devoirs que l'homme doit s'imposer. En apprenant à mieux respecter l'animal, l'homme construit et améliore en même temps sa propre humanité.

²⁰ Jean-Claude GUILLEBAUD , *Le principe d'humanité*, Paris, Seuil, 2001, p. 67.

Nous vivons un nouvel âge de la passion et de la compassion. Notre mission surgissant de la compassion, la pratique des vœux n'a pas d'abord pour visée principale une perfection personnelle nous mettant à part, au-dessus des autres. Leur but est plutôt d'élargir toujours plus nos capacités de compassion, de passer d'un cœur de pierre à un cœur de chair. Il est question de devenir plus radicalement libre, c'est-à-dire capable de compassion jusqu'à la passion, jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'identification avec le Christ. C'est dire qu'à travers les vœux, s'exprime la décision de ne pas se laisser divertir ou distraire du désir d'appartenir au Christ par le désir de possession des biens, par les plaisirs, par aucun des pouvoirs de ce monde... Car l'amour des biens de ce monde, des plaisirs de ce monde, du pouvoir, finit presque toujours par endurcir notre cœur. L'ascèse liée au vécu des vœux a pour but de nous libérer de nous-mêmes et de libérer les autres en nous-mêmes, de nous ouvrir de plus en plus à Dieu, de nous remplir du Christ, afin de devenir de plus en plus don.

L'appartenance au Christ se déroule de la sorte en chemin de libération. Compassion et passion sont la graine de la mission semée dans nos cœurs, la mission en train de germer. Elles représentent, disons plus exactement, la terre où est jetée la graine de la Parole. Cette Parole est une Parole d'amour voulant se faire chair. Une telle Parole, ferment dans la pâte humaine, ne peut qu'être libératrice en vérité. En Galate 5, 13 et suivants, Paul indique le sens de la vocation commune à toute l'humanité : nous sommes tous appelés à la liberté... Vocation universelle dont le Frère aspire à manifester **la radicalité**. Croire et répéter que « *la liberté des uns s'arrête où commence celle d'autrui* », revient à suggérer que nous serions parfaitement libres si nous étions seuls, sans les limites imposées par la présence des autres. Or dans le Christ, la liberté n'est pas une propriété, un droit mais une exigence de communion. Ma liberté commence plutôt où commence celle de l'autre. Me libérant de moi-même, je libère en même temps l'autre en moi. Notre monde encourage plutôt la recherche de l'épanouissement de soi, du bien être individuel. « *L'ère moderne est caractérisée par la montée de l'homo juridicus, de l'homme qui a des droits, qui ne pense qu'à ses droits (...). Cet instinct du droit tue l'amour : elle en tarit la source la plus profonde, qui est la gratitude.* »²¹

En conclusion : faire vœu d'association pour le service éducatif de la jeunesse, particulièrement les plus pauvres, est une façon de se lier par la parole, de donner sa parole.

²¹ Gustave Thibon, *Destin de l'homme*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1941, p. 60.

En donnant sa parole, c'est toute sa personne que l'on donne. Cela représente un commencement rendu possible parce que Dieu, le premier, nous a donné son unique Parole. Ce don premier de Dieu, comme tout don de Dieu, se transforme en responsabilité, en tâche humaine. En réalité, Dieu seul sait vraiment donner, c'est pourquoi nous devons apprendre de Lui à donner. Donner à la manière de Dieu consiste à rendre l'autre donnant, c'est-à-dire capable à son tour de don. Faire vœu d'association dans le sens souligné ici revient à s'engager dans un chemin de dépossession, de désappropriation de soi, même de ses vertus. C'est pourquoi on pourrait voir dans les vœux d'association, de chasteté et d'obéissance, différentes formes d'expression de l'unique vœu de pauvreté. Ces vœux, tout en nous liant à la Parole de Dieu, nous engagent sur le chemin de la liberté des enfants de Dieu. Cette liberté est une liberté à conquérir sur soi-même et par rapport à la société. Elle se vit dans les relations de service des autres, particulièrement des plus pauvres. Dans cette dynamique de la naissance à la liberté des enfants de Dieu nous instaurons des relations où nous devenons les gardiens de nos frères, gardiens d'abord contre nous-mêmes, contre notre ivresse pour le pouvoir.

LES CHANGEMENTS DANS L'ÉGLISE ET DANS L'INSTITUT DE 1986 A 2014.

Frère Romain SODEY

INTRODUCTION

Le module qui m'a été confié porte sur **les changements intervenus dans l'Église et dans notre Institut**. Pour circonscrire ces changements dans le temps, je me suis permis de définir des bornes chronologiques à une époque de notre histoire. Ce choix n'est pas fantaisiste. Il respecte les pas marqués de l'histoire de l'Église, *notre mère*. La borne inférieure se justifie par le fait que le 18 mai 1986 Jean Paul II rendait public son encyclique *Dominum et vivificatem* (Il est Seigneur et il donne la vie) par lequel il rappelle et approfondit la théologie sur l'Esprit Saint dans la vie de l'Église et du monde. Cette même année, notre Institut organisait son 41^e Chapitre général au cours duquel fut adopté une Règle « définitive ». 28 années plus tard, dans la dynamique des grands mouvements de *Perfectae Caritatis*, c'est-à-dire le retour au Fondateur, les besoins du monde et de l'Église, la suite de Jésus-Christ, ne voulant pas être sourd aux différentes mutations en cours dans notre monde, les Frères reconnaissent que *cette œuvre de Dieu est aussi* la leur en adoptant la révision de la Règle de 1987. Quelques mois plus tard, c'est à dire en octobre 2014, le pape François convoquait un synode extraordinaire sur la famille qui avait pour thème « *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation* ». Voilà autant de faits qui ont marqué des ruptures dans le cours de l'histoire de l'Église et de notre Institut. Mais la référence de tous les événements au sein de l'Église après les années 1960, demeure le Concile Vatican II et les différents documents qui en sont issus.

Les fruits de ce Concile ont à coup sûr un impact sur la manière d'évangéliser pour rejoindre l'homme d'aujourd'hui. Ils nous invitent à passer de la secousse de la surprise à l'adaptation de la nouveauté. Raison pour laquelle, je vais essayer dans un premier temps

- De faire allusion, sans être exhaustif, aux impacts du Concile Vatican II pour l'Église d'aujourd'hui et peut-être de demain. Ensuite,
- D'aborder les implications des différentes mutations de notre Église sur notre Institut et qui ont conduit à la révision de la Règle de 1987.

I- L'impact du Concile Vatican II dans l'Église

Le 25 janvier 1959, le pape Jean XXIII se rendit dans la basilique Saint Paul Hors Les Murs à Rome pour célébrer la clôture de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens. Pour cet effet, tous les cardinaux présents à Rome étaient convoqués à cette célébration. A la fin de la cérémonie, le pape réunit tous les cardinaux dans la sacristie de la basilique pour un consistoire secret et leur fit part de trois projets qui lui tenaient à cœur : la convocation d'un synode pour le diocèse de Rome afin de repenser l'évangélisation de la ville, la réforme du code de droit canonique et l'annonce la plus percutante, la convocation d'un Concile. Les cardinaux accueillirent ce dernier point dans une *stupeur religieuse et révérencieuse*. Ce projet du souverain pontife n'est sans doute pas été entrepris sous un coup de tête.

Le sentiment général était que le Concile Vatican I avait été abrégé, inachevé à cause de la guerre franco-allemande et la prise de Rome par le royaume d'Italie. Jean XXIII n'envisageait pas d'achever les travaux du Concile Vatican I encore moins de condamner le modernisme. Le souverain pontife ne voulait pas d'une somme de condamnation mais d'initier un nouveau Concile qui sera une joyeuse proclamation de la bonne nouvelle du salut à tous les hommes. Pour lui, le Concile devrait être la manifestation de la joie de l'Église à connaître le Christ et à le faire connaître à tous les hommes. Ce Concile était pastoral en ce qu'il exprimait la conscience de l'Église d'être envoyée à l'humanité entière pour la conduire vers le Christ seul Pasteur. Pastoral ne veut donc pas seulement dire pratique, organisationnel ou tourner vers l'action immédiate mais il traduit le regard du bon pasteur et sa manière d'aller vers ses brebis en livrant sa vie pour elle.

Durant les travaux conciliaires la majorité des participants était restée proche de l'esprit d'ouverture manifesté par le pape : être attentive aux réalités du monde, aux besoins d'adaptation pour faire parvenir l'Évangile à tous les hommes, aux exigences du témoignage d'unité des chrétiens, à la nécessité d'enraciner la théologie et la vie ecclésiale dans l'Écriture sainte. Les fruits de ce Concile ont à coup sûr un impact sur la manière d'évangéliser pour rejoindre l'homme d'aujourd'hui. Ils nous invitent à passer de la secousse de la surprise à l'adaptation de la nouveauté.

Il ne faut pas nier le caractère décisif de cet événement non seulement pour l'Église mais pour le monde moderne. Le général De Gaulle qui s'y connaissait en histoire confia un jour qu'il tenait le Concile Vatican II pour l'événement le plus important du vingtième siècle. Ce siècle est passé maintenant, la liste des témoins directs se fait chaque jour plus tenue et il arrivera un jour où elle s'effacera complètement. Il ne servirait à rien de vouloir un quelconque esprit par delà les générations. L'esprit ne survit pas s'il ne s'incarne pas dans des écrits et des pratiques. Arrive inmanquablement le moment où les plus profondes réformes ont besoin d'être réformées. Jean-Paul

Il disait, et Benoît XVI a confirmé que Vatican II est la «*boussole*» pour notre temps. Loin d'avoir suscité un désordre, il introduisait les moyens de comprendre et d'intégrer dans une vision tout à la fois traditionnelle et renouvelée les immenses mutations qui se profilaient dans le monde qui est le nôtre désormais.

En parcourant les différents documents conciliaires, il m'a semblé qu'une des clés d'interprétation est «*l'écoute des autres*». *Écouter*, l'un des mots les plus utilisés dans la Bible. «*Écoute Israël...* », ainsi commençait dans la première alliance toute adresse du Seigneur à son peuple. Vatican II a voulu placer l'écoute des autres au centre de l'Eglise, de la société et finalement de toute vie humaine. Cette écoute se décline en goût de l'Autre, en souci de l'autre enfin en perception de soi-même comme un autre. Ainsi se dégageaient des tendances fortes qui irriguent notre présent et irrigueront sans doute notre futur. Les autres, qui sont ces autres ? L'autre c'est d'abord l'Autre, *le Tout Autre* c'est-à-dire Dieu.

Le goût de la Parole de Dieu. Si l'on avait demandé aux pères synodaux le 08 décembre 1965, quel texte aurait la plus longue répercussion historique, il n'est pas sûr qu'une majorité eut répondu *Dei Verbum*. 50 ans plus tard, cette constitution fait figure d'ouverture musicale. C'est elle qui procure au Concile sa tonalité dominante. «*L'écoute religieuse de la Parole de Dieu donne le goût de l'Autre, le goût de Dieu d'abord, par suite le goût de l'autre fait à l'image de Dieu, enfin le goût de l'œuvre divine de la création entière.*» (*Dei Verbum*, n°4). Dieu parle encore aux hommes. Comment l'entendre ? Comment interpréter l'Écriture ? Le synode des Évêques de 2008 consacré à la Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Église a créé une distinction de méthodes essentielles déjà esquissées dans la constitution conciliaire. Dieu parle à hauteur d'homme et il est normal que l'homme utilise toutes les ressources de son intelligence scientifique grâce à l'exégèse académique pour écouter les textes. Comme il s'agit d'abord d'une parole divine, il convient d'utiliser ce qu'on pourrait appeler l'exégèse canonique s'appuyant sur la tradition vivante de toute l'Église. La foi est première et dernière, il lui revient de guider l'exercice de discernement. 50 ans après le Concile alors que s'est renforcé l'individualisme des interprétations, nous avons à redire oui le divin intervient dans l'histoire des hommes, non les épisodes rapportés ne se ramènent pas à une simple construction littéraire ou théologique. Oui les faits relatés sont des faits véritables par lesquels Dieu déploie son beau projet d'amour pour sauver tous les hommes. Oui le Verbe s'est réellement incarné, ce n'est pas un mythe. Oui le Christ a partagé notre condition humaine, ce n'est pas une belle histoire écrite pour des enfants ou des esprits simples en mal de merveilleux. Ils seront nombreux sans doute ici à témoigner de ce véritable engouement qui s'est installé depuis une cinquantaine d'année. Livres, revues, collections, session de formation, le peuple de Dieu s'est pris de passion pour l'Écriture. Les groupes bibliques ont fleuri un peu partout. *L'Écriture était l'âme de*

la théologie rappelait le Concile, elle est devenue depuis lors familière à un nombre considérable de baptisés. Cette première tendance a été encouragée par la réforme liturgique qui a donné à entendre un choix plus large de textes bibliques à la messe. Le succès engendre souvent des excès. Il arrivait donc que le déploiement exagéré de la liturgie de la Parole condamnait la liturgie proprement eucharistique à devenir une sorte d'appendice. Et pour cette raison, en l'espace de 4 petites années, l'Église s'est dotée d'un corpus impressionnant relatif à l'Eucharistie. Le 17 avril 2003, le pape Jean Paul II signait une encyclique du rapport de l'Eucharistie à l'Église. Un peu plus tard, il ouvrait une année consacrée à l'Eucharistie. Enfin, par la tenue d'un grand synode consacré à ce même sujet, Benoît XVI rendit public son exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* le 13 mars 2007. Cette insistance doit être lue comme la manifestation d'une volonté de fidélité au Concile qui avait déjà largement traité de l'Eucharistie dans sa Constitution sur l'Église et sa Constitution sur la liturgie. Les propos tenus à l'instant sembleront appuyer une opinion devenue commune, Vatican II aurait été un Concile essentiellement christocentrique. On pourrait montrer aussi qu'il chercha à réagir contre un christocentrisme latin excessif afin de retrouver quelque chose de la richesse pneumatique traditionnelle.

Le goût de L'Esprit Saint. Certes je le sais, il n'existe aucun texte du Concile consacré à la troisième personne de la Trinité mais déjà, là sont placées les routes qui baliseront les chemins de demain. Après tout, le Christ ne peut être atteint en son être même que dans l'Esprit. C'est dans l'Esprit que l'assemblée chrétienne se reçoit et se reconnaît comme sacrement du Christ. C'est Lui qui guide les hommes dans leur marche vers le royaume du Père, Lui qui aide les baptisés à interpréter les signes des temps, Lui qui conduit le cours des temps et rénove la face de la terre. Comme le souhaitait Paul VI, à la christologie et spécialement à l'ecclésiologie du Concile doivent se succéder une étude nouvelle et un culte nouveau de l'Esprit Saint, précisément comme complément indispensable de l'enseignement du Concile. Jean Paul II a tenté de combler ce vide par son encyclique *Dominum et vivificantem* du 18 mai 1986. Mais elle parut tomber dans une sorte d'épaisse indifférence²². Il revenait alors à l'Esprit de se manifester lui-même. A sa manière, il provoqua dès la décennie suivant le Concile une floraison de mouvements où dans la communion la plus étroite et quelquefois même dans le partage de vie, des prêtres, des religieux, des laïcs se proposaient de témoigner des charismes reçus et de retrouver le modèle des premières communautés chrétiennes. On a parlé alors d'un *nouveau printemps* pour l'Eglise. Depuis Vatican II, le magistère a toujours insisté sur l'action universelle de l'Esprit dans le monde. Le goût de l'Esprit Saint conduit naturellement au souci de l'autre. Mais l'autre, qui est-il ?

²²Aux dires des commentateurs, cette encyclique était longue et difficile à digérer.

Le souci du plus éloigné. L'autre c'est d'abord le plus éloigné qu'il s'agit d'approcher et d'apprécier. Dans les relations du christianisme avec les religions qui ne se réclament pas du Christ, le Concile a provoqué une sorte de révolution copernicienne. Deux documents illustrent ce tournant, *Nostra aetate* traitant des relations de l'Église avec les religions non chrétiennes qui, avec le temps est devenu l'un des textes les plus décisifs du Concile et la déclaration *Dignitatis humanae* qui porte sur la liberté religieuse. En réalité, le Concile s'est référé à deux notions traditionnelles : celle des semences du Verbe qui inspire l'action des hommes de bonne volonté par delà la diversité des religions et celle du respect des consciences qui ne saurait être forcée par une contrainte extérieure pour adhérer à une foi quelconque. Le Concile appelle à une fraternité universelle. Plusieurs événements de grande portée ont commencé me semble-t-il à bâtir cette fraternité. Je songe à la fameuse rencontre d'Assise le 27 octobre 1986 suivit d'autres semblables. Depuis la déclaration de Paul VI jusqu'au voyage de Benoît XVI en terre sainte, l'enseignement du magistère plaide avec une continuité remarquable en faveur d'un dialogue respectueux et sincère entre les adeptes des diverses religions. Ce souci du plus éloigné enrichit les connaissances fortes et peut purifier sur tel ou tel point de la compréhension que les fidèles avaient de leur propre croyance. Il ne manque pas cependant de soumettre la théologie chrétienne à de redoutables questions. Par exemple celle-ci : Dieu aurait-il pu choisir d'autres médiateurs que Jésus-Christ comme le soutient aujourd'hui le courant dit pluraliste ? A l'encontre de ce dernier, la Congrégation pour la doctrine de la foi avait fait paraître une décélération sur la foi *Dominus Jésus* dans laquelle étaient rappelées l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église. Les sociétés marquées par le pluralisme culturel ne pourraient plus se passer du dialogue interreligieux devenu un élément essentiel de la paix sociale. En faisant appel à lui, les pouvoirs publics ont-ils mesuré qu'ils se sont engagés dans une voie de révision de la pratique de la laïcité. Toutes les religions sont devenues de véritables partenaires sociaux. Ce que l'on appelle depuis peu la *laïcité positive*. Il n'est plus possible désormais de les confiner dans l'aire étroite des seules convictions personnelles. Les communautés confessionnelles ont ainsi acquis le droit de s'exprimer en tant que tel sur la place publique. L'autre c'est encore le frère séparé.

Le souci du frère séparé. Le souci vise à surmonter progressivement les barrières laissées par l'histoire et le péché. Vatican II avait affirmé que le rétablissement de l'unité entre les chrétiens était l'une de ses préoccupations majeures. Plus de cinq décennies de dialogue ont fait tomber de nombreux préjugés. Des ponts ont été lancés entre des points de vue jugés hier irréconciliables. Un nombre impressionnant de documents ont été adopté par toutes les parties. Je songe en particulier à la déclaration commune sur la doctrine de la justification en 1999 qui permet aux Catholiques et aux Luthériens de surmonter des conflits d'une importance cruciale remontant au 16^e siècle. Ce souci de

communion est devenu un leitmotiv du catholicisme. Le Concile voyait dans le mouvement œcuménique une œuvre de l'Esprit Saint qui devrait susciter dans les cœurs des fidèles du Christ un ardent désir d'unité. Cette quatrième tendance semble pourtant marquée le pas aujourd'hui. L'enthousiasme des débuts a fait place à des démarches plus sobres et plus mesurées. Certains ont même parlé de crise. Mais comme l'expliquait le Cardinal Karlspel « *Une situation de crise est une situation où les anciennes méthodes sont parvenues à leur terme mais où des espaces s'ouvrent pour de nouvelles possibilités.* » En réalité l'intercommunion dans la vérité n'est pas pour demain. De nouveaux obstacles ont surgi, telle l'ordination des femmes chez les Anglicans. Mais l'œcuménisme, quelque soit ses heurts, reste toujours un appel pressant à la conversion des cœurs. L'autre encore c'est le tout venant, tout homme habitant ce monde.

Le souci du monde. Le souci de l'autre s'épanouit alors en souci du monde. Un Concile n'aura jamais la puissance d'un Josué, il n'arrête pas l'histoire. Il est devenu banal de reconnaître qu'au cours des 50 dernières années, cette histoire a connu une accélération sans précédente. Le Concile ne devinait qu'à peine l'avènement de la mondialisation des économies et des cultures. Il ne pouvait prévoir l'effacement des idéologies ni la chute du mur de Berlin, ni l'apparition de thèse évoquant un conflit de civilisation, ni les prodigieuses avancées de la biologie appliquée au corps humain, ni les inquiétudes chaque jour plus accentuées sur la santé de notre planète. Il parlait encore d'athéisme quand le défi majeur lancé aux religions sera demain celui de l'indifférence et de la perte d'intérêt pour les choses du sens. Pourtant, nous pouvons soutenir que Vatican II a inculqué aux chrétiens ce que j'appellerai un principe de bienveillance envers le monde tel qu'il est. C'est en ce monde si concret, si charnel, si sombre parfois, et non point dans celui idéalisé des utopies que, comme le disait *Gaudium et spes*, l'Esprit continue à écrire la belle histoire du salut. Ce monde, Dieu l'aime: comment ne saurions-nous pas pris de sollicitude pour lui ? Cette sollicitude ne s'est pas démentie depuis. S'appuyant sur la constitution conciliaire, les chrétiens ont déployé une éthique des droits de l'homme qui a donné à ce monde comme un nouveau poids de grâce. Le communisme a rendu une âme qu'il n'avait jamais eue, des dictateurs ont cédé sous la pression des peuples. Le plus souvent, je pense particulièrement à l'Amérique Latine, l'Église s'est retrouvée parmi les forces du renouvellement social. Il se présente aujourd'hui le risque de faire de ses droits une rhétorique un peu creuse alors que le plus fondamental d'entre eux, le droit à la vie aussi que le rappelait l'encyclique *Evangelii vitae* de 1995 se trouve chaque jour nié à des milliers d'êtres humains innocents, à l'aube de leur existence. Cette sollicitude envers le monde moderne impose à l'Église de réviser de fond en comble sa mission et son mode de présence.

C'est cette adaptation et cet effort de rénovation que *Perfectae Caritatis* demande aux Instituts et aux religieux. Il les invite à se mettre à l'écoute des appels des hommes de notre temps, à

« *communiquer aux préoccupations de l'Église de ce temps, et en cela, de revenir à la source évangélique de la Sequela Christi et au charisme jaillissant de leurs origines.* » (Études lasalliennes n°18) La sécularisation a façonné des sociétés comme on n'en avait jamais connu dans le passé. Il faut donc que les chrétiens incitent une nouvelle évangélisation, une évangélisation de la culture par la culture. Il me semble que toutes les forces vives de notre Église n'ont pas encore perçu la mesure de cette ardente obligation. A l'homme qui lui demandait ce qu'il devrait faire pour être heureux, Jésus lui demandait d'aimer son prochain comme soi-même. Le Concile n'a pas agi de manière différente, lui qui parle du goût de l'Autre en souci du prochain et enfin de l'accueil de soi-même comme un autre pour reprendre une image de Paul Ricœur. Il reste à évoquer cette dernière sorte d'amour primordial des baptisés pour leur Église.

L'amour de l'Église. Si l'on n'aime pas l'Église, pourquoi lui ferait-on confiance ? Pourquoi suivrait-on la morale qu'elle enseigne ? « *Aimer l'Église comme une mère...* » On aime que ce que l'on comprend. Dans la constitution *Lumen gentium*, Vatican II s'attache à faire rendre notre compréhension de l'Église à la fois plus profonde et plus affective. Tandis que l'accent avait été mis longtemps sur l'aspect hiérarchique de la société Église, le Concile part du mystère de l'Église que seule la foi peut saisir et c'est dans ce mystère qu'elle accueille la communion qui unit les personnes trinitaires et s'attache à la faire passer entre ses membres avant qu'elle ne rayonne dans le monde. Chacun des membres du peuple nouveau, le peuple de Dieu cheminant avec les hommes est incité à recevoir cette communion divine et à en vivre. Puisque tous, absolument tous se trouvent appeler à la même sainteté. L'insistance sur l'unité de la sainteté a renouvelé en partie le visage de notre Église ; jamais dans sa longue histoire de deux millénaires, le laïcat ne s'était retrouvé valorisé à ce point. Le Concile lui avait déjà rappelé ses responsabilités dans la construction de la cité et depuis lors l'Église plaide inlassablement pour que les laïcs s'engagent dans les grandes causes et les défis décisifs de notre temps. Ni le souci de la justice, ni le soutien des plus faibles ne sont pour ces laïcs des matières à option. Certains laïcs, depuis un certain nombre d'années déjà, se rattachent à des Instituts religieux soit pour être aidé dans leur vie de prière quotidienne, soit pour partager un même désir de contribuer à l'effort de la société et de l'Eglise par des activités spécifiques (éducation, santé, etc.). D'autres encore sont marqués par l'esprit du fondateur ou de la fondatrice de l'Institut religieux, la spiritualité, les engagements et tout en restant dans leur situation de laïcs, ils vivent, selon des modes divers, une fraternité humaine et spirituelle avec des religieux ou des religieuses. Pour des communautés qui rassemblent des chrétiens de vocations diverses se référant à une même spiritualité, on parle de « *famille évangélique* ». « *Les ouvriers de la Vigne sont tous les membres du peuple de Dieu : les prêtres, les religieux et les religieuses, les fidèles*

laïcs, tous ceux qui sont à la fois objet et sujet de la communion de l'Église et de la participation à sa mission de salut. Tous et chacun, nous travaillons à l'unique Vigne du Seigneur commune à tous, avec des charismes et des ministères divers et complémentaires.» (Christifideles laici, n°55.1)

A temps et à contre temps, l'Église soutient que rien ne saurait remplacer la famille parce qu'elle sait que la santé d'une société s'éveille dans le berceau d'une communion de personnes. L'Église a envoyé les laïcs à l'avant-poste de la mission. L'accueil du décret *Ad gentes* a été relancé par deux documents majeurs : l'exhortation apostolique de Paul VI, *Evangélii nuntiandi* et l'encyclique *Redemptoris missio* de Jean Paul II. « *Je vois se lever l'aube d'une nouvelle ère missionnaire qui deviendra un jour radieux et riche de fruits si tous les chrétiens, et en particulier les missionnaires et les jeunes Eglises, répondent avec générosité et sainteté aux appels et aux défis de notre temps.* » (Redemptoris missio, n°92) Dans certaines icônes, l'Église est évoquée sous la forme d'un édifice dont l'extrême pointe de la coupole pénètre jusque dans la Trinité. L'image donne à sentir que la communion des personnes divines doit descendre et imprégner l'Église entière appelée à convertir ses pratiques et jusqu'à ses structures.

L'idée qui unifie les différents documents du Concile Vatican II et de tous les documents ecclésiaux qui l'on suivi est la « *communio* ». L'Église-communion invite à la communion entre tous ses membres et désigne les religieux comme *Expert en communion* tout en leur assignant la mission d'être « *dans la communauté ecclésiale et dans le monde, témoins et artisans de ce projet de communion qui se trouve au sommet de l'histoire de l'homme selon Dieu.* » (La Vie fraternelle en communauté, n°10.4) Le document postconciliaire *Vita consecrata* parut en 1994 insiste davantage sur la communion. L'expertise de la vie religieuse dans la communion doit apparaître à deux niveaux, *ad intra* et *ad extra*.

Les tendances que nous avons cru pouvoir déceler suffisent-elles à dessiner les grandes avenues pour notre monde d'aujourd'hui et de demain. Avec l'accélération de l'histoire, notre Institut essaie de comprendre et de digérer le Concile Vatican II par « *une écoute attentive* » aux besoins urgents du monde et de l'Église.

II- Les implications des tendances abordées dans notre Institut

Le Chapitre Général de 1986 devait doter l'Institut d'une Règle « définitive ». La préparation comprit une invitation à tous les Frères pour qu'ils formulent leurs propositions de changements – nouvel essai pour élaborer la Règle à partir de la vie des Frères, et de tous les Frères – et la désignation d'une Commission de rédaction. Celle-ci élaborait cinq brouillons et le dernier fut communiqué à tous les Frères en 1985. Mais entre-temps, le nouveau Code de Droit canonique avait

été promulgué en 1983. Celui-ci avait des incidences nécessaires sur la rédaction de la Règle. Rappelons quelques unes de ses dispositions :

Canon 578. *Tous les Instituts doivent observer avec fidélité la pensée des fondateurs et leur projet, que l'autorité ecclésiastique compétente a reconnus, concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'Institut, ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'Institut, doivent être fidèlement maintenues par tous.*

Canon 587.

§1. Pour protéger plus fidèlement la vocation propre et l'identité de chaque Institut, le code fondamental ou constitutions de chaque Institut doit contenir, outre les points à sauvegarder précisés au canon 578, les règles fondamentales du gouvernement de l'institut et de la discipline des membres, de leur incorporation et de leur formation, ainsi que de l'objet propre des liens sacrés.

§2. Ce code est approuvé par l'autorité compétente de l'Eglise et ne peut être modifié qu'avec son consentement.

§3. Dans ce code, les éléments spirituels et juridiques seront bien harmonisés, mais les règles ne doivent pas être multipliées sans nécessité.

§4. Les autres règles établies par l'autorité compétente de l'institut doivent être révisées et adaptées convenablement d'après les exigences de lieux et de temps.

En pratique, notre Règle réunit en un seul texte, sous le titre de Règle, aussi bien « le code fondamental » - appelé Constitutions – que le « code complémentaire » - appelé Statuts. Nous connaissons la disposition typographique qui permet de les distinguer. Notre Règle prétendait que ses orientations spirituelles et ses normes juridiques demeurent le plus près possible de la vie des Frères, présents dans toutes sortes de cultures et dans des missions très diverses.

Notre Institut étant de droit pontifical, l'autorité compétente pour approuver son code fondamental – les Constitutions – est le Saint Siège (Canon 587 §2). De fait, en 1986, la Congrégation des Religieux et Instituts Séculiers demanda à voir tout le texte et pas seulement le « Code fondamental » et exigea quelques changements à ce qui avait été approuvé par le Chapitre Général. La plus grande partie des modifications consista à passer quelques Statuts dans les Constitutions. L'approbation vaticane porte la date symbolique du 26 janvier 1987.

Ce texte « définitif » subit quelques retouches dans tous les Chapitres Généraux ultérieurs...

La dernière révision de la Règle. Le Chapitre Général de l'an 2000 constata l'avènement de nouvelles réalités dans l'Eglise et dans l'Institut. Elles se résument en quelques point : d'importants documents ecclésiaux, une nouvelle compréhension de la mission partagée et de l'association pour le service des pauvres exprimée dans les documentes de l'Institut, les décisions capitulaires qui

pourraient exiger dans le futur quelques modification au texte de la Règle. Tout cela déboucha sur la Proposition 38 du Chapitre : *« Le Frère Supérieur Général et son Conseil désigneront une Commission ad hoc pour étudier les implications qui, pour le texte actuel de la Règle, pourraient avoir certaines réalités nouvelles dans l'Eglise et dans l'Institut. Cette Commission présentera son travail au Frère Supérieur et à son Conseil au moins deux ans avant le 44^e Chapitre Général. »*

Cette Commission, ou Comité ad hoc, fut effectivement constituée et se réunit trois fois à la Maison Généralice entre février 2004 et mars 2005. Son Rapport, complété par une présentation et quelques annexes, fut le second d'une série de cinq documents préparatoires au Chapitre Général de 2007.

Rapport du comité ad hoc de 2004-2005. Dès leur première réunion, les membres du Comité virent que des sections entières de la Règle méritaient une révision substantielle, à la lumière de quatre lignes de pensée :

- Le dynamisme des origines de l'Institut et le nouveau contexte ecclésial de notre identité de Frères.
- La centralité du vœu d'association pour comprendre notre consécration et notre identité.
- Notre identité et notre vocation vues à la lumière d'une théologie et d'une spiritualité de communion.
- La co-participation de Frères et d'autres partenaires à une même mission ecclésiale vécue selon le charisme lasallien.

Dans la seconde réunion en décembre 2004, il devint clair pour le Comité et le Conseil Général, qu'introduire dans la Règle quelques changements mineurs serait une perte de temps. En conséquence, on demanda au Comité un document qui montre quelles implications auraient sur la Règle les nouvelles réalités de l'Eglise et de l'Institut contenues dans les textes officiels de l'une et de l'autre. Le document demandé fut remis au Conseil Général en mars 2005 et communiqué à l'Institut comme nous l'avons déjà dit. Jetons-y un rapide coup d'œil.

La Section A se référait aux changements intervenus dans l'Eglise dans trois domaines qui intéressaient particulièrement les Frères : l'ecclésiologie de communion à partir de Vatican II ; la vie communautaire et la mission des religieux ; et les documents de l'Eglise relatifs à l'éducation.

La Section B concernait les changements intervenus dans l'Institut. Les Frères diminuaient en nombre, tandis qu'augmentait leur âge. Les œuvres lasalliennes se multipliaient et croissaient, grâce à une participation sans cesse accrue de laïcs, de prêtres et d'autres religieux. Les documents de l'Institut qui accompagnaient et tentaient d'éclairer cette évolution, mettaient en évidence quatre thèmes qui, bien qu'apparus avant 1987, prenaient une importance toujours plus grande :

- *L'identité du Frère,*
- *Le développement de l'idée d'association.*
- *L'évolution de la mission partagée.*
- *Les changements dans la manière de vivre communautairement en ouvrant les communautés à la présence de laïcs.*

Nous avons tous conscience de la manière dont ces thèmes ont été rappelés avec insistance et développés par nos derniers Supérieurs Généraux dans les Lettres pastorales qu'ils ont adressées à tous les Frères, à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

La Section C abordait les implications qui découlent de l'analyse précédente pour une révision de la Règle. Permettez-moi de rappeler quelques unes des premiers paragraphes (« Observations générales »).

« Ces changements importants confrontent le Frère à un certain nombre de situations réelles en ce qui concerne la mission et la communauté (deux éléments constitutifs de l'identité du Frère), qui ne sont pas exprimés adéquatement dans la Règle de 1987. »

« L'axe central des documents post-conciliaires de l'Eglise, la communion-mission, est la base historique et théologique de l'existence de l'Institut telle qu'on la formule actuellement, à partir de 1986, dans le 4^e vœu : le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres. Aux origines de l'Institut, ce vœu associait chaque Frère seulement à d'autres Frères qui contractaient le même engagement. Aujourd'hui, la formulation du même vœu – à la lumière des évolutions des textes de l'Eglise et de l'Institut – associe, au moins implicitement, le Frère (dans sa vie consacrée vécue dans une communauté, en vue d'une mission) à d'autres personnes qui se réunissent au moyen d'une sorte d'association pour exercer une mission semblable. Dans des situations toujours plus nombreuses, cette association reçoit aussi des personnes qui partagent certains aspects de la vie de communauté. »

Le Comité voyait là un croisement d'axes : celui de la communion-mission, qui est un élément constitutif de l'identité du Frère, mais traverse aussi les autres lasalliens, et celui de la consécration votale propre aux Frères. L'idée d'association est devenue une idée centrale pour des personnes différentes qui partagent à des degrés divers la mission lasallienne. Le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres donne d'être la clef de compréhension des quatre autres vœux. Et il concluait que *« l'idée d'association est devenue pour la Mission Lasallienne, un futur déjà en voie de réalisation. »* Dans un parcours plus détaillé, le Comité signalait des aspects de chaque chapitre de la Règle qui méritaient une attention particulière dans une révision du texte.

Depuis ce rapport, presque dix ans ont passé. Aujourd'hui, il y a moins de Frères, leur moyenne d'âge a augmenté, il y a eu des fusions de Districts et de Régions ; nous avons fermé ou cédé des œuvres. En même temps, l'Institut est présent dans de nouveaux pays avec des réalités diverses. Il y a eu deux Assemblées Mondiales de la Mission Educative Lasallienne ; on a multiplié les rencontres internationales, régionales, de District... qui comprennent de plus en plus d'autres membres de la Famille Lasallienne. On a tenu des Assemblées de Jeunes Frères et de Jeunes Lasalliens : autant de signes que nous devons lire et interpréter. Tout cela – et l'énumération n'est pas exhaustive – nous pose des questions et nous ouvre des pistes de réponses qui devraient influencer sur notre Règle révisée. C'est la vie de l'Institut, obéissant aux sollicitations de l'Esprit, qui demande à être le plus adéquatement possible dans la Règle.

Depuis le Chapitre général de 2007. Le Chapitre Général de 2007, en plus d'une importante production de documents – qui ont influencé le nouvel essai de la Règle – introduisit deux modifications, petites dans leur matérialité mais significatives dans leur contenu, dans le texte de la Règle actuelle, et précisément dans la formule des vœux. En premier lieu ... « *Je promets et fais vœu de m'unir et demeurer en société avec...* » On récupérait donc avec raison une clause qui était dans la formule de 1694 jusqu'au commencement du XXe siècle. Deuxièmement, le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres placé à nouveau en tête de la liste des vœux. Grâce à ces retouches, l'actuelle formule de vœux reste plus proche de celle qu'utilisèrent le Fondateur et les premiers Frères. Et surtout, on met en relief la centralité de l'association pour le service éducatif des pauvres dans l'esprit et les intentions du Fondateur et de la communauté de fondation. Parce qu'ils touchaient à une « Constitution », ces changements furent soumis comme il se devait, à l'approbation du Saint Siège.

De plus, le Chapitre adopta la Proposition suivante : « *Que sous l'autorité du Frère Supérieur Général et de son Conseil, une Commission, en dialogue avec l'Institut, procède à une révision de la Règle. Si le Supérieur Général et son Conseil le jugent opportun, ils convoqueront un Chapitre Général extraordinaire ou une session spéciale du Chapitre Général ordinaire de 2014, pour soumettre à l'étude la proposition de Règle révisée.* » Le mandat capitulaire a été exactement exécuté. La Circulaire 459, du 23 septembre 2008, indiquait les buts, décrivait le processus et désignait les responsables des deux étapes.

Pendant la première étape, de novembre 2008 à septembre 2009, on demanda à tous les Frères un exercice de discernement afin de détecter les lacunes et les incompatibilités qu'il pouvait y avoir entre la Règle et la réalité quotidienne. Les réponses furent versées dans un document que l'on remit à la Commission chargée de la phase suivante.

Le début de cette seconde phase fut annoncé par le Supérieur Général aux Visiteurs dans la Lettre du 3 octobre 2009. Il y disait, entre autres choses : *« Dans l'intention des deux derniers Chapitres, représentation suprême du Corps de la Société, on comprend qu'il s'agit de la Règle des Frères et pour les Frères. Cela fut recueilli par le Conseil Général, au moment de commencer cette étude. Nous devons rappeler que les destinataires de la Règle ce sont les Frères et que, comme telle, elle obéit toujours à trois finalités :*

- Exprimer notre identité dans l'Eglise et dans la Société.*
- Servir de guide pour la vie de l'Institut et de chaque Frère.*
- Donner des orientations pour l'animation, le gouvernement et la mission de l'Institut. »*

La Commission chargée de la seconde phase tint six réunions plénières, de deux à trois semaines chacune : octobre 2009, septembre 2010, février et octobre 2011, février-mars et juin 2012 (la dernière, d'une semaine seulement). Le résultat de la première réunion fut communiqué à tout l'Institut et provoqua différentes réactions. Le texte était incomplet et appelait beaucoup de travail.

Au début de la seconde réunion, le Frère Supérieur fit parvenir aux membres de la Commission une lettre dans laquelle il précisait que le travail consistait à réviser la Règle et non à la réécrire. A partir de là, la Commission se centra plus strictement sur le texte de 1987 comme point de départ du nouveau projet. Le brouillon, au point où il en était à ce moment-là, fut communiqué aux Frères qui firent partie de la Session intercapitulaire de 2011. Et après la réunion de la Commission, en octobre de la même année, il fut envoyé aux Frères Visiteurs afin de recueillir leurs observations. Certains Visiteurs firent connaître ce texte à d'autres Frères, voire à tous ceux de leur District. A divers moments, on demanda l'opinion des Consultants désignés dans la Circulaire 459, soit sur tout le texte, soit sur des points particuliers.

Après la réunion plénière de février-mars 2012, un groupe plus restreint fut chargé de revoir la rédaction. La réunion de juin 2012 eut pour objectif d'apporter au texte les dernières retouches et une approbation définitive. Il fut encore nécessaire de modifier certains détails de style. Ainsi terminé, le projet fut officiellement remis au Supérieur Général et à son Conseil en septembre 2012. Ce texte fut opportunément communiqué, pour étude, à tout l'Institut.

De la comparaison avec le texte en vigueur, facilitée par les références en marge, il ressort à l'évidence que beaucoup d'articles des Constitutions actuelles ont été modifiées. Le texte final a connu l'approbation du Saint Siège.

CONCLUSION

A la cérémonie de clôture du Concile Vatican II, le 07 décembre 1965, le pape Paul VI s'exprimait en ces termes : « *Mais alors, ce Concile, dont les travaux et les préoccupations ont été consacrés principalement à l'homme, ne serait-il pas destiné à ouvrir une nouvelle fois au monde moderne les voies d'une ascension vers la liberté et le vrai bonheur? Ne donnerait-il pas, en fin de compte, un enseignement simple, neuf et solennel pour apprendre à aimer l'homme afin d'aimer Dieu ?* » Le Concile Vatican II nous laisse comme héritage la charité pastorale qui est lui-même une invitation à parcourir la voie du service et de l'amour de l'homme et de tout homme pour pressentir le mystère de Dieu. C'est donc d'abord dans l'expérience de la charité vécue que l'homme peut trouver la présence de Dieu. Pour rester fidèle à cet appel, les Instituts religieux doivent rénover pour retrouver *le principe dynamique créatif* qui se traduit dans la révision des Règles de vie.

La révision d'une Règle est un travail collectif. La Règle est un texte par lequel tous les Frères pourront reconnaître le sens de ce qu'ils vivent ou veulent vivre et pour cela il faut viser un consensus le plus large possible, voire une unanimité. Ceci demande un travail d'écoute du plus grand nombre possible de Frères, un effort de compréhension des différentes options possibles, la recherche d'une possible synthèse, et un arbitrage entre elles quand cela n'est pas possible. Le texte actuel répond bien à ce souci. Nous venons d'avoir l'approbation du Saint Siège. Maintenant commence la phase de réception qui n'est pas la plus facile.

Chers Frères, vous avez un rôle important à jouer comme pédagogue de la Règle révisée auprès de vos frères. Pour y parvenir et l'assumer pleinement donnez-vous le temps de son appropriation personnelle qui exige une présence d'esprit. Je vous souhaite de vivre ces jours comme un temps de grâce et une préparation à une mission.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Jean XXII / Paul VI (1966) : *Discours au Concile*, Paris, Éditions du Centurion, Documents conciliaires.
- 2- Vatican II (1967) : *Les seize documents conciliaires. Texte intégral*, Paris, Édition Fides.
- 3- *Au sujet du travail du Comité ad hoc sur la Règle*, Maison généralice, 2005.
- 4- *Les Frères des écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui. 39^e Chapitre général 1966-1967*, Rome, Maison généralice, 138p.
- 5- SAUVAGE Michel (2014) : *L'espérance fragile d'un témoin. L'itinéraire du Fr. Michel Sauvage (1923-2001)*, Rome, Frères des Écoles Chrétiennes, 677p.
- 6- GUY Jean-Claude (1987) : *La vie religieuse mémoire évangélique de l'Église*, Paris, Éditions du Centurion, 192p.

Sessions du jeudi 13 août 2015

LA COMMUNAUTE DES FRERES, UNE COMMUNAUTE MINISTERIELLE.

Frère Jean-Luc TRAORE

Introduction : Quelques préalables.

1- LA COMMUNAUTE DANS L'ÉGLISE

Dans l'exhortation post synodale *Vita consecrata* N°42 on peut lire ceci : « Dans la vie de communauté, on doit pouvoir en quelque sorte saisir que la communion fraternelle, avant d'être un moyen pour une mission déterminée, *est un lieu théologal* où l'on peut faire l'expérience de la présence mystique du Seigneur ressuscité (cf. *Mt* 18, 20). Cela se réalise grâce à l'amour mutuel de ceux qui composent la communauté, amour nourri par la Parole et par l'Eucharistie, purifié par le Sacrement de la Réconciliation, soutenu par la prière pour l'unité, don de l'Esprit à ceux qui se mettent à l'écoute obéissante de l'Évangile. C'est précisément Lui, l'Esprit, qui introduit l'âme dans la communion avec le Père et avec son Fils Jésus Christ (cf. *1 Jn* 1, 3), communion qui est source de la vie fraternelle. Par l'Esprit, les communautés de vie consacrée sont guidées dans l'accomplissement de leur mission de service de l'Église et de toute l'humanité, selon leur intuition originelle. »

La vie fraternelle en communauté présente la communauté d'abord comme un don avant d'être un projet humain. Elle fait partie du projet de Dieu qui veut communiquer sa vie de communion. Ensuite, elle est un « lieu où l'on devient frères et sœurs et les itinéraires les plus sûrs offerts à la communauté religieuse pour construire la fraternité chrétienne. » Elle est lieu et sujet de la mission.

1.1- La communauté comme expression de la communion ecclésiale

L'homme, créé pour la communion, est appelé à une intime relation avec Dieu. « La plus haute vocation de l'homme est d'entrer en communion avec Dieu et avec les hommes ses frères. »²³ L'amour trinitaire de Dieu appelle l'homme à une intime relation avec lui, à la communion interpersonnelle et à la fraternité universelle. La vie consacrée témoigne de la manière de vivre cette communion et de ce fait, la communauté religieuse et l'expression de

²³ *La vie fraternelle en communauté*, N°9

la communion ecclésiale. Elle est la radicalisation de l'esprit fraternel qui unit tous les chrétiens. En tant que signe prophétique, elle rend visible la communion qui fonde l'Eglise. « Experts en communion, les religieux sont appelés à être dans la communauté ecclésiale et dans le monde, témoins et artisans de ce projet de communion qui se trouve au sommet de l'histoire de l'homme selon Dieu. »²⁴ Les familles religieuses par leur communauté ont pour mission d'être signes de l'intime communion qui anime et constitue l'Eglise et d'être soutien pour la réalisation du plan de Dieu.

1.2- La communauté où l'on devient frères et sœurs

« Le don de la communion suscite le devoir de construire la fraternité, de devenir frères et sœurs dans une communauté dont les membres sont appelés à vivre ensemble. »²⁵ Notre vie de prière en communauté en tant que base de notre vie part de la contemplation du mystère de Dieu et de l'admiration pour sa présence. La prière elle-même est temps de rencontre avec le Seigneur, lui qui agit par là même en nous malgré nos distractions et nos fatigues. La communauté elle-même se construit à partir de la liturgie et surtout de la l'Eucharistie, « sommet et source » de toute l'activité de l'Eglise.

1.3- Communauté et mission

Toute communauté religieuse animée par l'Esprit du Ressuscité est apostolique selon sa nature propre (VFC N°58). « La communion engendre la communion et se présente essentiellement comme communion missionnaire. La communion et la mission sont profondément unies entre elles, elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement, au point que la communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion. »²⁶ Toute communauté religieuse assure d'abord une présence missionnaire là où elle est implantée. Elle y apporte la richesse de sa consécration, de sa vie fraternelle et de son charisme. Sa présence est déjà une annonce efficace du message chrétien. Elle est une prédication vivante et continue selon les termes de *La vie fraternelle en communauté*. C'est en tant qu'identité charismatique que la communauté religieuse s'insère dans la pastorale de l'Eglise.

²⁴ *Religieux et promotion humaine* N°24

²⁵ *Id*, N°11

²⁶ Exhortation apostolique *Christifideles laici*, N°32

Tout ce qui précède, implique pour chaque membre d'une communauté et pour l'ensemble, un devoir de se sentir coresponsable de la vie fraternelle en communauté. Car ainsi, ils manifestent l'appartenance au Christ qui les choisit et les appelle à vivre ensemble. En effet, la fécondité de la vie religieuse dépend de la qualité de la vie fraternelle en communauté. La construction d'une vie communautaire de qualité est donc un défi qui peut être hors de portée de nos forces humaines. Mais dans la foi, il faut en demander les grâces au Seigneur.

2- DEPASSER LES PREJUGES POUR BÂTIR UNE COMMUNAUTE FRATERNELLE

Dans la vie religieuse, on ne choisit pas sa communauté, encore moins ceux avec qui on fait communauté. Chaque membre de la communauté est envoyé. La communauté apparaît comme le lieu de rencontre de personnes envoyées pour une même mission. Elles répondent à un même appel, à une même convocation. Convocation ici doit être comprise comme vocation commune. Ces personnes sont toutes coresponsables de la mission qui leur est assignée. Elles sont toutes animées du désir de réaliser la mission et sont toutes tendues vers ce but. Mais que l'on ne s'y méprenne pas ! Ces personnes, ces religieux sont différents presque à tout point de vue. Donc, il ne faut pas s'attendre à ce que tout aille de soi. Tout ne va pas de soi. Il y aura des frottements qui sont appelés à être dépassés. Pour cela on doit apprendre à se connaître mutuellement. Pour devenir Frères, il est nécessaire de se connaître par le biais du dialogue. Ce dialogue est parfois celui qui s'impose quand des cultures se rencontrent. Il faut oser aller à la rencontre de l'autre. Il faut mettre de côté les préjugés pour nous accueillir mutuellement comme frères. « La vie fraternelle s'affaiblit ordinairement lorsque la communication est absente ou pauvre: alors chacun ignore ce que vit l'autre, le frère devient un étranger, les relations avec lui sont anonymes; et on en arrive à des situations de véritable isolement et de réelle solitude [...] Les conséquences peuvent être malheureuses, parce qu'alors l'expérience spirituelle acquiert insensiblement un caractère individualiste. On en vient à une mentalité de quant-à-soi, jointe à l'indifférence pour l'autre, tandis que tout doucement on se met à la recherche de relations significatives à l'extérieur de la communauté. Le problème doit être franchement affronté, avec tact et délicatesse, sans aucune pression, mais avec courage et créativité: en cherchera les formes et les moyens qui puissent permettre à tous d'apprendre peu à peu à partager simplement et fraternellement les dons de l'Esprit, que ceux-ci deviennent vraiment le bien de tous et servent à l'édification de tous »(VFC N°32). Les communautés religieuses doivent être des lieux d'écoute et de dialogue, autrement elles s'éloigneront de

l'idéal de fraternité : « Ayez les mêmes sentiments et un même amour. Soyez cordiaux et unanimes. Avec grande humilité, estimez les autres meilleurs que vous-mêmes. Ne recherchez pas chacun vos propres intérêts, mais plutôt que chacun songe à ceux des autres! Ayez entre vous les dispositions que l'on doit avoir dans le Christ Jésus!" (Ph. 2, 2-5).

Les préjugés sont parfois à l'origine des critiques négatives. On oublie que l'autre est un don gratuit. Il est très souvent réduit à ses actes, surtout à ses maladresses, à ses limites objectives, à ses défauts. On peut observer cela parfois quand les nominations sont publiées. Avant même que le Frère ou la Sœur n'arrive dans sa nouvelle communauté, il est déjà fiché, quelqu'un a déjà filé un rapport : il est ceci ou cela. Mais alors, que deviennent son apostolat fructueux et ses bonnes œuvres ? Son dévouement, ses cours que ses élèves apprécient tant ? Bref, nous sommes tous interpellés aussi longtemps que nul n'est parfait.

3- LES CHANGEMENTS MAJEURS DE LA NOUVELLE REGLE PAR RAPPORT A 1987

Le chapitre 04 de la règle révisée comporte un préambule plus six (06) points fondamentaux.

- Le préambule met la communauté d'aujourd'hui en lien avec La Salle et les premiers Frères.
- Une communauté de foi
- Une communauté fraternelle
- Une communauté apostolique
- L'organisation de la communauté
- Le Frère Directeur
- La communauté dans l'Institut.

Il faut noter que le schéma ne change pas par rapport à la règle de 87 à part que « Communauté fraternelle » vient avant « Communauté apostolique », contrairement à la Règle de 87.

3.1- Le Préambule : Des origines à nos jours

Dans l'ancienne Règle, le préambule n'avait pas de titre. Ce titre a été ajouté pour souligner la continuité. La nouvelle Règle s'inscrit dans la ligne de l'esprit des commencements. C'est la même inspiration, c'est le même charisme des débuts. C'est d'ailleurs ce qui justifie le maintien du préambule tel quel : associés en vue de répondre aux besoins de la jeunesse

pauvre et loin du salut. Ce qui motive /justifie toute communauté de Frères c'est l'Association en vue de répondre à ... La Salle a été conduit (par l'Eprit). En français facile : l'Esprit de Dieu ou l'Eprit Saint a inspiré et poussé La Salle à fonder une communauté d'hommes. Ces hommes sont aussi guidés par Dieu. Ils acceptent de s'associer au plan de salut de Dieu, avant de s'associer entre eux. Leur expérience est et reste celle de toute communauté de Frères aujourd'hui!

La communauté de Frères n'est pas un regroupement quelconque d'hommes de bonne volonté ou d'humanitaires ; elle n'est pas un club ni une confrérie au sens mondain aujourd'hui. Elle est une communauté religieuse de consacrés, dociles au souffle de l'Esprit Saint, et pour le dire comme Michel Sauvage, la communauté est sensible aux hurlements de l'Esprit Saint qui interpellent les chercheurs de Dieu à ouvrir les yeux sur les nécessités du monde. La communauté de Frères est porteuse d'un don de l'Esprit Saint, un Charisme fondateur et précisément sa mission est la mise en œuvre de ce charisme dans un monde dynamique en perpétuel changement. Le signe que cette communauté est à l'écoute de l'esprit Saint et qu'elle communie sans cesse au dessein Salvifique de Dieu, est la manière dont elle actualise le charisme fondateur. Actualiser c'est adapter pertinemment, toujours dans la fidélité au charisme fondateur.

3.2- Communauté de foi (article 46)

On n'y décrit ce que doit être une communauté éclairée par Dieu et communiant à son dessein salvifique :

- Une communauté de foi où l'on partage l'expérience de Dieu.
- Une communauté imitatrice de l'unité et de la communion trinitaire
- Une communauté de prière, de l'écoute et de la méditation de la parole de Dieu
- Une communauté où chaque Frère compte et bénéficie de l'attention des autres.
- Une communauté où chaque Frère est engagé et pleinement conscient de la place de son témoignage dans la vie et l'engagement de la communauté.

La communauté des Frères est une communauté apostolique : elle participe au ministère apostolique d'éducation de l'Eglise. La mission de la communauté des Frères est d'office missionnaire et évangélisatrice dans le milieu où elle se trouve.

C'est la substance des articles 52 de l'ancienne Règle reprise par la Règle révisée aux articles 46.1&2 et 47.

L'esprit de la règle de 1987 demeure : la communauté est le lieu où l'on partage l'expérience Dieu. La Règle Révisée spécifie les modalités du partage de l'expérience de Dieu : les engagements, l'écoute de la parole de Dieu, la prière personnelle..... Les articles 46.1 et 46.2 mettent l'accent sur ce qu'est la communauté pour chaque Frère et sur comment doivent être vécus leurs relations interpersonnelles. L'article 50 de 87 est repris dans la règle révisée (article 47)

3.3- Une communauté fraternelle

L'article 53 de 87 disparaît. On crée un nouvel article où la communauté est présentée comme un don de Dieu et un signe prophétique. La communauté comme un foyer de vie de la règle de 87 est maintenue sauf le dernier paragraphe de l'article 54. Mais L'ouverture de la communauté est maintenue et élargie. Par contre l'art. 53 de la règle révisée est un ajout pour tenir compte de nos partenaires.

Les Frères sont promoteurs de la fraternité. Cela doit se voir dans la manière dont ils vivent ensemble, dans leur témoignage de vie fraternelle en communauté, emprunt d'amitié, de confiance, de respect, de partage, de cohésion dans leurs relations interpersonnelles, mais aussi de pardon et de la réconciliation, d'attention et d'affection. La fraternité est aussi promue à travers l'ouverture de la communauté.

3.4- Communauté apostolique

L'article 51 de 87 (54 de 2014) a été légèrement modifié. La mission est toujours à découvrir « aux différents étages de la vie et au contact de nouvelles réalités » (articles 54 de 2014). Les statuts qui suivent le 54.1 et 54.2 de la règle révisée se veulent plus inclusifs par rapport à ceux de 87 : implicitement, la finale de 54.1 fait allusion aux Frères âgés et /ou malades qui ne peuvent plus, pour des raisons de santé ou de vieillesse, prendre une part active à la mission. Nous avons longuement discuté sur la place des Frères âgés dans la mission. Ce fut le lieu où la distinction entre mission et ministère est intéressante à savoir que le ministère est la manière dont on réalise la mission. Nous avons une seule mission commune, mais chaque Frère exerce un ministère en vue de la mission. Le ministère de chaque Frère participe à la réalisation de la mission commune. On voit chez les Frères âgés le sentiment d'être en marge de la mission quand ils ne sont plus en activité, quand ils ne peuvent plus exercer un ministère. Mais la nouvelle Règle montre plusieurs manières de participer à la mission même

quand on est frappé par l'âge ou par quelque infirmité : par sa prière, la communion fraternelle, les conseils, les idées...

L'art. 54. 3 de 2014 est une reprise de l'article 51b. de 87.

L'article 54.4 est une nouveauté qui concerne les nouvelles formes de communauté. Il faut souligner que ces communautés ne sont pas connues partout dans l'institut et cela peut faire l'objet d'étonnement pour des Frères des contrées où elles n'existent pas. Même au niveau de la Commission on en a discuté longuement. Cette ouverture aux nouvelles formes de communauté est une aspiration du 44^{ème} chapitre général qui voulait une Règle inspiratrice.

L'article 55 de 2014 est un résumé de l'art. 52 de 87. L'art 51.1 ne change pas par rapport à 87. (article. 52a).

3.5- Organisation de la communauté

La communauté est présentée comme un organe. Elle est organisée de manière à favoriser le vécu de la règle. Le Frère Directeur y joue un rôle important. Enfin on met en rapport la communauté et l'institut.

Les articles 58 et 58 a et b de 87 sont maintenus. L'article 60 de 87

L'esprit de 87 mais l'ordre des articles est bouleversé. La plupart des articles de 87 sont restés tels quels.

3.6- Le Frère Directeur

L'accent est mis sur comment le Frère Directeur assume ses responsabilités dans la règle de 2014. La mention de supérieur religieux vient après.

Il faut remarquer que c'est l'article 62 de 87 qui vient en tête pour marquer ce qu'on attend du Frère Directeur. L'esprit de la règle de 87 est maintenu dans l'ensemble. L'article complémentaire relatif au caractère de l'entrevue avec le Frère Directeur est créé (60.2). Il faut dire que cet article bute sur des difficultés concrètes. D'antan on parlait de reddition. On connaît les conditions dans lesquelles elle se faisait. Le Frère Directeur était un pseudo confesseur ! On a évolué en abandonnant la reddition telle qu'elle était pratiquée. On parle aujourd'hui d'entrevue ou d'entretien avec le Frère Directeur et on insiste sur son caractère bénéfique pour le Frère et pour la communauté. Même avec cela, il faut noter que ce n'est pas l'exercice que les Frères aiment le plus ! Parfois le Frère Directeur lui-même ne sait pas comment s'y prendre. La Règle nous dit que c'est un partage d'expérience et un espace d'écoute mutuelle. Concernant le mandat du Frère Directeur, il y a dans la règle révisée une

limitation explicite par rapport à l'article de 87. Donc pas de changement majeur sur la partie concernant le Frère Directeur.

3.7- La communauté dans l'institut

Ici aussi l'esprit de la règle de 87 est maintenu. Seulement à la fin, le dernier article est créé pour introduire dans la règle le lien de solidarité qui doit exister entre Frères des secteurs défavorisés et ceux des plus nantis

CONCLUSION

Pour récapituler, on doit dire que le chapitre sur la vie communautaire a connu très peu de changements. Ces petits changements ont visé à actualiser la règle par rapport aux réalités actuelles de l'Institut, de l'Eglise et du monde.

COMMUNAUTE MINISTERIELLE

INTRODUCTION

L'apparition de nouveaux concepts dans l'histoire de notre Institut comme « mission partagée » « partenaires à l'éducation » « Communauté lasallienne », « fraternité ministérielle », etc. n'ont pas été sans influence sur l'orientation de la nouvelle règle. Il eut même des confusions par moment dans l'esprit aussi bien des membres de la commission pour la révision de la règle, que dans celui d'un grand nombre de Frères à travers l'Institut. En ce qui concerne ces derniers, les notes parvenues à la commission à l'issue des consultations le montrent assez clairement. Mais la feuille de route de notre commission qui fait suite aux travaux de la commission ad hoc était très claire : c'est une règle pour les Frères, qui tienne compte « des changements importants survenus dans l'Eglise et au sein de l'Institut » et qui exprimerait convenablement l'identité du Frère aujourd'hui. La règle doit affirmer la place centrale de l'association pour le service éducatif des pauvres comme clé de compréhension de la consécration et de l'identité du Frère. Ensuite elle doit prendre en compte la théologie et la spiritualité de l'Eglise-commission pour comprendre la place de la vocation de Frère. Enfin, la nouvelle règle ne doit pas perdre de vue la mission et le charisme lasaliens qui ne sont plus la propriété exclusive des Frères mais partagés par des laïcs de plus en plus nombreux et engagés.

On comprend bien dans ce contexte, pourquoi les Frères dans l'ensemble sont confus. On comprend aussi leur peurs et craintes et parfois même leur hostilité au projet de révision de la règle. Leur état d'esprit est justifié et légitime. Car réaménager, repenser, reformuler ou réviser une règle qui concilie toutes les attentes, n'était pas le moins facile des tâches. Il faut une règle pour les frères, mais comment faut-il l'écrire pour qu'elle prenne en compte la réalité de l'association avec les laïcs ? Et les Frères âgés, handicapés, malades ou invalides ? Voilà donc le contexte qui a prévalu quand il s'est agi de réviser le chapitre sur la vie communautaire. Les débats ont été parfois houleux au sein de la commission notamment concernant ce qu'il fallait entendre par communauté ministérielle, un concept qui n'existait pas dans la règle de 87, pas plus d'ailleurs dans la règle révisée. C'est ici le lieu d'expliquer quelques expressions.

1. MINISTERE, MISSION, COMMUNAUTE MINISTERIELLE,

FRATERNITE MINISTERIELLE.

Le Frère Antonio Botana qui a fait beaucoup de recherches sur l'association, fait remarquer l'usage des mots ministère et mission. En général on les emploie de façon confuse l'un pour l'autre. Mais pour lui, même si ministère et mission sont liés, il reste que le ministère est la façon de réaliser la mission dans notre contexte de mission éducative. On peut avoir plusieurs ministères pour réaliser cette mission. On accomplit un ministère à travers des tâches ou des services qu'on rend. Il ne faut pas non plus identifier le ministère aux tâches. Car le ministère entraîne une manière de vivre, une manière d'être, une spiritualité qui se rapporte à la réalisation d'une parcelle de la mission ecclésiale et se concrétise dans des tâches. Le ministre tend lui-même à se configurer à la mission d'Eglise à laquelle il est appelé, d'où son identité ministérielle.

Aujourd'hui, quand on entend Frères des Ecoles Chrétiennes, on aperçoit tout de suite l'école. Notre ministère c'est à l'école et depuis toujours notre identité ministérielle est liée à l'école. A l'intérieur de l'école il y a plusieurs ministères et à l'intérieur de ces ministères il y a une multitude de tâches. On peut considérer l'enseignement comme un ministère. Mais à l'intérieur de l'enseignement, il y a plusieurs tâches : parmi les enseignants il y en a qui assurent des tâches administratives, d'autres l'encadrement pédagogique, d'autres encore la surveillance par exemple. Mais tous travaillent à l'accomplissement de la même mission qu'on pourrait appeler le service éducatif des pauvres, ou encore évangéliser par l'école. Chaque Frère, où qu'il se trouve exerce en vue de la mission, un ministère qui peut se résumer à une tâche précise, mais pas seulement : chaque Frère contribue à la mission d'abord par son état de consacré, par son témoignage de vie, par sa prière, par ses idées. Donc, tous les Frères, qu'ils soient malades ou handicapé par l'âge, prennent une part active à l'achèvement de la mission.

On parle de fraternité ministérielle, parce qu'on est Frère pour la mission. Nous construisons constamment une communauté fraternelle en vue de la même mission. Notre fraternité est liée à la mission. Nous devons tendre vers l'unification de notre vie à la mission. Notre identité de Frère se confond à la mission ; tout notre « être Frère » tend à s'identifier à cette mission salvifique de Dieu. Cet « être Frère » doit faire l'objet de toute l'attention, de tous les soins de la communauté. C'est l'occasion ici d'insister sur la nécessité d'un projet communautaire qui prenne en compte tous les engagements de tous les membres de la communauté. La communauté est le lieu de leur discernement.

Le projet communautaire est le lieu privilégié où chaque Frère vit la Règle en communion avec les autres membres de sa communauté, mais aussi avec l'Institut entier. C'est le lieu où l'apostolat ou le ministère de chaque Frère est clairement défini. Cela est important car de plus en plus, nous ferons communauté avec des Frères avec lesquels nous aurons des ministères différents et en des lieux variés : les uns à l'école, les autres en milieu carcéral, d'autres encore dans des centres sociaux et que sais-je encore ? La communauté devient en ce moment le lieu où chaque Frère vient communier avec les autres et reprend force. Le projet communautaire doit créer les conditions de cette communion et de ce ressourcement.

Les Frères sont déjà minoritaires dans les œuvres. Dans l'Institut, il y a beaucoup d'œuvres où ils sont absents ou quand ils sont présents, ils n'assument plus de responsabilités. On assiste du coup à de nouvelles situations. Un Frère peut se trouver seul dans une œuvre et sans être le premier responsable tout comme il peut l'être. En ce moment, le projet communautaire doit tenir compte de sa situation. Il est clair que les décisions concernant l'œuvre ne peuvent plus être discutées en communauté comme d'antan ; les modalités ont changé. Ce ne sont plus dans certains cas les laïcs qui sont associés, mais ce sont les Frères. C'est une situation qui est source de frustration pour les Frères, mais il faudra l'accepter comme telle. Dans un tel contexte, le projet communautaire devient le lieu où chaque Frère fait connaître son rôle au sein de l'équipe lasallienne dans laquelle il est inséré. Il trouve auprès de la communauté du soutien, des conseils, des idées...pour mener à bien son ministère au milieu des laïcs.

2. LA COMMUNAUTE DE FRERES UNE COMMUNAUTE MINISTERIELLE.

La règle de révisée, tout comme celle de 87 a le souci de la fidélité à l'esprit des commencements, au charisme fondateur. Voilà pourquoi le premier article du chapitre sur la vie communautaire de la règle de 87 (art ; 47) est maintenu tel quel dans la règle révisée. La salle s'est associé à des hommes, bien sûr conduit par l'Esprit Saint, en vue de ... Ils se sont associés en vue de quelques choses et ce quelque chose c'est de répondre aux besoins d'une jeunesse pauvre et loin du salut. Le but de leur association c'est le service éducatif des pauvres selon le charisme dont La Salle était inspiré.

Ce ministère apostolique d'éducation est à l'origine de notre identité en tant que nous sommes appelés à un ministère. Nous sommes communautairement et individuellement signes de la mission aussi bien pour nous-mêmes que pour les autres. Identifiés au ministère d'éducation, nous remplissons une fonction ministérielle. A l'instar de toute communauté chrétienne, et de l'Eglise elle-même, nous trouvons notre mission dans la mise en œuvre de notre mission, dans

notre ministère spécifique. Toute communauté de Frère à ce titre, est une communauté ministérielle vouée au service éducatif des pauvres selon le charisme de l'Institut. C'est le ministère qui donne à la communauté de Frères son identité particulière dans l'Eglise.

Les Frères individuellement pris, mais membre d'une communauté ministérielle, remplissent des fonctions diverses, mais c'est la communauté qui remplit le ministère. Le ministère n'est pas lié à une fonction concrète, mais ces fonctions diverses des Frères contribuent au ministère. Les membres de la communauté ministérielle vivent en communion, de telle sorte que chacun, quel que soit son état, contribue soit par ce qu'il fait ou parce est, à la réalisation de la mission. Sans cet esprit de communion fraternelle, les Frères âgés ou malade auront le sentiment d'être hors-jeu. Pourtant, membre d'une communauté ministérielle ils sont solidaires des autres par leur prières, leurs souffrances, leurs idées etc. ils sont membre d'une fraternité ministérielle signe prophétique du charisme lasallien.

Il y a un lien intime entre communauté de Frère vœux, consécration et mission. Dans la formule du vœu héroïque de 1691, il est intéressant d'observer les pronoms utilisés : Nous (nous nous consacrons entièrement ...), notre (pour procurer de tout notre pouvoir), Nos (et de tous nos soins...) Nous (La manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable...), Moi (moi Jean-Baptiste de la Salle, moi Nicolas Vuyart, Moi Gabriel Drolin...), Nous (Nous dès à présent et pour toujours... Faisons vœux d'association) et finalement « Nous avons signé... ». Le « Nous » expression de l'association et d'union déteint depuis lors, c'est-à-dire depuis le commencement sur la communauté des Frères et sur la manière dont communautairement les appels de la mission sont discernés. Tous les projets en vue de la mission sont d'abord communautaires. Les inspirations, les initiatives peuvent venir des individus, mais elles doivent passer par le discernement de la communauté. C'est la communauté qui envoie en mission. Le Frère exerce un ministère qui est une parcelle de la mission de la communauté ou de l'institut.

Quand Gabriel Drolin est envoyé à Rome, c'était au titre de la communauté de Frères, au titre de l'institut. Il ne s'est pas envoyé ; il est envoyé par la communauté. Il n'y est pas allé pour faire ce qu'il veut ; il est allé pour faire ce pour quoi il est envoyé. C'est le sens de notre formule de vœu aujourd'hui, qui tire l'essentiel de sa substance du vœu héroïque. Le pronom « nous » renvoie au corps de la société de Frères et le « Je » à l'engagement personnel de chaque membre individuellement pris de cette société. Donc dans une communauté ministérielle, il y a une mission assignée selon le charisme qui appelle l'engagement ou l'investissement personnel de chaque Frère à travers un ministère qui lui est confié. Le Frère

en tant que ministre, ne perd pas de vue qu'il est envoyé, protagoniste d'une mission ecclésiale qui émane de l'Esprit Saint, c'est-à-dire le charisme (lasallien).

Nous sommes donc tous interpellés par ce qui précède, à une disponibilité de cœur et d'esprit à accueillir la volonté de Dieu. Nous sommes aussi interpellés au détachement évangélique, nous si souvent « accrochés à nos commodités, à nos convenances, à nos vieilles habitudes à nos postes, aux lieux qui vous tiennent à cœur, nous résistons quand le Frère Visiteurs veut nous envoyer ailleurs, synonyme de recommencement pour nous. Souvenons- nous de nos vœux, du « Nous » protagoniste et du « je » engagé personnellement pour la mission. La mission, le ministère, sont aux fondements de toute communauté de Frères.

3- Communauté ministérielle et mission : deux réalités intimement liées.

Comment aborder le thème sur la communauté ministérielle, sans alors mordre sur celui de la mission ? En effet, la communauté de Frères est vouée au service éducatif des pauvres, qui est un ministère, ministère entendu comme la manière dont on met en œuvre la mission. Communauté ministérielle signifie communauté en vue du ministère ou de la mission. On ne peut séparer la communauté et le ministère car pour nous Frères, il n'y a pas de ministère en dehors de ce que la communauté assigne et envoie exercer. On est toujours envoyé par la communauté ; la mission est toujours celle de la communauté et de ce fait, le ministère confié à chaque Frère participe à la réalisation de la mission de la communauté. Dans notre contexte qui est aussi celle de l'Eglise, il n'y a aucun sens à s'assigner une mission personnellement. On est toujours envoyé par quelqu'un. Etre envoyé en mission n'émane pas d'abord d'un projet personnel.

Il ne faut donc pas s'étonner de cette interpénétration entre mission (ministère) et communauté, parce que la communauté s'identifie à la mission, elle fait corps avec elle et chaque Frère unifie en sa personne, mission, ministère et communauté. C'est la communauté qui envoie ; c'est elle qui reçoit la mission de l'Eglise. Il ne faut pas perdre de vue l'idée fondamentale liée à la mission : on est envoyé par et dans un but spécifique. Le charisme et la mission des Frères ont été reconnus et authentifiés par l'Eglise et à partir de là, on reconnaît que les Frères sont envoyés communautairement par Dieu pour apporter le salut aux enfants pauvres. Notre Institut a pour mission d'apporter la lumière de l'Evangile au monde de l'éducation à travers les institutions que nous créons. En tant que communauté ministérielle, notre mission découle de celle de l'Eglise qui envoie et la mission de l'Eglise elle-même découle de celle des apôtres. Voilà pourquoi dans les deux dernières versions de la Règle (1987 et 2014) on parle de communauté apostolique, pour marquer ce lien intrinsèque entre la

communauté et la mission des apôtres. Canoniquement, la communauté des Frères est envoyée par l'Eglise. C'est l'Eglise qui donne mission d'enseigner en son nom.

Jean-Baptiste de La Salle lui-même lie la vocation du Frère au ministère des Apôtres. Les Frères participent au ministère des apôtres et à ce titre ils sont leurs successeurs. Il leur rappelle constamment que leur travail est apostolique parce qu'ils élèvent dans la foi et dans la religion leurs élèves (MF 128.1 ; 159.2 ; 167.2 ; 81.2...). Les Frères ont la responsabilité d'enseigner la doctrine des apôtres (MF 116.2). Ils doivent expliquer la doctrine de Jésus-Christ et fortifier la foi dans l'esprit et le cœur de ceux à qui ils enseignent le catéchisme leur principale fonction (MF 145.3).

En 1684, selon Blain (CL7, livre 2, chapitre 2, p.232) La Salle rassemble les principaux Frères au nombre de 12 pour une retraite durant laquelle ils abordent la question du règlement (ils ont délibérément évité le mot règle), les questions liées à l'alimentation qui doit rester ordinaire, d'un habit distinctif qui n'est ni celui des laïcs ni celui des clercs, des vœux. Pour ces derniers, on se contentera de l'obéissance, de la stabilité et de l'enseignement gratuit. Le nombre des principaux Frères est significatif car il veut mettre en lien étroit le ministère de cette communauté avec celui des Apôtres. Pas étonnant que plus tard, dans ses méditations il assimile les Frères aux successeurs des Apôtres. Dès le départ, la communauté des Frères est intentionnellement apostolique, donc ministérielle. Le Fondateur la met dans la ligne de l'Eglise primitive.

Les vœux émis par les Frères institutionnalisent leur identité. Il y a désormais une relation vécue entre leur communauté et l'éducation des enfants pauvres. Quant au vœu d'obéissance, il vise à assurer la cohésion au service de la mission. Leur association veut répondre aux besoins éducatifs des enfants abandonnés et loin du salut. Dès le commencement, les Frères prennent conscience, par leur association comme par un dévoilement progressif, qu'ils sont protagonistes d'une histoire du salut, en communion avec d'autres personnes animées du même esprit. Ils « entrent dans un ministère qui augmente leur propre responsabilité devant Dieu, l'Eglise, les destinataires de la mission »²⁷.

Il ne faut pas perdre de vue le rôle de la communauté dans les engagements de chacun de ses membres. Car, c'est la communauté qui donne la charge d'un ministère à un Frère ou aux Frères. C'est la communauté qui valide tous les engagements, tous les ministères des Frères. Toutes nos charges, toutes nos tâches sont d'abord celles de la communauté. L'identité de la communauté ministérielle se construit autour du charisme de l'Institut. C'est le charisme qui

²⁷ Jean-Louis SCHNEIDER, « Découvrir, vivre, partager le don de Dieu » in CL N° 13, **Le charisme lasallien**, p.76

imprime une orientation à notre identité ministérielle. Et cette identité charismatique implique pour nous un style de vie, une manière d'être face aux destinataires de la mission (les enfants des artisans et des pauvres), mais aussi face au monde vis-à-vis duquel nous avons un devoir de témoignage de vie et de service. Notre identité ministérielle construite autour du charisme lasallien implique une spiritualité, des attitudes et comportements, des réflexes missionnaires. Nous sommes en effet une communauté de consacrés, une communauté de ministres de Dieu, consacrés ensemble pour porter l'Évangile là où nous sommes envoyés. En tant que communauté ministérielle, nous vivons notre consécration dans la solidarité avec les pauvres et en communion d'abord entre nous (ensemble et par association), en communion ensuite avec ceux qui sont engagés dans la mission avec nous (les laïcs). Notre vœu d'association sert de modèle à ces derniers, tout comme ce vœu lui-même a pour modèle la communion trinitaire. Cet itinéraire des premiers Frères qui prennent de plus en plus conscience de leur histoire, met en évidence l'importance et la nécessité de la communauté comme médiation dans la réalisation de la mission éducative.

La dimension communautaire de la mission des Frères est très présente dans la formule de vœux qu'ils émettent, inaugurant l'association pour la mission : « M'unir et demeurer en société avec... pour tenir ensemble et par association... ». De fait, leur formule de vœux est un « projet missionnaire communautaire vécu, le vœu vient de la vie telle qu'ils la partage, il est réponse aux personnes, aux besoins. Les Frères se donnent des objectifs, des attitudes communautaires, liés à la mission et à sa continuité » selon les mots de Jean-Louis SCHNEIDER. Les trois vœux font référence à un projet communautaire et au corps de la société. Ce sont des vœux pour la mission, car le but de leur association c'est de tenir des écoles gratuites. Quant à la stabilité, elle est l'expression de la fidélité au projet communautaire. Enfin, l'obéissance dispose à accepter l'emploi ou le ministère qui est assigné par le corps de la société et n'importe où !

Le vœu d'association détermine le mode de vie de la communauté : unie et demeurant en société. Ce vœu détermine également le mode d'exercice du ministère : tenir ensemble et par association les écoles gratuites. Par le vœu d'association, les Frères font de leur métier d'éducateur un ministère, un lieu de rencontre de Dieu et un chemin de sainteté. Cette association est le fruit de l'expérience de la vie en communauté qui l'a précédée ; elle l'enracine et l'oriente vers la mission. La communauté des écoles chrétiennes se constitue avant tout, non pas comme une équipe de travail, mais comme communion de personnes qui se sentent appelées par Jésus-Christ et envoyées pour le représenter.

Sessions du vendredi 14 août 2015

LA COMMUNAUTE, FOYER DE VIE DES FRERES.

Frère Jean-Luc TRAORE

Dans son excellent ouvrage, *La Communauté lieu du pardon et la fête*, Jean Vanier, met en évidence la réalité d'une communauté avec ses hauts et ses bas, ses peines et ses joies. Dans notre règle, on insiste sur le fait que la communauté est pour les Frères un foyer de vie. S'il est vrai que dit dans ces termes on aperçoit un bel idéal, un modèle parfait de notre vivre ensemble, il n'en demeure pas moins que notre vie communautaire ne va pas sans difficultés. La vie communautaire n'est pas que difficiles, et elle n'est pas que joies. Elle comporte à la fois peines et joies.

1) UNE APPROCHE ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE

Je me permets d'emprunter le paradigme de l'écologie pour faire voir ma conception de la communauté comme foyer de vie. La notion de « foyer de vie », il faut le rappeler, est une expression de la règle de 87. Si j'emprunte des concepts de l'écologie pour exprimer comment doit être notre communauté de Frères, c'est parce que d'abord, l'écologie est à la mode depuis que nous faisons face aux questions environnementales comme celles liées aux changements climatiques. Le pape François vient de publier *Laudato si* sur l'environnement.

Comparativement à l'écologie, la communauté est notre environnement vital. Parce que l'écologie met l'accent sur des concepts tels que Relation, Action, interaction, milieu de vie. La communauté, foyer de vie serait donc notre écosystème. L'écosystème entendu comme biotope (milieu de vie) et biocénose (Relations, interaction entre ceux qui peuplent le milieu). Autant dans le milieu les espèces vivantes entretiennent des relations, autant dans une communauté les Frères ne sont pas « superposés ». Ils ne coexistent pas tout simplement ; leur existence est régie par des relations qui se vivent et se traduisent par leurs complémentarités, leur interdépendances. Si dans la nature on parle de biodiversité, dans notre vie cela se traduit par nos différences et nos ressemblances qui sont autant de richesses qu'il faut accueillir (différences) et partager (ressemblances). Autant l'équilibre de la biodiversité se trouve dans le maintien et la protection de chaque espèce, de même l'équilibre de la communauté ne se trouve pas dans la destruction ou la répression de différences (culturelles, raciales, intellectuelles...). Nous sommes appelés à nous enrichir mutuellement, à nous laisser aussi éduquer les uns par les autres.

2) Le vivre ensemble

Voilà une réalité très belle mais qui a beaucoup d'exigences. Il arrive que notre environnement social nous envie. Cela veut dire qu'extérieurement nous témoignons de la beauté de la vie communautaire, même si parfois ce ne sont que des apparences. Souvent en effet, nous savons sauver les formes, même quand tout va mal en communauté notre foyer de vie. Tout cela veut dire que la concorde, l'harmonie, la joie de vivre ensemble et d'être unis ne vont pas de soi. Ce sont les fruits de nos efforts, de nos renoncements, de nos sacrifices et de nos ascèses. La communauté entendue comme foyer de vie est le fruit d'une construction. Chaque membre apporte sa pierre qui est aussi indispensable que celle des autres. La chaleur et la communion fraternelle résultent de l'effort de chaque membre de la communauté. Pour que le foyer soit ardent, il faut au préalable qu'il soit bien construit, qu'il soit un bon foyer et qu'il y ait un bon combustible. Autrement, il risque d'avoir trop de fumée, très agaçant pour les yeux. Il faut aussi bien entretenir le foyer, si l'on veut qu'il reste ardent. Par moment, il faut le libérer de sa cendre, autrement ardeur prend un coup. Il en est de même pour la communauté. Elle doit faire l'objet d'un grand soin pour chacun de ses membres. Chacun doit y apporter ce qu'il a de meilleur pour son équilibre et son unité : ses talents, son cœur, ses qualités surtout, sa générosité, sa chaleur fraternelle, sa personne...

La communauté n'est pas un regroupement de gens qui se sont choisis. En communauté on ne s'est pas choisi. C'est une rencontre providentielle de personnes envoyées, rassemblées pour une mission où chacun exerce un ministère qui lui a été confié. C'est un lieu où s'amorce pour chaque membre, pour peu qu'il entre dans cet esprit, un processus de conversion de soi, d'apprentissage quotidiennement renouvelé d'acceptation et d'accueil mutuel. Chacun est invité et parfois vivement interpellé à prendre conscience de ce don gratuit qu'il est pour les autres et les autres pour lui, réalité merveilleuse par laquelle nous nous appelons Frères, non pas selon la nature charnelle mais selon l'Esprit Saint qui fait notre unité.

Ce don merveilleux de la fraternité qui se vit en communauté est le meilleur cadeau que l'Eglise à travers la vie consacrée, fait au monde en termes de beauté de témoignage. Notre vie de communauté est déjà la préfiguration de la fraternité universelle qui s'achève dans le Christ dans son Royaume. Par notre témoignage de vie en communauté, nous manifestons davantage que nous sommes signes du Royaume et nous prenons ainsi notre figure de prophète.

La beauté de ce cadeau se trouve dans le fait que nous nous appelons Frères, nous, si différents par la culture, par la langue, par la race, par nos origines, etc. Nous sommes même

de continents différents. Mais au nom de quelqu'un et de son message, nous sommes Frères. C'est un mystère à contempler. Au nom de l'Evangile, nous transgressons tant de barrières, tant de différences, avec l'ambitieux idéal de tendre vers l'unité de la vie trinitaire.

3) Partager le pain quotidien, plus qu'un acte banal

Le respect mutuel, l'amitié, l'estime, la confiance réciproque, sont une nécessité pour qu'une communauté soit viable.

Manger ensemble est un signe d'amitié, de respect, de l'estime, de la confiance, etc. Qu'il suffise de voir ce que représente le repas dans nos cultures africaines. On ne mange pas avec n'importe qui ! On ne mange pas non plus chez n'importe qui, surtout quand on se connaît tous au village, quand tout le monde sait qui est qui ! On ne mange pas avec celui en qui on n'a pas confiance au risque de se faire empoisonner. Par contre on n'a rien à craindre de l'étranger, de l'inconnu qui demande l'hospitalité. Quand on reçoit un visiteur de marque, un ami, un parent venu de loin, après l'eau de bienvenue, on lui fait un plat rapide pour qu'il le mange. Parce qu'il est là, on soigne le repas au grand bonheur de toute la famille. Bref, dans toutes nos sociétés, le repas occupe une grande place. Nous, nous disons que notre communauté est un notre foyer de vie. Quelle est donc la place du manger ensemble dans nos communautés ? Je me permets de rappeler que manger ensemble est un exercice communautaire au même titre que la prière. Manger ensemble, c'est déjà partager notre vie, c'est déjà la célébration de notre être ensemble, de notre coexistence ; c'est déjà faire l'expérience de l'amitié, de l'estime mutuel. C'est déjà une marque de confiance, c'est déjà un espace où nous partageons nos joies et nos souffrances de nous supporter, de nous accepter, de nous accueillir mutuellement. Enfin, manger ensemble, c'est une modalité de notre être ensemble.

Quand on n'a pas pris conscience de tout ce qui précède, on cède facilement aux échappatoires, nous entretenons des prétextes. Si nous voulons que nos communautés soient de vraies foyers de vie, il nous faut soigner notre être ensemble. Il faut arriver à faire de sa présence aux autres une nécessité pour eux et leur présence une nécessité pour soi. Nous sommes comme dans un écosystème où chacun a besoin pour sa croissance, ce que sont les autres et vis versa. L'harmonie observable dans un écosystème est ce que nous, nous appelons la cohésion de la communauté. Cette cohésion est l'affaire de tous et de chacun.

4) La communauté, un chemin vers la conversion

La communauté est un instrument de notre conversion. Elle n'a pas besoin d'être convertie car en tant que institution, elle est parfaite. Mais elle est un don de Dieu pour chaque Frère en vue de son entraînement à la sainteté. La communauté est une école où l'on apprend l'intégration, l'ascèse, l'amour fraternel, l'accueil des différences. On y apprend aussi le don de soi, à rendre service sans compter, à se laisser éduquer par les autres. Si l'on sait se mettre à l'école de la communauté, elle nous révèle à nous-mêmes. Elle nous apprend que les autres ne sont pas à changer à notre guise, mais à aimer. Et puisque les autres nous révèlent à nous-mêmes, puisqu'ils nous aident à grandir comme personne, nous devons être reconnaissants envers eux, que ce soit ceux qui nous font vibrer de joie ou que ce soit ceux qui nous font naître en nous souffrances et frustrations. Car à travers ces derniers, la vie nous enseigne ce qui nous reste à apprendre et le chemin que nous devons encore parcourir.

Il ne faut pas déduire de ce qui précède qu'on doit laisser chacun faire ce qu'il veut, sous prétexte d'acceptation des différences. La Règle reconnaît que les difficultés font partie de la vie, qu'une vie sans achoppement est idyllique. Voilà pourquoi, l'article 49.1 et 2 use d'un génie pour responsabiliser à la fois chaque Frère individuellement pris, la communauté dans son ensemble et le Frère Directeur. Attirer l'attention de son Frère sur ce qui peut être source de difficultés, est vu comme un service qui incombe à chaque Frère et à la communauté elle-même. La Règle est bien consciente de la réalité concrète et quotidienne de la vie communautaire.

5) De l'usage des moyens de communication

Aujourd'hui certains avatars des technologies de l'information et de la communication sont en passe de d'être un fléau jusque dans nos communautés. Nous religieux éducateurs qui sommes censés aider les autres, surtout nos élèves, à les utiliser avec discernement, nous sommes parfois plus que esclaves de ces moyens techniques. Nous ignorons complètement que tout objet technique est un couteau à double tranchant et que comme tel, il a son versant négatif. Nous sommes plus attachés à ces objets techniques qu'à nos chapelets. Ils sont un fléau aujourd'hui pour notre vie de communauté. Les téléphones portables, l'internet, nous éloignent de notre foyer de vie, car ils nous mettent plus en contact avec l'extérieur parfois lointain, qu'avec ceux qui partagent le même toit que nous. Les téléphones sont utilisés sans discernement ; ils sonnent à temps et à contretemps, partout, surtout là où on s'y attend le

moins et avec quel son ! Que de fois nos conversations de table sont écoutées à mille lieues parce que l'un de nous ne se lève pas de table pour recevoir son correspondant, sans oublier qu'il perturbe nos causeries à table. Que de fois nos silences d'oraison sont rompus. S'en séparer le temps d'un office paraît trop demander à un Frère ! En réalité, nous sommes nous aussi victimes des esclavages modernes. C'est à chacun de voir comment il peut lutter contre les chaînes qu'il s'est choisies et librement mises au cou.

6) Bâtir un foyer de vie avec les fruits de l'Esprit

Comme cela a été souligné déjà, la communauté est le fruit d'une construction avec le concours de tous ses membres. Comme le dit Saint Paul aux Galates (Ga 5,22), chacun doit se laisser guider par l'Esprit et non par les désirs de la nature humaine. Alors, nos communautés seront des foyers brûlant d'amour, de joie, de paix, de patience, de bienveillance, de bonté, de fidélité, de douceur, de maîtrise de soi.

7) Les nouvelles formes de communautés

Juste un mot sur ces communautés qui ne sont pas bien connues dans nos districts parce qu'elles n'y existent pas. Pendant les travaux de la commission, nous avons longuement discuté au sujet de ces nouvelles formes de communauté. La question était de savoir comment prendre en compte ces nouvelles formes de communauté, dans une règle conçue pour les seuls Frères. Les formes de ces communautés sont variées. On y trouve souvent Frères et laïcs formant une même communauté en vue de répondre à une nécessité éducative spécifique. Ces laïcs peuvent être femmes ou hommes ou les deux à la fois. On peut aussi avoir des communautés composées de Frères et des religieux et religieuses d'autres congrégations. Comment une règle des Frères peut-elle prendre en compte ces types de communautés ? Nos discussions ont abouti à l'article 54.4 tel que formulé. Des Frères peuvent être amenés ou envoyés à former une communauté avec des partenaires à l'éducation en vue d'apporter une réponse pertinente à un besoin éducatif donné. Mais ces cas de figure dépassent les cadres des projets communautaires et sont du ressort du Frère Visiteur et son conseil qui doivent en discerner les modalités en fonction des réalités locales.

Conclusion : des communautés orantes

La communauté est notre foyer de vie, c'est-à-dire notre demeure. Pour que la vie y soit agréable, chacun doit prendre conscience des sacrifices qu'il doit consentir. Il faut se soumettre aux exigences de la vie communautaire qui ne sont pas toujours faciles. Mais le pilier essentiel d'une vie communautaire, c'est d'abord la prière ; il faut prier ensemble. C'est la prière qui peut faire la communion entre les membres. C'est le ciment de la cohésion fraternelle. Alors, nous sommes tous inviter à une vie spirituelle intense et régulière si nous ne voulons pas perdre le sens de notre consécration et de notre engagement. C'est une grâce à demander.

CONSECRATION ET MISSION (REGLE CHAPITRES 2 ET 3)

Frère Alain HOURY

0. Dans un premier temps, je puis peut-être vous rappeler **comment j'ai été associé**, de près et de loin, aux travaux de rénovation puis de **révision de notre Règle**. J'avais gardé un fort mauvais souvenir de la retraite de 30 jours que j'avais faite en juillet-août 1963 en vue de la profession perpétuelle. Le Frère Armand-Matthias qui présidait la retraite nous faisait chaque jour une causerie sur la Règle que je pourrais résumer ainsi : *notre Règle est impraticable aujourd'hui, mais c'est la Règle et il faut donc la pratiquer*. C'était assez démoralisant mais je n'en ai pas voulu à ce Frère quand j'ai su, par la suite, qu'il se sentait tout à fait mal à l'aise dans le rôle qu'il lui fallait jouer et qu'il avait chaque année demandé au Frère Nicet-Joseph de le remplacer dans cette fonction, démission qui lui avait été régulièrement refusée. Que pouvait-on attendre de l'Institut par rapport à sa Règle ?

Jeune Frère étudiant en théologie à Paris en 1964-1968, j'étais en communauté rue de Sèvres avec d'autres Frères étudiants quand le 5^e projet (P5) *en vue du Chapitre de 1966* a été soumis à l'étude de tous les Frères. Il s'y manifestait une ouverture qui nous a montré qu'il était possible de faire beaucoup mieux dans le sens du Concile : alors, nous avons loué les bonnes intentions des rédacteurs de P5 et... demandé de repartir sur d'autres bases. Là, *j'ai senti que quelque chose était possible et que les Frères avaient, tous, la possibilité d'apporter leur part à la réécriture de la Règle que le Concile avait demandée*. Et nous avons été bien aidés dans ce travail par le fascicule *Intersession*, rédigé par les Frères Assistants francophones, pour préparer la session de 1967 du Chapitre de rénovation.

La Déclaration et la Règle — surtout le feuillet cartonné qui a pu servir de **Prologue** à cette Règle — donnaient enfin une vision claire et nous disaient par quels chemins le Christ nous conduisait vers notre consécration de Frère pour la mission qu'il confiait à notre Institut. Bien sûr, il était dommage que le Chapitre n'ait pas pu atteindre la majorité des 2/3 pour que ce Prologue fasse matériellement partie de la Règle, mais il y avait là un ton direct qui nous disait que la Règle n'était pas au point de départ de notre itinéraire mais un guide précieux que la sagesse de l'Institut procure à ceux que Dieu le Père appelle à suivre son Fils par le mouvement de l'Esprit, en s'associant pour le service éducative des pauvres. Certes, cette association n'est guère mise en relief que dans la formule des vœux. Mais il y avait là un élan

prometteur. Et comme quelques-uns d'entre vous n'ont peut-être plus en mémoire ce texte magnifique, je le copie pour tous.

Frère,

Tu as connu le désir de servir les hommes, les sentiments des besoins du monde et des pauvres, le goût d'enseigner et de faire du bien autour de toi, et tu es venu dans l'espoir de réaliser ton idéal dans l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Sans bien le comprendre encore, tu es venu parce que Dieu lui-même te cherchait et que tu commençais à le trouver, et qu'au fond de ton cœur tu voulais l'aimer, le louer et te dévouer entièrement à son service.

Ce livre te donne les orientations capables de t'aider dans cette poursuite et te convie sans cesse au dévouement et à la générosité. Les Règles ne signifieraient rien pour toi si tu n'y voyais une expression de la charité. Elles ne veulent être qu'une application de l'Évangile, auquel elles t'invitent à te rapporter sans cesse comme à ta première et principale Règle. Que leur texte ne te dispense jamais du long travail d'assimilation personnelle dans l'intimité avec le Christ qu'elles te montrent toujours. Chaque fois que tu retrouveras vivants en toi-même les mots de cette Règle comme le fruit de tes oraisons quotidiennes, tu en connaîtras la saveur et la sagesse.

Tu restes un homme parmi les hommes, avec tes faiblesses et tes défauts, mais tu es un homme donné. Ne pense pas à toi, pense à ton œuvre d'apostolat, au Christ qui habite en toi comme tu habites en lui, à tes frères appelés comme toi dans le même amour. Tu peux compter sur eux comme ils s'appuient sur toi. Uni à eux dans la joie, va vers Dieu et le prochain, chaque jour davantage. Vis avec eux le dessein de Dieu en union à l'Église vivante, attentif au message du Sauveur : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ».

Que l'observance de ces Règles ne soit pas une contrainte, mais le mouvement même de la Vie en toi. Libre de tout esclavage, de tout légalisme et de toute recherche de toi, prends les initiatives que l'Évangile t'inspire. Ouvre-toi sans cesse à l'Esprit du Christ pour vivre la vraie liberté des enfants de Dieu, et tu comprendras que tout pour toi s'achèvera dans l'amour comme tout pour toi a commencé dans l'amour.

Devenu Visiteur dans les années 80, j'ai cherché à faire participer les Frères de mon District à l'étude du **projet de Règle qui serait soumis au Chapitre de 1986**. Mon but n'était pas seulement d'arriver à un meilleur texte mais surtout de faire réviser notre vie en la confrontant à ce que nous voulions mettre dans la Règle, pour ne pas nous payer de mots et nous convertir à l'Évangile selon ce que le Chapitre arriverait à traduire pour notre temps des intuitions du Fondateur, intuitions que les "Études lasalliennes" avaient aidé à mieux comprendre.

Nous étions plusieurs capitulants francophones à être mal à l'aise avec la traduction de la formule des vœux en américain. J'en donne à peu près l'équivalent en français, n'ayant pas le texte sous les yeux : *Je promets et fais vœu de vivre en communauté et d'exercer un ministère apostolique* — ce qui aurait dû correspondre avec le texte traditionnel en français : ... *de m'unir et de demeurer en société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites (RC 33,1)*. J'avoue être heureux que le Chapitre ait repris ce sens de l'association et que les Chapitres suivants mettent en valeur le caractère structurant de notre vœu d'association, dans la vie des Frères et plus particulièrement dans la compréhension des vœux que nous prononçons.

C'est durant le Chapitre de 1993 que j'ai été nommé "Directeur des Études lasalliennes". J'ai encore participé aux Chapitres de 2000 et 2007, non plus comme capitulant mais au service du Chapitre : secrétaire de séance et rédacteur. Enfin, quand a été créée la *Commission pour la Révision de la Règle*, le Frère Supérieur m'a nommé membre et secrétaire de cette Commission pour les 2 phases de son travail.

En voilà assez sur moi.

*

1. Rapport entre Consécration et Mission

Voyons d'abord comment s'est présenté dans l'Institut, disons à partir du XX^e siècle, le **rapport entre Consécration et Mission**. Je crois qu'un rappel historique nous aidera à mieux en voir les fondements théologiques ainsi que les enjeux spirituels et institutionnels qui peuvent découler des positions prises.

1.1 Quand la loi du 07/07/1904 a interdit aux membres des congrégations **en France** toute forme d'enseignement et en conséquence a supprimé toutes les congrégations enseignantes, nos Frères étaient environ 10 600 en France et 4 800 dans d'autres pays. Ce qui s'est passé alors a donc eu une forte répercussion sur la perception que les Frères ont eue de leur propre vocation.

Les Supérieurs n'ayant pas pu se mettre d'accord sur une position unanime, les Frères français se sont trouvés devant des options difficiles à prendre pour continuer à enseigner chrétiennement : *s'expatrier* pour conserver leur vie religieuse avec habit, vie communautaire et relations avec leurs supérieurs — ou bien rester en France en déclarant officiellement qu'ils ne sont plus membres de l'Institut, « *se séculariser* » (en espérant le jour où ils pourront redevenir Frères publiquement) en évitant tout ce qui pourrait faire penser qu'ils le sont encore dans leur cœur.

Pour les Frères âgés ou malades, ils pouvaient rester en France, en habit et en communauté, mais sans aucune activité scolaire : l'État leur affectait quelques maisons de retraite.

Le choix a pu sembler être entre Mission et Association : et la plupart des Frères n'étaient pas préparés à voir ce qu'impliquait leur choix. On ne peut parler ici de discernement effectué par l'Institut. À la différence de ce qui s'est passé dans beaucoup de révolutions, il n'y a pas eu de mise à mort, même si certains Frères, obligés de prendre leur retraite, ont donné l'impression de mourir de tristesse de voir disparaître ce qui avait donné sens à leur vie.

Vous pouvez trouver dans le livre du Frère Pedro María Gil, *Trois siècles d'identité lasallienne* (Études lasalliennes n° 4, Rome, 1999, 5. *La sécularisation de l'administration éducative – Quelle théologie de la vie religieuse ?* p. 257 de la traduction française), deux interprétations divergentes de cette période de l'histoire des Congrégations. **Laude**, un prêtre diocésain, l'un des principaux responsables ecclésiastiques de la réorganisation de l'école chrétienne à partir de 1904, estime que *la sécularisation des religieux et le maintien de leurs écoles, loin d'être une erreur, sont le retour à l'idée de leur Fondateur*. Pour lui, ceux-là sont restés fidèles à leur Fondateur, plus que les autres qui se sont expatriés. On retrouve la même idée des évêques de Turquie critiquant les quelques Frères français qui, lorsque la loi vint en 1934 y interdire le port de la soutane, choisirent d'aller dans un autre pays pour conserver leur habit religieux, désertant ainsi l'une ou l'autre de leurs écoles. *Vous trahissez les jeunes pour qui nous vous avons appelés : vous n'êtes pas Frères pour vous-mêmes seulement !*

Tout autre est la prise de position du pape **saint Pie X** : « *Ayant appris que vous allez bientôt tenir un Chapitre solennel de votre Ordre... Nous ne voulons absolument pas que, parmi vous et parmi les Instituts semblables au vôtre, qui ont pour but l'éducation des enfants, s'introduise l'opinion, que Nous savons en train de se répandre et d'après laquelle vous devriez faire à l'éducation des enfants la première place et à la profession religieuse seulement la seconde, sous prétexte que l'esprit et les nécessités de ce temps le veulent ainsi... C'est pourquoi, en ce qui vous concerne, qu'il soit bien établi que la vie religieuse est de beaucoup supérieure à la vie commune des fidèles* ».

Cette lettre, adressée au Frère Gabriel-Marie, notre Supérieur général de 1897 à 1913, datée du 23/04/1905, est publiée discrètement dans la Circulaire 143b, du 17/07/1906, adressée « aux Frères visiteurs et autres Présidents des Retraites, en France ». Le Pape n'a pas voulu condamner les sécularisés : « *il faut, autant qu'on le peut, apporter remède aux maux dont souffre la société et, par suite, céder en plusieurs choses aux besoins des circonstances actuelles, mais sans descendre, jusqu'à porter atteinte, en quoi que ce soit, à la dignité d'Instituts très vénérables, ce qui serait, du même coup, porter atteinte au patrimoine sacré*

de la doctrine elle-même ». (Rigault *Les temps de la « sécularisation » 1904-1914. Études lasalliennes n° 1, Rome 1991, p. 177*)

Si nous suivons saint Pie X, il semble clair qu'entre la Mission et la Consécration, c'est la Consécration qui est première. Et ceci, parce que la vie religieuse est bien supérieure à la vie commune des Laïcs ! On voit que Vatican II a adopté une autre perspective en partant, non d'une comparaison entre les deux vocations mais du commun appel de tous à la sainteté et de la réciprocité des dons spirituels.

Cette lettre aura eu cependant un effet positif. Mettant la vie des religieux sécularisés à part ("de beaucoup supérieure") des maîtres laïcs, elle aura finalement empêché les directions diocésaines de considérer les anciens congréganistes comme un simple personnel diocésain. Les sécularisés ont pu rester plus ou moins groupés et, le jour où la menace des sanctions prévues par la loi sera levée, vers 1925 ils pourront reformer des communautés "canoniques" : les Instituts enseignants retrouveront en France une existence non contestée, et une partie de leurs écoles.

1.2 À quoi bon ce rappel d'événements d'il y a plus d'un siècle !

S'agit-il d'un passé qui n'a plus rien à voir avec notre Règle ? Peut-être avez-vous entendu tel Frère dire : « *N'oublions pas que nous sommes d'abord des religieux !* » Ou un autre répliquer : « *Nous sommes ici pour les jeunes, et c'est cela qui prime* ». Ou encore : « *Ce qui nous caractérise, c'est notre vie de communauté : il n'y a de témoignage que communautaire !* ». Pendant les 50 dernières années, ces diverses accentuations se sont croisées, parfois combattues. Est-ce là la meilleure manière de discerner ce que le Seigneur nous appelle à être ?

Lors du Chapitre de rénovation 1966-1967, il fallait reprendre à la base la rédaction de la Règle. Le Chapitre de 1976 n'a pratiquement pas modifié le texte des *Règles et Constitutions*.

Notons simplement **la suite des chapitres** :

1. Nature et fin de l'Institut — 2. L'Esprit de l'Institut — 3. La communauté
4. La Consécration du Frère — 5. La Chasteté — 6. La Pauvreté — 7. L'Obéissance
8. Le service éducatif des pauvres. La Fidélité à l'Institut — 9. Œuvre apostolique
10. La Vie de prière — 11. La vitalité de l'Institut — Annexe : Formule de Profession.

Prenons maintenant les chapitres de la Règle adoptée en 1986 et approuvée en 1987 (ici, je ne prends en compte que la première partie *La vocation du Frère*) :

1. La finalité et l'esprit de l'Institut — 2. La mission — 3. La vie consacrée
4. La vie communautaire — 5. La vie de prière — 6. La formation

(N.B. : *La vitalité de l'Institut* arrive en conclusion, après *Le gouvernement de l'Institut*.)

Communauté et *Consécration* étaient présentées, en 1967, avant *Le service éducatif des pauvres* et *L'Œuvre apostolique*. En 1986, *mission* précède *vie consacrée* et *vie communautaire*. Quelle signification donner à ce changement ? S'agit-il de dire que, dans la trilogie *Mission—Consécration—Communauté*, la porte d'entrée (et peut-être l'ordre d'importance) a changé ? Vous voyez que, selon la réponse que l'on donne à cette question, la manière d'aborder les chapitres 2 et 3 de la Règle, qui vient d'être approuvée, ne donnera pas la même accentuation.

L'art. 10 de 1987 semble vouloir refuser la prédominance d'un de ces pôles : la vraie question est d'**intégrer** ces dimensions constitutives « *Chaque Frère s'efforce d'intégrer dans sa personne les dimensions constitutives de sa vocation : la consécration à Dieu comme religieux laïc, le ministère apostolique d'éducation, spécialement auprès des pauvres, et la vie communautaire.* » On pourrait peut-être dire que, ce qui manque ici, ce sont des pistes pour les intégrer. Il y a à ce sujet un texte très riche dans la *Déclaration* qui s'intitule ***Intégration de la consécration religieuse, de la vie communautaire et de la mission apostolique (n^{os} 25-26)***. On nous a dit que cette démarche, relevant plutôt de la spiritualité, n'a pas sa place dans une Règle. À défaut de la reprendre, la Règle y renvoie. Mais qui se soucie d'aller aux références ?

Notons que la Règle de 1987 revient sur cette intégration, au début du chapitre 6 (la formation) : « *L'effort d'intégration des éléments qui constituent la vie du Frère doit être engagé pendant la formation initiale, et poursuivi par la formation permanente. La Règle et la Déclaration capitulaire "Le Frère des Écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui" expriment ces éléments ainsi que la nécessité et la manière de les intégrer.* » (81a). Et là, la référence à la Déclaration 13,1 demande à être éclairée par les n^{os} 26 à 52 : vaste programme ! Notons que le terme *éléments* n'a pas été repris par la suite. Des *éléments* sont séparables, ils peuvent avoir une existence plus ou moins autonome avant d'entrer en composition. Les *dimensions*, elles, sont inséparables du solide. Analogiquement, les *dimensions* de la vie du Frère sont des points de vue sur une totalité : ce qui compte, mais qui met du temps à se construire, c'est leur intégration. Vous vous rappelez peut-être des Lettres Pastorales du Frère John Johnston : nous sommes des religieux 24 heures sur 24, des apôtres 24 heures sur 24, des hommes de communauté 24 heures sur 24.

Voilà au moins une méthode de lecture de nos articles de Règle : regarder à quoi correspondent les références marginales. Le Frère Michel Sauvage avait ainsi réalisé un gros fascicule intitulé *Les sources de la Règle*. Je dirais : « les sources visibles », car il y en a d'autres. Le Frère Michel disait à la SIEL de 1990 : les premiers auteurs de la Règle, ce sont

les jeunes, car c'est pour eux que les Frères se sont réunis et associés – de même que l'esprit du Christ qui a appelé les Frères.

Quel sens cela a-t-il pour nous de parler de la mission avant la consécration ?

Pourquoi le Chapitre général de 1986 a-t-il décidé ce plan ? Quelles conséquences voyons-nous découler de ce choix ?

Pour certains, c'est pour tenir compte des Laïcs qui partagent notre mission. Sans doute pas. La Règle, en 1986, n'avait guère thématiqué la mission partagée. On peut signaler que le Concile a reconnu que, dans les Instituts voués aux œuvres d'apostolat, « *à la nature même de la vie religieuse appartient l'action apostolique et bienfaisante, comme un saint ministère et une œuvre spécifique de charité à eux confiés par l'Église pour être exercés en son nom* » (**Perfectae Caritatis 8**). Pour ce qui concerne la vie religieuse laïque, le Concile ne s'engage guère sur le terrain doctrinal : il reconnaît qu'elle « *constitue en soi un état complet* », il confirme ses membres « *dans leur vocation et les exhorte à adapter leur vie aux exigences du monde actuel* » (**PC 10**).

La Commission n'avait pas à modifier le plan de la Règle et n'a donc pas abordé cette question. De mon point de vue, c'est son premier article qui amène à commencer par la Mission :

1.1 Touchés par la détresse humaine et spirituelle “des enfants des artisans et des pauvres”, Jean-Baptiste de La Salle et ses premiers Frères se sont consacrés à Dieu, en réponse à son appel, pour passer leur vie entière à donner à ces enfants une éducation chrétienne, et ainsi étendre sur terre la gloire de Dieu. Ils ont rénové l'école de leur temps pour la rendre accessible aux pauvres et la donner à tous comme signe du Royaume et moyen de salut.

Note : Depuis quand y a-t-il, dans les établissements des Frères, des non Frères (Laïcs, Pères ou Sœurs) enseignant aux côtés des Frères ? Cf. mon étude sur Paris (*Lasalliana* n° 47). En gros : dans les pays où le catholicisme est minoritaire, très tôt après l'arrivée des Frères ; en France, dès que les Frères doivent quitter les écoles communales (laïcisation des écoles publiques en 1886) et surtout depuis 1889, quand les jeunes Frères sont astreints au service militaire de 3 ans (cf. la première réaction du Frère Assistant Exupérien et la décision du Frère Supérieur Joseph). Combien de temps avant que nous reconnaissons les vocations de maîtres lasalliens ?

— Voir aussi quelques réalisations : Tiers-Ordre, Syndicats de maîtres des Écoles chrétiennes. Le Chapitre général de **1884** suggérait d'organiser des “*sociétés d'Instituteurs catholiques qui seraient rattachées à l'Institut*”. Pour les maîtres laïcs des écoles des Frères de Paris, le Frère

Exupérien organise *une caisse de solidarité, des conférences pédagogiques, des retraites spirituelles et lancera même un syndicat*. Le *Bulletin de l'Institut* signale en 1907 ce syndicat créé en 1897 et qui, selon l'article, semblerait exister encore en 1907.

2. Le chap. 2 et les changements pris en compte dans la révision de la Règle

Le plan et contenu du chapitre 2.

L'itinéraire des premiers Frères avec Jean-Baptiste de La Salle, et l'histoire qui nous fait nous-mêmes : « *Des origines à nos jours* ». Importance de l'association qui ne figurait pas en R 11.

Dans un monde pluraliste et assez différent selon les pays : « *Dans un monde pluriel* »

De nouvelles perspectives ecclésiologiques

S'appuyer sur des bases théologiques... sans faire un cours : « *la mission comme témoignage, comme service (éducation et évangélisation), comme communion* » Le texte fait allusion au monde universitaire, aux traditions religieuses différentes, aux Frères âgés...

Nous ne sommes pas les propriétaires ni les seuls acteurs de la mission de l'Institut, animés d'un même charisme : hommes et femmes qui reconnaissent la pertinence du charisme lasallien (2.1, 2^e alinéa) dans un monde pluraliste (cf. la problématique du CORELA)

« *animés par le même charisme* » « *Par l'élan de la foi et du zèle* »

Repenser la formation dans ce nouveau contexte : voir comment la mission est prise en compte

Lors de la présentation de l'état de la révision à la réunion des Frères Visiteurs, le Frère Ambrose Payne, président de la Commission de Révision de la Règle, avait indiqué ainsi les lignes de fond des transformations apportées :

* **Lignes de fond** : Le vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres confère au Frère des Écoles chrétiennes l'identité spécifique de sa vocation et de sa consécration religieuse.

L'Association provient de la "communion" (koinonia), du partage de la vie de la très sainte Trinité à laquelle ils sont appelés à être réconciliés.

Le Charisme, don de l'Esprit à l'Église à travers Jean-Baptiste de La Salle, se manifeste surtout dans la pratique des manières personnelles de vivre la consécration baptismale et en s'associant à d'autres pour procurer la gloire de Dieu par le service éducatif des pauvres.

D'où la structure de chacun des chapitres : après le rappel de l'histoire de Jean-Baptiste de La Salle (et des premiers Frères), le texte s'appuie sur la théologie du baptême, la mission de

l'Église d'établir le Règne de Dieu, les signes des temps et une option préférentielle pour les pauvres.

Chaque chapitre présente l'Association pour le service éducatif des pauvres comme le signe reconnaissable du charisme lasallien dans le monde d'aujourd'hui.

Le chapitre 2 : La Mission de l'Institut, qui lui est confiée par l'Église, est basée sur la "communion" (koinonia) qui embrasse les Frères et d'autres appelés par l'Esprit à travers le charisme de M. de La Salle.

Le chapitre 3 : Le vœu d'Association et celui de stabilité distinguent les Frères de tous les autres, par leur consécration à Dieu et leur engagement dans la persévérance pour assurer la continuité de la Mission.

The vow of Association for the educational service of the poor confers upon the Brother of the Christian Schools the specific identity of his vocation and religious consecration;

Association derives from 'communion' as a share in the life of the Most Holy Trinity to which we are called to be reconciled;

The Charism gifted by the Spirit through John Baptist de La Salle to the Church is lived primarily by the practice of individual modes of Baptismal consecration and by associating oneself with others to procure God's glory through the educational service of the poor.

EACH CHAPTER Recalls the story of John Baptist de La Salle. Grounds the development of the text in: The theology of Baptism. The Mission of the Church to establish the Reign of God.

The signs of the times. A preferential option for the poor.

Presents Association for the Educational Service of the Poor as the recognisable sign of the Lasallian Charism in the world of today.

Chapter Two

The Mission of the Institute confided to it by the Church is based on 'communion' embracing Brothers and others called by the Spirit through the Charism of De La Salle.

Chapter Three

The vow of Association and of that of Stability distinguishes the Brothers from all others consecrating themselves to God, by pledging perseverance to assure the continuity of the Mission.

Note :

Au Chapitre de 1976, il y avait de fortes discussions pour savoir ce qui, dans l'identité du Frère, est premier : la Consécration ou la Mission ? Frère Michel Sauvage profite d'une pause un peu longue pour aller consulter le *Vocabulaire lasallien* qui était à l'époque un imposant alignement de classeurs métalliques au sous-sol où, pour chaque emploi d'un mot, une demi-

page d'un Cahier lasallien portait l'ensemble du texte où ce mot figurait. Il prend les fiches « consécration » et « consacrer » : en éliminant celles qui concernent seulement consécration du pain et du vin à la messe, il constate que, lorsqu'il parle des Frères, M. de La Salle emploie toujours le verbe « consacrer » en le faisant suivre de « pour ».

Sauf dans les *Méditations sur l'obéissance* qui ne font aucun lien avec la vie réelle des Frères — ce qui s'explique par sa composition, qui doit beaucoup au *Parfait inférieur ou l'art d'obéir*, écrit en 1669 par un Carme Déchaussé, Modeste de Saint-Amable (cf. édition électronique annotée en français : MD 7 ; 7,1,1 ; 10,3,1 ; 11 ; 12,2,1 ; 14,1,1).

« Nous nous consacrons entièrement à vous, **pour** procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes » (Vœu héroïque) ; « Je me consacre tout à vous **pour** procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi. » (1694)

Quand reprend la séance du Chapitre, il annonce le résultat de sa recherche : pour notre Fondateur, la consécration est inséparable de la mission. Il ne s'agit pas de préciser laquelle est première mais comment les intégrer dans la vie de Frère.

C'est le Chapitre de 2007 qui a le plus clairement indiqué ce chemin d'intégration :

44^e Chapitre général 2007. 3. Association pour le service éducatif des pauvres. (Circ. 455) p. 23-24

L'Église—Peuple de Dieu s'est réappropriée, pour tout le peuple, les charismes qui étaient considérés traditionnellement comme appartenant exclusivement aux Instituts religieux. « Beaucoup d'Instituts, en raison de situations nouvelles, sont parvenus à la conviction que leur charisme peut être partagé avec les laïcs, qui, par conséquent, sont invités à participer de façon plus intense à la spiritualité et à la mission de l'Institut lui-même. On peut dire... qu'un nouveau chapitre, riche d'espérance, s'ouvre dans l'histoire des relations entre les personnes consacrées et le laïcat » (Vita Consecrata 54 § 2 ; cf. Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, Repartir du Christ, 2002, n° 31).

De manière analogue, à partir de nos racines fondamentales, nous les Frères, nous avons redécouvert notre identité de consacrés à la lumière de notre Vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres, et à partir de là nous essayons de « clarifier notre regard sur les autres vœux » (43^e Chapitre général, Circ. 447, Les Frères, Identité et Formation, Orientation 3).

LA CENTRALITE DU VŒU D'ASSOCIATION

Frère Alain HOURY

0. Ouverture : le vœu de 1691

Chacun des verbes qui indiquent la consécration, les promesses, les vœux, sont ***pour***, avec un effet, un projet de vie et d'action : l'établissement et le maintien de la Société des Écoles chrétiennes. **Le vœu est un vœu d'association et d'union : une refondation de l'Institut sur la Communauté qui prétend tout risquer, dans la confiance en Dieu, pour réaliser son œuvre : sa vie, son temps, sa durée, ses capacités.** Il veut saisir :

* **La totalité des personnes** : *nous nous consacrons **entièrement** à vous ; tout ce que nous croirons **en conscience** et sans aucune considération humaine...*

* **La totalité de leur action** : *tout notre pouvoir et de tous nos soins ; être pour le plus grand bien de ladite Société...*

* **La totalité du temps** : *dès à présent et pour toujours ; jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société ; sans nous en pouvoir départir...*

* **La totalité de la Communauté** : *jusqu'au dernier vivant ; quand même nous ne resterions que **nous trois** dans ladite Société ; unanimement et d'un commun accord...*

* **La totalité du mode de vie** : *que nous serions obligés de **demandeur l'aumône et de vivre de pain** seulement... (Cf. MF 153, 3^{ème} point, pour la fête de saint Gaëtan)*

L'espérance en Dieu, indiquée par le début trinitaire du vœu, s'incarne dans des gestes et des hommes, dans une histoire vivante, partagée, dans une communauté de destin, assumée ensemble, signe communautaire par elle-même. L'espérance en Dieu passe par la médiation de la confiance dans les hommes saisis par le même appel, appelés au même ministère, ayant déjà éprouvé les difficultés de cette tâche, mais soulevés aussi par la même conviction et le même idéal. Ils sont conscients que le salut des enfants des pauvres et des artisans leur a été confié, pour ce temps-là, par Dieu, et qu'il repose entre leurs mains et leur fidélité créative.

Des hommes remettent à Dieu tout ce qu'ils sont, leurs talents : *tout notre pouvoir, tous nos soins, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine.* Ils se font confiance mutuellement : MOI et NOUS, *unanimement et d'un commun consentement, vœu d'union.* Ils se sont découverts solidaires de tout ce qui a été fait et de tout ce qui reste à faire. Il y a une dynamique des relations humaines et du vécu qui se profile derrière cet engagement. Jean-Baptiste de La Salle et les deux Frères sont passés de la « communauté » du

Mémoire sur l'Habit, un terme qui exprimait l'horizon « religieux » du groupe qui s'était présenté à Saint-Sulpice, à la « Société des Écoles chrétiennes », une expression qui inclut, outre la dimension religieuse, l'aspect scolaire ainsi que la perspective associative de l'œuvre lasallienne.

Ce dialogue avec la Trinité, qui se déroule tout au long de ce vœu, est l'expression d'une expérience de Dieu, partagée par les trois contractants. Un regard de foi sur la réalité vécue, une relecture des signes que Dieu leur adresse au travers des événements, ce qui meurt et ce qui vit dans leurs existences et celles de leurs Frères, de leurs Écoles aussi; un regard qui débouche sur un engagement, une création nouvelle. Les trois, pour exprimer leur décision dans ce vœu, ont dû nécessairement réfléchir et prier ensemble, puis rédiger un texte en se mettant d'accord sur les termes, enfin choisir les circonstances : Vaugirard, le 21 novembre, en secret... C'est cela *partager l'expérience de Dieu*, le signe de l'existence des communautés Lasalliennes...

Ce geste prophétique annonce qu'une réalité nouvelle est présente, il crée cette nouvelle réalité : le salut de Dieu pour les enfants des artisans et des pauvres, au travers de cette Communauté nouvelle est en marche et est à nouveau possible. Il est efficace, des mots jaillissent de l'expérience évangélique et de son histoire : *nous nous consacrons pour... nous faisons vœu d'association pour...* des mots qui engendrent une réalité nouvelle.

Frère Jean-Louis SCHNEIDER, 25/03/2007

1. Quelle place l'association tient-elle dans la Règle des origines ?

Quand on cherche dans le vocabulaire lasallien des origines **le vocabulaire de l'association**, on doit regarder la Règle à plusieurs fois pour ne pas se laisser piéger par les mots : ils nous sont si familiers que nous n'en saisissons plus la portée dans nos vies.

Si l'on cherche les mots "*association*" ou "*associés*", on ne trouve rien dans le texte dit de 1705 : il faut attendre, comme en annexe de la Règle de 1718, la formule du renouvellement des « *vœux que j'ai faits ci-devant de m'unir et de demeurer en société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont **associés** pour tenir ensemble et par **association** les écoles gratuites en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé ou pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de cette Société soit par les Supérieurs qui en ont et qui en auront la conduite ; c'est pourquoi je renouvelle les vœux que j'ai faits d'obéissance tant au corps de cette Société qu'aux Supérieurs.*

*Lesquels vœux tant d'**association** que de stabilité dans ladite Société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie. » (RC 33,1)*

En examinant cette formule, on voit apparaître "*s'unir*", "*ensemble*" et "*demeurer en société*", le "*corps de cette Société*". Pour le premier terme, je vous renvoie au Testament de M. de La Salle : « *Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Écoles chrétiennes auxquels il m'a uni* » (EP 4,0,1). L'initiative divine est à l'origine de l'union des Frères avec M. de La Salle. Et les Frères de la Société ne sont pas les premiers Maîtres recrutés par Nyel, mais ceux qui, par vocation divine, sont entrés, se sont formés et *se sont associés pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites*.

Regardons attentivement l'expression "*dans ladite Société*". La Société n'a pas été désignée précédemment autrement que dans l'expression "*demeurer en société... avec les frères qui se sont associés*".

Cela donne un autre regard sur le chapitre I : « *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une **Société** dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement.* » (RC 1,1) La Société n'est pas d'abord organisation mais mouvement d'union dont Dieu est l'origine, mouvement finalisé par l'éducation chrétienne des jeunes dans des écoles gratuites.

Quant à « *demeurer en société* », ce n'est pas vivre en communauté, au sens d'avoir la même résidence, mais faire de cette Société un Corps vivant qui remplisse la mission reçue. Même si le cas du Frère Gabriel Drolin est exceptionnel, il est demeuré en association avec les Frères de son temps, bien que vivant et travaillant seul à Rome loin d'eux. Le fait qu'il ait correspondu avec M. de La Salle et nous ait transmis les lettres reçues est un signe fort de cette association.

Après avoir esquissé le mouvement créateur de cette Société, la Règle précise de deux manières le type d'homme qui y correspond. C'est dit d'une façon enveloppée que nous avons à décrypter : « *Ceux de cet Institut se nommeront du nom de frères* ». La fraternité est une manière, non seulement d'entrer en relation mais encore de se recevoir les uns les autres de Dieu, dans le Christ, *premier-né d'une multitude de frères* (Rm 8,29). La Règle révisée utilise cette référence dans la même perspective : *Ils font de toute leur vie un itinéraire d'identification à Jésus-Christ, « premier-né d'une multitude de frères », pour être mémoire de son amour et poursuivre son ministère de salut.* (23). Signe, et signe efficace.

Le chapitre II, **de l'esprit de foi**, présenté alors sans rapport avec ce qui précède, s'éclaire dans le *Recueil* par la fin de l'Institut : « *il est d'une grande conséquence que les Frères des Écoles chrétiennes, qui ont pour fin de leur Institut d'élever les enfants qui sont confiés à leurs soins dans l'esprit du christianisme, et de faire en sorte de le leur procurer, soient si pénétrés et si abondamment remplis de l'esprit de foi...* » (R 11,1,1).

2. Quelques limites dans la compréhension du vœu d'association

Quand on regarde les formules des vœux prononcés du vivant du Fondateur (CL 3, p. 7-23), on remarque un changement, qui peut nous interroger sur la manière dont l'association est perçue. Car il y a des variantes qui me semblent significatives.

La formule des vœux du Frère Gilles, Pierre Cluse (CL 3, p. 17, f° 38), le 8 septembre, *fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge 1700*, a un glissement significatif par rapport aux autres Frères. « *Je fais vœu de m'unir et de demeurer en société avec les Frères de la Société des Écoles chrétiennes pour faire dans ladite société ce à quoi je serai employé ... C'est pourquoi je promets et fais vœu d'obéissance ... lesquels vœux tant d'association que de stabilité et d'obéissance, je promets de garder...* ». Les autres formules disent que *les Frères de la Société... se sont associés pour tenir par association les écoles gratuites*. Ici, c'est passé sous silence : est-ce distraction du copiste ? Même omission dans les vœux du Frère Théodore, Simon Sceillier, le jour de la Trinité 7 juin 1705 (CL 3, p. 18, f° 41 et CF 14). — Ce Frère Théodore est entré dans l'Institut avant ses 3 frères et son père (Blain ab 73-79, *Abrégé de la Vie du Frère Dominique*).

L'association n'est donc pas explicitée par les Frères Théodore et Gilles. Plus significatif encore, la formule du Frère Théodore ne comporte pas le vœu d'association, alors que le Frère Gilles faisait ce vœu. Que signifie ce flottement ?

Frère Gilles et Frère Théodore sont des Frères servants, qui ne font pas l'école.

Il n'empêche : les Frères de la Société se sont tous associés pour tenir par association les écoles gratuites, même ceux qui, employés à d'autres tâches que de faire l'école, concourent indirectement à la fin de l'Institut, qui est l'éducation chrétienne des enfants des artisans et des pauvres. Il est difficile de dire pourquoi, en se référant aux Frères de la Société, Frère Théodore et Frère Gilles ne signalent pas que ces Frères se sont associés. Comme si, Frères servants, ils n'étaient pas engagés exactement comme les autres.

Quand le Frère Irénée transcrit, au dos de sa formule de vœux perpétuels du 29/09/1717, « *Ce à quoi obligent les vœux d'obéissance, de stabilité, et de tenir par association les écoles gratuitement* », il distingue « *le vœu d'association avec les Frères qui se sont associés pour tenir les écoles gratuites* » et « *le vœu d'enseigner gratuitement les enfants* » (CL 2, p. 63-64) : il prépare, probablement sans s'en douter, la disparition du vœu d'association dans la Bulle d'Approbation.

3. La disparition du vœu d'association à partir de la Bulle d'Approbation

Dans les documents qui ont été transmis en 1721 à Rome en vue de la Bulle d'Approbation de l'Institut, le résumé en 18 articles parlait très probablement, comme le mémoire de Rouen, des seuls vœux d'obéissance, de stabilité à tenir les écoles par association et gratuitement (**CL 2, p. 108**). L'exigence de Rome y ajoute ceux de pauvreté et de chasteté : dans la Bulle, on aura 5 vœux, « *de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de stabilité dans le dit Institut, et d'enseigner gratuitement les pauvres* » (**Bulle, 9°**). Le vœu d'association doit donc disparaître dans la formule des vœux. En voici le texte dans l'édition imprimée, en 1726, des **Règles communes et Constitutions des Frères des Écoles chrétiennes** approuvées par Notre Saint Père le Pape Benoît XIII :

« Most Holy Trinity, Father, Son and Holy Spirit, prostrate with the most profound respect before your infinite and adorable majesty, I consecrate myself entirely to you to procure your glory as far as I will be able and as you will require of me. And for this purpose, I.....promise and vow to unite myself and to remain in Society of Brothers of the Christian Schools who have associated themselves to keep together and by association gratuitous schools wherever they may be, even if I were obliged to beg for alms and to live on bread alone, and to do anything in the said Society at which I will be employed, whether by the body of the Society or by the superiors who will have the government thereof. Wherefore, I promise and vow obedience to the body of the Society as well as to the superiors, which vows of association as well as of stability in the said Society and of obedience I promise to keep inviolably all my life.

In testimony of which I have signed.

C'est pourquoi je promets et fait (sic) vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, de stabilité dans ladite Société, et d'enseigner gratuitement, conformément à la Bulle d'Approbation de notre Saint Père le Pape Benoît XII, lesquels vœux de stabilité et d'obéissance, tant au Corps de la Société qu'aux Supérieurs de l'Institut, comme de pauvreté, chasteté, et d'enseigner gratuitement, je promets garder inviolablement pendant toute ma vie. Fait à , ce jour de l'année 17..

Frère N, nommé dans le monde N. N. » (Formule des Vœux Perpétuels).

Si l'association reste un élément clé dans la vie des Frères, le vœu d'association, ayant disparu de la formule des vœux, n'est donc absolument pas "central" pendant la majeure partie de l'Histoire de l'Institut.

Une remarque en passant : dans la Bulle (9°), il est bien parlé du vœu "d'enseigner gratuitement les pauvres", mais la formule des vœux de 1726 dit "d'enseigner gratuitement".

Les éditions successives de la Règle disent de même. Il faut attendre le Chapitre général de 1946 pour que la Règle de 1947 écrive “d’enseigner gratuitement les pauvres” dans la formule des vœux, alors même qu’il n’y a plus de formule pour les Frères Servants. Et le vœu d’association n’est toujours pas réapparu.

Il nous faudra donc examiner comment est réapparu dans nos textes le vœu d’association pour le service éducatif des pauvres et la mesure dans laquelle nos vies de Frères en ont été unifiées.

En parcourant les *Lettres Pastorales* du Frère Álvaro, on voit qu’il esquissait une relecture de nos vœux à partir du 4^e vœu. Reconnaissons la richesse de ce qu’il nous explique : je me permettrai cependant de signaler que, dans sa volonté d’être inclusif, le Frère Álvaro a parfois semblé ne pas marquer suffisamment la nette distinction entre *l’association entre les Frères* et ce que je préfère appeler *le dynamisme de cette association* qui peut inclure des Laïcs et des Frères sans confusion des vocations de chacun. Il ne faudrait pas qu’une mauvaise interprétation nous empêche de recueillir les fruits de cette ouverture soulignée dans le 44^e Chapitre général.

Il nous faudra prendre le temps de lire les pages 10-25 de la Lettre Pastorale de 2003.

Je vous en ai recopié les passages les plus significatifs. Vous pourrez vous y reporter, à partir de la p. 5 de ce que j’ai préparé.

Au Chapitre général de 2000, le Frère John Johnston avait déclaré : *Mon troisième point touche à la remarque qu’Éveline a faite ce matin à propos de la confusion concernant le sens de l’association, distincte du vœu d’association des Frères. Mes commentaires ne résoudront pas le problème. Néanmoins, je suis convaincu que clarifier le sens du vœu d’association des Frères est absolument nécessaire et que cela contribuera à comprendre l’association en général dans l’Institut. Que nous soyons enthousiastes vis-à-vis de la généralisation du mot « association » dans l’Institut ou que nous ayons des réserves, il est clair que le vœu d’association est quelque chose de très différent. (Voir Bulletin 251, p. 46)*

Le Frère John Johnston continue par une demande, qui entrera dans les décisions du Chapitre de 2007 (seulement) : *Aujourd’hui, au lieu de faire vœu d’association de manière explicite, dans le second paragraphe, nous “promettons” d’être en association. Nous faisons alors vœu de chasteté, pauvreté, obéissance d’association pour le service éducatif des pauvres et de stabilité. L’association est maintenant un vœu supplémentaire, notre quatrième vœu, au lieu d’un vœu qui intègre notre vie consacrée. Personnellement, je pense qu’il est possible canoniquement de réviser la formule en ajoutant “et fais vœu” et en modifiant légèrement d’autres parties de la formule.*

Cette expression n'ajoute pas un autre vœu, mais place en fait nos autres vœux au service de l'association pour la mission.

Voici maintenant les **orientations et décisions du 44^e Chapitre général** (2007) :

3. Association pour le service éducatif des pauvres — 1.1 **Défi** : la centralité du vœu d'association dans l'identité des Frères. *L'expérience d'association vécue dans les années récentes ainsi que notre compréhension toujours plus grande du vœu d'association des origines, nous mettent au défi d'être plus conscients de la centralité de ce vœu dans notre vie de Frères comme dans notre mission éducative, et à en être les témoins dans notre vie. Nous nous sentons donc mis au défi de vivre évangéliquement l'association entre nous d'abord.* [...]

1.2 **Horizons**. *Conscients de la signification de notre consécration, nous nous offrons à toute la Famille Lasallienne comme guides de communion et de spiritualité, pour donner un fondement évangélique à toute la mission développée par les éducateurs lasalliens.* [...]

1.3 **Lignes d'action**. [...] 1.3.2 *Afin de mieux exprimer la consécration spécifique du Frère et la centralité du vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, le Gouvernement de l'Institut fera les démarches nécessaires pour la modification suivante de la Règle, dans le Chapitre 3 (Règle 25).*

Dans la seconde partie de la formule des vœux, restaurer les mots « et fais vœu », qui correspondent à la formule des origines des Frères : « Et pour cet effet, je ..., promets et fais vœu de m'unir ...». Dans la troisième partie de la formule des vœux, le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres vient en première place, et est ainsi mis en tête des cinq vœux :

« C'est pourquoi je promets et fais vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de stabilité dans l'Institut... »

2.1 **Défi** : la fonction spécifique des Frères dans l'association avec les autres Lasalliens.

2.2 **Horizons** : [...] *Le charisme lasallien devient un lieu où se rencontrent de nombreux éducateurs croyants qui découvrent la valeur de leur mission à travers l'itinéraire et la spiritualité de J-B de La Salle, donnant ainsi ensemble dans l'Église et pour le monde, un visage à l'Évangile. Nous voyons également avec joie que des éducateurs, d'autres religions ou sans affiliation religieuse, trouvent dans ce charisme une forte inspiration qui les motive pour vivre leur tâche éducative.*

Ainsi, le vœu d'association des Frères entre eux pour remplir leur mission est aussi central pour l'existence même de groupes lasalliens, à condition que les Frères s'y

situent de façon adaptée. Nous aurons à voir ce que les chapitres 3 et 10 de la Règle apportent à ce sujet.

*

Venons-en à ce que **les chapitres 3 et 10** nous disent de **la centralité de notre vœu d'association pour le service éducatif des pauvres**.

Une remarque : Dans le texte de la Règle de 1987, les articles 39-41 parlaient plus du service des pauvres et de l'option préférentielle des pauvres que de l'association. Dans l'ébauche que la Commission avait préparée, l'accent portait peut-être trop sur l'association. Espérons que le travail du Chapitre général a pu donner un bon équilibre au chapitre 3.

D'autre part, quand nous avons vu qu'il nous fallait développer le chapitre 10, l'un des principaux développements soulignait, comme signe de vitalité, la part que les laïcs prenaient à la mission de l'Institut ! Il nous a fallu corriger le tir pour situer cette mission partagée au regard du dynamisme de la vocation de Frère et du renouveau de l'Institut. Et nous verrons comment le Chapitre général a finalement choisi le texte à soumettre à l'approbation du Vatican.

Rappelons ce que nous a appris le chapitre 3 :

Lignes de fond : Le vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres confère au Frère des Écoles chrétiennes l'identité spécifique de sa vocation et de sa consécration religieuse.

L'Association provient de la "communion" (koinonia), du partage de la vie de la très sainte Trinité à laquelle ils sont appelés à être réconciliés.

Le vœu d'Association et celui de stabilité distinguent les Frères de tous les autres, par leur consécration à Dieu et leur engagement dans la persévérance pour assurer la continuité de la Mission.

*À partir de nos racines fondamentales, nous les Frères, nous avons redécouvert notre identité de consacrés à la lumière de notre Vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres, et à partir de là nous essayons de « clarifier notre regard sur les autres vœux » (43^e Chapitre général, Circ. 447, **Les Frères, Identité et Formation, Orientation 3**).*

Regardons comment s'exprime maintenant cette centralité.

Un dynamisme charismatique

27. À la suite de Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères, les Frères font aujourd'hui vœu d'association pour le service éducatif des pauvres. Ce vœu, avec celui de stabilité dans l'Institut, exprime la spécificité de la consécration religieuse des Frères pour la gloire de Dieu

: il unit fortement chaque Frères aux autres Frères, en même temps qu'il élargit et renforce l'esprit d'appartenance solidaire à tout l'Institut.

Ce dynamisme charismatique suscite chez les Frères la créativité pour apporter la meilleure réponse possible et durable aux besoins des destinataires de leur mission. Il les conduit à comprendre et à vivre leurs autres vœux dans cette perspective.

Nous avons déjà vu hier ce n° 27 de la Règle révisée. Ce vœu exprime la spécificité de notre consécration ; il nous unit entre Frères, élargit et renforce notre solidarité ; son dynamisme charismatique suscite notre créativité au service des destinataires de notre mission ; il nous fait comprendre et vivre dans cette perspective nos autres vœux.

C'est ce qu'exprimait le Frère Álvaro en 2003 : *Ce vœu est un appel à être créatif et à prendre de nouvelles initiatives en leur faveur, non seulement au plan personnel mais au niveau de la Communauté et du District puisque c'est pour cela que nous sommes associés. Plus que jamais, ce décentrement est nécessaire aujourd'hui face aux difficultés que nous connaissons et qui peuvent nous conduire à nous replier sur nous-mêmes et à nous enfermer dans nos sécurités... Revitaliser cette dimension constitutive de notre vocation nous permettra, en même temps, d'aller à l'essentiel et de récupérer nos racines. Car ce n'est pas la même chose de bien fonctionner au plan de l'institution et être évangéliquement significatifs. (p. 12).*

28.3 *Le dynamisme d'alliance, qui se manifeste à l'intérieur de la communauté des Frères, relie aussi les Frères à tous ceux qui s'engagent dans la mission lasallienne.*

Ce n'est pas nous distraire de ce qui est essentiel pour nous, que de parler ici de ce qui en rejaillit sur les autres Lasalliens. Le Seigneur de l'histoire nous appelle, nous réunit et nous envoie pour que sa Bonne Nouvelle parvienne aux pauvres :

– les économiquement pauvres, les victimes de l'injustice sociale, les délinquants et les exclus de la société, les préférés de (notre) ministère d'éducation **(26)** –

Le Seigneur nous suscite, nous et tous ceux qui ont conscience de s'engager avec nous dans cette mission participent à ce dynamisme d'alliance.

Si ce n'est pas le cas, la Règle nous interroge : sommes-nous entrés suffisamment dans un itinéraire, collectif autant que personnel, de conversion ? Je vous dirai bientôt que je suis loin du compte mais que j'ai aussi des motifs d'émerveillement devant l'itinéraire de bien des Frères et des Districts !

29.1 *Les Régions et les Districts élaborent des plans qui permettent à l'ensemble de leurs œuvres d'être réellement engagées en faveur des pauvres et contre les causes de la pauvreté. Ces plans incluent la coopération entre congrégations, développent la*

dimension communautaire des œuvres éducatives et favorisent la mission partagée pour qu'elle s'ouvre davantage au service des pauvres.

29.2 *À l'exemple de leur Fondateur, les Frères envisagent leur vie comme un itinéraire de conversion affective, intellectuelle, morale et religieuse, qui les engage de plus en plus en faveur de la cause des pauvres. Ils le font en dialogue, attentifs aux réalités humaines.*

Vous aurez noté l'élargissement que ces deux articles apportent aux art. 40a et 40b de la Règle de 1987. On ne parlait pas alors de *coopération entre Congrégations*, de *mission partagée*, de *la cause des pauvres* en relation avec notre vœu d'association. Et la dernière notation, *attentifs aux réalités humaines*, je l'entends à plusieurs niveaux :

- il s'agit de rejoindre les personnes dans leurs situations, non de faire des plans à partir des seules exigences de ceux qui apportent de l'argent pour tel type d'action ; (cf. coopérant en Afrique : projet impossible, d'où répondre aux besoins des gens)
- le dialogue tient compte de la réalité de ceux qui peuvent s'engager dans une telle démarche : il faut une formation et une grande humilité pour être utile aux pauvres ; (les Frères de Manille et le bidonville, Circ.)
- la situation économique des gens n'est pas le dernier mot de leur réalité humaine : j'ai eu l'écho de grands jeunes français, venus participer à une action avec de jeunes Africains, revenir transformés par la qualité de l'accueil et la joie reçue.

Avant de passer à la manière dont notre vœu d'association renouvelle la compréhension de nos autres vœux, je crois utile de regarder les principaux textes du **chapitre 10, Frères aujourd'hui** qui peuvent nous éclairer sur le caractère central de notre vœu d'association – pour faire court, je dirai parfois vœu d'association, mais sans oublier sa spécificité, « pour le service éducatif des pauvres ». J'espère ne pas trop vous redire ce que nous avons vu hier : ce que je retiens ici c'est cette centralité dans la vocation et la vie des Frères dans le monde d'aujourd'hui.

Voyons rapidement le plan de ce chapitre :

- 152** Aux origines, la gratuité de l'œuvre de Dieu
- 154** Le destinée de l'Institut remise entre les mains des Frères
- 155** Mystère pascal : constance dans l'adversité et force des recommencements
- 156** Motifs d'espérance : fidélité, vocations, élan missionnaire...
- 157** Chemin de sainteté, appel au partage des dons spirituels
- 158** La Règle manifeste le charisme de l'Institut et le sens de leur vie
- 159** Fraternité, signe prophétique et pastorale des vocations

160 Création incessante dans la fidélité.

Nous voyons que 157 est le texte-clé pour la question de la centralité :

154 [...] Au cœur de la Famille Lasallienne l'Institut sera une source d'inspiration et de vie pour tous les Lasalliens.

156 [...] les Frères ... voient dans la compréhension toujours plus grande de leur vœu d'association pour le service éducatif des pauvres une volonté de fidélité accrue à leurs origines.

157 En s'engageant sans retour avec les Frères, Jean-Baptiste de La Salle a ouvert un chemin de sainteté pour tous les éducateurs. Les Frères, premiers dépositaires du charisme lasallien, sont heureux de voir nombre de leurs Partenaires vouloir approfondir la connaissance du Fondateur dans son itinéraire, sa spiritualité et son œuvre. Dans le développement de l'association avec des hommes et des femmes qui cheminent avec eux et se reconnaissent aujourd'hui comme fils et filles de Jean-Baptiste de La Salle, ils voient un signe des temps qui les remplit d'espérance.

De ce fait, les Frères se sentent investis d'une responsabilité particulière dans le partage de leur héritage pédagogique et spirituel avec tous ceux avec qui ils travaillent.

À travers ce partage ils reçoivent les appels que l'Esprit leur adresse pour être Frères aujourd'hui :

- l'appel à être frères avec eux et à vivre la fraternité comme signe pour tous les éducateurs lasalliens ;
- l'appel à être pour eux et avec eux des médiateurs de la lumière par laquelle Dieu "a éclairé lui-même les cœurs de ceux qu'il a destinés pour annoncer sa parole aux enfants" (**MR 193,1 et 2 Cor 4,6**) ;
- l'appel à être parmi eux et avec eux cœur, mémoire et garant du charisme lasallien.

Relevons ce qui nous parle de **la centralité de notre vœu d'association** :

- (154) l'Institut, au cœur de la Famille lasallienne
- (156) le vœu d'association, fidélité aux origines
- (157) les Frères, premiers dépositaires du charisme lasallien
- (157) l'association avec des Laïcs, signe des temps et appel au partage spirituel et pédagogique :
- (157) l'appel à être frères avec eux et à vivre la fraternité comme signe pour eux ;
- (157) l'appel à être pour eux et avec eux des médiateurs de la lumière de l'appel de Dieu ;
- (157) l'appel à être parmi eux et avec eux cœur, mémoire et garant du charisme lasallien.

Ainsi, le chapitre 10 nous montre que le rôle central de notre association et notamment de notre vœu d'association :

- pour comprendre la démarche évangélique du Fondateur ;
- pour comprendre notre vocation en fidélité à nos origines ;
- pour l'existence-même de la Famille Lasallienne ;
- pour notre vocation aujourd'hui : vivre la fraternité, être médiateurs de l'appel ;
- pour les Frères : appel à passer de "1^{ers} dépositaires du charisme" à "cœur, mémoire et garant".

Avant de détailler un peu ces différentes facettes de notre vœu, je crois nécessaire de vous communiquer quelques **réflexions que je me suis faites sur ce qu'est et sur ce que n'est pas l'association dont nous faisons vœu.**

Il y a parfois des façons de s'exprimer qui peuvent conduire à une attitude faussée dans nos relations. J'en ai pris récemment une conscience plus nette en lisant la remarquable introduction au *Livre de Job*, dans l'édition de la *Traduction Œcuménique de la Bible* (TOB) : pour ma propre gouverne j'ai copié toute la partie concernant la théologie du Livre de Job, et je vous extraurai le passage qui me paraît le plus significatif.

Quand nous parlons de notre association, nous nous référons facilement à notre expérience des associations que nous connaissons, avec droits et devoirs des associés, et c'est à juste titre que cela nous donne ***une première compréhension de notre association***. Mais il peut y avoir des éléments que nous avons à corriger pour ce qui concerne notre vœu d'association. J'en parle très librement, à partir de ma propre expérience.

Dans une association commerciale, on se met d'accord pour une tâche, on s'y donne de son mieux et, le résultat obtenu, on en partage le bénéfice. Dans le mariage, que les dictionnaires du XVII^e-XVIII^e siècles donnent comme une association pour la vie, on pense à la communauté des biens et à la communauté de vie, à l'accueil et l'éducation des enfants, mais l'association cesse avec la mort d'un des associés.

Pour Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères, il ne s'agit pas seulement d'une association pour la vie (au sens de sa durée), mais aussi d'un engagement par vœu dans une Société dont la finalité et la durée dépassent la personne des associés, puisqu'elle vise un Corps dont la mission vient de Dieu : le salut des enfants des artisans et des pauvres. Et la difficulté peut apparaître de situer Dieu dans cet engagement.

Vous savez sans doute que, pour créer le Séminaire de Saint-Sulpice, Monsieur Olier a passé un acte notarié ; Jean-Baptiste de La Salle, pour des raisons qu'il n'a pas explicitées, a choisi avec les Frères de s'associer par vœu. Tout au plus, dit-il dans le *Mémoire sur l'habit* (MH

0,0,2), que *la Communauté des Écoles chrétiennes n'est présentement établie ni fondée que sur la providence*. Il y a un dynamisme qui vient de Dieu, et la visée de participer ensemble à l'Œuvre de Dieu. Quel genre de « collaborateurs de Dieu » sommes-nous ? Exerçant un ministère ecclésial, participons-nous en quelque sorte au monde de Dieu et à son action de salut ? Il faut être prudent pour répondre à ce genre de question.

Disons-le clairement : nous nous associons entre Frères, mais nullement avec Dieu ! C'est devant Dieu, et en reconnaissant le don qu'il nous fait, que nous nous associons entre Frères.

Le don de Dieu est premier, gratuit, sans mérite de notre part, et ***ne nous confère aucun droit sur lui***, ni aucune supériorité sur les autres chrétiens. Celui qui estimerait que son statut de Frère lui confère le droit de recevoir telle responsabilité, d'occuper tel poste, ou qui voudrait mettre en œuvre une sorte de plan de carrière dans l'Institut, (on trouve parfois cela dans le « Projet personnel »), entrerait inconsciemment dans la logique du « donnant-donnant » avec Dieu. Le Livre de Job dénonce cette tentation subtile et réclame une plus authentique relation au Dieu révélé, et à nos Frères. *** **Job et le péché de l'homme moral**

Nous avons aussi à ne pas détourner le sens de l'expression de Paul (**1 Tm 4, 8**) : ***La piété est utile à tout***. *Ne possède-t-elle pas la promesse de la vie, de la vie présente comme de la vie future ?* La TOB fait remarquer que, selon certains auteurs, la morale des Épîtres Pastorales n'a plus le caractère dynamique des grandes épîtres pauliniennes. Le Fondateur cite cette phrase de Paul : *Ah ! qu'il est vrai, ce que dit saint Paul, que la piété est utile à tout, et qu'elle produit de grands biens, non seulement dans ceux qui la possèdent, mais aussi dans ceux qui les voient, qui conversent avec eux et qui reçoivent leurs instructions* (**MF 98.3, pour la fête de saint Sulpice**). Il ne s'attarde guère à l'avantage personnel mais souligne les biens que cela procure aux autres. La piété n'est pas un placement judicieux qui nous donnerait plus de prise sur nous et sur les autres.

Une formule que l'on trouve parfois dans des notices nécrologiques peut aussi nous induire en erreur, quand un Frère méritant vient recevoir au ciel « ***la récompense du bon et fidèle serviteur*** ». (Remarquons que l'Évangile parle pas d'une récompense, mais plutôt d'*entrer dans la joie de son maître* – une relation et non un salaire dû). Ce ne sont pas nos mérites qui couronnent notre salut, mais c'est le don de Dieu, nous rappelle opportunément l'une des préfaces des saints. C'est parce que Dieu nous appelle à nous consacrer totalement à lui que nous entrons dans l'association des Frères, et notre réponse doit être aussi gratuite que l'appel qui nous est fait.

Ce à quoi je m'engage en faisant vœu d'association comme les premiers Frères, c'est *de m'unir et de demeurer en société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés*

pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé ou pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de cette Société soit par les Supérieurs (RC 33,1). Ce n'est pas d'abord « l'union fait la force », mais l'association avec *les Frères auxquels Dieu m'a uni (cf. Testament de J-B de La Salle, EP 3,0,1).* Cela ne me donne aucun droit sur mes Frères. Même si je peux compter sur eux et qu'ils comptent sur moi.

Tu restes un homme parmi les hommes, avec tes faiblesses et tes défauts, mais tu es un homme donné. Ne pense pas à toi, pense à ton œuvre d'apostolat, au Christ qui habite en toi comme tu habites en lui, à tes frères appelés comme toi dans le même amour. Tu peux compter sur eux comme ils s'appuient sur toi. Uni à eux dans la joie, va vers Dieu et le prochain, chaque jour davantage.

Nous connaissons ce texte de ce projet de « Préface » non retenu en 1967 pour la Règle, faute de la majorité des 2/3. « *Tu peux compter sur eux, ils s'appuient sur toi, mais tu es un homme donné.* » Difficile équilibre entre un don de soi-même et la gratuité que représente la fraternité ! Prendre ma mission à cœur sans m'arroger aucun droit dessus. Cela vaut pour tous, et plus spécialement ceux qui sont appelés à prendre des responsabilités.

Quand je suis devenu Visiteur, j'ai souvent médité la fable de La Fontaine sur *l'âne chargé de reliques*, qui prenait pour lui les signes de dévotion que les gens faisaient dans sa direction. Le respect que les gens portent au Frère Visiteur s'adresse à l'Institut, aux Frères qui nous ont précédés et dont on admire le dévouement passé, aux Frères et aux Laïcs qui continuent aujourd'hui la mission de l'Institut.

La Règle, d'ailleurs, introduit sa **Deuxième partie : le Gouvernement de l'Institut** par la péripécie évangélique de Lc 22,24-27, où *les Apôtres en étaient arrivés à se quereller sur celui d'entre eux qui leur semblait le plus grand.*

109. Rassemblés en communauté en réponse à un appel personnel de l'Esprit Saint, consacrés au Dieu Trinité pour procurer sa gloire, (et) associés par vœu pour le service éducatif des pauvres, les Frères, à la suite de Jésus-Christ, considèrent l'autorité comme un service.

110. À l'exemple de Jean-Baptiste de La Salle qui, dès les origines de l'Institut, a impliqué les « principaux Frères » dans des processus de consultation, de discernement et de prise de décision, les Frères vivent l'exercice de l'autorité dans un esprit de coresponsabilité et de subsidiarité. Ceux qui détiennent une autorité favorisent l'initiative et la prise de responsabilité de chacun dans le domaine qui lui est propre.

La Règle, en 1987, parlait de « l'autorité comme un service *communautaire* ». *Communautaire* a disparu, pour laisser toute sa force au *service*. Dans le cadre de notre

association pour le service éducatif des pauvres, le service est toujours *diakonia*, au bénéfice de toute l'Église des pauvres. C'est plus qu'une bonne gestion du personnel : le discernement n'est pas toujours facile.

110.5 L'autorité veille à ce que la mission confiée à chaque Frère corresponde à sa vocation personnelle et aux besoins de l'association pour le service éducatif des pauvres. Ceux qui l'exercent visent à développer la qualité et l'efficacité de la mission ecclésiale de l'Institut.

*

Nous allons continuer à demander au Frère Álvaro de nous détailler l'éclairage que notre vœu d'association apporte à la compréhension de nos autres vœux.

Le vœu de stabilité dans l'Institut exprime surtout la dimension temporelle du vœu d'association pour le service éducatif des pauvres.

Voici les termes clés de l'art. 30 de la Règle révisée : confiance en Dieu, confiance mutuelle, construire ensemble, assurer la continuité de l'œuvre des écoles. Un don précieux, reçu jour après jour, réponse quotidienne à la fidélité divine.

31. Par ce vœu, ils s'obligent à demeurer dans l'Institut pour réaliser sa mission et vivre en communion fraternelle et apostolique, fidèles à son esprit, à leurs Frères et à ceux qu'ils servent dans leur ministère.

Écoutons maintenant le Frère Álvaro, dont la réflexion aboutit à un questionnement :

p. 43 *Afin d'assurer l'établissement des écoles pour les pauvres, le Fondateur, Gabriel Drolin et Nicolas Vuyart se sont irrévocablement engagés à rester unis, y compris, ont-ils ajouté : "sans pouvoir nous en départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement" [EP 1,0,2]. Nous ne pouvons pas oublier ce moment fort de notre histoire : il doit nous donner des énergies nécessaires pour qu'avec la force de Dieu nous puissions continuer à rester unis en assurant l'avenir d'écoles au service des pauvres. Le rapport avec notre 4^e vœu [d'association] est donc évident et il doit nous pousser à une créativité renouvelée pour mettre en œuvre, "ensemble et par association", de nouveaux projets qui répondent aux besoins des jeunes d'aujourd'hui.*

Aujourd'hui, je me pose cette question, face aux nombreuses sorties que nous continuons à enregistrer : Serait-ce parce que nous ne donnons pas à nos Frères les plus jeunes des possibilités de fidélité en leur offrant des initiatives apostoliques plus proches de nos origines ? Comme je l'ai déjà rappelé, nos Frères les plus jeunes ont le droit d'être créatifs dans leurs réponses aux besoins des jeunes pauvres ou en situation à risque. [...]

p. 45 *Il ne s'agit pas de rester figés sur le passé : mais par fidélité aux personnes et, particulièrement aux jeunes pauvres pour lesquels nous sommes nés, il s'agit de recommencer, de prendre des nouvelles forces, de regarder en avant et de favoriser de nouveaux projets. C'est pour ces jeunes que nous sommes nés et ce sont eux qui doivent nous montrer le chemin à suivre. Si nous sommes leurs maîtres, nous devons aussi ne pas oublier qu'il convient que nous soyons également leurs disciples et que nous ayons le cœur ouvert à leurs enseignements.*

La dimension temporelle n'est pas la répétition mécanique de ce qui a été engagé un jour : il faut savoir recommencer, prendre de nouvelles forces, regarder en avant, favoriser de nouveaux projets pour répondre avec joie et créativité aux appels de Dieu dans le monde des démunis.

Comme le dit la Règle révisée :

32.1 *Conscients des difficultés qui les attendent, [les Frères] sont prêts à répondre, joyeusement et avec créativité, aux appels successifs de Dieu dans les différentes étapes de leur existence.*

Nous avons déjà parlé du **vœu d'obéissance** qui, dans la Règle révisée, n'a pas repris l'explication du lien avec l'Association. Recourons encore au Frère Álvaro :

p. 40 *Ce qui importe le plus dans l'obéissance lasallienne, c'est la conscience que la communauté a eue d'être suscitée par Dieu et de réaliser l'œuvre de Dieu en contribuant au salut de la jeunesse pauvre et abandonnée. C'est son caractère missionnaire. Dépourvue de soutien économique, politique et ecclésiastique, cette communauté trouve sa force dans l'abandon au Dieu "qui appelle, consacre, envoie et sauve" (R 21).*

p. 41 *L'obéissance doit être pour nous un chemin de liberté pour mieux servir. C'est dans le paradoxe – que l'obéissance à Dieu nous rend libres – que réside le mystère profond de notre vœu d'obéissance. Nous savons que le christianisme fait de la liberté un service. C'est pourquoi, la question qui doit nous préoccuper est celle de savoir comment vivre la liberté chrétienne dans un monde égoïste et en manque de solidarité ; non pas la liberté de disposer de tout ce qui rend impossible le service fraternel et empêche même de nous rendre compte des besoins des autres, tel que l'argent, le pouvoir, le prestige, le sexe, le souci de sa propre image, la recherche de son intérêt ; mais la liberté pour vivre la liberté libératrice de Jésus soucieux des pauvres, de ceux qui souffrent, des petits et des derniers auxquels il se consacre sans réserve. [...]*

p. 42 *Notre 4^e vœu a aussi en vue la libération intégrale de tous les jeunes, en partant des plus pauvres et des plus abandonnés, en même temps qu'il nous met dans la disposition de*

donner notre vie pour eux : “Votre zèle en cela doit aller si loin que, pour y contribuer, vous soyez disposés à donner votre propre vie, tant les enfants dont vous êtes chargés doivent vous être chers” (Méd. 198,2).

La chasteté, comme l’obéissance, est en lien intime avec l’Association au service de la mission, même si la Règle révisée n’en parle qu’en passant :

36. ... **Le vœu de chasteté** rend les Frères pleinement disponibles pour vivre celui d’association au service de la mission.

37. Cet engagement conduit les Frères à vivre dans un amour oblatif marqué par la tendresse, la sagesse, la maturité et le respect, et à créer entre eux et avec leur entourage, un climat de relations fraternelles. Il les conduit aussi à aimer avec respect ceux qui leur sont confiés, pour les rendre libres et favoriser leur croissance humaine.

Avec le Frère Álvaro, entrons davantage dans cette perspective d’un amour qui se donne en réponse à l’amour premier du Christ :

p. 33 [...] *La chasteté est l’amour préférentiel de la personne de Jésus-Christ inspiré par Dieu au cœur du Frère. Ce n’est pas un vœu de « désamour », mais de radicalisme en amour. Il jaillit de l’expérience même de l’amour humain qui, dans sa dimension la plus profonde, reste ouvert et réclame un amour absolu.*

Notre expérience de l’insatisfaction et de l’amour est centrée sur la personne de Jésus. “Il m’a aimé et s’est donné pour moi” (Gal 2, 16-20). Son amour est pour toujours le fondement et le soutien de mon existence et de ma capacité à continuer son engagement, surtout en faveur de ceux qui sont les moins aimés et qui ont le plus besoin de mon amour. Notre cœur doit aimer comme le sien. Notre relation affective et personnelle avec le Seigneur doit nous conduire à aimer ceux qu’il a le plus aimés : les pauvres et les marginalisés.

Ainsi compris, le célibat n’est pas une évasion du monde pour rechercher une perfection personnelle. Nous ne pouvons pas non plus le réduire à une simple valeur contre-culturelle dans le monde marqué par le sexe, la consommation et l’hédonisme, ni en faire un simple recours fonctionnel qui facilite la mobilité des évangelisateurs. [...]

p. 34 *L’amour universel pour tous les hommes reste au niveau d’une simple abstraction conceptuelle s’il ne s’incarne pas dans l’amour concret pour des individus en particulier. Péguy parle de la contradiction de ceux qui pensent qu’ils aiment tout le monde parce qu’ils n’aiment personne. L’amour concret se déploie en cercles concentriques. La chasteté amplifie les espaces de la charité, elle affine et renforce l’amour ; loin d’en faire une abstraction, elle le rend concret. Le premier de ces cercles est certainement notre communauté. Mais le*

second ne devrait-il pas être ceux pour qui nous nous sommes associés : les enfants et les jeunes pauvres et ceux qui sont loin du salut ?

Voilà encore un questionnement sur la qualité de notre amour. Pour interrompre ce long temps de lecture de textes, permettez-moi de passer à une histoire dont j'ai été le témoin admiratif.

J'étais Visiteur de Paris depuis peu quand, de Rome, on m'a fait remarquer qu'un jeune Frère arrivait à ses 8 ans de vœux temporaires et qu'il fallait qu'il se prépare à la profession perpétuelle, faute de quoi il ne pourrait pas rester longtemps encore dans l'Institut.

Il faisait alors la classe à des jeunes en situation d'échec et qui semblaient voués à quitter l'école sans aucun diplôme, et il réussissait à leur redonner goût au travail au point de se le faire reprocher par l'inspecteur public.

Alors, j'ai exposé simplement la question à ce jeune Frère, et il m'a répondu à peu près : *« J'aime les pauvres, et spécialement les jeunes qui me sont confiés dans ce milieu difficile, mais je me demande si c'est à cause de Jésus que je les aime ou plutôt par une vision politique d'un monde où les inégalités reculent quand on sert les pauvres. Alors, je ne me vois pas m'engager toute ma vie envers Dieu si ce n'est pas lui que je cherche vraiment. Quand je serai sûr que c'est Jésus qui m'envoie vers eux, alors je pourrai faire ma profession. »*

Pendant deux ans, j'ai attendu sans le bousculer ; et, quand je faisais la visite, il me disait simplement comment il faisait sa prière du soir : il passait en revue le visage de chacun des jeunes qu'il avait en classe (il avait aussi été les voir chez eux, et eux avaient accepté sa venue, ce qui est rare dans ces milieux), il passait donc en revue ces visages : *« Qu'est-ce que Dieu attend de celui-ci, de quoi a-t-il le plus besoin, comment puis-je être l'éducateur dont il a besoin ? »*. Et j'avais le témoignage de parents de ses élèves qui constataient comment leur fils se transformait, prenait de la valeur à ses propres yeux : *« Que Dieu nous donne beaucoup d'éducateurs comme ce Frère ! »*. Et, quand il a décidé de faire sa profession, je l'ai senti passer comme à une altitude supérieure. Je ne crois pas me tromper : il a rendu par la suite de grands services dans le District de France.

L'éclairage que notre vœu d'association apporte à la compréhension de **notre vœu de pauvreté**. Nous avons déjà parlé de ce vœu hier : je souligne ici son lien avec l'association.

La pauvreté

40. Par la pauvreté évangélique, les Frères choisissent de suivre Jésus-Christ qui par amour s'est fait pauvre pour nous enrichir tous de sa pauvreté (**2 Cor 8,9**). À son exemple, Jean-Baptiste de La Salle s'est dépouillé de ses biens pour rejoindre les maîtres pauvres et, avec

eux, a mis son espérance dans la providence de Dieu, rendant possible la “Société des écoles chrétiennes”.

Aujourd’hui les Frères, hommes d’espérance, s’engagent sur ce même itinéraire pour se faire un cœur de pauvre et se convertir à Dieu, leur véritable richesse. Ils rendent ainsi possible l’association entre eux, la disponibilité à leurs Partenaires et aux appels de l’Église, la solidarité et la proximité avec les pauvres qu’ils veulent servir.

40.1 Dans l’esprit des Béatitudes, les Frères regardent tout ce qu’ils sont et ce qu’ils possèdent comme des dons à partager. Dans leur travail, ils maintiennent un esprit de gratuité. [...]

40.2 En mettant en commun le fruit de leur travail, les Frères manifestent leur solidarité fraternelle. En esprit d’association, chacun se sent personnellement responsable des ressources communes devant Dieu et la communauté. [...]

40.4 Les Frères veillent à ce que la mise en commun des fruits de leur travail ne les conduise pas à un enrichissement collectif. Au contraire, ils partagent généreusement avec leurs Frères, avec les Districts les plus nécessiteux et avec les pauvres.

Frère Álvaro termine sa présentation de **la pauvreté du Frère** par la formule choc : notre vœu d’association pour le service éducatif des pauvres n’est pas autre chose qu’une incarnation, dans l’histoire, de **notre vœu de pauvreté**.

p. 37-38 *Dans une société comme la nôtre, se mettre à la suite de Jésus pauvre signifie s’opposer activement pour ne pas succomber à une mentalité consumériste ; c’est user des choses de façon à nous permettre constamment de nous souvenir de Dieu et de vivre de Lui comme étant l’unique Absolu et l’unique Nécessaire, et le prochain, spécialement les jeunes pauvres que nous éduquons, comme sa présence dans l’histoire. Dans un monde comme le nôtre, marqué par des inégalités toujours plus grandes et où apparaissent de nouvelles pauvretés, nous attribuer à la légère le titre de pauvres doit nous faire honte, alors que 40 à 50 millions de personnes meurent de faim chaque année et que tant d’autres sont exclues des bienfaits de l’économie. Cependant, le fait d’être différents d’elles ne doit pas nous empêcher d’être pauvres, ni solidaires des pauvres, il doit au contraire nous inviter à mettre cette différence à leur service. [...]*

p. 39 *La Règle [1987] évoque “l’itinéraire spirituel de notre Père Jean-Baptiste de La Salle” (32) et nous savons que cet itinéraire est celui d’une incarnation. “D’engagement en engagement le Seigneur a conduit de La Salle et ses disciples à assumer pleinement la mission du Fils de l’homme en participant à son incarnation parmi les pauvres, à son*

obéissance et à son abandon au Père, pour le service de la jeunesse pauvre et délaissée” (M. Sauvage). Il s’agit en effet de faire l’histoire avec les pauvres, mais de l’intérieur même de leur monde, pour les libérer de leur situation aliénante, leur donner l’espérance et la liberté en leur annonçant le message de salut de Jésus. [...]

p. 40 Suivre Jésus, c’est continuer sa vie et perpétuer sa cause, c’est “avoir les mêmes sentiments que Lui” (Ph 2, 5). Sa pauvreté s’est traduite dans un engagement. Si nous voulons vivre une pauvreté incarnée comme celle de Jésus, il faut nous engager pour la justice en faveur de ces immenses foules économiquement appauvries et blessées dans leur dignité d’hommes et de frères. Dans ce sens, notre 4^e vœu, d’association pour le service éducatif des pauvres, n’est pas autre chose qu’une incarnation, dans l’histoire, de notre vœu de pauvreté.

Le Frère Álvaro continue avec d’autres points de vue : *La promotion de la Justice et notre 4^e vœu ; Un continent inconnu ; Éduquer à la Justice*. Retenons une seule citation :

p. 51 Un service qui serait une simple assistance n’est pas suffisant, car il importe aussi d’aller jusqu’aux racines de la pauvreté et de chercher des solutions structurelles, tout en étant conscients que nous ne pouvons pas tout faire et que notre réponse passe, surtout, par l’éducation chrétienne. Mais il est important de connaître la réalité. La Règle (14) nous dit d’“être attentifs et de nous laisser saisir” comme l’a été le Fondateur. Sinon nous courrions le risque que signalait le Frère Pablo quand il constatait : “certains semblent même nier l’existence de ce monde [le monde des pauvres] et croire qu’il ne s’agit que d’une frange extrême de la société normale” (Circ. 412, p. 24).

*

Nous connaissons le rôle de l’association dans l’itinéraire de notre Fondateur : j’ai cité ce que le Frère Jean-Louis Schneider a écrit à ce sujet. Il nous faut revenir sur ce texte, pour voir si nous nous engageons pareillement, si nous y trouvons **un pareil dynamisme évangélique pour notre avenir**. Autrement, l’évocation du passé serait un repli nostalgique ou la vaine évocation d’une réalité révolue. Ou simplement, nous payer de mots.

Nous avons rencontré, dans la Règle, des ***motifs de rendre grâce et de croître dans l’espérance*** : Les Frères ... voient, dans la compréhension toujours plus grande de leur vœu d’association pour le service éducatif des pauvres, une volonté de fidélité accrue à leurs origines. (156)

Voici un tableau, nous y reconnaissons-nous ? Confrontons-nous au texte du Frère Schneider. *Une refondation de l’Institut sur la Communauté qui prétend tout risquer, dans la confiance en Dieu, pour réaliser son œuvre : sa vie, son temps, sa durée, ses capacités. [...]*

L'espérance en Dieu, indiquée par le début trinitaire du vœu, s'incarne dans des gestes et des hommes, dans une histoire vivante, partagée, dans une communauté de destin, assumée ensemble, signe communautaire par elle-même. L'espérance en Dieu passe par la médiation de la confiance dans les hommes saisis par le même appel, appelés au même ministère, ayant déjà éprouvé les difficultés de cette tâche, mais soulevés aussi par la même conviction et le même idéal. Nous sommes conscients que le salut des enfants des pauvres et des artisans nous a été confié, pour ce temps-ci, par Dieu, et qu'il repose entre nos mains et notre fidélité créative...

Cela nous fait-il prendre à bras le corps notre époque, y compris dans des formations de niveau supérieur ? L'éducation à la justice, la formation des maîtres, les tâches administratives, le souci des Frères malades ou âgés... : comment tout cela s'y retrouve-t-il ? Ces services peuvent entrer dans le global de l'association au niveau de l'Institut, mais chacun y trouve-t-il sa place ? Nous aurons à voir ce que nos vœux disent à ce sujet. Mais peut-être notre manière de vouloir que tous les Frères soient engagés avec la même profondeur est-elle une exigence de l'association ou bien un oubli de la liberté des dons de Dieu ? Jusqu'au Code de Droit canonique, appliqué à notre Institut en 1919, le vœu perpétuel n'était pas requis de chacun des Frères. Il ne s'agit pas de revenir aux degrés d'appartenance à l'Institut mais à la souplesse dont l'Institut a fait preuve avec ses membres : nous avons à y être attentifs quand nous envisageons le dynamisme de notre association avec certains de nos collègues, de nos partenaires, dans la mission.

En quoi notre vœu d'association et son dynamisme rendent-il spécifique notre place de Frères dans la Famille lasallienne ?

11. L'engagement à vie des Frères, entre eux, pour le service éducatif des pauvres, donne à l'Institut sa spécificité. Les Frères vivent leur ministère en communion avec l'Église, et surtout avec ceux qui partagent cette même mission d'éducation. Ils sont pour eux les témoins de la dignité et de la grandeur de l'engagement éducatif, du souci des jeunes, et particulièrement des pauvres.

L'association pour la mission conduit les Frères à accueillir et à accompagner ceux qui désirent partager le charisme lasallien et l'approfondir. L'apport spécifique des Frères dans la mission partagée tient à leur consécration à la Très Sainte Trinité, vécue en communauté. Leur don total constitue un signe particulier de la fidélité de Dieu envers les jeunes.

La vie et le développement de l'Institut relèvent avant tout du mystère et de la puissance de la grâce. Mais, par le don de la liberté, le Seigneur a voulu remettre entre les mains des Frères la destinée de l'Institut. Au cœur de la Famille lasallienne, les Frères demeurent une source

d'inspiration pour tous les Lasalliens qui partagent de plus en plus la mission et le charisme de l'Institut (154).

Notre consécration religieuse nous demande d'être *vraiment experts en communion et d'en pratiquer la spiritualité (Vita consecrata 46)*.

Allons un peu plus loin. *Ce qui donne sa spécificité à l'Institut, c'est que les Frères s'engagent à vie dans l'association pour le service éducatif des pauvres.* Une première signification de cet engagement, c'est qu'ils s'engagent ainsi par vocation divine : c'est Dieu qui les appelle à se consacrer à Lui pour le salut de ces petits, de ses préférés – une révélation de la dignité de la relation éducative. ***L'action éducative ainsi vécue devient un lieu théologique*** qui révèle à la fois l'amour préférentiel de Jésus pour les pauvres, les laissés pour compte, ainsi que la grandeur de la vocation d'éducateur chrétien (et même sans référence chrétienne). C'est un message pour tous : la relation avec les jeunes passe par l'ouverture à une transcendance. Si nous rejoignons le regard que Dieu porte sur le jeune, nous pouvons recevoir en retour de ce jeune un appel à renouveler notre engagement évangélique.

Mais ce n'est pas seul que le Frère s'engage : les Frères s'engagent les uns avec les autres, en association, et devant Dieu. L'école, l'action éducative, est aussi un lieu d'Église pour les croyants et un signe d'une unité qui respecte les différences. Quand on joue ainsi ensemble sa vie sous le regard de Dieu, ***on anticipe l'unité eschatologique de l'humanité dans le Christ*** (ou dans le point Oméga, pour ceux qui ne l'ont pas encore nommé).

C'est peut-être cela qui peut faire de nous *des experts en communion, de formateurs à une spiritualité de communion* sans prosélytisme. Avec ce que nous sommes appelés à vivre, nous recevons la grâce de le reconnaître de façon analogique chez d'autres éducateurs qui jouent leur vie – ou une part importante de leur vie – dans un dynamisme d'association.

*

Revenons aux questions de fond : **Est-ce la vocation de l'Institut de s'occuper ainsi de la transmission du charisme lasallien ? Quelles précautions prendre pour que la vocation spécifique des Frères n'en soit pas brouillée ?**

Quand Jean-Baptiste de La Salle a reconnu que ***Dieu lui demandait de prendre soin des écoles*** (c'était vers la fin de 1682, note-t-il dans le *Mémoire des Commencements*), c'est parce qu'il avait déjà travaillé à la formation des maîtres qu'Adrien Nyel avait réunis. Les initiatives qu'il prend, avec bien des hésitations et des difficultés (loger les maîtres chez lui, aller avec eux rue Neuve, renoncer à ses biens puis à son canonat), l'amènent à s'associer à des Frères dont il a reconnu la vocation divine, même si un certain nombre d'entre eux ne persévèrent pas.

Le rôle de ceux qui persévèrent dans l'Association entre Frères est fondamental. On l'a rappelé à propos de la Lettre du 1^{er} avril 1714. Tout au long de l'histoire de l'Institut, un nombre non négligeable de **Frères profès perpétuels ont quitté l'Institut**, pour des raisons diverses : c'est surtout après le Concile et le Chapitre de 1966-1967 que ces sorties ont été nombreuses, et pas seulement chez les Frères. — N'en tirons pas la conclusion, comme je l'ai entendu parfois, que c'est à cause du Concile qu'il y a eu cette hémorragie !

Je peux dire que certaines sorties ont posé une grosse question aux Frères qui restaient. J'en donne seulement un exemple dont j'ai été témoin. Il y avait à Amiens un Congrès sur les Vocations et l'on avait demandé aux différentes Congrégations présentes dans la ville de réaliser des panneaux dans la cathédrale pour présenter leur vocation spécifique. Il s'est trouvé que le Frère Directeur de l'école des Frères venait de quitter l'Institut mais, ayant conservé quelques heures d'enseignement, la loi interdisait de le licencier : il n'était donc pas possible non plus de nommer un autre Directeur. Force a été de le conserver : gros problème pour les Frères mais pas pour les parents. *“S'il continue de bien remplir sa fonction de Directeur et s'il est heureux, ça ne fait aucun problème !”* Oui, il devenait difficile de présenter la vocation de Frère, qui ne se distinguait plus de celle d'un éducateur lasallien.

La consécration à vie à Dieu et l'association des Frères sont nécessaires à la constitution de la Famille lasallienne sans confusion des vocations. Être Frère ne se définit pas par ce qu'il fait : il y a une qualité de l'engagement personnel à la suite du Christ, au nom d'un amour non seulement des jeunes mais de Dieu, dans la radicalité d'un choix sans retour.

Est-ce à dire que l'apparition de bons maîtres chrétiens n'a pas fait d'ombre à la vocation de Frère ? Bien sûr, il y a des jeunes, et des jeunes collègues, qui, devant le choix d'un état de vie, ont opté pour celui de maître chrétien dans le mariage alors que, dans un autre contexte, ils seraient peut-être devenus Frères. Je pense que, demain, le Frère Chuy RUBIO, dans la présentation de la pastorale des vocations, dans le chapitre 6 de la Règle, vous aidera à trouver des éléments suffisants pour situer la vocation de Frère dans le cadre de la Famille lasallienne.

Je vais me borner à donner ici quelques réflexions ***sur les écueils que nous avons rencontrés en France dans la présentation de notre vocation.***

Un Frère Visiteur rencontrait tous les deux mois un enseignant solidement chrétien qui lui paraissait capable de devenir Directeur d'une de nos écoles. Un jour, ce professeur lui fit cette remarque : *« Cher Frère, vous venez de me faire découvrir que ma vraie vocation est d'être Frère, mais je suis marié et père de trois enfants ! Je dois vous dire que j'ai été 11 ans élève*

*des Frères et jamais on ne m'a présenté la vocation de Frère ! » **Est-ce que le problème viendrait de nous ?***

J'ai été collègue du Frère Henri qui a été longtemps titulaire d'une classe de 3^e et qui avait un fort impact sur ses élèves. Une mère d'élève de 4^e vient voir le Frère Directeur et lui dit : « *Je tiens beaucoup à l'influence des Frères. Mon fils vient de faire 3 ans sans avoir de Frère comme professeur : faites-moi la grâce de le mettre l'an prochain dans la classe du Frère Henri* » — « *Madame, répond le Frère Directeur, nous avons peu de Frères : il faudrait que des jeunes deviennent Frères, votre fils par exemple* » — « *Cher Frère, mon fils peut faire beaucoup mieux !* » Cri du cœur, ***révélation d'une ambition pour son fils plus que d'une conviction.***

Ce même Frère Henri, titulaire de 3^e, a chaque année une ou deux vocations qui se déclarent, prêtres, religieux : il les suit pendant des années. Un jour, je lui fais remarquer qu'il n'y a aucun Frère parmi eux : « *Appeler à être prêtre ou missionnaire, oui, me répond-il ; mais appeler à être Frère, n'est-ce pas travailler un peu pour ma propre boutique ?* ». ***Comme si la vocation de Frère était notre propriété ?***

Un de mes anciens élèves au Pensionnat de Passy-Buzenval vient de passer les concours les plus difficiles de l'Enseignement public et a reçu un poste en Normandie. Un jour, je lui propose de venir à Passy comme professeur des grandes classes. Sa réponse est nette : « *Croyez-vous que la formation que vous donnez à Passy est assez solide pour former des chrétiens ? Je renoncerais volontiers à mon poste, mais ce que vous me proposez n'en vaut pas la peine* ». Suis-je crédible dans l'exercice de ma vocation ?

Il n'y a pas que nous à avoir du mal à ***faire percevoir l'originalité de notre vocation.*** Quand j'étais maître des novices, j'allais avec eux aux sessions d'inter-noviciat. J'y rencontre un prêtre qui fait son noviciat chez les Frères Missionnaires des Campagnes, qui sont Frères ou Prêtres. Il me dit : « *Je regrette de n'avoir connu les Frères Missionnaires des Campagnes qu'après avoir fini mon séminaire. Sinon, je serai devenu Frère des Campagnes, sans être aussi Prêtre* ».

*

Je ne sais pas si j'utiliserai ceci, c'est un peu loin du travail qui m'est demandé.

Quel remède ? Je m'avance peut-être un peu mais je crois que la première chose pour sortir de la confusion est de bien regarder la vocation des maîtres laïcs lasalliens.

Quand **le Concile a parlé de la vocation des laïcs dans l'Église**, je crois que nous avons été nombreux parmi les Frères à trouver cela très beau, très dynamique. Mais j'ai tardé à l'appliquer à mes collègues professeurs civils.

La première fois où je m'en suis rendu compte, c'est en 1960, quand le Pensionnat de Passy est venu à Buzenval. En réunion de communauté, nous avons reconnu que la messe quotidienne, si elle est rendue possible aux élèves, est un facteur important de vocation. Et nous avons décidé de modifier un peu l'horaire pour qu'une plage de 30 mn soit disponible avant le repas de midi : étude ou messe.

Et, lors de la réunion de rentrée, un collègue me dit : « Vous avez parfaitement le droit d'organiser ainsi la journée, et si vous m'aviez demandé mon avis, je vous aurais appuyé. Mais vous n'avez même pas pensé à nous prévenir : nous venons de l'apprendre, comme les parents, à la circulaire de rentrée. Est-ce que nous, maîtres laïcs, nous n'avons pas aussi notre vocation ? »

*

Job et le péché de l'homme moral

La théologie du livre de Job (TOB, 1446-1450)

Le dialogue en vers. L'auteur du dialogue donna libre cours à la passion qui saisit toujours l'esprit humain quand il est confronté à l'énigme de la douleur. Il ne perdit jamais de vue le scandale intellectuel et moral qui troubla le judaïsme dès son apparition dans l'histoire et qui continue d'inquiéter les hommes. Le poète jobien parle à l'humanité de tous les temps car non seulement il a affronté le scandale de l'existence et de la mort, mais il a encore dépeint l'homme de foi qui, dans son agonie, frôle le blasphème et recherche en même temps la présence d'un Dieu qui aime. Pire encore que la destitution, la perte des enfants, la mise au ban de la société, l'incompréhension de l'épouse et des amis ou les affres d'une maladie fatale pour lui, *le silence divin est la souffrance ultime*.

[...] Jusqu'à la péroration de sa longue apologie, le héros garde la dignité d'un homme qui n'a aucun sentiment de culpabilité. Il se rappelle seulement des peccadilles de jeunesse. Il accueillera donc la Divinité, enrobé d'une majesté toute royale. « Comme un prince », il ira à la rencontre du Puissant (31,37).

Les théophanies du sein de l'ouragan. Les réponses de Job aux discours du Seigneur changent étonnamment de ton. Le lecteur découvre ici l'intention profonde du poète. Celle-ci n'est pas de résoudre le problème du mal et de justifier les voies divines selon les canons de la morale humaine. Au contraire, il s'agit de purifier la théologie de tout moralisme anthropomorphe, d'esquisser une nouvelle approche à la réalité de la foi et d'indiquer le caractère insidieux du péché qui guette l'homme intègre et pieux.

Le **premier but** du poème de **Job** est de libérer la souveraineté divine de la notion humaine de la justice. Quand le Seigneur « répond » à Job du sein de l'ouragan (allusion à peine voilée aux théophanies de Moïse, Ex 19, et d'Élie, 1 R 19), il n'offre en fait aucune réponse aux questions de l'homme de douleur. C'est lui qui pose de nouvelles questions, l'une après l'autre, avant d'atteindre la plus troublante. [...]

Ceins donc tes reins, comme un brave. Je vais t'interroger et tu m'instruiras. Veux-tu vraiment casser mon jugement, me condamner pour te justifier ? (40,7-8).

Cette double question pénètre au cœur de la discussion et offre la clé de tout le **livre de Job**. Le poète se sert du mystère de la souffrance pour sonder le mystère de Dieu.

Le héros n'a cessé de proclamer son intégrité. Il a maintes fois indiqué que sa misère infligeait un démenti à la justice de Dieu. En fait, il maintenait que Dieu reconnaîtrait son innocence et, en voulant implicitement dicter ses propres termes au Puissant, il tentait de se justifier lui-même.

Tandis que ses amis s'enlisaient en défendant inlassablement la rétribution divine et la valeur de la conversion (montrant ainsi qu'ils étaient engagés dans une entreprise intellectuelle de « théodicée », ou justification de Dieu), Job insistait sur les droits que l'homme acquiert par sa conduite morale. Il s'enfermait donc dans la poursuite d'une « anthropodicée », ou justification de l'homme. Le poète peut alors montrer que la justification de l'homme ne peut être acquise qu'au prix de la condamnation de Dieu.

Le style de la controverse prophétique qui apparaît en Jb 40,2 se retrouve au v. 8 où le verbe « casser » est celui qu'emploie Jérémie quand il parle de la rupture de l'ancienne Alliance (Jr 31,32). En usant d'une telle terminologie, le poète suggère que Job partageait en fait avec ses amis l'ancienne croyance à la rétribution, liée à l'idéologie de l'alliance d'obligation mutuelle. Job n'avait donc pas « craint Dieu pour rien » (1,9). Tout comme ses amis, il attribuait implicitement à Dieu un sens humain de la justice, basée sur l'idée commerciale de l'achat et du paiement.

Vouloir un lien entre la perfection morale de l'homme et son bonheur, c'est concevoir Dieu comme un homme d'affaire qui traite avec ses clients. La formule « donnant-donnant » (2,4) n'exprime pas seulement la mentalité de *l'adversaire* mythique de l'histoire en prose, elle caractérise également tous les personnages du dialogue en vers ; et c'est ce que, du sein de l'ouragan, le Seigneur révèle à Job. Le poète montre les dangers de la théologie de l'Alliance chaque fois que le dogme de l'obligation contractuelle se corrompt et fait croire que la liberté de Dieu est limitée. Comme Israël, Job pensait que son intégrité, supérieure à celle de tous les Orientaux, lui avait acquis des droits sur Dieu.

Le héros est enfin persuadé de regarder en face l'erreur subtile de sa position. Il ne peut se justifier lui-même sans déclarer en même temps que Dieu « est mauvais » (sens littéral du verbe en 40,8b). Il apprend qu'il s'est engagé dans la même voie que ses trois amis. La défense de Dieu est toujours une défense de l'homme. La théodicée est en fait une « anthropodicée ».

Mis en présence de la sainteté infinie du Créateur des mondes, Job découvre qu'il ne peut se sauver lui-même. Il doit renoncer à l'illusion qui considère que la piété est une technique de bien-être et de sécurité. Quand il a compris qu'il a craint Dieu « pour rien » (1,9), la grâce ineffable de la présence lui devient suffisante. Il ne demande plus rien d'autre.

La **deuxième intention** du poète était donc d'esquisser une nouvelle approche de la foi. Il est vrai que les anciennes traditions « yahvistes » avaient depuis longtemps exprimé la relation entre Dieu et l'homme comme un simple rapport de confiance entre deux personnes (Gn 15,6). Et les grands prophètes, en particulier Esaïe, avaient discerné dans la loi (**émouna**) le secret de l'endurance, c'est-à-dire la capacité de vivre un amen (Ex 7,9) ou de vivre la justice et la droiture (Ha 2,4). Le poète jobien n'emploie plus ce langage, mais il montre clairement que le miracle de la présence divine est à la source du triomphe sur la souffrance. En invoquant la théophanie de Moïse et d'Élie et en anticipant l'épiphanie dernière célébrée dans les hymnes d'automne, ce poète disait à ses camarades déportés (sans Temple, sans monarchie, sans patrie ni espoir d'avenir national) que le Dieu du ciel et de la terre était encore et toujours parmi eux.

L'ouragan et l'obscurité sont les anciens symboles de la présence derrière le masque. Tandis que les monstres mythiques, le Tortueux (Léviathan) et le Bestial (Béhémoth) posent toujours l'énigme du mal à l'échelle de l'univers, l'architecte du cosmos révèle à Job, un simple individu, les merveilles de la liberté divine. Le pragmatisme humain n'a point de place dans l'ordre de la création, où la pluie tombe même sur les terres inhabitées (38,26). Avoir la foi, c'est croire en un Dieu libre qui s'incline, malgré les apparences souvent contraires, vers la faiblesse, la déchéance, ou l'orgueil de la moindre de ses créatures.

Tout en développant ces thèmes d'une manière détournée grâce au procédé dramatique, le poète esquisse subtilement un nouveau chemin pour comprendre l'antique notion de péché. C'est le **troisième but** des discours du Seigneur et de la réponse finale de Job. Devant la sainteté qui dépasse son entendement, le combattant se désiste. C'est que la présence lui a ouvert les yeux. Maintenant, il voit de ses propres yeux au lieu de connaître par ouï-dire (42,5). En voyant la « sainteté », il prend conscience de son péché. Il n'a commis aucun des crimes dont ses amis l'avait accusé, mais il a commis le crime par excellence de l'homme

moral. Il est devenu un « juge-Dieu ». Sa confession est dès lors inévitable : **Aussi, j'ai horreur de moi et je me désavoue sur la poussière et sur la cendre !** (42,6).

Il avait exigé une audience afin de défendre son honneur, mais sa moralité était devenue pour lui, à son insu, une technique destinée à obtenir une qualité supra-humaine, analogue à celle de ces rois antiques qui s'affublaient des oripeaux du droit divin (40,10-14).

La culpabilité de Job n'est pas d'ordre moral. Elle est celle de l'homme qui non seulement se croit le maître de sa propre destinée mais aussi s'érige inconsciemment en être divin puisqu'il porte un jugement sur Dieu. Les discours du Seigneur et la réponse de Job contiennent une critique du subjectivisme humaniste qui modèle Dieu sur les normes de la pensée de l'homme. Le poème de Job dégage la réalité de Dieu des restrictions de la raison ou de la moralité humaines. Le poète anticipe l'apôtre Paul, car sa vision du Seigneur lui permet de discerner l'idolâtrie de la loi, conçue comme source d'auto-justification.

Cette méditation austère nous invite à une vue plus juste sur ce que représente pour nous la Règle de l'Institut : nous ne serons pas jugés sur les pratiques demandées dans la Règle (ou par les commandements), mais sur l'amour qui nous l'aura fait pratiquer. C'est justement ce que Jean-Baptiste de La Salle a voulu rappeler dans la Règle, en 1718, lorsqu'il ajouta le chapitre 16 **De la Régularité** :

Il est nécessaire que les frères s'appliquent à eux-mêmes et prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité ce que dit saint Augustin au commencement de sa Règle – que ceux qui demeurent dans une communauté doivent avant toutes choses aimer Dieu et ensuite le prochain – parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés de Dieu (Mt 22,37-39) et parce que la régularité, quelle qu'elle soit, si on la sépare de l'observation de ces deux commandements, est très inutile pour le salut, puisqu'elle n'est établie dans les communautés que pour donner à ceux qui y sont de la facilité à observer avec exactitude les commandements de Dieu et que la plupart des règles sont des pratiques qui y ont rapport (RC 16,1).

Le Fondateur, après en avoir donné plusieurs exemples, continue :

La régularité est aussi le premier soutien des communautés qui est tel qu'elle les rend inébranlables tant qu'elle y subsiste, et l'irrégularité est la première source de leur destruction et de la perte des sujets qui en sont les membres. Dans cette vue, les frères préféreront les règles et les pratiques de leur Institut à toutes les autres pratiques, quelque saintes qu'elles soient en elles-mêmes, à moins qu'elles ne soient des commandements de Dieu ou de l'Église (RC 16,3).

Nous retrouvons des indications analogues dans le chap. 10 de notre Règle révisée :

158. La Règle manifeste le charisme de l'Institut et donne aux Frères le sens de leur vie pour aujourd'hui. Elle leur indique le chemin pour vivre l'Évangile à la manière du Fondateur. Personnellement et en communauté, ils l'étudient, la méditent et en assimilent les richesses et l'esprit. En y étant fidèles, c'est Jésus-Christ qu'ils suivent et qu'ils servent.

LA FORMATION UNE ŒUVRE TOUT AU LONG DE LA VIE

Frère Jesus RUBIO

I- La Formation dans la Règle Révisée

1. La formation est un itinéraire de toute une vie.

Le principal déplacement dans la manière de considérer la formation va d'une vision linéaire à une vision plus holistique, peut-être pourrait-on dire systémique. Le Chapitre 6 de la Règle de 87 a une organisation clairement linéaire : un article inspirateur sur l'ensemble du chapitre, et après l'itinéraire chronologique dans la vie du Frère : la pastorale des vocations, la formation initiale et la formation continue.

Le schéma actuel part de la formation comme un tout, une formation qui se réalise à tout moment et qui dure toute la vie. Dans cette approche, le chapitre parle de la pastorale des vocations et de l'initiation à la vie du Frère avec les mêmes étapes de la Règle de 87. Finalement, le chapitre finit avec le thème de la fidélité à l'Institut.

Il s'agit d'éviter la séparation ou dichotomie entre formation permanente et formation initiale. Nous pouvons parler d'une tendance dans les dernières années à donner beaucoup d'importance à la formation initiale and moins d'importance à la formation continue. En général, la révision de la Règle essaye de diminuer l'utilisation de deux termes comme de différents processus.

La formation est une, continue, permanente, à chaque moment, de toute une vie, pour toute la vie. C'est évident que le temps de l'initiation a besoin d'une attention particulière et que cette initiation prend les mêmes principes de toute la formation qui va se continuer pendant toute la vie.

Le message fondamental est que la formation permanente se présente comme un des principaux dynamismes pour la rénovation du Frère et de l'Institut.

2. La communauté est le cadre, le sujet et l'agent de la formation.

« Chaque Frère est responsable de sa propre formation » (RR 80.2, 83). C'est un principe fondamental pour toute la formation des Frères.

Sans négliger ce principe, la révision de la Règle veut souligner le rôle fondamental de la communauté dans la formation. (R. 81) Evidemment, la formation est un itinéraire personnel, mais aussi un itinéraire partagé avec des autres.

Pour les Lasalliens, ceci est aussi un principe fondamental : nous nous formons DANS la communauté (contexte), COMME communauté (sujet) et PAR la communauté (agent).

Nous sommes formés en communauté parce que nous suivons Jésus DANS la communauté. Personne ne suit Jésus seul. Nous le suivons avec des autres. Et cette suite de Jésus nous envoie aux autres. C'est la même expérience de la communauté lasallienne des origines, lorsque les structures de la communauté ont facilité la démarche personnelle de formation.

Nous sommes formés communauté parce que le discernement, le projet et l'action sont communautaires. C'est la communauté qui cherche la volonté de Dieu, qui s'engage dans le projet du Royaume et qui travaille dans les actions quotidiennes. La démarche même de la communauté lasallienne des origines est aussi une démarche de formation comme communauté. Les premiers Frères ont appris à discerner comme communauté le dessein de salvation et leur rôle comme communauté dans ce dessein.

Nous sommes formés PAR la communauté parce que la communauté est la méditation de Dieu pour le Frère. Dieu nous forme à travers la communauté. L'accompagnement de la communauté pour chaque Frère facilite l'appropriation de l'identité commune.

3. La formation requiert un accompagnement personnel et communautaire.

Dans la Règle de 87 le mot « accompagnement » n'apparaît pas dans le contexte de la formation continue.

La Règle révisée exprime que la formation est un itinéraire dans lequel nous ne sommes pas seuls et avons besoin d'être aidés, soutenus et mis au défi par des personnes particulières et par la communauté elle-même.

Dans notre itinéraire, la communauté nous soutient, nous met au défi. C'est notre premier accompagnement. Cet accompagnement est aussi effectif à travers des relations interpersonnelles très concrètes. Ces relations nous aident à croire et à nous développer le mieux que possible.

L'accompagnement nous aide, pour une part, à intégrer les éléments constitutifs de la vocation du Frère, par exemple, nos rapports interpersonnels, notre exercice professionnel et notre vision spirituelle de tout ce qui se passe au tour de nous. Et, d'autre part, il nous aide à mûrir en divers domaines : l'affectif, l'intellectuel, le moral et le religieux.

4. Formation comme catéchistes.

Un des thèmes les plus importants durant le 45^e Chapitre général a été l'importance de l'annonce de l'Évangile et la Catéchèse pour le Frère.

La proposition du 45^e Chapitre Général fut la suivante : « Que la formation initiale des Frères dans l'Institut ait comme priorité leur préparation comme catéchistes. De plus, dans la formation permanente des Frères, on mettra particulièrement l'accent sur le Frère comme catéchiste. » (Proposition 16)

Lorsque le temps de la révision de la Règle est arrivé, cette proposition a été un thème d'attention commune. Dans le sens de cette préoccupation, on trouve différents passages dans lesquels la formation catéchétique est explicitement rappelée : RR 82, 93.3, 99.5.

5. Attention aux premières années après la Profession Perpétuelle.

Un autre élément nouveau que c'est déjà une pratique dans quelques secteurs de l'Institut est l'attention aux Frères dans la période immédiatement après les vœux perpétuels. Il y a une préoccupation pour une réalité partagée dans beaucoup de congrégations religieuses et aussi pour la prêtrise : la manque de persévérance dans les années suivantes à l'engagement définitif.

Il y a aussi l'intention expresse de mieux s'occuper de la période immédiatement postérieure à la Profession Perpétuelle : RR 83 et 101.1.

6. Formation de ceux qui accompagnent personnellement.

Finalement, la révision de la Règle dit que l'accompagnement n'est pas seulement le travail du Directeur, mais qu'il doit être réalisé aussi par d'autres Frères et que cette tâche demande une formation adaptée. RR 83.4.

La notion d'accompagnement se déplace d'une perspective « fonctionnelle » vers une perspective « pastorale », où d'autres personnes différentes du Frère directeur ont aussi la responsabilité d'accompagner et d'avoir une formation à ce sujet.

II- LA PASTORALE DES VOCATIONS DANS LA REGLE REVISEE

La pastorale des vocations est développée dans la Règle révisée dans les articles 84, 85 et 86. Les articles 85 et 86 sont les mêmes que ceux de la Règle de 87. Les changements sont seulement dans les articles 84, 84.1, 84.2 et 84.3. J'essayerai de souligner ici un déplacement important et quelques autres éléments et nuances nouveaux.

1. La pastorale dans le cadre des vocations lasalliennes.

Le principal déplacement dans la Règle révisée regarde le cadre où la vocation du Frère est située. Dans la Règle de 87 la vocation du Frère est située dans le cadre de l'Église en général : « le Frère est un laïc baptisé, consacré à Dieu par les vœux de religion, dans un Institut approuvé par l'Église, dont les membres vivent en communauté, dévoués à la catéchèse ; leur apostolat est surtout l'école, mais non exclusivement ». Dans la Règle révisée, la vocation de Frère est située dans le contexte du ministère vécu en commun ou de l'association pour la mission (RR 11) dans lequel il existe une diversité de vocations lasalliennes (RR 84).

Le terme « vocation lasallienne » est nouveau dans la Règle. On met l'accent, non seulement sur l'aspect vocationnel, mais aussi sur l'aspect charismatique : lasallien. Le Frère témoigne le charisme lasallien où sa vocation est située avec la vocation d'autres personnes qui partagent aussi la mission. C'est ça le principal déplacement.

2. Culture des vocations.

Dans le texte de la Règle révisée, il y a des nuances qui peuvent nous aider à mieux comprendre ce que la même Règle appelle « culture des vocations ».

La culture des vocations s'adresse à tous. Dans le texte de la Règle de 87, les destinataires de la pastorale des vocations sont les jeunes. Dans la Règle révisée, les destinataires sont les jeunes comme les adultes. (RR 84 et 84.2). La proposition vocationnelle est adressée à tous : aux Frères, aux ceux qui partagent la mission et aux ceux qui sont servis. Le Frère se questionne lui-même par le sens transcendantal de sa mission, et il partage ce sens comme témoignage aux autres. C'est ça la première caractéristique de la culture de vocations.

La culture des vocations engage tout le monde. Dans le texte de la Règle de 87, les Frères collaborent avec la communauté chrétienne dans la tâche d'éveiller, de discerner et d'accompagner les vocations (R. 83). Pour faire cela, ils invitent les membres les plus engagés de la communauté éducative. Dans la révision de la Règle, c'est la communauté des Frères qui participe, s'assurant que tous s'engagent. (RR 84.1)

3. La valeur éducative des œuvres et des mouvements.

De la perspective de la culture des vocations, la pastorale des vocations n'est pas une pastorale entre d'autres pastorales, mais elle est l'« âme » de toute pastorale. Ça veut dire que la pastorale est une pastorale authentique quand elle est vocationnelle. Dans une façon négative : une pastorale qui n'aide pas chaque personne à se questionner pour le sens de sa vie

de la perspective de Dieu qui appelle chacun dans ses propres circonstances et avec ses propres expériences, n'est pas une vraie pastorale.

L'authenticité de l'action pastorale provient de sa capacité à provoquer le questionnement sur l'appel que Dieu adresse ici et maintenant.

Les œuvres et les mouvements (RR 84.2) peuvent être considérés un support pour la pastorale des vocations uniquement s'ils éveillent, accompagnent et discernent les appels quotidiens de Dieu. C'est dans ces appels quotidiens où on peut reconnaître « l'appel », la mission personnelle qui donne sens à toute la vie.

4. Expériences de volontariat, d'insertion et d'engagement pour les pauvres.

Dans la même ligne proposée para le 44^e Chapitre général, la pastorale des vocations requiert des processus d'approche de la réalité des pauvres. Les expériences d'engagement auprès des pauvres (volontariat, insertion) constituent une expérience pédagogique fondamentale pour susciter, accompagner et discerner une vocation. Ces expériences doivent être multipliées et renforcées dans la pastorale des vocations.

« 2.3.3 Que le Centre de l'Institut incite à mettre en œuvre des propositions concrètes aux enfants et aux jeunes pour leur permettre de développer leur capacité à la solidarité et chercher les moyens, à partir de leur expérience, pour qu'ils arrivent à un questionnement vocationnel ». (Circulaire 455, p. 38)

5. La formation permanente et la Pastorale des vocations.

Un dernier commentaire en rapport l'organisation des thèmes dans ce chapitre 6 : la pastorale de vocations vient après la formation en général et la formation continue en particulière. Ce que je vais dire à continuation n'est pas écrit dans la Règle, mais je pense que ça va dans le même sens : La meilleure façon d'affecter la Pastorale des vocations, c'est de travailler à la formation permanente des Frères.

La formation des Frères nécessite aussi une « âme » vocationnelle. À la fin, la formation est un processus que nous vivons pour mieux répondre à l'appel et aux appels que nous recevons de Dieu. La formation nous oriente aussi vers l'aide dont d'autres ont besoin pour percevoir et discerner ces appels et croire en eux. C'est ça une formation de qualité.

III- LA FORMATION INITIALE ET LA FIDELITE A LA REGLE REVISEE

La Règle révisée traite les thèmes de la formation initiale et de la fidélité à l'Institute de l'article 87 à la fin du chapitre. Je pense qu'il y a quelques éléments importants dans cette dernière section du chapitre 6.

1. Ce dont nous avons besoin en premier : des accompagnateurs et des points de référence. (RR 87)

Le nouvel article 87 est pratiquement le même, sauf la première affirmation et un ajout dans la dernière. Avant de parler de l'importance de la formation initiale et des plans et des programmes, la première affirmation regarde les personnes. Les plans sont très importants, mais plus important encore, c'est de pouvoir compter sur des personnes qui ont la capacité d'accompagner.

Accompagner veut dire soutenir et mettre au défi. Pour cela on a besoin de consacrer du temps pour connaître la personne et s'appuyer sur des points de référence qui nous permettent d'identifier les défis adéquats au juste moment.

2. Le point de départ : chaque candidat dans sa situation. (RR 88)

Le nouvel article 88 n'a pas une référence dans la Règle de 87. Cet article propose comme point de départ de la formation, la personne de chaque candidat dans ses circonstances. La formation rencontre la personne là où elle est. Chaque candidat porte les richesses de sa propre personne, de son histoire, et d'ici il a besoin d'être accompagné afin de construire son identité comme Frère.

Une personne ne peut être mise en défi sans être d'abord connue et soutenue. La famille et le contexte social, culturel et religieux forment des individus différents et chaque personne a besoin d'être appréciée dans son originalité.

Les plans sont très importants, mais l'itinéraire des personnes n'est pas toujours linéaire comme nos programmes. Dans quelques secteurs de l'Institut la nécessité d'une formation personnalisée est plus évidente. En tout cas, la Règle révisée met les fondements pour ce type d'interprétation de la formation qui n'était pas évident dans la Règle de 87. Un bon exemple de l'application de ce principe se trouve dans la seconde partie de l'article 93.7. Il y a un programme, mais c'est adapté aux personnes présentes avec leur contribution.

3. L'internationalité de la vocation de Frère (RR 88.1)

La vocation de Frère se vit dans un contexte international.(RR 88.1) L'internationalité n'était pas un aspect relevant dans la Règle de 87. C'était plus important que la formation initiale se

fasse le plus possible dans son propre pays et dans sa propre culture (R87d). Sans perdre la valeur de former à partir de la propre culture (RR 91.1), l'Institut est très conscient de la valeur positive d'une formation dans une perspective internationale. De cette valeur découlent trois conséquences :

- (1) L'ouverture aux cultures qui permet à chaque personne d'apprécier la sienne et celle des autres.
- (2) L'apprentissage des langues qui permet de travailler dans un pays autre que le sien et de faciliter la communication avec l'ensemble de l'Institut.
- (3) L'expression de la vocation de Frère dans le contexte propre et la culture locale.

L'internationalité est aujourd'hui un défi réel pour tout l'Institut parce que ça nous permet de surmonter nos propres barrières et faire petit à petit ce que le 45^e Chapitre général nous a demandé : aller au-delà des frontières.

4. Unité de la formation. (RR 90)

Un autre trait de la formation proposée est l'unité. On a essayé d'éviter tout type de division entre formation initiale et formation permanente. La Règle révisée utilise les deux termes, mais elle utilise aussi d'autres termes afin d'éviter toute dichotomie. La révision parle de la formation en général et de la formation continue, de la formation initiale, des étapes initiales de la formation et de l'initiation à la vie de Frère.

En se référant, en particulier, à l'initiation à la vie de Frère, (RR 90) on dit que c'est une unité, afin de prévenir le risque de fragmentation des étapes : postulat, noviciat et la période des vœux temporaires. La formation ne vient ni d'un plan, ni d'une maison, ni d'un programme d'études, mais elle vient de la continuité de l'accompagnement à travers toutes les étapes.

Cette unité est aussi exprimée comme synthèse et intégration des dimensions constitutives du Frère : RR 87, 93.4, 99.

Finalement, cette unité se manifeste aussi dans l'intégration des deux dimensions : évangélique et charismatique. Dans le même article 90, la finalité de la formation est exprimée en toutes les deux dimensions : « à rencontrer Jésus-Christ dans leur existence et à le suivre » (dimension évangélique) et au même temps « d'aider les candidats à acquérir l'esprit de foi et de zèle propre à l'Institut » (dimension charismatique). Aussi la vocation personnelle est exprimée dans les deux dimensions : la croissance dans la foi et l'intégration progressive à l'Institut.

5. Fidélité à la vocation.

Dans la Règle de 87, les articles sur « La séparation de l'Institut » (R 43-46) étaient incluses dans le chapitre de la Consécration. Ces textes ont été déplacés au chapitre sur la formation des Frères, sous un titre plus positif : Fidélité à la vocation.

Cette séparation de l'Institut pourrait faire partie de l'itinéraire de la formation. Quelques fois, le Frère avec l'accompagnement des responsables décide de se séparer de l'Institut. Cette décision peut aussi faire partie de son processus de formation et pas nécessairement une faute personnelle ou un rejet de la vocation reçue de Dieu. Il y a l'introduction d'un nouvel article (RR 103) et une rédaction plus positive de la seconde partie de RR 104, qui mettent en évidence que la séparation de l'Institut peut-être aussi une partie de l'itinéraire par lequel Dieu conduit chacun.

Lorsque cet article a été lu, beaucoup de Capitulants se sont souvenus de beaucoup de leurs camarades qui avec une intention droite se sont séparés de l'Institut en pensant que Dieu leur demandait de faire ça. Personnellement, je pense que la vocation de chaque personne est un mystère et nous avons besoin de liberté pour accompagner chacun dans ses crises, sans réponses préfabriquées ou des intentions doubles.

J'ai l'espérance que Dieu puisse nous donner la grâce de la fidélité dans notre vocation dans l'Institut pour les pauvres, pour les enfants et les jeunes.

SYNTHESE (A traduire)

What kind of "tools" would be appropriate to promote and encourage processes of personal and community conversion in your district as regards formation?

1. A precise language

We speak to different audiences with different backgrounds. Not all of them are Lasallian or even Christian. Our first tool is the language and our language needs to be precise in order to express the facts beyond of confusing expressions.

2. A manual

The center of the Institute produces a good number of documents, but many of them are not accessible in terms of language to all. We need a group of basic documents in an accessible language from our context. (Biography of De La Salle, presentation of an African Brother today, What means culture of vocations, what is a Lasallian school in Africa, what is the Lasallian mission in Africa and in the world)

3. A tool for evaluation of formation programs

We have experience and that experience can be improved. We need to evaluate our formation programs starting with the initial formation and to learn from this evaluation in order to improve. A tool to evaluate these experiences would help us to reach a quality formation.

4. Presenting ourselves as consecrated men living and working in community for the misión

Usually, the people identify us as consecrated men, but many of those people do not see clearly the importance of our mission. We need to highlight the "for" of our actions. More important than what we do is who we are and why we do what we do. The mission has a great potential to inspire all people and especially younger people.

5. The Brothers themselves

We are the main tool, the person of each Brother is our great richness. The elder Brothers have a great potential for sharing their experiences and wisdom. Many items we do not take advantage of them. We need to invest in a better continuing formation and accompaniment of the Brothers. And we need to challenge them to be the tool for the formation of every Lasallian

UNE SPIRITUALITE INTEGREE (CHAPITRES 1 ET 5)

Frère Valère ADONSOU

I- RELIGION ET SPIRITUALITE EN CONTEXTE AFRICAIN

PROPOS LIMINAIRES

Je dois vous avouer que j'ai eu beaucoup de mal à préparer cette communication sur les chapitres un et cinq de notre Règle révisée : « LA FINALITE ET L'ESPRIT DE L'INSTITUT et LA VIE SPIRITUELLE DES FRERES ». Cela pour une raison fondamentale. Elle exige la référence à l'immense héritage des écrits lasalliens. La présentation de ces deux chapitres ne peut se faire de manière féconde qu'en l'inscrivant dans ce précieux trésor. Dans cet ensemble, la vie de La Salle et le contenu de ses méditations, particulièrement celles pour le Temps de la Retraite, constituent des sources précieuses. Vous pouvez entrevoir dès lors que l'exploration de ces deux chapitres, nous engage à ceci : le Frère ne peut vivre une vraie vie spirituelle qu'en assimilant les écrits du Fondateur. Les numéros 10 et 76 de la Règle Révisée nous orientent dans ce sens :

« Convaincus que l'Esprit Saint s'est manifesté d'une manière particulière dans la vie, l'œuvre et les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, leur Père, et, par la suite, dans la tradition vivante de leur Institut, les Frères y puisent le principe inspirateur de leur mission et de leur conduite. C'est pourquoi, ils s'efforcent d'approfondir leur connaissance du Fondateur et de l'histoire de l'Institut. » (N° 10)

« À saint Jean-Baptiste de La Salle, ils rendent l'honneur et l'amour dus à leur Fondateur et maître spirituel. Ils s'imprègnent de ses écrits et des leçons de sa vie. Ils cherchent à le faire connaître et invitent à le suivre en tant que saint Patron des enseignants. Ils l'imitent dans son amour de l'Église et son dévouement aux hommes ». (N° 76)

L'analyse de ces deux articles nous révèle fondamentalement que La Salle est pour nous un « maître spirituel ». Il n'est pas maître au sens de notre référence ultime mais comme celui qui nous montre le Christ à la manière du précurseur Jean le Baptiste : « Voici l'agneau de Dieu »²⁸. Il est passeur de vie spirituelle. Son expérience dans la suite du Christ constitue pour

²⁸ Jn 1, 29

nous un exemple pour trouver notre propre voie en tant que disciple de Jésus-Christ. Expérience que nous découvrons dans sa vie, son œuvre et ses écrits. Les articles indiquent la manière d'en tirer profit. Il y est question d'« imprégnation », d'« approfondissement », d'« imitation », de « principe d'inspiration ». Dans l'ensemble de ces modalités, il nous faut accorder une attention particulière au terme « connaissance ». Une connaissance qui n'est pas seulement de type intellectuel. Elle renvoie plus profondément, selon son sens biblique, à notre intimité avec lui. Le but de ces modalités est d'impacter la construction de notre identité d'« ambassadeur », de « ministre » de Jésus-Christ. Une identité dont les modes de révélations sont notre amour de l'Eglise, notre action ministérielle et notre manière de vivre. Je ne suis pas spécialiste des écrits lasalliens. Toutefois, je me suis appuyé sur ma petite expérience de leur fréquentation pour trouver une grille de lecture et des pistes d'appropriation de ces deux chapitres. Certains points des dix attentes qui ont présidé à la révision de la Règle m'ont aussi servi aussi de référence. Rappelons ces attentes :

1. *Un texte clair, direct et inspirateur qui expose l'identité du Frère*
2. *Que le texte de 1987 de la Règle reste le texte de base pour toute révision*
3. *Un texte révisé doit se baser sur l'Evangile, sur saint De La Salle et les premiers Frères, ainsi que sur la tradition vécue de l'Institut.*
4. *Un texte qui établisse clairement le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres comme central pour la compréhension de nos autres vœux à la lumière de récents documents d'Eglise et d'Institut*
5. *La mission partagée mise en relation avec notre commune vocation baptismale, le charisme Lasallien comme don à l'Eglise entière*
6. *La nécessité d'éduquer pour le monde d'aujourd'hui dans toute sa diversité*
7. *Une révision qui prenne en compte la démographie de l'Institut et en particulier l'impact du vieillissement des Frères dans certains secteurs*
8. *Un texte qui prenne en compte la théologie de la Trinité et de la Réconciliation dans le contexte d'un monde qui est séculier et/ou multi-religieux*
9. *La diversité considérable tant en âge qu'en niveau social du « public » auprès de qui nous nous engageons*
10. *Un appel aussi bien aux communautés de Frères qu'à nos Partenaires à vivre la « communion »*

A la lecture de notre Règle de 2015 en général vous pouvez noter en arrière-fond ces différents points.

Les différents axes que je voudrais explorer sont les suivantes :

- Faire quelques considérations générales sur la problématique de la vie spirituelle en général et la réalité du monde religieux de l'Afrique en particulier ;
- Relever les changements dans les structures et le vocabulaire de la Règle révisée par rapport à celle de 1987 ;
- Faire ressortir les éléments-forces de notre spiritualité que sous-tendent ce vocabulaire ;
- Ouvrir quelques fenêtres qui peuvent nourrir notre vie spirituelle à partir de l'anthropologie chrétienne qui est cœur de ces deux chapitres.

Tout au long du développement, je me référerai dès que nécessaire à des articles de la Règle. Par ailleurs, un aspect abordé dans l'un des axes sera repris dans une perspective différente dans un autre. Ma démarche ne sera donc pas linéaire. Autant que possible, je ménagerai un espace à l'interactivité et laisserai un petit temps à la fin de chaque exposé pour un échange entre nous.

Frères Pierre et Romain nous ont dressé le tableau des changements dans le monde et dans l'Eglise. Le texte de la Règle s'y est référé pour permettre aux Frères de vivre pleinement et de façon authentique leur consécration, leur vie communautaire et leur mission. Il nous faut avoir les thématiques qu'ils ont développées en toile de fond dans l'approche de notre vie spirituelle.

Nos sociétés ont connu de profondes mutations et nos contemporains sont confrontés à beaucoup de réalités qui affectent douloureusement leur vie. Ils connaissent la pauvreté et la dure situation du chômage. Ils subissent la domination et les abus de pouvoir. Ils sont victimes des inégalités sociales, de l'exploitation multiforme et de la corruption.

Face aux malheurs qui les accablent, ils cherchent leur consolation dans diverses sortes de courant de spiritualité, d'écoles de pensée et de vision du monde²⁹. Ils sont en quête de repères susceptibles de leur donner paix intérieure, force dans le « terrible quotidien », confiance en eux et authenticité dans leurs relations avec les autres. Dans ce nouveau paysage avec ses défis d'ordre social, anthropologique, psychologique, éducatif et religieux, penser et vivre notre spiritualité comme intégrée, est pour nous une grâce. Je suis personnellement émerveillé et reconnaissant d'être bénéficiaire d'une telle spiritualité.

²⁹ Il suffit de relever le nombre impressionnant de nouveaux mouvements religieux en Afrique pour s'en rendre compte.

I- DU VRAI SENS DE LA SPIRITUALITE

Il m'a paru utile de rappeler la notion de spiritualité pour nous permettre de bien saisir la valeur et la particularité de la nôtre. La spiritualité est une caractéristique fondamentale de l'être humain à partir du moment où il a commencé à rechercher le sens de sa vie. La spiritualité ne doit pas être réduite à la religion. On peut avoir **une spiritualité sans religion**, c'est à-dire une spiritualité qui ne fait pas appel à des croyances, à une foi religieuse. Tel le développement spirituel « séculier » ou profane qui est synonyme de réalisation de soi³⁰. Le but est de combler les besoins autres que matériels d'une personne. Dans ce cas, la personne vise à exprimer au maximum toutes ses potentialités. La spiritualité dès lors consiste à vivre sa condition d'homme au-delà de la banalité de l'existence humaine, en donnant un sens ultime à ses activités. Cette spiritualité non religieuse a des limites au regard des grandes questions de l'existence. Elle ne donne pas de solution de remplacement à tous les problèmes fondamentaux assumés par la religion. Ces problèmes sont les limitations de la vie humaine : limitation de la durée de la vie, la raison, la justice et la limitation de sens. Le psychologue Jung dans la rencontre avec ses patients a observé que la dimension religieuse ne peut être exclue du psychisme humain. Il ne prend pas position par rapport à l'existence d'une réalité transcendante au-delà des images et systèmes religieux. Toutefois, il a fait remarquer que ces derniers contribuent à la santé de l'esprit. Le psychisme humain cherche à travers les données religieuses à donner une réponse à la question du sens³¹. *« L'homme ne peut déployer son Soi qu'après avoir fait l'expérience du divin en lui. L'idée de Dieu-en-nous, la parole de saint Paul : "ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi", expriment pour Jung l'expérience d'un homme qui a trouvé le chemin vers lui-même »*³².

Dans la tradition chrétienne, la vie spirituelle est tout autre que l'accomplissement de soi. Elle est comprise au sens de l'esprit qui préside et anime nos actions, parce que nous croyons que c'est la manière qui nous permet le plus de rencontrer Dieu. Le chrétien se réalise en se remettant entre les mains de Dieu. Pour lui, la spiritualité est d'abord un dépouillement de soi, une perte de ses repères. Il désapprend ce qu'il a appris pour apprendre et se recevoir de Dieu. Il s'abandonne à Dieu le Père et renonce à son autoréalisation dans la prière à l'exemple de Jésus : non pas sa volonté, mais que celle de Dieu se réalise dans sa vie³³.

³⁰ Abraham. H. Maslow, A Theory of Human Motivation in *Psychological Review*, 50, 1943, pp. 370-396, consulté 31.07. 2015 in <http://psychclassics.yorku.ca/Maslow/motivation.htm>.

³¹ Cf. Anselm GRÜN, *La crise du milieu de la vie. Une approche spirituelle*, Médiaspaul, Paris, 1998, p. 47.

³² Ibid, p. 73.

³³ Mt 26, 42 ; Jn 4, 34 ; 5, 30.

Une forte insistance est mise aujourd'hui sur la nécessité de la spiritualité dans la vie du chrétien. Karl Rahner l'a exprimé de manière saisissante : « *Le chrétien du futur sera mystique ou il ou elle n'existera pas du tout* »³⁴. Ainsi pensent nombre de théologiens de la période post-conciliaire : seule une théologie enracinée dans l'engagement spirituel du théologien et orientée vers la pratique peut être signifiante pour l'Eglise du futur³⁵. Le terme mystique peut nous paraître, à première vue, seulement réservé à des personnes qui font des expériences spirituelles exceptionnelles. A bien le comprendre, vivre en mystique est à la portée de chaque chrétien. La spiritualité lasallienne nous offre les moyens de nous inscrire dans cette voie. Le mystique est le croyant qui a fait l'expérience personnelle de la sacralité de la vie, c'est-à-dire, celui qui a découvert le fond incandescent et divin qui réside dans le cœur de chaque personne et de chaque chose. Cette expérience conduit en même temps à la transformation de sa personne.

A côté d'une spiritualité sans religion, on note également la pratique d'une **religion sans spiritualité**. Ici, les pratiques religieuses n'ont pas de prise sur la vie concrète ; les valeurs véhiculées par la religion ne sont pas incarnées par un style de vie, par des engagements sociaux. La vraie spiritualité intègre toutes les dimensions de la vie, la totalité de l'existence. Elle est caractérisée par deux dimensions : sa forme et son contenu. **La forme**, ce sont les modalités ou les médiations qui permettent de faire une authentique rencontre avec Dieu dans le Christ (Méditation, différentes formes de prière, vie communautaire, ministère...). **Le contenu** est relatif au message particulièrement de l'Evangile tel que l'Esprit Saint nous donne de l'interpréter. Il est la source des valeurs qui structurent l'existence, des critères de discernement et des choix. La spiritualité nous permet de juger la totalité du réel et nos propres valeurs et désirs avec les yeux de Jésus-Christ.

En contexte lasallien, la vie de La Salle nous donne de comprendre la spiritualité comme une intégration dynamique de trois éléments : ses convictions, les engagements qui en découlent et les pratiques religieuses qui jalonnent sa vie. La Règle exprime de manière expressive le caractère englobant de la spiritualité lasallienne. Elle permet au Frère d'unifier sa vie (R 63). Une vie qui n'est pas éclatée en compartiments comme nous le recommande le Fondateur : « *Ne faites pas de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection. Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état* »³⁶.

³⁴ Cité par Sandra Schneiders, "Spirituality in the Academy", Theological studies n° 50, 1989, p. 677

³⁵ Ibidem

³⁶ Recueil n° 16, in Œuvres complètes de St Jean-Baptiste de La Salle. Intégré dans la Règle au n° 63.

Le Fondateur veut que nous entrions dans une spiritualité qui nous met à l'abri d'une pathologie dont peut pâtir aujourd'hui l'être humain. Il s'agit de **l'homme écartelé**, l'homme dont la « vie est en miettes »³⁷. Le champ lexical de cette maladie est vaste : *fragmentation, opposition, morcèlement, séparation, division, multiplicité...* En revanche, la spiritualité lasallienne intégrée désigne l'harmonie de la vie du Frère dans un esprit de foi. Elle traduit l'idée de *rassemblement, de cohésion, d'association, de communion, de rapprochement*. Au regard de ces différents sens, il y a lieu de parler de la spiritualité lasallienne comme une approche « systémique » de l'existence³⁸. Les relations humaines, la vie communautaire, le ministère, la manière d'être au monde et dans le monde, la relation à Dieu sont à vivre de façon unifiée. La caractéristique fondamentale de ces différents domaines de la vie du Frère est leur lien réciproque dans un esprit de foi. Le Pape François attire notre attention sur la nécessité de l'intégration de toutes les composantes de notre identité de consacré.

*« Aujourd'hui, on peut rencontrer chez beaucoup d'agents pastoraux, y compris des personnes consacrées, une préoccupation exagérée pour les espaces personnels d'autonomie et de détente, qui les conduit à vivre leurs tâches comme un simple appendice de la vie, comme si elles ne faisaient pas partie de leur identité. »*³⁹.

Nous pouvons noter par ailleurs la profonde proximité du caractère holistique de notre spiritualité avec l'Encyclique « Loué sois-tu Seigneur » du Pape François. Une expression récurrente parcourt son texte : « *Tout est lié* »⁴⁰. « *La conviction que tout est lié dans le monde* » ; « *L'existence humaine repose sur trois relations fondamentales intimement liées : la relation avec Dieu, avec le prochain, et avec la terre* »⁴¹.

Les éléments très diversifiés de la forme de notre spiritualité attestent que le Frère doit rencontrer Dieu dans tous les aspects de sa vie. Il est question des défis qu'il rencontre dans son ministère, sa vie personnelle (R 63), la rencontre de Dieu dans *les travaux, les soucis, les joies* (R 6), *la compréhension des personnes, des événements et du monde* (R 64) ; « *les appels du ministère, de l'Eglise et du monde* » (R 66). Des expressions de la Règle résument à un double niveau ce caractère totalisant de notre spiritualité :

- niveau de la vie quotidienne : « *Tout ce qui remplit leur journée.* » (R 67) ;

³⁷ Zygmunt BAUMAN, *La vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*, Le Rouergue/Centurion, Paris 2003

³⁸ Frère Valère ADONSOU, *Spiritualité lasallienne. Contribution au projet d'approfondissement*, Rome, septembre 2011.

³⁹ Pape François, La joie de l'Evangile n° 78.

⁴⁰ Elle revient sept fois : numéros 16 ; 70 ; 91 ; 92 ; 117 ; 138 ; 142

⁴¹ LS n° 16 et 66

- niveau de la diversité des composantes de l'existence : « *Tout ce qui fait leur vie* » (R 64), « *toutes les réalités terrestres* » (R.6) ; « *tout événement, toute personne* » (R 6).

L'idée de totalité a ses racines dans les écrits de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Dans le Recueil par exemple, il parle de la reconnaissance des ordres et de la volonté de Dieu en tout agir et dans « *tous les événements de cette vie* »⁴².

La forme de la spiritualité se décline aussi en l'« attention à la présence de Dieu » (RR 8 ; RR 64.1 ; 69), l'oraison, la prière personnelle et communautaire, la liturgie, l'eucharistie (RR 8 ; 65.1 ; 67 ; 69 ; 73 ; 73.2 ; 74) ; l'adoration (R73.3) ; l'examen quotidien (RR 70) ; les études religieuses et la lecture spirituelle (RR 72.4), les pauvres (RR 64), les dévotions de l'Institut (RR 75).

L'articulation harmonieuse de la forme et du contenu nous offre le gage de vivre une spiritualité lasallienne authentique. L'harmonie visée ne s'arrête pas aux seuls moments heureux ou « normaux » de la vie. Elle est à réaliser également tout au long de l'existence⁴³ et pendant les périodes de crise ou de souffrance: crise **individuelle** (professionnelle, existentielle, vocationnelle, de milieu de vie/middle life crisis) et **collective** (institutionnelle, congrégationnelle, communautaire).

II- NOTRE VIE SPIRITUELLE AU TEMPS DE L'EGLISE ET DE L'AFRIQUE

Je me propose ici de resituer ici notre vie spirituelle dans le cadre de la vie de foi de l'Africain et de certains textes du Magister⁴⁴.

Un contexte religieux africain qui interpelle notre foi

Notre vie de Frère s'inscrit dans un monde que nous partageons avec nos sœurs et frères africains. Nous partageons leurs « joies et leurs espoirs, leurs tristesses et leur angoisse »⁴⁵. Du fait de notre option radicale de Dieu, ils portent leur regard sur nous, sur la manière dont nous vivons la condition humaine commune. Ils attendent y trouver des signes, des lumières qui éclairent leur propre existence. De ce fait, sans être des héros, notre propre existence dans la foi se doit d'être lisible, signifiante. Cela requiert de nous une distance critique pour ne pas être consommateur de l'esprit du monde dominant. Attitude de vigilance que nous

⁴² Recueil, pp. 84-85

⁴³ R 65.2

⁴⁴ Jean Paul II, *Ecclesia in Africa* ; Benoit XVI, *Africae Munus* ; Pape François, Exhortation apostolique « L'Evangile de la joie » ; Lettre Encyclique « *Laudate Si* » sur la sauvegarde de la maison commune, 24 mai 2015.

⁴⁵ *Gaudium et Spes* n° 1

recommande le Fondateur comme condition de l'authenticité de notre état et de sa préservation:

« Si vous voulez vous conserver et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde ; car peu à peu vous prendrez goût à leurs manières d'agir, et vous entrerez si avant dans leurs conversations que vous ne pourrez vous défendre par politique d'applaudir à leurs discours quoique très pernicieux ; ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité, et n'étant plus fidèles à observer vos règles, vous vous dégouterez de votre état et enfin vous l'abandonnez. »⁴⁶

Nous comprenons le monde comme tout ce qui est contraire à la foi chrétienne ; tout ce qui s'oppose aux exigences évangéliques. Le Frère est appelé à vivre sa foi comme une traduction des valeurs chrétiennes en acte. Il montrera ainsi qu'il a fait le choix radical de Dieu, dans une attitude de combat permanent comme le dit la Salle :

« Si vous êtes véritablement à Dieu, vous êtes l'ennemi du monde et le vôtre, parce qu'il est l'ennemi de Dieu. Traitez-le donc comme tel, ayez l'horreur de converser avec lui, et ne souffrez pas qu'il ait le moindre accès auprès de vous, dans la crainte que, communiquant avec lui, vous ne participiez à son esprit »⁴⁷

Deux tableaux en Afrique à l'heure actuelle illustrent, me semble-t-il, l'absence de l'esprit de foi : la violence du terrorisme en certaines régions du continent et le clivage entre la proposition chrétienne et la vie réelle des chrétiens africains⁴⁸.

Pour le premier tableau, je retiens la violence meurtrière des groupes comme AQMI, MUJAO, ANSAR DINE au Mali, les SHEBAB en Somali et BOKO HARAM au Nigéria. Leurs membres se réclament du Dieu de l'Islam. Un tel Dieu ne peut être que « pervers »⁴⁹. Notre vie de Frère se déroule dans ce contexte de défiguration du vrai visage de Dieu, tel que révélé dans les Evangiles. Le mode opératoire de ces groupes, leur vision de la vie et de l'organisation sociale sont certes étrangers à notre conception d'être au monde de l'humain. Toutefois, leur obscurantisme nous renvoie à une exigence : questionner en permanence le contenu de notre propre foi et son incarnation dans la vie réelle. Car nos manières de vivre les dimensions constitutives de notre vocation pourraient dessiner aussi les traits d'un Dieu chrétien pervers.

⁴⁶ BLAIN, 2, p.174

⁴⁷ MD 41.2

⁴⁸ Frère Valère ADONSOU, « Le Chrétien africain face aux défis de la préservation de la dignité humaine. Pour une conversion au regard de foi sur l'autre et « l'en-commun », in www.lasalle.org, Revue Numérique de Recherche Lasallienne, n° 10, mai 2015, pp. 25-52.

⁴⁹ Maurice BELLET, *Le Dieu pervers*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998

Le point de départ du deuxième tableau est le sens de transcendance reconnu aux Africains. L'Africain conçoit un monde unitaire dans lequel tous les êtres sont reliés. Ils sont dans une relation hiérarchique mais c'est la même force qui circule entre eux à des degrés différents d'intensité. Au sommet de l'échelle se trouve Dieu qui est la source de tout. De ce fait, la relation que l'homme africain est appelé à entretenir avec tout être, animé ou inanimé, vivants ou défunts, est une modalité de la relation avec Dieu lui-même. Sa participation à la vie de Dieu passe par sa relation avec le monde visible et invisible. Ainsi, le respect absolu du monde invisible et de l'ouverture permanente à la transcendance est considéré comme une option fondamentale de l'Africain :

*C'est une option qui consiste à penser, à être et à vivre quotidiennement la vie humaine comme une ouverture au monde transcendant qui lui donne son sens et lui assure sa solidité par les valeurs profondes qu'elle sème dans la société. Cette confiance au monde transcendant se structure dans des systèmes de rituel, des liturgies ou d'obligations sociales qui médiatisent le monde invisible dans les relations entre l'homme et le réel, entre l'homme et l'homme, entre l'homme et l'absolu.*⁵⁰»

Le Pape Jean-Paul II va dans le même sens quand il dit que « *Les Africains ont un profond sens religieux, le sens du sacré, le sens de l'existence de Dieu Créateur et d'un monde spirituel* »⁵¹. Au regard de cette vision religieuse, le monde de l'Africain n'est pas réduit à sa dimension matérielle. Il est lieu d'expérience spirituelle. Monde de Dieu, des esprits – bons ou malins – et des ancêtres avec qui ils sont en communion. La fonction de ce monde spirituel est de réguler leur vie dans le monde visible. De ce fait, croire en Dieu donne aux Africains de disposer des repères, des ressources pour faire le bien et renoncer à tout acte qui est contraire à ses décrets.

Benoît XVI fait fond sur ce sens de la transcendance de l'Africain pour le proposer comme référence à l'humanité. L'Afrique, « *un immense poumon spirituel pour une humanité en crise de foi et d'espérance* »⁵².

Le constat malheureusement est que cette confiance au monde transcendant ne préside pas toujours aux choix de l'existence. Elle n'imprègne pas les actes de la vie sociale et politique des chrétiens. Ce qui domine au contraire, c'est la religion, entendue comme célébrations liturgiques, dévotions etc. La vraie vie spirituelle que cette croyance doit inspirer et nourrir est peu effective. La « consommation » des rites religieux occulte la problématique centrale de

⁵⁰ KÄ MANA, *Christ d'Afrique. Enjeux éthiques de la foi africaine en Jésus-Christ*, Paris, Karthala, 1994, pp. 18

⁵¹ JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, n° 42

⁵² Pape Benoît XVI, Homélie à l'ouverture de la II^e Assemblée Spéciale pour l'Afrique, Basilique Vaticane, 04 octobre 2009.

l'être chrétien : la foi comme matrice de l'existence globale. La mise en jeu de la foi dans la vie concrète des Africains est problématique, comme le fait remarquer Frère Pierre Ouattara : *« Ils demeurent indécis dans la pratique de leur foi. Dans leurs faits et agissements au quotidien, ils n'obéissent pas en réalité au Dieu de leur profession de foi officielle, celui de leur appartenance confessionnelle. Lorsqu'ils agissent, on ne sait plus trop à quel Dieu ils obéissent ou se fient. Si dans les discours les plus courants et à travers la multiplicité des différents cultes, Dieu ne leur semble pas étranger, à voir par contre leurs agissements, il leur serait, selon toute vraisemblance, inconnu. »*⁵³

Les chrétiens africains peuvent reprendre à leur compte les paroles mêmes du psalmiste : *« Les cieux sont la demeure du Seigneur mais la terre, il l'a donnée aux hommes »* (Ps 115, 16). Ces paroles traduisent la séparation entre le monde divin et le monde humain. Cette séparation donne à penser à une forme de sécularisation chez les chrétiens africains. La sécularisation renvoie à la vie mondaine, au profane. Elle est *« le processus par lequel des secteurs entiers de la société et de la culture sont soustraits à l'autorité des institutions et des symboles religieux »*⁵⁴. La religion existe certes dans les consciences individuelle et collective mais elle n'englobe pas les représentations sociales. Elle n'influence pas le fonctionnement socio-politique. Elle ne joue pas son rôle social en tant que cadre normatif. En ce sens, les Africains évincent Dieu des domaines d'activités de leur vie. Leur vie se partage entre deux pôles radicalement séparés : d'un côté le culte relevant du sacré et de l'autre les sphères d'activités correspondant au profane.

Lorsque la Règle en son numéro 64 parle de sécularisation, nous pouvons être portés à ne l'envisager que pour le monde occidental. En tant que Frères africains, nous devons être aussi interpellés en ce sens. Le même clivage entre données de la foi et vie concrète peut être présent dans notre propre existence. Une existence qui n'est pas effectivement nourrie par la Parole de Dieu comme nous le demande la Règle.

« Dans ce monde pluraliste et, en de nombreux lieux, sécularisé, les Frères éprouvent le besoin d'un contact quotidien avec la Parole de Dieu. C'est elle qui nourrit toute leur vie et qui les aide à comprendre les personnes, les événements et le monde, en relation avec le plan de Dieu. »

L'esprit de foi leur apprend à accueillir l'invitation de Dieu à l'aimer et à le servir dans les autres et dans tout ce qui fait leur vie. »

⁵³ OUATTARA, S. Pierre. *La culture de l'amabilité. Comment penser autrement l'éducation en Afrique ?* Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 26-27

⁵⁴ BERGER, Peter. *La religion dans la conscience moderne*, Paris, Centurion, 1971, p. 174

Un autre problème à noter est la soif du pouvoir.

La soif du pouvoir

La soif du pouvoir peut se manifester sous plusieurs formes. C'est le désir effréné de rechercher les premiers postes de responsabilité. Au nom d'un principe de subsidiarité mal compris ou dévoyé, les domaines de responsabilités sont considérés comme des propriétés privées. La soif de pouvoir se manifeste aussi par cette attitude permanente de dominer les autres. C'est aussi la recherche de tous les moyens possibles pour se donner une certaine puissance, une force à utiliser, le cas échéant, contre les autres. Pour cette deuxième forme du pouvoir, je voudrais relever le problème du **syncrétisme et de l'occultisme**.

Ce phénomène a été abordé par deux fois lors des synodes consacrés à l'Eglise en Afrique, parce qu'il empoisonne les relations au sein du clergé et des communautés religieuses. Même si « Ecclesia in Africa » n'utilise pas le terme d'occultisme ou de sorcellerie, le thème a été débattu et finalement intégré, de façon inadaptée, au domaine des religions traditionnelles africaines. *« En ce qui concerne la religion traditionnelle africaine, un dialogue serein et prudent pourra, d'une part préserver d'influences négatives qui affectent la manière de vivre de nombreux catholiques. »*⁵⁵

Au second synode, qui a été couronné par l'exhortation post-synodale « Africae Munus » (« L'engagement de l'Afrique ») du pape Benoît XVI, l'insistance sur la question a été forte. Cette fois-ci, mention est clairement faite du terme « **sorcellerie** », même si l'article 93 qui en parle n'a pas été à la hauteur des attentes.

*« La sorcellerie connaît actuellement une certaine recrudescence. Des peurs renaissent et créent des liens de sujétion paralysants. Les préoccupations concernant la santé, le bien-être, les enfants, le climat, la protection contre les esprits mauvais, conduisent de temps à autre à recourir à des pratiques des religions traditionnelles africaines qui sont en désaccord avec l'enseignement chrétien. Le problème de la « double appartenance », au christianisme et aux religions traditionnelles africaines demeure un défi. Pour l'Église qui est en Afrique, il est nécessaire, à travers une catéchèse et une inculturation profonde, de guider les personnes vers la découverte de la plénitude des valeurs de l'Évangile. Il convient de déterminer la signification profonde de ces pratiques de sorcellerie en identifiant les enjeux théologiques, sociaux et pastoraux qui sont véhiculés par ce fléau. »*⁵⁶

Il est évident pour nous que la question de la double appartenance est incompatible avec la spiritualité lasallienne. Le Frère, nourri par l'itinéraire évangélique de La Salle, sait qu'en toute chose, la recherche de Dieu est primordiale. La Salle en s'incarnant parmi les pauvres

⁵⁵ Jean Paul II, Ecclesia in Africa, n° 67

⁵⁶ Benoît XVI, Exhortation apostolique « Africae Munus », n° 93

nous montre le chemin de Dieu lui-même : Un Dieu fragile dont la toute-puissance est sa puissance d'aimer. Un Dieu qui n'écrase pas l'humain et qui renonce à toute forme de maîtrise et de pouvoir.

Une spiritualité qui préserve de « la culture de l'anti-frère »⁵⁷

La Règle invite les Frères à « discerner en toute personne ... un signe et un appel de l'Esprit » (R 6). Cet article nous fait entrer dans une spiritualité où « l'homme est sacrement de Dieu pour l'homme ». Toute personne, quelle qu'elle soit, médiatise la rencontre du Frère avec Dieu. Il n'y a dès lors de place pour la discrimination, l'exclusion dans les relations. Le titre de Frère que nous portons trouve dans cette spiritualité toute sa justification et sa fécondité. Une fraternité qui, en contexte africain, doit être au-dessus de l'ethnie. La réalité de l'ethnicisme a été déjà évoquée lors du synode sur l'Afrique conclu par *Ecclesia in Africa* : « *Les oppositions tribales mettent parfois en péril, sinon la paix, du moins la poursuite du bien commun de l'ensemble de la société, et créent aussi des difficultés pour la vie des Églises et l'accueil des pasteurs d'autres ethnies* ». Le Christ de par son incarnation s'est lié à tout être humain, et particulièrement aux plus vulnérables.

Une spiritualité à l'école de Jésus

Au total, la spiritualité lasallienne nous inscrit à l'école de Jésus comme l'a été Saint Jean-Baptiste de La Salle. Une des attitudes constantes de Jésus dans les Évangiles est le dévoilement du sens spirituel de toutes les réalités et situations. Il ne réduit jamais les éléments de la création, les faits de la vie, les rencontres et expériences humaines à leur dimension horizontale, profane. La contemplation des oiseaux du ciel et des fleurs des champs lui donne de reconnaître la providence de Dieu qui doit susciter chez l'homme confiance et abandon⁵⁸. Les éléments constitutifs de la production agricole, le travail de la boulangère... sont pour lui des références dans l'identification des caractéristiques du Royaume⁵⁹. L'offrande de la pauvre veuve au trésor du temple est pour lui l'expression d'une personne qui a radicalement fait le choix de Dieu. De nombreux autres exemples encore attestent l'expérience spirituelle de Jésus à travers les choses ordinaires, simples, de la vie quotidienne.

⁵⁷ ELA, Jean-Marc. *Ma foi d'Africain*, Paris, Karthala, 1985, p. 29

⁵⁸ cf. Lc 12, 24-31

⁵⁹ Mt 13, 3-8 ; Lc 13, 18-21

II- JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, UN MAÎTRE SPIRITUEL

Il me paraît instructif de revenir sur l'expression l'amour pour Jean-Baptiste de La Salle comme « maître spirituel » dans l'article 76. Elle est une nouveauté. La Règle de 1987 parle seulement de l'hommage à rendre à La Salle comme fondateur. La Règle veut nous conduire à approfondir ce que représente pour nous Jean-Baptiste de La Salle. Il est pour nous plus que Fondateur. Il est un sujet à aimer. Un amour qui consiste à laisser sa vie nourrir, enrichir la nôtre. Une relation avec lui à l'exemple de ce que le Christ demande à ses disciples. « Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements »⁶⁰. Dans cette optique, nous sommes invités à puiser dans sa vie et ses écrits les éléments qui lui ont permis de se configurer au Christ et de s'abandonner à la volonté de Dieu.

Ces éléments ne sont pas rassemblés dans un traité systématique de spiritualité. Sa pensée spirituelle est dispersée dans divers écrits et de nature différente⁶¹. Ils sont le fruit de sa propre relation avec Dieu. Il rend compte en quelque sorte de la manière dont il a vécu cette relation dans ses actions et au cœur des événements. Au nombre de ces écrits, *Les Méditations pour le Temps de la Retraite* sont à retenir comme un texte de référence. Un texte cardinal où se dévoile sa propre expérience spirituelle. Il y capitalise les différents domaines de sa relation avec Dieu à l'épreuve du temps. Un Dieu qu'il a rencontré en liant sa vie à celle des maîtres, dans son engagement dans la fondation des Ecoles chrétiennes, dans les épreuves et les luttes. En outre, pour aider les Frères à être des hommes intérieurs, il enrichit l'éventail des moyens par *l'Explication de la Méthode d'Oraison*. C'est un outil⁶² qu'il leur offre pour qu'ils trouvent leur voie dans leur cœur à cœur avec Dieu, la reconnaissance de ses œuvres et sa pédagogie. Il est un moyen pour le soutien de leur ministère éducatif et l'enracinement de leur vocation.

Des aspects assez significatifs de l'expérience spirituelle de La Salle ont enrichi la Règle de 2015. Nous pouvons noter, entre autres, le sens profond de ce que représente pour lui « l'œuvre de Dieu » (RR. 63 ; R 68), être des « hommes intérieurs » (RR 65.1) « conduits par l'Esprit Saint » (RR 63), la place de la Parole de Dieu dans la vie (RR 8 ; 64 ; 67 ; 73.1), la présence de Dieu (RR 8, ; 63 ; 64.1), la reconnaissance et l'adoration de Jésus-Christ dans les pauvres (RR 64), la configuration au Christ (RR 65). Des perspectives nous sont ainsi ouvertes pour qu'à partir de la Règle coule dans notre vie spirituelle une sève lasallienne. Je pourrais résumer ainsi

⁶⁰ Jn 14, 15

⁶¹ Dans le domaine de la pédagogie : *La Conduite des Ecoles* ; Style de vie chrétien : *Les Règles de bienséance et de la civilité chrétienne* ; Domaine catéchétique : *Les Devoirs d'un chrétien* ; Domaine religieux : *La Méthode d'Oraison* et le *Recueil des petits traités*.

⁶² Le Cahier lasallien n° 50 parle en ce sens de la Méthode d'Oraison en tant qu'une « grammaire » illustrée. Seule la pratique peut permettre aux maîtres, aux Frères d'édifier leur propre œuvre de prière. (Cf. p. 13)

ces différents éléments de notre univers spirituel. Le Frère qui intériorise le fait que **l'œuvre** qui réalise est celle de Dieu, cherchera à découvrir sa volonté. Cette quête l'amènera à être attentif aux appels de Dieu (**Intériorité**), à discerner sa vie et sa mission à la lumière de sa **Parole**. Le Christ sera sa référence, son modèle dans cet itinéraire (**Configuration**). Toutes ces données de la spiritualité telle que La Salle les développe dans ses écrits ne visent qu'un objectif : conduire les Frères à mener une vie évangélique dans tous les domaines de leur existence. Dans cet éventail, je retiens deux perspectives : réaliser l'œuvre de Dieu et être capable d'intériorité.

1. « Dominus, opus tuum » (Hab 3, 2)⁶³

« *C'est ton œuvre Seigneur* ». Dans les *Règles que je me suis imposées*, au huitième point, La Salle a retenu ces paroles du prophète Habacuc comme fondement de la direction de sa vie et de son engagement dans l'établissement des Ecoles Chrétiennes.

« *Je regarderai toujours l'ouvrage de mon salut et de l'établissement et conduite de notre communauté comme l'ouvrage de Dieu : c'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres ; et je le consulterai beaucoup sur tout ce que j'aurai à faire, soit pour l'un, soit pour l'autre ; et je lui dirai souvent ces paroles du prophète Habacuc : ‘**Domine, opus tuum**’ ».*

La Salle attache une grande importance à cette expression. Il l'utilise dès le début des Méditations pour le temps de la retraite. « *C'est vous qu'il a choisis pour l'aider dans cet ouvrage* »⁶⁴. Dans la méditation pour le neuvième dimanche après la Pentecôte, il dit que c'est être voleur que de s'attribuer la conservation de l'innocence dans les âmes et de leur conversion qui ne peut être qu'un ouvrage de Dieu ; il convie les Frères à ne pas être « *des personnes indignes d'un emploi qui est son propre ouvrage* ». Expression bien biblique que la Salle s'est bien appropriée et qui a nourri son expérience spirituelle. C'est sa propre et profonde conviction qu'il partage avec les Frères comme il l'exprime dans son Mémoire :

« *Dieu qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en beaucoup de temps ; de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement* »⁶⁵.

⁶³ Ecrits personnels 3, 0,8 in Œuvres Complètes.

⁶⁴ MTR 193, 3

⁶⁵ BLAIN I, p. 169

Le Fondateur s'est vu engagé dans une expérience qu'il n'avait pas prévue. *« De la Salle assume d'abord une œuvre de l'extérieur ; progressivement, il l'assume de l'intérieur, elle devient son œuvre. Mais toute cette démarche est commandée par l'attraction de l'œuvre de Dieu qu'il reconnaît progressivement dans les écoles. »*⁶⁶

En s'abandonnant à Dieu et en répondant à ses appels successifs, il découvre une réalité particulière. Il se voit dans son itinéraire comme un acteur dans un plan, un projet plus vaste *« antérieur aux siens, ou antérieur à tout ce qu'il aurait pu imaginer : Dieu veut qu'il s'occupe totalement du soin des écoles. Et liée à cette conviction, la certitude que Dieu mène toutes choses, qu'il l' "éduque" imperceptiblement, sans qu'il s'en rende compte, sans le forcer, avec sagesse et douceur. »*⁶⁷

Les Frères doivent être convaincus eux aussi que leur engagement s'inscrit dans une matrice fondamentale : le projet universel de salut des hommes. Une vision réductrice de leur engagement, appauvrirait non seulement leur manière d'être mais aussi les moyens et le contenu de leur action.

La Règle reprend le même terme, œuvre de Dieu ou plan de Dieu pour fortifier en nous la même conviction: la Parole de Dieu qui nous aide à vivre la totalité du réel *« en relation avec le plan de Dieu »* (RR 64) ; *« Pour Jean-Baptiste de La Salle, l'éducation chrétienne des pauvres est l'Œuvre de Dieu »* (RR 63) ; *« L'œuvre de l'Institut est Œuvre de Dieu »* (RR 68). L'insertion de cette expression est une invitation à nous laisser instruire par la spiritualité de La Salle. La huitième règle qu'il s'est imposée synthétise plusieurs éléments de cette spiritualité. Nous pouvons noter la posture qu'il adopte vis-à-vis de Dieu. La Salle se décentre totalement. Pour lui, tout appartient à Dieu. Il ne revendique rien qui lui soit en propre.

*« A qui nous attacherions-nous, qu'à celui de qui nous avons tout reçu, et qui seul est notre Seigneur et notre Père »*⁶⁸.

Nous pouvons affirmer qu'il représente l'être humain comme réceptacle ; une créature configurée comme un vide radical. En ce sens, l'homme reçoit tout de Dieu. Ses besoins biologiques, d'affection et de reconnaissance des autres, jusqu'au désir de l'Absolu sont un don de Dieu. L'expérience de La Salle nous apprend que ce vide radical peut être vécu de deux formes très distinctes : vécu comme « avidité », il se convertit en repliement sur soi ; vécu comme attitude d'offrande, il se convertit en ouverture et véritable communion. Vouloir

⁶⁶ Miguel Campos, op. cit. p. 64

⁶⁷ Miguel Campos, *L'itinéraire de Saint Jean-Baptiste de La Salle et recours à l'écriture dans les Méditations pour le temps de la retraite*, CL 45 Vol I p. 125

⁶⁸ MF 90.2

tout accaparer ou «instinct d'appropriation » rompt la communion avec Dieu et partant avec les autres. L' «instinct d'appropriation » fut précisément l'erreur des origines: vouloir être des dieux à tout prix ou en dehors de Dieu (Genèse 3). Nous avons été créés « à l'image et à la ressemblance de Dieu ». Selon les Pères de l'Eglise, entraînés par l'instinct d'appropriation, nous avons perdu la ressemblance (Gn 1,26), mais pas l'image (icône), qui est la marque ou la semence divine présente en chaque être humain. La tâche de chaque être humain est de rétablir la ressemblance de Dieu: aller de l'instinct d'appropriation à l'attitude de don.

Une première implication de cette attitude de décentrement du Fondateur est de remettre la question de son propre salut entre les mains de Dieu. Il n'opte pas ainsi pour une totale passivité en ne comptant que sur l'effet exclusif de la grâce de Dieu. Il érige au contraire sa propre contribution à ce salut sur l'initiative et l'action de Dieu. En cela, La Salle se démarque radicalement du jansénisme qui avait cours en son temps. En effet, selon le jansénisme, l'homme, à cause de sa nature de pécheur, est impuissant à faire le bien. Jésus-Christ donne une grâce intérieure au petit nombre de ses prédestinés à la vie éternelle. Cette grâce leur permet de pratiquer les lois divines. Par conséquent, ceux qui en sont privés ne pourront pas être sauvés malgré toute leur bonne volonté, leurs œuvres et la force de leur investissement. Sauver ou condamner l'homme relève de sa liberté souveraine. La vie et les écrits de La Salle nous instruisent suffisamment sur la distance qu'il a prise vis-à-vis de ce courant théologique. La Salle, contrairement aux jansénistes, défend en quelque sorte « les droits de Dieu » en l'articulant à la liberté humaine. Ces deux pôles constitutifs de la question du salut de l'homme sont intimement liés. Le salut se réalise dans un dialogue entre Dieu et l'homme. Un dialogue instauré à travers un double mouvement. De Dieu vers l'homme qui offre le salut par pur amour et par la grâce et de l'homme vers Dieu qui donne une réponse à cet amour. Elle est donnée dans la foi éclairée par la raison et dans une totale disponibilité⁶⁹.

Une deuxième implication de la posture de La Salle vis-à-vis de Dieu est la remise de la fondation des Ecoles Chrétiennes entre ses mains : « *Je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres* ». Les articles 63, 64 et 68 font justement écho à Dieu en tant que protagoniste primordial dans ce projet. Cette première place accordée à Dieu est encore très clairement exprimée dans *Le Mémoire des commencements*. Jean-Baptiste de La Salle y présente les termes de son discernement dans la fondation des écoles.

⁶⁹ Nous retrouvons la fameuse distinction entre l'ex opere operato (mouvement de Dieu vers l'homme) et l'ex opere operantis (réponse de l'homme à la grâce divine) source de conflits entre protestants et catholiques. Le Concile de Trente a défini la position catholique. L'Épître de Saint Jacques va dans le sens de cette juste articulation quand il parle de la foi qui se manifeste à travers les œuvres (Cf. Jc 2, 14 sv)

*« Mon Dieu, je ne sais s'il faut fonder ou s'il ne faut point fonder. Ce n'est pas à moi d'établir les communautés, ni à savoir comment il les faut établir. C'est à vous à le savoir, et à le faire connaître en la manière qu'il vous plaira. Je n'ose fonder parce que je ne sais pas votre volonté. Je ne contribuerai donc en rien à fonder nos maisons. Si vous les fondez, elles seront fondées. Si vous ne les fondez pas, elles demeureront sans fondation. Je vous prie de me faire connaître votre sainte volonté »*⁷⁰.

Tout en reconnaissant fondamentalement la responsabilité première à Dieu dans l'ouvrage, il exprime en même temps sa disponibilité sans réserve à y collaborer. Il est dans une attitude de réceptivité par rapport à la décision et les modalités de mise œuvre que Dieu lui inspirera. Seule la volonté de Dieu déterminera et mettra en mouvement sa coopération. Frère Miguel Campos dit à ce propos :

*« Le processus de la reconnaissance de sa vocation scolaire n'est donc pas celui d'une conscience passive qui se laisse entraîner par les influences d'autres personnes. Ce n'est pas davantage celui d'un exalté religieux, mû par ses propres vues idéales, ou par celles d'autres personnes. Mais il nous paraît en même temps comme l'homme tout à Dieu et tout aux hommes, disponible et attentif à répondre ici et maintenant dans la mesure où Dieu le demande. »*⁷¹

La Salle n'est ni un sujet exalté ni un sujet humilié. Le sujet exalté trouve sa justification en lui-même. Il cherche à vivre une autonomie absolue. Le sujet humilié est la personne qui est incapable de prendre sa vie en main. Il vit dans un registre d'hétéronomie, c'est-à-dire toutes les lois de son agir lui viennent de l'extérieur sans aucun apport de sa part. Contrairement à ses deux pôles extrêmes de la relation de l'homme avec Dieu, La Salle se révèle et se reconnaît comme un « sujet convoqué ». Il est dans l'attitude du répondant à l'exemple d'Abraham et du Christ. L'expérience de La Salle nous rappelle une réalité fondamentale de l'identité chrétienne. Pour advenir à son humanité authentique, l'être humain doit reconnaître qu'il est précédé par une Parole et qui le fonde. Il reçoit dès lors son identité comme un don. C'est ce qu'exprime et qui peut nous surprendre l'expression hébraïque de l'appel adressé par Dieu à Abraham : « *Va pour toi, va vers toi (Lék l'ka)* » (Gn 12,1)⁷². Le sens de cet appel est bien loin de l'idée de destin souvent mis en avant dans l'interprétation des événements en Afrique.

⁷⁰ BLAIN I, p. 2018

⁷¹ Miguel Campos, *op. cit.* p. 126

⁷² Robert Comte, *LE COURAGE DE SE CONSTRUIRE. "L'identité entre don et promesse"*, Salvator, Paris, 2009, pp. 122-131

Mais quelle est exactement l'œuvre de Dieu à laquelle le Fondateur est appelé à collaborer ?

Dans la pensée de La Salle, l'œuvre de Dieu⁷³ est le plan voulu par Dieu et dans lequel s'insère l'éducation chrétienne de la jeunesse pauvre et abandonnée. C'est le projet universel de Dieu désigné par diverses images bibliques dans les Méditations : « le dessein de Dieu »⁷⁴ ; « le champ qu'Il cultive »⁷⁵ ; « l'édifice qu'il construit »⁷⁶ ; « sa vigne »⁷⁷. Ce plan, selon La Salle a une source, un fondement : la bonté divine. « Dieu est si bon, qu'ayant créé les hommes, 'il veut qu'ils parviennent tous à la connaissance de la vérité'' »⁷⁸. C'est cette bonté qui a présidé donc à la mise en œuvre de ce plan salvifique par la médiation de son Fils.

*« Dieu a tant chéri les âmes qu'il a créées que, les voyant engagées dans le péché et hors d'état de s'en délivrer elles-mêmes, le zèle et l'affection qu'il a eus pour leur salut l'ont engagé à envoyer son propre Fils pour les retirer de ce fâcheux état. »*⁷⁹

La Salle contemple ce dessein de salut de Dieu et saisit l'œuvre des écoles chrétiennes comme un de ses modes de réalisation. Le Frère est appelé ainsi à inscrire sa vocation et son engagement dans le ministère éducatif dans cette grande vision du salut des hommes voulu par Dieu. C'est Dieu lui-même qui a choisi les Frères pour les envoyer à sa vigne et collaborer avec Lui dans son projet de salut universel. Une élection sur laquelle La Salle revient plusieurs fois dans ses Méditations : « Celui qui vous a mis dans votre emploi » ; ou vous avez été « appelés à ce saint ministère « C'est vous qu'il a choisis pour l'aider dans cet ouvrage »⁸⁰.

*« Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu, que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants, de leur annoncer l'Évangile et de les élever dans l'esprit de religion ; mais en vous appelant pour ce saint ministère, Dieu exige de vous que vous vous en acquittiez avec un zèle ardent pour leur salut, parce que c'est l'œuvre de Dieu, et qu'il maudit celui qui fait son œuvre avec négligence'' »*⁸¹

Pour connaître quelle est l'œuvre de Dieu, outre les médiations humaines, La Salle s'est souvent mis en prière. Il donne ainsi à saisir une dimension fondamentale de toute spiritualité : la rencontre, la conjonction d'un fait extérieur avec une réalité intérieure. Pour La

⁷³ MD 62, 1

⁷⁴ MR193,3,1

⁷⁵ MR 193, 3, 1; 205,1,1

⁷⁶ MR 193,3,1 ; MR 199,1,1 ; MR 200,1,1 MR 200,2,2

⁷⁷ MR 201,1,2

⁷⁸ MR 193,1,1

⁷⁹ MR 201,3,1

⁸⁰ MR 193,3,1

⁸¹ 201,1,1

Salle, c'est la rencontre avec des personnes concrètes, des événements qu'il a eus à lire dans la foi. Le Frère doit intégrer cette alliance entre le monde divin et le monde humain et les réalités. La Règle va dans le même sens : « *L'œuvre de l'Institut est œuvre de Dieu : prière et apostolat sont indissociables* » (R 68)⁸². Ce lien est le secret de la fécondité du ministère du Frère : « *le succès de leur travail est entre les mains de Dieu* ». Il lui rappelle qu'il n'est pas le « propriétaire » de l'œuvre qu'il réalise. Dieu l'a institué dans un rôle de médiation et ainsi prend en charge les difficultés qu'il peut rencontrer en l'assumant. L'oraison lui offre les moyens et la force de réaliser sa mission dans la confiance et la sérénité. C'est pourquoi il doit l'aimer et lui accorder « *la première et la principale place* » dans ses exercices journaliers (RR 69). Par l'oraison, le Frère s'engage dans une spiritualité à double facette. Une spiritualité qui part d'en haut, de la contemplation des réalités divines, et qui cherche à en vivre dans son ministère et sa propre conduite. Et une spiritualité qui part d'en bas, de la relecture de l'exercice de son ministère, de l'expérience humaine personnelle et commune, pour y chercher les traces, les signes de l'Esprit Saint. La Méditation 198 illustre bien ce double mouvement inséparable. Elle parle de l'échelle vue par Jacob en songe et par laquelle des « *anges montaient à Dieu pour lui faire connaître les besoins de ceux dont il les avait chargés, et pour recevoir ses ordres à leur égard, et ils en descendaient pour apprendre à ceux qu'ils conduisent, quelle est la volonté de Dieu touchant ce qui regarde leur salut.* »⁸³

La Salle y trouve la justification, la nécessité et le but de l'oraison : « *Vous devez faire la même chose à l'égard des enfants qui sont confiés à vos soins; il est de votre devoir de monter tous les jours à Dieu par l'oraison, pour apprendre de lui tout ce que vous devez leur enseigner, et que vous descendiez ensuite vers eux, en vous accommodant à leur portée, pour les instruire de ce que Dieu vous aura communiqué pour eux.* »⁸⁴

Ce lien entre oraison et action éducative révèle en même temps que dans la finalité de l'Institut, la vie religieuse et ministère apostolique ne sont pas en opposition dans l'esprit de La Salle. Le Frère se consacre à Dieu pour la mission et non d'abord dans le but d'une sanctification personnelle. Celle-ci ne saurait être la motivation première. Elle s'opérera de manière conséquente en articulant l'option pour Dieu et l'engagement apostolique. « *Les écrits du St Fondateur ne visent qu'à soutenir, alimenter et orienter ce lien vital... Il est*

⁸² Le problème du rejet de l'article 71 de la règle révisée trouve ici sa place. Voir également le témoignage de Frère Michel Sauvage sur la question de l'absence d'une spiritualité apostolique (Fragile espérance d'un témoin, p. 148, note 142)

⁸³ MR 198, 1,1

⁸⁴ MR 198,1,2

*impossible d'entrer en contact avec le Seigneur, sans qu'en même temps ne réapparaisse le souci de son royaume ; impossible de se livrer aux tâches apostoliques, sans que l'esprit et le cœur ne fassent retour vers Dieu. »*⁸⁵

2. Les Frères, des « hommes intérieur »

Le thème de l'intériorité est cher à Jean-Baptiste de La Salle. Il en parle dans ses écrits en attirant l'attention des Frères sur tout ce qui peut le favoriser ou non. Aussi, il l'associe à l'extériorité, c'est-à-dire tout ce qui est relatif à notre relation au monde matériel et humain. L'*Explication de la Méthode d'oraison* et ses *Lettres*, par exemple, illustrent assez bien l'importance qu'il accorde à la vie intérieure. A Frère Robert qui avait beaucoup de sécheresse et de distractions dans son oraison, il lui en indique la source : « *Vous êtes trop extérieur et que vous parlez trop* »⁸⁶ ; et à un autre, il lui indique que son manque d'application à l'oraison est l'effet de son dérangement intérieur⁸⁷. En général, La Salle parle d'excès d'extériorité, de curiosité, de dissipation, d'esprit du monde. Il propose des moyens pour devenir intérieur, pour rétablir son intérieur, « pour s'adonner à l'intérieur »⁸⁸ : vivre une forme de noviciat, le recueillement intérieur et extérieur, l'attention à la présence de Dieu ou l'application à la pensée de Dieu, la lecture spirituelle, l'oraison. A l'analyse des écrits du Fondateur nous pouvons noter qu'être homme intérieur ne signifie pas se fermer au monde. L'enjeu est la manière de vivre cette ouverture. C'est la modalité par laquelle elle s'opère qui permettra au Frère d'en faire une expérience de Dieu.

Les réalités du monde peuvent être vues de deux manières : soit comme **idole**, soit comme **icône**. Les deux regards sont des représentations la transcendance, deux manières différentes de rendre visible l'invisible. Voir une la réalité comme idole, c'est confondre l'objet visé avec la transcendance. Ce regard enferme l'invisible dans l'objet. L'objet vu comme idole cherche à combler le vide de l'invisible, éliminer le manque. L'icône se présente comme un **tableau**. Elle évoque, suscite quelque chose. Elle ne vise pas la ressemblance avec l'invisible mais plutôt la mise en relation à travers le regard. Le tableau iconique figure **le manque**, il renvoie au **vide**. Il représente une absence, un vide dont **le contenu est à chercher ailleurs**⁸⁹. Le regard iconique nous renvoie à la foi qui éclaire toutes les réalités de l'existence que la Salle expose dans ses écrits dont le Recueil.

⁸⁵ Frère Michel SAUVAGE, *Catéchèse et laïcité*, pp 709-710

⁸⁶ A F. Robert 1^{er} mai 1708, LA 54,6

⁸⁷ LI 86,6

⁸⁸ A F. Denis, 1^{er} août 1708, LA 12

⁸⁹ Voir, Jean et Pierre en Jn 20, 1-8

*« La vue de Dieu dans vos exercices est ce qui contribuera le plus à ce que vous les fassiez bien. Dieu ne demande pas seulement **l'extérieur de nos actions**, il veut qu'elles se fassent avec des **dispositions intérieures**... Ayez, je vous prie, égard d'être bien prudent et de vous conformer en tout à la volonté de Dieu et surtout dans une soumission non seulement extérieure mais intérieure. »*⁹⁰

En d'autres termes, le Frère ne peut poser ses actes à partir des vues purement humaines. Ils doivent prendre leur source à partir des vues de Dieu. Que ferait Dieu, qui s'est révélé en son Fils, s'il devait agir à ma place dans telle ou telle circonstance ?

L'article 65.1 de la Règle révisée, en intégrant les expressions spécifiques « être des hommes intérieurs » et « dispersion » nous ouvre un immense chantier d'immersion dans une vie spirituelle authentiquement lasallienne. Les moyens préconisés par La Salle pour la nécessaire expérience de l'intériorité s'y retrouvent : le silence, la prière personnelle, l'oraison.

« Attentifs à l'appel du Fondateur qui les invite à être des hommes intérieurs, les Frères ont la responsabilité de vivre en profondeur leur vie spirituelle avec une attention spéciale à leur prière personnelle et à la recherche de moments de silence. Ils s'efforcent d'éviter tout ce qui favorise la superficialité et la dispersion, spécialement en faisant un usage responsable des technologies de communication. »

A la lumière de cet article, l'intériorité peut être comprise de deux façons. D'une part, comme la capacité de se connecter avec le monde intérieur de sa personne elle-même: la capacité d'observer les mouvements intérieurs, d'entendre des paroles et bruit interne, de discerner des sentiments et des jugements, d'identifier correctement ses désirs et ses possibilités etc. ... Mais d'un autre côté, l'intériorité comprise comme la capacité d'être en relation avec le monde extérieur à partir de l'intérieur de soi, non simplement à partir des couches superficielles de sa personne; il faut inclure ici l'aptitude à capter des signes, à interpréter des gestes. Il s'agit en définitive de trouver Dieu en toutes choses. Tel doit être le profil de celui qui veut être disponible à l'expérience de Dieu. Dieu n'est pas à la surface de la réalité ou des événements. Il n'est pas le premier qui se donne à voir. Ainsi, la dispersion, l'agitation, la vitesse ou la banalité qui peuvent être présentes dans le rythme de nos vies, nos façons de regarder ou d'interagir ne nous aident pas à le rencontrer. A ce propos, la référence à l'usage des technologies de communication mérite de notre part une attention particulière. Les TICs ont

⁹⁰ A F. Clément, 26 juin 1706, LA 9

créé une nouvelle réalité anthropologique⁹¹. Cette réalité s'articule sur trois notions.

- **Ubiquité** : c'est le désir d'être « ici et ailleurs ».
- **Immédiateté** : ne jamais attendre, joindre tout de suite ses interlocuteurs. C'est le temps « écrasé ».
- **Permanence** : ne pas être séparé des êtres aimés. L'utilisation compulsive du portable traduit la quête affective de **relation permanente**.

Ces notions traduisent l'entorse qui est faite au principe de réalité. La réalité nous apprend que la vie est faite de temps de séparation, d'attente et de rencontre. Dans une communication permanente, il n'y a plus de territoire, d'espace de rencontre, de temps de respiration. La rencontre qui permet de faire l'expérience de la vraie altérité. Une expérience dans laquelle la présence de l'interlocuteur permet un certain nombre d'apprentissage : le langage des corps, avec ce que cela implique comme gestion de l'intimité ; la maîtrise de l'oralité et de son contenu en présence de l'autre. Par ailleurs, avec les TICs les personnes enfermées dans l'univers de l'immédiateté vivent ce que les psychologues appellent le **CARE** : **Coût** 0 ; **Attente** 0 ; **Réflexion** 0 ; **Effort** 0. L'intériorité, en tant que moyen pour la croissance humaine et spirituelle se trouve ainsi répudiée. Le CARE devient **CARIE**, avec I comme intériorité 0. L'identité des personnes devient ainsi incertaine ou affectée. Elles sont dans l'incapacité à trouver des temps de respiration, d'une **relation de soi à soi**. Un rendez-vous avec son **univers intérieur** pour se regarder de « l'extérieur », relire son vécu, se réajuster, et surtout rencontrer Dieu. Ainsi, les TICs altèrent l'**aptitude à réfléchir** pour évaluer et orienter de manière féconde sa vie. Les moments de silence auxquels invite la Règle ont ici toute leur importance. Un silence dans lequel s'opère la réconciliation avec la vie. Il doit permettre d'écouter la voix de Dieu dans notre propre existence.

Faire l'option pour l'intériorité permet d'éviter la superficialité évoquée par cet article. Le regard est ainsi orienté vers tous ses bienfaits. L'expérience de l'intériorité permet ainsi au Frère de consacrer toute son énergie à ce qui est essentiel. Elle lui offre l'opportunité d'approfondir le sens de ses actions et prendre la mesure de leur valeur et importance. En définitive, cet article nous invite à faire prévaloir le bon sens, à être vigilants dans notre usage des TICs. Comme tout outil, ils sont à considérer comme des moyens en vue d'une finalité. En ce sens, ils sont des atouts pour notre ministère éducatif. Dans la vie communautaire, la manière dont nous faisons usage des TICs peut nous séparer les uns des autres. Chaque Frère

⁹¹ Monseigneur Dominique Rey, *Urgence éducative. L'école catholique en débat*, Salvator, Paris, 2010

avec ses outils de communication crée son univers. Ainsi, s'établit une vie commune sans communion de vie. La communauté devient le lieu où l'« on vit seul ensemble ».

Vivre en hommes intérieurs, c'est vivre en hommes de l'Esprit. Pour ne pas souffrir d'un déficit de l'intériorité, de la fragilité de l'« homme intérieur »⁹² dont parle saint Paul nous avons un moyen sûr : nous ouvrir à l'action de l'Esprit Saint en nous, comme le recommande le Fondateur.

*«Le Saint-Esprit qui réside en vous doit pénétrer le fond de vos âmes, c'est en elles que cet Esprit doit prier plus particulièrement, c'est dans l'intérieur de l'Ame que cet Esprit se communique à elle, qu'il s'unit à elle, et qu'il lui fait connaître ce que Dieu demande d'elle pour être tout à lui. »*⁹³

La vie intérieure est un remède à bien des maux que rappelle le Pape François :

« Quand la vie intérieure se ferme sur ses propres intérêts, il n'y a plus de place pour les autres, les pauvres n'entrent plus, on n'écoute plus la voix de Dieu, on ne jouit plus de la douce joie de son amour, l'enthousiasme de faire le bien ne palpète plus. »

Au regard de l'enseignement spirituel de la Salle, je peux me permettre de dire que le Frère des Ecoles chrétiennes est appelé à être mystique. Sa vie dans le monde l'éducation doit être une action contemplative ou une contemplation dans l'action. Sa vocation est d'être moine dans le ministère éducatif. La racine du terme moine est « monos » c'est-à-dire « un », « unique ». Le moine est celui qui est unifié: unifié avec Dieu, avec lui-même, avec les autres et avec le monde autour de lui. Mais tout en étant lié à eux, il est en même temps mis à part. Il s'agit d'une difficile présence et distance par rapport à soi, aux autres et au monde, qu'il faut vivre sans dévorer, mais en se donnant. La vocation du Frère est un « Monachisme intériorisé », selon l'expression du théologien russe Paul Eudokimov. Tout simplement parce que nous sommes membres de la cité. Notre désert, notre monastère est la vie en pleine cité, en plein monde de l'éducation. Ce doit être le lieu de notre rencontre avec Dieu, le lien du don de notre personne.

III- ENRACINEMENT DE LA SPIRITUALITE LASALLIENNE DANS L'ANTHROPOLOGIE CHRETIENNE

La lecture des chapitres un et cinq m'ont inspiré quelques thèmes du point de vue de l'anthropologie chrétienne. Leur source est l'expérience de St Jean-Baptiste de La Salle en

⁹² Ep 3, 17

⁹³ MD 62,3

général et son évocation de manière explicite ou en toile de fond dans certains articles. Tels les numéros 6 et 65 qui invitent les Frères à s'abandonner à « la conduite de Dieu » à la manière du Fondateur et à contempler Jésus-Christ dans son abandon à la volonté de son Père. Dans les articles 70 et 72, il est respectivement question de « croissance spirituelle » et d'approfondissement de la vie spirituelle. Le numéro 65.2 traite de la prise de conscience par les Frères âgés de l'étape spécifique de leur vie. Le thème de la conversion permanente déjà présent dans la Règle de 1987 (R 74) est reformulé avec un accent plus marqué sur la dimension communautaire de la foi (RR 72).

Ces différentes thématiques, me semble-t-il, nous centrent sur la nécessité d'approfondir ce qu'est l'identité humaine. Pour le chrétien en général et la personne consacrée en particulier, l'homme n'est véritablement homme que lorsque sa vie est enracinée en Dieu. Il construit son identité aux différentes étapes de son existence dans une relation spécifique avec Dieu. Aussi, ces thématiques nous renvoient aux auteurs qui ont explicitement établi le lien entre foi et étapes de la croissance. James Fowler par exemple visait comme objectif de « *reconnaître des types de difficultés, de développements, de changements qui caractérisent les êtres humains* » dans leur relation avec Dieu. Il s'agit d'identifier l'image que la personne a de Dieu et sa réponse à ses appels aux différents stades de son existence et de son évolution psychologique. Il propose six étapes de la foi⁹⁴. D'autres se sont centrés sur le développement psychosocial de la personne (les huit étapes d'Erik Erikson) ou son développement moral (Lawrence Kohlberg) sans référence religieuse. Carl G. JUNG a abordé le problème de la crise du milieu de la vie (Middle life crisis) avec les méthodes des sciences expérimentales, sans tirer des conclusions théologiques mais en proposant les mêmes moyens de résolution que les auteurs spirituels.

Le but de ceux qui ont intégré la sphère religieuse est de montrer que la spiritualité chrétienne et la maturité humaine sont inséparables. Ils nous offrent des clés de lecture de notre itinéraire spirituel aux différentes étapes de la vie. Mon intention ici n'est pas de faire une présentation systématique et exhaustive de ces différents modèles. Bien qu'ils aient des limites, le but est d'y attirer notre attention pour nous y référer afin de situer et lire notre vie spirituelle dans les différents moments de notre existence. Il nous faut noter par ailleurs qu'avant tous ces modèles les pères de l'Eglise ont décrit trois étapes de la vie spirituelle : la voie purgative, illuminative et unitive.

⁹⁴ James Fowler, STAGES OF FAITH (Le développement de la foi). La psychologie du développement de l'homme en quête de sens, Editions Harper, San Francisco, 1995

A partir des articles précités de la Règle, je voudrais accorder une place particulière aux thèmes de l'abandon et de la conversion. Je présenterai de manière synthétique les étapes de la vie spirituelle selon Fowler et les trois voies classiques des Pères de l'Eglise.

1. La naissance à soi ou l'engendrement

Dans l'Evangile selon Saint Jean, Jésus adresse cet appel déroutant à Nicodème : il faut renaître (Jn 3, 3). Nicodème ne comprend pas cet appel tout simplement parce que sa compréhension de la naissance est purement d'ordre biologique et social. Jésus veut lui signifier les limites de la naissance comprise en ce sens. Fondamentalement, l'homme né inachevé (néoténie). Maurice Zundel dit à ce propos :

« Tout le problème que nous sommes c'est que nous ne naissons pas «homme», c'est que notre dignité est un appel, une vocation, immense, imprescriptible, mais non pas un donné que nous trouverions dans notre berceau. L'homme a à se faire 'homme' »⁹⁵.

Inachèvement de l'être humain que la Bible affirme dès les premières pages. Nous sommes semblables à des jardins, des mondes à maîtriser et à ordonner, bref, des êtres à inventer. Nous nous réalisons à travers les multiples choix de nos existences. Telle est l'idée de la naissance à soi, la loi de l'engendrement. Jésus veut signifier à Nicodème que naître n'est jamais achevé une fois pour toutes ; c'est un processus de perpétuelle re-naissance, d'engendrement permanent. Cette invitation de Jésus peut être mise en lien avec l'expérience d'Abraham. Elle permet de saisir quelle tournure cette loi de l'engendrement imprime à nos vies. Ce que nous avons déjà effleuré dans le « va vers toi » (Gn 12, 1).

- « Va vers toi » (Gn 12,1)

A l'aube de l'histoire du salut, il y a cet **appel de Dieu adressé à Abraham** : « *Va pour toi, de ta terre, de ton enfantement, de la maison de ton père, vers la terre que je te ferai voir*⁹⁶. »

Une lecture rapide pourrait entendre cette terre comme la Palestine, donnée à Abraham et à sa descendance, le peuple élu. En hébreu, Dieu dit en fait : « *Va pour toi, va vers toi.* (Lekhlekha) » Ainsi, **Dieu n'appelle pas vers lui**, dans le sens où il voudrait s'approprier l'homme, se le soumettre. Au contraire, il donne à sa créature l'ordre de s'habiter elle-même, d'entrer en elle, de naître et de se trouver. Dieu met le processus en route et donne des précisions : « Va (quitte) de la terre... ».

⁹⁵Maurice Zundel, Extraits d'une catéchèse d'adultes, Paroisse Sainte-Clotilde à Genève, 1973

⁹⁶Traduction de Chouraqui, DDB, 1989.

L'ordre est formel : Abraham doit quitter ses « enveloppes », **les trois enveloppes (placentas) les plus nécessaires à l'être humain** : le **pays** (terre natale), les **sécurités matérielles**, et enfin celles de la **maison paternelle** (paroles, coutumes, religion domestique...). Pour naître totalement, il faut à un moment donné, et sans cesse, **couper tous les cordons**, c'est-à-dire, quitter **les appuis, les refuges, les sécurités, les idées et convictions, les images**, tout ce qui était nécessaire et rassurant à un moment donné, mais qui freine désormais la croissance.

Etre en **processus d'engendrement**, c'est **se séparer sans cesse**. Refuser de quitter, de sortir, de se séparer se paie par la mort du sujet. Prendre ses distances vis-à-vis du père, de la mère et leurs substituts (formateurs, maîtres, tuteurs), c'est la condition pour que l'enfant puisse naître à lui-même, reconnaître et apprécier ses parents autrement.

C'est un **processus douloureux** dans la mesure où il n'y a pas d'accouchement sans douleur. Il faut s'arracher, désobéir à l'injonction de « demeurer » dedans. Cela passe par des refus, de l'éloignement, une transformation qui nous rend étrangers les uns aux autres dans la famille, même dans la Congrégation, et qui, par conséquent risque de devenir **source de culpabilité intérieure**. Alors, on reste attaché, on repousse le moment de la séparation – naissance (Lc 9,57-62). La **séparation** n'est pas nécessairement physique; elle est **psychique, relationnelle**. Et cela, personne ne peut le faire à la place de personne. Cette voix, cet impératif, ouvre l'histoire du salut.

« *Va où je te montrerai* ». C'est vague à dessein pour ainsi laisser d'immenses possibilités à Abraham. On pourrait traduire cette injonction en disant : JE ferai voir à TOI la terre du JE – TU, c'est-à-dire de la relation, de l'alliance. **La terre promise** (le ciel), c'est **une toile de relations réussies, vraies**, authentiques, où chacun est soi, vrai sujet, à l'image du JE divin. Aussitôt, Abraham se dirige vers Canaan. Pourquoi ? Canaan était le fils maudit (Gn 9, 18-27) et l'esclave de ses frères, à cause de la faute de son père Cham qui avait perverti son rapport de filiation en découvrant la nudité de son père Noé. Canaan, c'est la terre du maudit, du peuple qui n'a plus de père. C'est là que Dieu nous donne rendez-vous. C'est dans la partie obscure de nous-mêmes qu'il faut naître à l'humain. **Abraham est le premier homme sur le chemin de l'homme**. Il ouvre la voie pour sortir de tout ce qui nous rend nains, stérile, pour devenir un vrai être humain libre.

Dans l'appel intérieur adressé à Abraham, celui-ci découvre **une loi fondamentale** qui peut être formulée ainsi : découvrir et déployer sa mesure spécifique, aller au bout de ses possibilités, pas en-deçà ni au-delà, sans laxisme ni paresse, ni frilosité, mais sans gonflement

de soi non plus, sans déni de sa réalité humaine. Alors, on s'ouvre un chemin débordant de créativité et de joie d'aimer et de servir.

Il est par conséquent **interdit** :

- de se mélanger à l'identité d'un autre ;
- de se laisser manger, posséder par quelqu'un d'autre ;
- de devenir complice de qui veut voler notre liberté ou nous priver de notre différence.

Un jour ça s'est dit pour l'homme, pour cet homme que nous sommes, qu'il **doit y avoir un autre lieu d'être** que sa terre natale, **autre chose à faire** que d'adorer des idoles (manière d'être FEC, de vivre la mission, la vie communautaire...). La Bible transmet cet appel à aller ailleurs, à commencer autre chose, enfin une existence qui est la sienne. Il en va de notre vie et de notre mort.

Nous pouvons lire la vie de La Salle à la lumière de l'expérience d'Abraham. Le Fondateur, à sa manière propre, a vécu la loi de l'engendrement.

- **Quitter la position de toute-puissance de son enfance**

Ce qui vient d'être dit ne doit pas conduire à vouloir se créer soi-même, à **devenir sa propre origine** (à être son propre père) et à occuper ainsi une position de toute-puissance qui élimine d'Autre et nous fait Dieu. Pour ne pas emprunter cette fausse piste, il suffit de méditer la parabole du Fils prodigue (Lc 15, 11-32).

*« En réclamant sa part d'héritage, le **second fils** se met dans une position de **toute-puissance**. Il n'attend pas que son père la lui donne ; il **la réclame** et la prend. Il se situe au centre du monde ; c'est lui qui décide. Les autres n'existent pas, en particulier son père en tant que père, en tant qu'autorité : il le tue symboliquement, il fait comme s'il était déjà mort. Il pense qu'il pourra vivre par lui-même. Il est sa propre origine. **La seule loi qu'il connaisse, c'est sa jouissance...** D'ailleurs, il part pour un pays lointain, c'est-à-dire hors de tout jugement, de toute culpabilité. La loi, c'est la sienne : jouir!⁹⁷ ».*

Ce faisant, il veut absolument éviter le sentiment du manque, et se donner l'illusion d'avoir, de ne pas dépendre de l'autre. **Il tente de prolonger à l'infini son « moi infantile »**, la position de l'enfant tout-puissant, régnant tyranniquement sur son entourage, et soumettant tout le monde à ses caprices. Ce « moi infantile » recherche l'illusion de sécurité et refuse quelque chose qui est de l'ordre d'une « première » mort, pourtant nécessaire à la naissance à un état de plus en plus adulte.

⁹⁷Duigou D., **NAITRE A SOI-MEME**, Presses de la Renaissance, 2007, p. 120.

L'enfant-roi : c'est notre première identité qui est à jamais inscrite dans notre inconscient. Avant de naître, nous sommes d'abord rêvés par nos parents. Nous sommes déjà l'enfant idéal à venir, celui qui va réparer les désillusions de la vie. Une fois né, la réalité qui se présente au bébé semble lui confirmer ce rêve. C'est l'ensemble de tous les soins qui lui sont prodigués, de l'attention dont il est l'objet. Difficile à l'enfant, dans ces conditions, de résister au partage d'un tel bonheur et de ne pas se prendre pour un prince ou une princesse⁹⁸.

Ce qui éjecte et guérit l'enfant prodigue de sa position mortelle, c'est **la résistance du réel**, qui le renvoie à sa pauvreté. Elle lui fait soudain violence à travers les dépouillements, les faims, les humiliations qu'il subit. En somme, en le privant non seulement d'argent et de plaisirs, mais aussi de dignité et d'humanité, cette résistance du réel l'invite à un voyage intérieur, qui le sort de sa toute-puissance en redécouvrant l'Autre, son père, sa loi. Un nouvel **engendrement** prend alors forme en lui. Celui-ci **prend l'allure d'un réveil**. C'est-à-dire une sortie de l'imaginaire de la toute-puissance, du moi infantile. Nous pouvons nous demander, quelque soit notre âge, si notre réveil, en tant que Frère des Ecoles Chrétiennes, a bien eu lieu dans notre histoire. Nous entendons là l'écho de la parole biblique : « **Réveille-toi ô toi qui dors ; relève-toi d'entre les morts...** »⁹⁹. **Le péché**, c'est de refuser dans sa vie cette dimension qui entraîne l'individu hors d'un « moi infantile » pour naître à lui-même. C'est donc **refuser le don de la vie**. Un refus qui est en même temps renoncement au risque.

- **Accepter le risque**

Pour l'enfant que nous avons été – et que nous restons dans notre imaginaire et notre inconscient – quitter la position de toute-puissance **équivaut à sauter dans le vide au risque de se retrouver « en morceaux »**. On peut même estimer qu'il faut être complètement fou pour le faire, car c'est prendre un risque de mort. Mais la révélation nous enseigne que sans l'acceptation de l'Autre, la naissance à soi-même est impossible ou illusoire, et que le risque majeur consiste précisément à ne pas en prendre, et donc à se paralyser dans l'indécision. Notre naissance est une épreuve majeure, risquée.

C'est la leçon que nous donne la parabole des talents (Mt 25, 14-30). Jésus y souligne que le **psychisme d'un individu se nourrit de la nouveauté et du risque**. C'est ainsi que les deux premiers serviteurs s'ouvrent la porte du partage de la joie de leur maître. Le troisième se condamne lui-même parce qu'il a peur de vivre. Il a peur d'être pauvre. Il a peur de l'Autre. Il

⁹⁸Duigou D., op. cit. p. 21-22.

⁹⁹ Ep 5,14 ; voir aussi : Ap 3,2 ; Rm 13, 11.

opte pour la sécurité qui en réalité est illusoire. Vivre, c'est donc prendre des risques. Ne pas prendre de risques, c'est être un mort vivant, c'est mourir. Vivre, c'est entrer dans la dynamique du temps, celle d'une histoire qui change et qui s'invente. Demain sera différent d'aujourd'hui, si je le désire.

L'apprentissage à faire, c'est de laisser s'exprimer l'autre qui est en moi. De manière insistante et têtue, il me rend insatisfait de ma situation présente ; il crée des désillusions répétitives ; il me parle même dans mes obsessions, des défauts récurrents. L'écouter, le formuler, le préciser, le suivre n'est pas sans risque ; mais c'est le risque de vivre. Naître à soi-même, c'est accepter que l'autre existe et que « JE est un AUTRE », a un autre visage, une autre envergure, une autre dimension que ceux que je lui connais aujourd'hui.

Mais la réalité est que nous avons peur du vide. Prendre un risque, surtout celui de réorienter sa vie, donne l'impression de sauter dans le vide, de se heurter à l'impossible. En fait, nous dit le troisième serviteur de la parabole, c'est surtout la peur de la pauvreté – manque, de tout perdre dans une spéculation bancaire malheureuse, qui le retient et le paralyse. C'est la peur du lâcher prise et du saut. Ce lâcher prise, aujourd'hui à la mode, a peu à voir avec **l'attitude d'abandon à Dieu**. Dans la tradition chrétienne, c'est la remise confiante de soi dans les mains de Dieu. Rappelons-nous encore ici ce que la Salle dit dans la huitième règle qu'il s'est imposé à propos de l'établissement des écoles : « *Je lui en abandonnerai le soin* ». La Salle a fait l'expérience que le vide n'est pas vide, mais habité par l'Autre. Cet Autre avec qui il a fait alliance et qui lui a certainement dit dans ses longs et fréquents moments de prière : « je suis avec toi, tu peux compter sur moi ! »

Pour les chrétiens, et de manière significative pour nous Frères des Ecoles Chrétiennes, le saut du risque s'appelle la foi en Dieu, en son Fils dans l'ouverture aux appels de l'Esprit. Nous sommes en plein dans l'esprit de notre Institut. Dans l'article 6 de la Règle révisée, l'expression « dans la foi », est reprise cinq fois. Le nouvel élément par rapport à la Règle de 1987 est qu'il s'est enrichi du thème de l'abandon. « *Dans la foi, les Frères s'abandonnent, comme leur Fondateur, à la conduite de Dieu* ».

Pour vivre cet esprit d'abandon, cet esprit de foi, le Frère doit être libéré des entraves qui l'immobilisent.

- **Etre délié et prendre sa route**

Le Fondateur interpelle les Frères y compris lui-même par rapport à tout ce qui peut les rendre captifs dans leur consécration. « *Puisque nous avons quitté le monde, il n'y a rien qui doit être capable de nous y attacher. Nous devons être toujours disposés à mourir, c'est le fruit du*

*détachement de toutes choses : on n'a peine à mourir que parce qu'on a peine à quitter ce qu'on aime et ce qui attache. »*¹⁰⁰

Cette interpellation s'inscrit dans la même ligne des actions de libération de Jésus. « *Déliez-le et laissez-le aller !* ». Jésus a prononcé cette phrase sous plusieurs formes dans des diverses circonstances.

- « *Fillette, je te le dis, lève-toi* » (Mc 5,41)
- « *Jeune homme, je te le dis, Lève-toi.* » (Lc 7,14)
- A l'aveugle, il dit : « *Aie confiance et lève-toi.* » (Mc 10,49)
- Au paralytique : « *Lève-toi, prend ta civière, va chez toi.* » (Lc 5,24)
- Il interpelle Lazare : « *Lazare, viens ici, dehors !* ». Puis il demande à l'entourage : « *Déliez-le et laissez le aller !* » (Jn 11,43-44)

Ce rappel définit « **l'anthropologie de Jésus** », une anthropologie concrète, incarnée dans la chair des hommes. Elle dessine les traits forts du projet humain de Dieu, qui consiste à mettre l'homme et la femme debout, à les **redresser** de toute leur grandeur. Pour cela, il faut les **sortir de leurs tombeaux**, de leurs mondes clos dans lesquels ils étouffent et meurent. Il faut les **délier** de leurs bandelettes (peurs, angoisses, péchés, immobilismes) pour leur redonner **mouvement**, mobilité, liberté¹⁰¹. Le terme du chemin, du pèlerinage est clairement indiqué : « **Va chez toi** (Mc 2,11) », dit Jésus.

L'engendrement, tel qu'il est agi par Jésus, est **une conquête perpétuelle** de sa liberté, une création constante de son humanité adulte. C'est pourquoi il faut toujours naître et renaître, se redresser là où on s'était courbé devant un maître ou une fatalité, faire face à l'Autre.

Il y a des **dangers** sur cette route qu'il faut savoir identifier, affronter et déjouer :

- a) la **répétition des formes passées**. C'est bien sûr sécurisant, car on a le sentiment d'être en terrain connu. On a évacué la surprise, le risque et donc la création et la liberté. Puisque l'Autre fait peur, il vaut mieux l'ignorer ou l'éliminer en s'installant dans la répétition du même !
- b) corrélativement, on **cultive la nostalgie d'un passé idéalisé**, qu'on cherche à retrouver ou à perpétuer. On regarde en arrière et on se laisse pétrifier par le passé¹⁰². Jésus dit à celui qui veut le suivre : « *Quiconque a mis la main à la charrue et regarde en arrière est impropre au Royaume de Dieu* » (Lc 9, 42).

¹⁰⁰ MF 156,1

¹⁰¹ Ezéchiel parle de redonner chair et vie aux ossements desséchés de la maison d'Israël : Ez 37.

¹⁰² La femme de Lot en Gn 19, 17-26

- c) **fuir toute forme d'idolâtrie.** Répéter, se courber devant autrui ou les événements, baisser les bras et désespérer, s'enfermer dans un passé imaginaire et paralysant, ce sont en fait les multiples figures de l'idolâtrie. Le psaume Ps 115 (113B) en dresse les ravages: surdité, aveuglement, immobilisme, insensibilité... « *Comme elles seront ceux qui les firent, quiconque met en elles sa foi.* (v8). »
- d) **Réduire le travail d'engendrement à un effort moral,** pour surmonter tel défaut. C'est maquiller la façade, travailler le superficiel. L'engendrement nous prend à la racine de notre être, là où jaillissent nos désirs. Il faut travailler nos motivations profondes, les raisons de nos choix, nos désirs d'accaparement, de complétude...

Nous pouvons nous inspirer du livre de Marie Balmayau titre provocateur. « **LA DIVINE ORIGINE. ET DIEU NE CREA PAS L'HOMME.** Elle y démontre que Dieu ne nous créa pas complet, achevé, bouclé une fois pour toutes, comme les autres êtres vivants. Il nous laissa avec d'énormes potentialités, **cultiver notre propre jardin**, l'ordonner. Il nous voulut créateurs à son image, inventeurs de notre histoire, géniteurs de l'homme nouveau en nous. Bien sûr, nous sommes des êtres fragiles, dépendants, limités. C'est pourquoi **Dieu propose de s'allier à nous**, pour faire la route avec nous, pour être la lumière, la nourriture qui refait nos forces. « *Lève-toi et mange, autrement le chemin sera trop long pour toi* », (I R 19,7) dit l'ange à Elie. « *Soutenu par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits jusqu'à la montagne de Dieu.* » En devenant notre allié, Dieu ne se substitue à notre liberté et à notre désir. Il les excite, les nourrit, les délie pour leur permettre de s'épanouir et de nous engendrer.

En devenant créateurs de notre humanité, nous devenons aussi « vierges ». La virginité est la **marque des « commencements »**. Nous accueillons chaque jour comme une page vierge, sur laquelle nous allons écrire du nouveau. Ainsi, elle ne sera pas simplement la répétition de la précédente. Ce que nous allons inventer ce ne sont pas de nouvelles manières d'exploiter, de dominer les autres ou de s'en servir, mais de nouvelles voies de se donner, de s'offrir, d'aimer, de servir pour ainsi enrichir autrui de notre pauvreté.

2. « Un effort permanent de conversion » (RR 72)

Dans « *Africae Munus* », les problèmes que connaît le continent africain sont mis en rapport avec la question de l'engagement effectif des Africains dans une vie évangélique au cœur de leur propre existence et dans la société. La voie indiquée est la conversion que demande le Christ à ses disciples.

« Le Christ appelle constamment à la metanoia, à la conversion. Les chrétiens sont marqués par l'esprit et les habitudes de leur époque et de leur milieu. Mais par la grâce de leur baptême, ils sont invités à renoncer aux tendances nocives dominantes et à aller à contre-courant. Un tel témoignage exige un engagement résolu dans « une conversion continue vers le Père, source de toute vraie vie, l'unique capable de nous délivrer du mal, de toute tentation et de nous maintenir dans son Esprit, au sein même du combat contre les forces du mal ». Cette conversion n'est possible qu'en s'appuyant sur des convictions de foi... »¹⁰³

La conversion est le processus par lequel nous en venons à concevoir le monde différemment de la manière dont notre culture, notre confort et notre volonté de contrôle nous incitent à le concevoir. Se convertir est un engagement à rompre avec tout ce qui nous éloigne de la compagnie de Jésus. Lui qui opposait sans cesse son refus à toutes les formes de tentation par un « non » ferme, délibéré et prophétique. Cette conversion doit s'opérer à plusieurs niveaux¹⁰⁴.

- **Conversion intellectuelle**

« La conversion intellectuelle consiste en une clarification radicale et, conséquemment, en une élimination d'un mythe extrêmement tenace et fallacieux concernant la réalité, l'objectivité et la connaissance humaine. » (Bernard Lonergan)

Elle a lieu quand la personne prend la responsabilité de la vérité et de la fausseté de ses croyances, de l'adéquation et de l'inadéquation de la manière dont elle voit la vérité des faits. Il s'agit d'être capable de voir les faits de la vie, surtout de sa propre vie intérieure, sans les déformer. Cela implique la volonté d'accepter la vérité quelle que soit la conséquence qui pourrait en découler pour soi. Avant la conversion, la personne voyage à travers les opinions et points de vue mêlés, différents, contradictoires. La conversion intervient quand elle trouve un principe grâce auquel elle parvient à se décider, et à agir, non pas sous l'influence du milieu ou d'avis étrangers, mais grâce à une illumination claire et profonde.

Le chrétien adulte éprouve un absolu besoin d'acquérir des convictions personnelles, intérieures, pour devenir un évangéliste fiable. La conversion intellectuelle est le propre de quiconque a appris à raisonner de façon personnelle, à découvrir le caractère raisonnable de la foi, grâce à une évolution, qui le rend capable d'éclairer les autres.

- **Conversion morale**

¹⁰³ Benoît XVI, Exhortation post-synodale, *Africae Munus*, n° 32

¹⁰⁴ Cf. Gérard A. Arbuckle, *Religious life : Rebirth through conversion*, David L. Fleming, 1990

« La conversion morale amène une personne à changer le critère de ses décisions et de ses choix en substituant l'adhésion aux valeurs à la recherche des satisfactions. » C'est la décision d'opérer et d'orienter ses choix sur la base des valeurs consciencieusement comprises et vérifiées. Elle est une forme de dépassement de soi. Elle est plus difficile et plus coûteuse que la conversion intellectuelle, du fait non seulement des choix à opérer mais encore des « satisfactions » auxquelles il faut renoncer.

- **Conversion affective**

C'est le processus qui consiste à assumer la santé de son propre développement émotionnel. C'est le combat contre les émotions négatives ou tout ce qui est un danger pour une vie affective équilibrée.

- **Conversion culturelle**

La culture est l'ensemble des manières de penser, de sentir et d'agir propre à un groupe et partagé par tous ses membres. Elle est dotée d'une puissante force qui façonne les individus, les groupes et les sociétés. Se convertir du point de vue culturel, c'est d'aller à contre-courant des pratiques de nos milieux qui empêchent le développement intégral des personnes.

La vie de La Salle nous montre comment il a dû se faire violence pour mener une vie commune avec les maîtres issus d'un univers culturel différent du sien :

*« Si même j'avais cru, écrit-il dans le Mémoire, que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'école eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné : car comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet ceux que j'étais obligé surtout dans les commencements d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable. Je sentis une grande peine dans les commencements que je les fis venir chez moi, ce qui dura deux ans. »*¹⁰⁵

- **Conversion religieuse**

Au sens chrétien, c'est « l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné. » C'est l'acte de l'initiative de Dieu espérant du bénéficiaire une réponse libre. Se convertir du point de vue religieux, revient à orienter sa vie dans le sens de la manière dont Dieu a choisi d'agir dans l'histoire humaine.

Elle correspond à tout ce que nous a révélé la parabole du père miséricordieux. Il nous suffit de l'illustrer ici par le témoignage de St Augustin : « Ce livre chantait mes sentiments, et m'orienta vers toi Seigneur, il changea mes prières et rendit tout autres mes yeux et mes

¹⁰⁵ BLAIN 1, p. 169

désirs. Vile devint pour moi toute vaine espérance ; c'est l'immortalité de la sagesse que je convoitais dans un bouillonnement de cœur incroyable, et j'avais commencé à me lever pour revenir à toi. » (Confessions III, 4)

Il lui a fallu un retournement, un changement de direction qui est le début de la conversion : « *Ah ! Comme je brûlais, mon Dieu, comme je brûlais de m'envoler du terrestre pour revenir vers toi. »*

La Salle a opéré à sa manière une conversion religieuse. « *C'est en se convertissant aux pauvres qu'il a réalisé sa conversion décisive au Dieu des pauvres, pour le service des pauvres* »¹⁰⁶.

- **Conversion ecclésiale**

Celui qui opère cette conversion oriente sa vie vers l'Eglise, s'engage à son service dans l'accueil de sa discipline, ses lois, son enseignement. Il adhère à l'Eglise, comme corps du Christ, une communauté qui proclame la foi dans le Mystère de Dieu en Jésus Christ.

- **Conversion congrégationnelle**

Elle a lieu quand une personne consacrée s'engage elle-même avec la conviction que le charisme particulier sa congrégation est utile pour les besoins de la pastorale et du monde d'aujourd'hui. L'engagement comprend le fort désir de réaliser quelque chose en établissant **le lien entre le charisme et les situations pastorales** dans lesquelles on se trouve, **les appels nouveaux** qui surgissent de nos sociétés.

3. Etapes de la vie et spiritualité

3.1. Les trois étapes traditionnelles de la vie spirituelle

Dans l'Explication de la Méthode d'oraison, La Salle parle de trois états de la vie spirituelle à l'occasion des manières de s'appliquer à un mystère ou à la présence de Dieu : Ces manières « *peuvent être rapportées aux trois états de la vie spirituelle : Les entretiens par discours et raisonnements multipliés, à celui des **commençants** ; Les réflexions rares et longtemps continuées, à celui des **profitants** ; Et la simple attention, à celui des **avancés***¹⁰⁷. »

Les Pères de l'Eglise ont décrit en trois étapes avec d'autres concepts le dynamisme de toute démarche de croissance spirituelle : la voie, purgative, la voie illuminative et la voie unitive.

- **La voie purgative**

¹⁰⁶ Michel Sauvage et Miguel Campos, *Annoncer l'évangile aux pauvres*, Beauchesne, Paris, 1977, p. 26

¹⁰⁷ Œuvres complètes, EM 8, 212

« Si quelqu'un veut venir à ma suite, **qu'il se renie lui-même...** » (Mt 16,24)

La voie purgative survient à la suite d'une conversion. Il s'agit de faire un travail sur soi pour faire naître sa nature profondément spirituelle. « Si le grain [...] ne meurt pas, il reste seul ; si au contraire il meurt, il porte du fruit en abondance. » (Jn 12,24). Une plus grande proximité avec le divin est ressentie. C'est l'entrée dans la voie illuminative.

- **La voie illuminative**

« Si quelqu'un veut venir à ma suite, **qu'il [...] prenne sa croix...** » Mt 16,24

La voie de l'illumination nous fait entrer peu à peu dans le mystère de notre propre être. Cela se manifeste par l'émergence d'une plus grande sensibilité spirituelle qui rend un peu plus apte à capter l'essence des événements et des êtres. Les facultés spirituelles se développent par la pratique de la méditation qui nous rend aptes à voir au-delà des apparences et à transcender des situations de vie plus difficiles. « Observez les lis : [...] Salomon lui-même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. » (Lc 12,27)

Il s'agit d'une période de grâces qui nous conduit peu à peu dans la voie unitive.

- **La voie unitive**

« Si quelqu'un veut venir à ma suite, [...] **qu'il me suive.** » (Mt 16,24).

Cette voie n'indique pas la fin du cheminement spirituel mais plutôt que les facultés de l'âme se manifestent d'une façon permanente et que tout l'être est en unité avec le divin. « Moi et le Père nous sommes un. » (Jn 10,30). La voie unitive est celle de l'être qui se réalise totalement au plan de toute sa personne et de celui de Dieu. « Et ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi. » (Ga 2,20)

Ces étapes ne sont pas certes nécessairement linéaires. Le témoignage des mystiques révèle que la vie spirituelle est constituée de périodes à la fois de purification et d'illumination, se succédant parfois de manière quasi simultanée, sans compter qu'elle peut également comporter des périodes d'apparente stagnation. L'image qui conviendrait à cette dynamique de la vie spirituelle est celle d'une spirale ascendante, constituée d'alternance entre des moments de purification, d'illumination et d'unité.

La parabole du trésor caché dans un champ illustre bien la nature de la vie spirituelle. La personne qui découvre ce trésor « s'en va, met en vente tout ce qu'il a et achète ce champ. » (Mt 13,44). Ainsi, la vie spirituelle commence par un déterrement de nos multiples « masques » (voie purgative) pour découvrir le trésor, notre être spirituel. Une fois que nous avons goûté les joies de sa présence en nous, nous voulons tout investir pour sa croissance

(voie illuminative). Parvenu à la pleine maturité, l'être peut désormais s'unir totalement au divin (voie unitive).

3.2. Les stades de la foi selon James Fowler

Les trois premiers stades sont essentiellement externes. Les personnes dépendent d'une autorité, des normes externes pour la formation de leurs convictions spirituelles. Les étapes 4 à 6 sont plutôt d'ordre interne. Elles sont des moments d'une transformation spirituelle difficile qui demande une redécouverte, à un niveau différent, de ce que la foi et la spiritualité représentent.

- **4eme stade : Individualiste-réflexif (20-40 ans).**

Les personnes qui vont vers le quatrième stade entament un glissement spirituel, de la dépendance de la foi des autres au développement de leurs propres convictions et valeurs. Fowler dit à ce propos : *«Une authentique évolution vers le stade 4 se caractérise par une interruption de la relation à des sources externes d'autorité»*.

C'est une période de contestation, de remise en cause, d'interrogation et de doute. Nombre des anciennes vérités et réponses ou les pratiques du groupe religieux d'appartenance se révèlent insuffisantes ou inappropriées pour poursuivre son itinéraire. Stade déconcertant où la personne est appelée à laisser quelques-uns de ses comforts qui l'ont protégée si bien, mais qui l'ont retenue de l'expérimentation la plus profonde et la plus riche de Dieu.

- **5eme Stade : Conjonctif (30-50 ans).**

C'est l'étape de la foi adulte, individuelle, réfléchie. Le chrétien ne s'oppose plus. Il intègre le paradoxe dans la vie spirituelle. Il reste fermement ancré dans ses propres convictions mais évolue des préoccupations personnelles ou de la dépendance de vérités fixées à l'acceptation des points de vue des autres. Il tend à être plus tolérant et commence à accepter l'idée d'être utile aux autres. La personne fait l'expérience de l'amour de Dieu dans sa vie. Une vie désormais ouverte à faire sa volonté sans avoir peur des conséquences. Très consciente de ses fautes, elle permet à Dieu de travailler ses faiblesses.

- **6eme stade : Universalisation.**

Le croyant recherche des valeurs universelles comme un amour et une justice inconditionnelle. C'est une étape liée au décentrement de soi pour centrer sa vie sur Dieu. Il peut parvenir à aimer beaucoup plus loin, bien au-delà de sa propre capacité à aimer ses semblables avec une compassion profonde. Il est capable d'amour altruiste sans le besoin

d'être aimé en retour. Moment de prise de conscience du fait que plus on adhère à Dieu moins on a besoin de tout le reste. Il se produit un détachement de la considération des choses et des gens. L'ambition d'être connu, d'avoir du succès se réduit de manière significative. Ayant véritablement fait le choix de Dieu, le croyant est libéré et est plus disposé à accueillir ses surprises.

FRERE, INSTRUMENT DE COMMUNION ET AUTORITE COMME SERVICE

Frère Joan SALA

I. FRÈRE, INSTRUMENT DE COMMUNION

Introduction.

Lorsqu'on m'a demandé de participer à ce CIL Régional, je me suis dit quelle peut être ma contribution, car je n'ai pas eu une formation philosophique ou théologique, mais plutôt scientifique, aussi mon langage sera très simple et concret.

D'autre part parler de l'autorité, habitué que je suis d'être dans la vie simple et commune du Frère n'est pas facile. J'essayerai de le faire mais sans prétention.

Une **remarque initiale me vient à l'esprit c'est que parler de l'autorité n'est pas parler des autres**, de ceux qui... C'est **parler de nous tous**, même des plus jeunes. Tous nous avons une part d'autorité dès maintenant. Lorsqu'un jeune, même postulant, vit chez nous, il est investi d'une certaine autorité. Les élèves (et les profs) l'appellent spontanément Frère et le respectent comme tel. Par ailleurs quand JBS dans les méditations nous parle de notre mission nous parle comme celui à qui Dieu a donné autorité sur ses élèves. Les qualités et les responsabilités qu'il nous fait voir sont celles de quelqu'un qui a une autorité de la part de Dieu. Il est donc normal que nous réfléchissions sur ce qu'est l'autorité au regard de la foi, ce que la RR nous en dit.

Nous sommes loin des temps où autorité rimait avec autoritarisme, avec pouvoir, et pouvoir absolu. Les mots d'aujourd'hui sont tout autres : communion, animation, soutien, recherche de..., discernement, service, un service conjugué de beaucoup de manières, en particulier le service de la décision, le service de l'union des cœurs, le service de la Parole... Tout cela pour nous faire voir que parler de Frère comme instrument de communion, nous sommes en plein dans une des fonctions essentielles de l'autorité telle que la RR le conçoit.

Un des mots clés pour comprendre l'autorité et la Règle rénovée est le mot de **Communion**, développé surtout à partir du Concile Vatican II et qui s'étend à toutes les réalités de l'Eglise. Le Frère est un être en communion et source de communion multiple. Il relie souvent des réalités apparemment opposées.

Ainsi, au sein de la Famille Lasallienne le Frère est au carrefour de relations et centre de **ralliement d'options contrastées, instrument de communion** :

- Situés en plein milieu professionnel il y témoigne du sens de la transcendance et de la présence de Dieu.
- Au sein d'une société assoiffée d'efficacité, de modernité et de technologie il a pour vocation de manifester la primatie de Dieu, les valeurs de l'Évangile qui sont souvent en contradiction avec celles du monde. Tout en cherchant nous aussi l'efficacité, la rigueur : notre enseignement profane en témoigne.
- Au milieu des luttes de pouvoir, de course aux diplômes et aux résultats, il a pour mission de témoigner de la tendresse de Dieu qui a sa préférence dans les petits et les sans voix. Là aussi nos compétences indiquent le sérieux avec lequel nous traitons les affaires de ce monde, sans pour autant nous y enfermer.
- Il se préoccupe de développement humain à travers l'acquisition de savoirs profanes et, en même temps il proclame la priorité de la découverte de Dieu et du cheminement dans la foi. Toujours les deux pôles qui font notre spécificité et nous distinguent de quelqu'un qui ne ferait que la catéchèse.
- Il est un pont entre les adultes et les enfants. Et faisant voir comme Jésus que la vraie grandeur est celle qui se situe en enfant de Dieu.
- Auprès des professeurs il apprécie et sollicite les compétences humaines mais aussi cherche à créer en eux un cœur de frère pour les jeunes, et à ce qu'ils se mettent à l'écoute des enfants. Quand nous parlons à nos professeurs nous leur demanderons qu'eux aussi se sentent aussi frères des jeunes.
- Au sein de l'Eglise il a une vocation originale entre celle des ministres consacrés et celle des laïcs : il a un ministère laïc. Un ministère pour lequel nous avons consacré notre vie, n'aspirant à rien d'autre qu'à la vivre en profondeur.

Beaucoup de contrastes que le Frère est appelé à vivre et interioriser et qui deviennent son **identité propre**. Tout cela crée souvent des tensions vitales et des réponses variées qu'il nous faut réévaluer périodiquement. Nous parlons souvent de **tiraillements**. Les uns tentés par l'activisme, l'autre par le mysticisme. Nous avons vu la semaine dernière comment nous sommes appelés à intégrer tout cela.

Pour y voir clair il est bon d'approfondir ce que nous sommes à la lumière de l'Évangile. Nous exercerons alors sur nous-même le propre du service de l'autorité qui est le

discernement afin d'y voir clair et de faire en sorte que nos communautés aient un témoignage crédible et visible de **communión**. En approfondissant ce que nous sommes, notre parole sur notre mission et celle de ceux sur qui nous avons autorité, seront plus parlantes et compréhensives car nous serons pour eux une **icône de Dieu**.

Frère : instrument de communion

1 - « Ils s'appelleront du nom de Frères »

Tout d'abord nous portons le titre de « Frère ». C'est celui que Jésus désire que ses disciples adoptent en priorité dans leurs relations. Notre nom de ralliement et celui qu'on nous donne est celui de « frères ». Ce nom est tout un programme, nous dit la Règle, il marque le style de relations et de connivence, même lorsque nous sommes appelés à exercer le service de l'autorité (ainsi Frère John Jonhston, énervé, dit un jour dans une de nos assemblées où des Frères âgés le nommaient sans cesse : Très Honoré Frère Supérieur... « S'il vous plaît, dit-il d'un ton sec, appelez-moi simplement Frère John »... et Frère Alvaro, ou Pape François se font appeler ainsi très simplement) Et pas seulement entre nous car elle nous indique que nous devons être aussi des Frères pour les jeunes que nous servons et les maîtres avec qui nous travaillons. Ce faisant nous accomplissons aussi le désir du Christ qui nous dit de ne pas nous faire appeler pères... ou maîtres... Il ajoute « **faites-vous appeler frères** car vous êtes fils du même Père ». Jésus donnera l'exemple. Après les avoir appelés « disciples » puis « mes amis » il va les appeler « frères ». « Allez dire à mes frères... » dira-t-il aux femmes après sa Résurrection en leur donnant une mission. Il veut que ses disciples sachent qu'**il est** pour toujours et plus que jamais **leur frère**. Et c'est en tant que tel qu'il se tient auprès du Père. Nous faisant appeler ainsi, Frères, nous ne nous prenons pas trop au sérieux, renvoyant à quelqu'un d'autre qui, lui, a vraiment autorité, car nous venons de lui, notre Père.

Comme le disait le Frère Alvaro dans la circulaire 466 dans le Guide sur la Formation, « *notre identité de Frère est distincte des fonctions et des tâches que je réalise, bien qu'elle s'exprime à travers elles* » (C 466, 1.33) Notre identité fraternelle tire sa force de deux solidarités inséparables :

- *Solidarité avec Jésus*, notre frère, par qui nous recevons la filiation du Père de qui nous recevons tout comme de la source. Nous sommes un cadeau de Dieu. Nous savoir un pur don, produit en nous une attitude d'humilité et de gratitude qui exclut toute vantardise et autosuffisance.

- *Solidarité avec nos jeunes, nos collaborateurs, les hommes d'aujourd'hui*, car comme eux j'ai reçu le même don, et nous avons un Père commun. Cela nous constitue **fondamentalement égaux**. Nous pourrions prendre à notre compte, en la transposant la fameuse parole de st Augustin : *« pour vous je suis évêque, avec vous je suis chrétien »* Quand Benoît XVI se présenta pour la première fois au peuple de Rome pour l'acclamer il se présenta comme **« un humble serviteur de Jésus et de L'Eglise »**.

Nous devons tenir solidement ces deux solidarités dans toutes nos entreprises. « Passion du Christ, passion de l'homme » disait le Congrès de la Vie Religieuse. Ces deux solidarités nous donneront la force et l'audace d'entreprendre les bouleversements auxquels nous conduit l'Esprit en ce début du XXI^e s. Si nous nous sentons réellement Frères, notre vision de la Mission aujourd'hui en sera toute transformée.

2 - Frères ... Instruments de communion. Frères, ensemble,... pour une mission

Notre vie de consacrés ne se conçoit pas sans son rapport avec la mission. La Règle nous définit comme consacrés à Dieu pour l'éducation chrétienne : *« L'engagement apostolique fait partie intégrante de la vie du Frère »*. *« Ambassadeurs et ministres de Jésus-Christ, les Frères consacrent leur vie à Dieu pour porter l'Evangile dans le monde de l'éducation » R 15*. Notre mission, qui est une forme d'autorité, n'est pas le résultat d'un mérite personnel car, par sa nature l'éducation d'une personne est un croisé d'influences. Notre mission nous dépasse. Une seule personne ne peut embrasser toutes les possibilités des jeunes vivant dans une société ouverte et plurielle, et nul ne peut prétendre répondre à tous les besoins des jeunes aujourd'hui, dans une société si complexe.

Jean Baptiste de la Salle l'avait déjà perçu. Dès les origines de la fondation nous retrouvons la solidarité et l'engagement interne des membres de sa communauté pour l'œuvre de Dieu, à travers le **vœu d'association**. Association pour mieux tenir, association pour mieux répondre dans la complémentarité à un défi commun. Nous connaissons les faits. Dans un moment de crise initiale, en 1691, 10 ans à peine après les débuts de l'aventure commune, alors que faute de clarté suffisante ou d'attrait pour un style de vie peu compris, les membres de ce groupe de Frères réunis autour de La Salle semblent piétiner et la petite communauté est menacée de mort lente par le départ de ses membres, La Salle réunit quelques uns des membres les plus conscients et au cours d'une retraite il affermit le sens de la mission que Dieu leur confie. Il leur ouvre le regard pour **qu'ils voient les enfants que Dieu a mis entre leurs mains, avec**

les propres yeux de Dieu. Jean Bte de la Salle exerce alors pleinement une première fonction de l'autorité, **celle d'éclairer, d'encourager, d'entraîner l'assentiment** par la persuasion affectueuse. Il leur montre que Lui, Dieu, veut le salut de ces enfants, les siens. JBS veut qu'ils soient conscients de leur grandeur. Conséquent avec lui-même, Dieu en prend les moyens et c'est pour cela qu'il les appelle à collaborer avec lui, à collaborer à son œuvre. Et La Salle ajoute, ce plan de Dieu ne pourra se réaliser que si nous nous engageons ensemble et par association pour tenir ces écoles et les mener à bien. Cette union en vue de l'accomplissement de la Mission, s'exprime par le **vœu d'Association pour le service éducatif des pauvres**. Associés, mettant toute notre énergie et tous les dons que Dieu nous donne pour un même objectif : l'éducation chrétienne des pauvres et, à travers eux de tous les enfants et jeunes. Là nous voyons que La Salle ne parle pas du dehors, d'une cathèdre ou d'un piédestal, mais se met à leur niveau, Frère comme eux.

Nous connaissons le résultat. Ce vœu lui donna forces et créativité pour trouver les moyens pour raffermir la communauté naissante et se développer au milieu même d'adversités.

Plus tard, quand La Salle malade, accablé d'épreuves, poursuivi par la justice, sentant le regard pesant de certains de ses Frères, quand il se réfugia dans la solitude et laissa l'Institut « à la grâce de Dieu » pour utiliser l'expression de Saint Luc, les Frères prirent conscience des graves dangers qui les menaçaient et dans un sursaut de foi et de confiance s'adressèrent à leur fondateur et père et au nom de ce vœu d'association, et lui écrivirent une **lettre datée du 1 avril 1714**, un jour de Pâques, où solidairement ils réveillent des trésors de confiance en de La Salle et le décident à reprendre en main la barre de ce bateau. Là aussi se basant à leur tour sur leur fraternité, scellée par le vœu d'Association, les Frères oseront s'adresser à JBS, leur cher Père fondateur, et lui rappelleront avec affection et vigueur la valeur et la force de leur fraternité. Et qu'ensemble, avec lui à leur tête, ils vaincront toute résistance.

En 1691 c'est La Salle qui prend l'initiative de les engager à s'associer devant Dieu pour affermir la communauté vacillante et vaincre les difficultés. En 1714 ce sont les Frères qui prennent l'initiative pour aider La Salle à vaincre sa fatigue, son découragement et ses doutes. La fraternité scellée par ce vœu joue dans les deux sens. Car nous sommes associés dans la fraternité nous liant pour une mission.

Faisons un saut dans le temps :

Notre situation actuelle en bien de pays ressemble à ces épreuves initiales. Dans un certain nombre de pays d'ancienne tradition chrétienne, l'Institut se trouve vieillissant et avec des forces en diminution. En d'autres, comme **dans notre Région il y a des signes très positifs certes** : nombreux jeunes frères et novices : 18 nouveaux Frères et 22 novices, mais aussi d'autres signes qui nous mettent en alerte : le nombre global de Frères reste stationnaire à 350 Frères depuis bien des années, avec une moyenne d'âge qui a augmenté significativement dans toutes les couches d'âge. Notre dépendance significative par rapport à d'autres Régions en crise, surtout dans les ressources humaines et économiques, mérite attention.

D'autre part nous retrouvons en Afrique, un phénomène qui se donne dans tout l'Institut : malgré la diminution globale des Frères, la mission lasallienne a grandi.

Dans l'Institut

En 1967 il y avait 16 824 Frères et 737 112 élèves

Et en 2014 il y en avait 4 110 et 1 038 080 respectivement, soit une augmentation du nombre des élèves de 40,8% Les laïcs ont grandi aussi passant de quelques milliers à 93 429.

Chez nous il arrive quelque chose de semblable mais en plus accéléré:

Avec un nombre stationnaire de Frères, le nombre d'élèves est passé de 38 732 (2011) à 58 452 (2014), soit une augmentation de 50,9%, en seulement 4 ans ! La qualité de notre Mission, le pourquoi nous sommes ce que nous sommes, risque d'en souffrir si nous ne savons pas transmettre à nos Partenaires l'idéal de la Mission Lasallienne. Les deux aspects sont liés. Notre Mission fondamentale et le partage de cette Mission avec nos partenaires.

3 - La Mission partagée est en effet devenue un fait et une nécessité. Dans la Mission partagée nous avons un rôle, un rôle important. Non celui du maître, du propriétaire, mais le rôle d'autorité qui parle de l'abondance du cœur, qui partage, fait grandir, qui sait se faire oublier pour que l'autre grandisse (n'est-ce pas cela le sommet de l'éducation ?) Ce partage de la mission est devenu un fait et une nécessité. En effet sans les laïcs il nous est impossible de maintenir nos œuvres et d'accomplir notre mission auprès de toute cette jeunesse. Il nous faut **découvrir leur apport irremplaçable** tel qu'en parle le Concile Vatican II : dans le domaine familial et social leur expérience est beaucoup plus parlante que la nôtre. Quand ils vivent de leur foi, leur langage est au moins aussi percutant que le nôtre. Les jeunes peuvent s'identifier directement dans un style de vie réussi humainement et chrétiennement s'il est vécu par

quelqu'un qui vit comme eux... Ils seront donc **une icône de Dieu différente** de celle que nous pouvons être pour eux car ils vivent dans un style familial comme eux et au milieu du monde comme eux. Mais nous ne pourrions leur en parler et les convaincre que si nous sommes convaincus que c'est vraiment Dieu qui les appelle comme il nous appelle à nous aussi.

Si nous agissons ainsi, notre association pour la réussite de l'œuvre de Dieu s'élargit à leur contact. Car nous découvrons à leur contact les merveilles que Dieu veut réaliser en eux. La Règle nous y engage. Le discernement des appels de Dieu que les Frères sont appelés à faire en communauté, ils sont invités à le faire en union avec ceux qui sont engagés dans la mission (cf R 18.1). « Ensemble et par association » avec leurs partenaires, ils travaillent à cette œuvre de salut dans un métier où les pauvres sont évangélisés et où jeunes et adultes croissent en tant que personnes humaines et fils et filles de Dieu » (R 20) Nous n'avons pas le monopole du contact avec Dieu. De même que dans une communauté on doit écouter la voix des plus jeunes – du jeune frère qui vient d'arriver, du postulant qui fait son stage parmi nous – de même Dieu peut et veut se faire entendre par des voix qui nous voient et qui voient la réalité autrement.

Comme la Règle nous y invite nous devons nous engager sans peur ni réticences dans

- ✓ « la promotion de l'esprit d'association au sein des communautés éducatives,
- ✓ faire connaître le message lasallien à tous leurs membres,
- ✓ renforcer leur engagement apostolique,
- ✓ participer à la création et à l'animation de communautés lasalliennes intentionnelles » (R 19,1)

On peut se demander, **à qui correspond de prendre l'initiative de faire cet effort ?** En premier lieu bien sûr à ceux qui ont une autorité au sein de l'œuvre, mais aussi à nous tous, en l'appuyant et lui prêtant main forte. Ce faisant nous faisons œuvre de communion entre tous les intégrants de la mission Lasallienne. Nous devrions prendre l'habitude de penser et agir dans la mission en incluant toujours les différentes composantes de la Famille Lasallienne, surtout nos Partenaires lasalliens. Nous y gagnerions les richesses de leur vision et de leur engagement. Mais cela suppose dédier beaucoup d'efforts et d'amour à les accompagner dans la découverte et l'approfondissement de l'esprit lasallien. Laissons-nous interpeller par cet appel de la Règle rénovée: « A cet effet, et comme expression de l'esprit

d'association, (le District) établit des structures participatives destinées à aider le Frère Visiteur dans les domaines qui concernent la mission » (R 19.2) En clair les Conseils de la MEL (avec participation de Frères et de laïcs) sont officialisés au niveau de l'Institut comme un moyen normal d'agir dans la mission. Ce qui veut dire qu'il doit être normal que des laïcs – en union avec des Frères - peuvent nous interpeller avec autorité (à travers la MEL par exemple.)

4 - ... pour le service éducatif des pauvres

Comme en physique je vois deux types de liens de communion, des liens d'union entre tous les acteurs de la mission

Une communion statique et une communion dynamique

La communion statique, est indispensable, il s'agit d'intégrer dans la vie de tous les jours la tension entre notre être pour Dieu et pour nos Frères, et notre mission, en vivant une spiritualité intégrée tel que nous en a parlé le Frère Valère. Elle se vit dans la joie, quotidiennement, et est source de fécondité.

Puis une **communion dynamique**, une communion qui nous pousse au dehors, à sortir de nos sécurités, de nos habitudes, une communion créatrice. C'est le propre de l'objectif de notre Association en tant qu'elle a pour objectif clair le « service éducatif des pauvres » (R 27 et 28). Cette communion dynamique est celle qui cherche des objectifs entraînants, fédérateurs, une communion qui cherche toujours des nouveaux chemins, inquiète et jamais rassasiée car « l'amour du Christ nous presse »

Nous lisons dans la Règle rénovée : *« A la lumière de l'Evangile, les Frères **ont toujours en vue la promotion de la justice et le service, direct ou indirect, des pauvres** – les économiquement pauvres, les victimes de l'injustice sociale, les délinquants et les exclus de la société – qui sont les préférés de leur ministère d'éducation »* sans jeter pourtant l'anathème aux autres jeunes : *« Lorsqu'ils s'adressent aux élèves de familles plus aisées, il leur apprennent les devoirs de la responsabilité, de la justice sociale et de la charité universelle »*
R 29

Parler des pauvres, pour nous en Afrique, pose toujours des problèmes comme cela a été dit par un confrère dès les premiers jours, car, surtout dans certains pays, la pauvreté est partout, surtout économique et nos œuvres reçoivent peu ou pas d'aides publiques. Pourtant il y a beaucoup de chemins qui sont encore inexploités. Il y a des pauvretés qui sont tout autant

traumatisantes : l'absence de parents, vivant presque en permanence avec des grands parents ou de quelque parenté. Besoin de se sentir aimés. Dans certaines de nos régions, la culture pose un frein aux manifestations de tendresse dont pourtant ils les enfants ont tant besoin...Souvent dans nos écoles, au nom de la « sainte discipline », nous risquons de passer à côté de vrais drames juvéniles. Étant riches de jeunes qui frappent à nos portes, nous sommes facilement portés à pratiquer la politique de l'exclusion, si durement réprouvée par le Pape François. Pour ces inadaptés à notre système éducatif souvent nous n'avons rien d'autre à proposer que l'intégration totale à base coercition ou l'exclusion.

Nous, en Afrique, nous avons beaucoup à apprendre de certains Frères aînés et d'associés, dans des contrées moins favorisées en personnel religieux et où cependant ce souci des pauvres reste très vivant, et où en particulier on « *accorde une attention spéciale à ceux de leurs élèves ayant davantage de difficultés scolaires et de problèmes personnels ou souffrant d'inadaptation sociale ou familiale* » R 29

Je me rappelle d'une anecdote dans une de nos écoles dans la capitale Antananarivo. Un de nos élèves de 17 ans - j'en étais le tuteur- avait un comportement très bizarre. Il n'avait plus la tête aux études. Nous avons appris qu'il se droguait. Que faire ? En Conseil, une professeure a intercéder fortement pour lui. Tout faire pour l'en sortir suppliait-elle. Elle s'engageait à lui faire désirer une désintoxication. A nous de l'accompagner. Le jeune accepta ainsi que sa vieille maman qui avait perdu le contrôle de la situation... Et nous l'avons gardé jusqu'à la fin de ses études. Il nous manifesta un profond remerciement.

Un autre cas semblable, d'un garçon de 14 ans impossible, à Tamatave cette fois-ci. Intenable et gaffeur. Tous les profs voulaient le renvoyer. Nous l'avons écouté en conseil de discipline. Il acceptait le renvoi car il savait qu'il l'avait plus que mérité mais a demandé pardon et nous a fait entrevoir la situation intenable où il se débattait. Il était pratiquement seul. Sa mère, qui était présente ce jour-là, était presque tout le temps absente de la maison occupée par ses affaires. Et le père marin. Après l'écoute du garçon et de sa mère, la situation s'est renversée complètement. A l'unanimité les profs ont opté pour le garder et l'accompagner pour qu'il puisse se refaire. Et il en a été ainsi.

Dans les deux cas, l'initiative est venue de nos professeurs. J'ai été frappé par la justesse de leur vision lasallienne de la situation des garçons

Ce souci des pauvres, n'est pas seulement ni avant tout une question économique. C'est plutôt un état d'esprit qui meut toutes les ressources de la personne. « *Ce dynamisme charismatique suscite chez les Frères la créativité pour apporter la meilleure réponse possible et durable aux besoins des destinataires de leur mission* » (R27) Cette créativité est justement l'objet de

ce discernement réalisé dans les « *instances ouvertes à ceux qui sont engagés dans la mission* » R 18.1 Je crois qu'avec l'aide de nos collaborateurs et avec leur soutien, notre charisme peut trouver un grand dynamisme et des réponses créatives.

Nous pouvons relire et méditer avec profit les paroles des Capitulants du 45^{ème} Chap. Général qui est comme un acte de foi solennel, une déclaration ferme de la volonté de changement au nom de tous les Frères de l'Institut qu'ils représentaient :

*Nous voulons **répondre de manière créative et audacieuse aux besoins urgents des plus vulnérables** (émigrants, réfugiés, sans toit, jeunes sans emploi...) qui se trouvent aux frontières*

- ✓ *Aller au-delà de la frontière géographique, vers un lieu où La Salle n'est pas encore présent (nous avons l'embarras du choix sans avoir à sortir du pays).*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière personnelle, vers un lieu qui lance un défi à notre confort et, par moments, à la faiblesse de nos moyens, (que de barrières crée en nous l'habitude d'un certain confort !)*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière culturelle ou religieuse, vers une œuvre où des personnes d'autres croyances communient à la même mission, Nous le savons ils n'est pas toujours facile de trouver un langage compréhensible pour eux) ...*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière de l'âge officiel de la retraite vers le service volontaire des plus vulnérables,*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière du prestige académique et social, vers un projet éducatif où nous apprécierons le privilège de travailler avec les pauvres, (j'ai été édifié par un Frère Directeur de Barcelone que j'avais eu comme novice, et qui faisait tout pour faire accepter par des parents de la bonne société acceptent de recevoir aussi dans l'école de leur fils, des enfants réputés difficiles).*
- ✓ *Au-delà de la frontière de l'individualisme pour parvenir à des engagements communautaires de service*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière du découragement, vers un horizon d'espérance engagée dans le projet salvifique de dieu ; (il n'est pas facile de poursuivre des projets humainement peu voyants)*
- ✓ *Aller au-delà de la frontière des structures préétablies afin de générer un espace de liberté et de créativité apostolique ; - Je garde un profond souvenir de Frère Achille, un frère malgache et mon parrain de prise d'habit, dans la communauté qui m'a accueilli en arrivant à la Grande Ile, en 1966, qui, après sa classe, avec d'autres jeunes, a organisé*

l'alphabétisation des adultes du quartier, tout à côté de l'école, chose très inhabituelle à cette époque

...

Un processus nous est suggéré :

- *Au cours des 7 prochaines années, **chaque Frère intègre dans son projet personnel annuel un engagement concret, discerné en communauté, en relation avec la métaphore de la frontière.***
- *De manière semblable chaque communauté **envisage dans son projet communautaire quoi faire pour « aller au-delà de la frontière »**.*

L'expression maximale de communion dans notre Institut, nous engage à nous lancer sans réticence dans cette voie de la communion pour la mission, dans la confiance, la hardiesse, la créativité.

Et le Chapitre ajoute la proposition 19 :

*Chaque District, dans le Chapitre qui suit le Chapitre général (mai 2014-mai 2015), **étudie les possibilités d'ouvrir une œuvre nouvelle où Frères et/ou Associés répondent à l'une ou l'autre des frontières énumérées antérieurement afin de la proposer à la Région.***

5 - Un engagement de toute la communauté

Dans nos latitudes on trouve souvent des réticences au niveau des personnes. Je reprends la question **Qui doit prendre les devants pour être instrument de communion entre la communauté et les laïcs ?** être un moteur dans l'animation pastorale ? pour y répondre autrement. Facilement on délègue ce souci au **directeur**. C'est vrai que l'autorité lui donne des facilités pour le faire mais aussi des contraintes liées à sa fonction et entraîne des arrières pensées. Permettez-moi de parler en nom propre. Mon expérience est que la **position de simple Frère**, tout engagé dans l'éducation, sans titres ni autorité spécifique mais appuyé par la communauté et par le Directeur, **est la meilleure situation** pour transformer peu à peu l'esprit de nos collaborateurs et en engager un nombre significatif à entrer pleinement dans

l'esprit lasallien. C'est ainsi que mes années de professeur et enseignant dans une grande institution m'ont permis d'initier des groupes de professeurs lasalliens d'abord, puis des Signum Fidei, et avec eux, des groupes de jeunes lasalliens. J'étais libre pour approfondir avec eux la Bible, la vie de Jean Bte de la Salle, le sens de l'Eglise. Pour faire avec eux de l'alphabétisation, des camps de travail, en y incluant des jeunes de notre école. Libre pour organiser avec les professeurs qui le voulaient, des pèlerinages de jeunes en nous appuyant sur les Messages du Pape pour les JMJ. Le Directeur s'y lançait à fond. Les jeunes et les éducateurs sentaient que la communauté nous appuyait, surtout les directeurs successifs que nous invitions volontiers à leur parler et qui partageaient nos détentes quand ils le pouvaient. Et en me donnant à cette mission auprès de nos collaborateurs adultes, **ma propre identité de Frère se sentait raffermie et enrichie.**

Je pourrais en dire autant de l'accompagnement des aspirantes des Sœurs Guadeloupaines qui venaient d'arriver dans l'île, puis les Sœurs elles mêmes. Cette mission inespérée m'a d'ailleurs été confiée par le Visiteur d'alors alors que mon esprit était loin de tout cela. En relisant tout cela je vois que c'était **l'œuvre de Dieu** car tout s'enchaînait sans avoir rien prévu. Et on arrivait à bout de toutes les épreuves. Je réalisais ce qu'a dit Jésus : « *il y a plus de joie à donner qu'à recevoir* » car il est bien connu que celui qui se donne reçoit plus que ce qu'il donne.

Ce disant je ne minimise pas le rôle de l'autorité qui est fondamental et indispensable, car c'est elle qui permet cette liberté d'esprit et dans l'agir et l'accompagne. Une autorité qui ne se sent ni « jalouse » ni frustrée dans ses prérogatives parce que d'autres ont de l'influence sur les éducateurs. Cela me fait penser à l'attitude généreuse de Moïse quand Josué récriminait que d'autres que son maître prophétisaient ou l'attitude de Jésus quand ses disciples lui rapportent que d'autres qu'eux baptisent en son nom. Tout ce qui fait du bien doit la réjouir et en faisant un vrai service, l'autorité aura soin d'apporter conseil et soutien. C'est ainsi que se construit l'ensemble et l'association en vue de la mission commune.

II. LE SERVICE DE L'AUTORITÉ COMME SOURCE DE COMMUNION

Les chapitres 7, 8 et 9 traitent des différentes structures ou organisations dans l'Institut dans le service de l'autorité. Le Chapitre Général (ch. 7), le gouvernement Central (le Frère Supérieur et ses Conseillers) ch. 8, et les organisations territoriales : le District et la Région

(ch. 9). Ces structures ont reçu peu de modifications. Il y a cependant quelques modifications ou ajouts notables

- RR 109- 110 deux articles qui encadrent tout l'exercice de l'autorité et en donnent le sens et l'exercice.

Et un certain nombre qui concerne l'importance de la mission Lasallienne en y incluant nos partenaires :

- 114.2 Le Chapitre Général se laisse interpeller par les rapports des différentes instances de la mission lasallienne.
- 132.1 Les responsables du District et des œuvres du District développent la communion entre les personnes engagées dans la mission éducative : les Frères, les Associés et les partenaires.
- 133.6-7 pour la formation lasallienne des Partenaires ou les structures de la MEL
- 137.1 c'est le parallèle du 114,2 mais pour le chapitre du District.
- 142.3 sur les rencontres Frères-laïcs.
- 147.1 Relations du F.V. et son conseil et le lien avec les instances de la MEL.

Dans ces trois chapitres il s'agit de **l'exercice de l'autorité**. D'emblée on nous indique que les Frères doivent « *considérer la fonction d'autorité comme un **service communautaire*** » qui « *doit développer la **communio**n entre tous* ». L'exercice de l'autorité vise « *la **promotion de la vitalité** dans l'Institut, l'**efficacité de sa mission** et l'**interdépendance** entre les parties qui la composent* » R111

Que vise l'exercice de l'autorité ?

1. Donner vie et cohésion à tout le Corps.

Souvent en effet, les Districts ou même les communautés se sentent peu en communion les unes avec les autres. Les problèmes locaux de notre mission accaparent notre horizon et notre sentir Communauté peine à traverser les barrières des pays et des cultures différentes. « Diviser pour régner » c'était la devise de certains conquérants. Et à l'envers, « l'union fait la force ». Le danger du cloisonnement existe partout où le partage des responsabilités et des services nécessite une certaine spécialisation ou encore où l'étendue de la Communauté rend difficile la communication. Qui dit cloisonnement, division, dit fragilité. Cette fragilité est accentuée par le nombre réduit des Frères dans nos Communautés.

Saint Paul le sentait déjà dans ses communautés. Il donne l'exemple très parlant du corps humain « la main peut-elle dire au pied je n'ai pas besoin de toi ? »... Les membres les plus faibles se sentent porter par les plus forts, ceux qui manquent d'honneur sont ceux que nous traitons avec plus d'égards... car ils ont tous leur place et participent au bien commun. Ainsi le corps corrige la tendance universelle au règne du plus fort ou du plus en vue. Se sentir membre d'une grande Communauté (le District, la Région, Institut) nous aidera à mieux porter nos fragilités mais aussi à mettre en valeur nos potentialités. Même si un grand corps est plus lourd à porter et a des inerties propres, il a aussi beaucoup d'atouts que ne possèdent pas les petites structures.

Nous pouvons avoir des exemples de cela avec les **projets communs** à une région : CELAF, noviciat, mais aussi les projets communs : **au sud Soudan**, et dans ce cas c'est un projet commun entre Congrégations, une première dans l'Eglise. Nous pouvons voir cette tendance à l'union aussi dans d'autres domaines du monde moderne. La tendance de l'économie est de se regrouper en groupes plus grands, avec plus de moyens pour se moderniser et trouver leur voie, sans cependant tomber dans l'excès contraire du mastodonte ou des grandes multinationales qui font peur et qui sont presque incapables d'évoluer. Dans le domaine de la politique également avec les structures supranationales... Plus près de nous, nous voyons la tendance dans notre Institut à unir des districts en des structures plus viables. Nous venons de le voir avec la formation du District de Centre Afrique.

Mais pour que ces structures d'unité soient fécondes plus que paralysantes il faut un certain nombre de qualités et qu'elles aient une visée en syntonie profonde avec le Corps. Se sentir vraiment uni à tout le Corps. Une communauté doit communier à tout ce qui se passe dans le Corps, prier pour lui, les Frères en difficulté. Un peu comme dans l'Eglise. Dans ses structures d'unité chacun doit se sentir concerné et donc responsable, apportant sa contribution avec diligence et simplicité. Cela signifie aussi donc, être prêt à des sacrifices et pour un petit district, la « perte » d'un Frère pour un service commun peut être fortement ressentie. L'autorité favorise donc **le sens d'appartenance et l'union**.

2. L'autorité a en vue de l'efficacité de la mission.

Nous recevons du Seigneur la mission dans une grande communauté qui assure les divers services – ministères – de la mission commune. Notre engagement envers Dieu est aussi un engagement envers nos Frères à vivre ensemble et par association la même mission. Les textes sur nos vœux insistent sur leur impacte communautaire, sur la volonté de **construire une Communauté pour la Mission commune**, quelque soit l'âge et la fonction. Tel est le plan de Dieu : former une Communauté d'Évangélisateurs qui en se conformant au Christ se dédient corps et âme aux enfants et aux jeunes surtout les plus démunis. Qui dit communauté dit exercice de la communion entre tous ses membres, ce qui est le propre de l'exercice de l'autorité.

- *R 132 (Le District) manifeste et entretient l'union fraternelle qui permet à tous, communautés et Frères, de se venir en aide pour porter ensemble la responsabilité de leur vie et de leur tâche apostolique.*
Aussi la mission première des responsables du District est-elle de promouvoir l'unité et la participation active des Frères et des communautés, et par ce moyen, d'assurer la valeur et l'efficacité de leur témoignage au sein de l'Eglise locale.
- Et pour le Frère Régional : *R 136.2 Il favorise le lien entre les FV de la Région et les soutient dans leur mission.... Il développe la coopération et l'interdépendance au sein de la Région.*

3. L'autorité : un exercice d'obéissance.

Nous ne sommes pas habitués à la voir ainsi. Le chapitre sur la Consécration indiquait la manière de vivre *l'obéissance comme communion aux sentiments et attitudes du Christ*. Les chapitres 7 à 9, et déjà l'introduction art 109-110, nous font voir que l'exercice de ***l'autorité est aussi un exercice de l'obéissance***, mais à un autre niveau. « *A tous les niveaux de l'Institut, les Frères exerçant une autorité se laissent guider par l'Esprit Saint dans la recherche et l'accomplissement de la volonté de Dieu.* » R 109 Le vrai guide à suivre est l'Esprit Saint. Tous nous devons chercher à accomplir la volonté de Dieu. Tous, **nous avons des médiations** pour la découvrir. Pour les Frères : les Supérieurs, la propre Règle ou les appels de l'Eglise et du monde, sont des médiations. Pour ceux qui exercent une autorité : « l'avis des Frères » est aussi une médiation pour « percevoir ensemble le projet de Dieu » R 110.2

Le Frère Alvaro disait dans une assemblée de l'USG (mai 2013)

« Notre modèle à nous (de l'autorité –obéissance) est centré sur la fraternité qui donne la préférence aux relations fraternelles basées sur l'égalité, le respect et le dialogue. Et cela se reflète dans le binôme autorité-obéissance, que nous devons situer non dans une dimension verticale avec l'autorité en haut et l'obéissance en bas, mais dans une dimension horizontale où l'autorité et l'obéissance au même niveau, cherchent ensemble à découvrir et à accomplir la Volonté de Dieu comme objectif final et absolu de notre vie. » Le supérieur n'a pas de réponse à tout, et donc se met aussi à l'écoute de l'Esprit. Cette humble recherche, ensemble, de la volonté de Dieu fortifie le sens de l'autorité et lui évite l'arbitraire. J'aime voir cela dans la structure de la **Communauté Centrale**, du Frère Supérieur et ses Frères Conseillers formant une communauté au Centre de l'Institut, donnant l'image communautaire fondamentale, comme une icône pour tout l'Institut.

124. Constitués en communauté au centre de l'Institut, le Frère Supérieur général et ses Conseillers symbolisent l'unité et s'emploient à assurer la fidélité du Corps entier à la foi de l'Église, aux directives du Saint-Siège et au charisme vivant du Fondateur.

124.1 Le Frère Supérieur général et ses Conseillers ont pour mission de développer la communion et l'interdépendance au sein de l'Institut. Dans leurs efforts pour créer et pour maintenir les structures nécessaires à l'unité de l'Institut et à l'efficacité de son action, ils portent aux personnes une attention prioritaire.

De la Salle le disait à sa manière lorsqu'il insistait auprès de ses Frères que ce qu'ils faisaient était **l'œuvre de Dieu**, personne n'est propriétaire du projet de Dieu mais cependant « *le Seigneur a voulu remettre entre les mains des Frères la destinée de l'Institut* » R154 et c'est ensemble, unis aux Lasalliens que les Frères trouvons la source d'inspiration pour relever les défis que traverse l'Institut (cf. R 154-155). Agir ainsi signifie mettre en œuvre l'esprit de foi, qui est une école de désappropriation pour savoir accepter, non notre projet, mais celui de Dieu. Cela demande **écoute, dialogue, discernement** non seulement avec nos Frères mais aussi avec ceux qui partagent notre mission afin de la rendre conforme à l'Évangile. Cela est nouveau. La Règle demande cela aux diverses instances de l'autorité :

- ✓ au Chapitre Général RR 114.2 (« *il se laisse interpellé par les diverses instances de la mission lasallienne* »),
- ✓ au Chapitre de district (137.1),
- ✓ au Frère Visiteur (132.1). Et cela demande du temps et **de l'humilité**.

Le Frère Mauro Supérieur des Capucins, disait dans une rencontre : *« Souvent je me rends compte qu'il est fort utile de dire à son Conseil : « Aujourd'hui, nous voulons avoir uniquement un premier échange d'idées sur ce sujet et non pas prendre des décisions. Prenons du temps pour discerner ! » (dans l'USG 22 oct. 2013) L'urgence ne doit pas nous laisser tomber dans la précipitation. Pour ceux qui ont le service de l'autorité le rôle est souvent délicat car facilement on a tendance de prendre des modèles et styles « mondains » selon le langage du Pape François, où l'apparence et la réussite matérielle prend souvent le pas sur le service humble à la manière de Jésus. C'est que l'écoute, la recherche humble de la volonté de Dieu demande du **courage** et nous n'est pas toujours la solution la plus visible et la plus simple. Parfois le Fr. Visiteur (et le Conseil) aura à résister à des pressions très humaines, à décider sur des sujets délicats : Cette école doit-on ou non la fermer ? Accéder ou non à telle demande. Quel Frère envoyer aux études supérieures ? sur quels critères ?*

4 – Rendre le service de la décision

L'exercice de l'autorité doit avoir un effet d'**entraîner, être un animateur**. Nous en avons parlé longuement dans la première causerie : le Frère Instrument de communion. Animer, c'est donner une âme, un élan, un encouragement qui donne forces pour l'action. Mais il le fait aussi et en particulier par le **service de la décision** qui libère. Voici ce que dit le P. Benoît Griège, Supérieur Général des augustins : *« Rendre le service de la décision. Il y a une attitude qui s'avère risquée et nuisible pour la vie religieuse : l'indécision. Il est nécessaire comme le dit notre Règle de Vie, que le Supérieur « rende le service de la décision ». Il y a quelque chose d'éminemment libérateur quand une décision est prise ».* (après le temps de réflexion et de discernement)

Il y a de grandes décisions qui sont le début d'une grande aventure, d'un grand projet. Elles entraînent et sont marquées du signe du **courage**. Il en faut car il y a dans l'homme une grande capacité de résilience, de réaction. Notre culture malgache est fameuse à ce propos. On est capable de dire oui le temps qu'il le faut, mais on ne bouge pas. C'est le fameux « moramora » qui étonne bien des voyageurs qui arrivent à notre Île. Le Frère John Johnston nous le disait à sa manière : Dans nos décisions il ne faut pas être à la traîne, agir en termes de **réaction**, mais savoir devancer en prenant l'initiative, ce qu'il appelait **pro action**. Celui qui

ne fait que réagir est toujours un perdant car il est à la défensive. Celui qui est **proactif** est celui qui devance le jeu de l'autre et a des chances de gagner. ...

Ils (les Supérieurs) choisissent les responsables et ils encouragent et suscitent les initiatives créatrices. R 125

Celui qui est investi d'autorité se montrera un vrai animateur quand lui-même sera pénétré du **charisme du Fondateur**. Ainsi dans le cadre du retour au charisme de l'Institut, le Chapitre Général ne craignait pas d'inviter les responsables des districts d'évaluer l'évolution de leurs œuvres afin qu'elles fassent du « *service direct des pauvres une priorité effective* » R 1987, 40,a. La RR vise le même objectif et ouvre des perspectives nouvelles :

RR 29.1 : « *Les Régions et les Districts élaborent des plans qui permettent à l'ensemble de leurs œuvres d'être réellement engagées en faveur des pauvres et contre les causes de la pauvreté.* (cela pourrait par exemple être favoriser l'accès au travail des jeunes par un changement de certaines au moins de nos œuvres pour y inclure des formes plus pratiques ou techniques)

Ces plans incluent la coopération entre congrégations... et favorisent la mission partagée pour qu'elle s'ouvre davantage au service des pauvres. »

Ce n'est pas simple, surtout dans nos latitudes car il y a bien des impératifs à tenir en compte :

- ✓ L'autofinancement dans nos districts
- ✓ Obtenir des moyens afin de pouvoir venir en aide les écoles pauvres et faire des pauvres des leaders naturels dans leur milieu.
- ✓ Le risque de la déviation de notre charisme si toutes les œuvres visent une clientèle aisée ou si la rentabilité est notre seul critère.
- ✓ Le risque de l'embourgeoisement (ou mondanisation) par l'adoption facile des critères dominants : l'efficacité, la recherche de la reconnaissance sociale, une certaine manque de confiance dans le Seigneur.

JBDL lui, a suivi le conseil du P. Barré de ne pas « fonder » des écoles pour les pauvres car alors elles « fondraient », mais il a fondé sur la Providence de Dieu qui ne délaisse pas son œuvre. Comment concilier confiance dans la Providence sans tomber dans l'insouciance coupable ni dans la recherche des appuis purement humains ?

5 – L'exercice de l'autorité favorise la créativité

Un certain **type d'obéissance-autorité** chez des Frères, ressemble plus à la **gestion d'un administrateur de l'Etat** qu'à celui d'un apôtre de l'Evangile ou d'un créateur d'entreprise. On se contente d'administrer, sans se mouiller dans les solutions délicates ou qui demandent des initiatives risquées. Le Chapitre de 1967 insistait beaucoup sur la **créativité dans la mission, dans les manières de vivre et témoigner l'Evangile**, sur l'inculturation de celui-ci dans les peuples nouveaux. Le souffle de l'Esprit qui avait soufflé pendant le Concile Vatican II était dans toutes les bouches. Il fallait être à l'écoute des signes de l'Esprit qui se manifestait partout.

Nous sommes devenus plus conservateurs plus vigilants et exigeants aussi, car nous avons acquis de l'expérience. L'âge moyen des Frères y est pour beaucoup avec toutes les contraintes que cela entraîne, nous avons aussi appris de nos erreurs et de nos excès (après 67 il y a eu beaucoup d'expériences qui n'ont pas été toutes positives) et la vie nous a appris à être plus vigilants, mais cependant l'esprit de créativité et de rénovation figure toujours dans nos Règles :

- ✓ *« Au terme du processus d'écoute, de dialogue fraternel et de discernement communautaire, il leur revient d'assumer toutes leurs responsabilités en prenant les décisions et en **impulsant les initiatives nécessaires... en fidélité à son charisme** » R 110.4*
- ✓ *« Dans leur façon de gouverner, le Frère Supérieur Général et ses Conseillers font appel au dynamisme prophétique... » « Ils **encouragent et suscitent les initiatives créatrices** ... Ils sont porteurs d'espérance et ils partagent leur conviction avec les Frères » R 125*
- ✓ *« Le chapitre du District se laisse interpeller par les diverses instances de la Mission Lasallienne » R 137.1*

L'Institut a pris de l'embonpoint surtout dans les Districts pauvres en ressources (humaines, économiques) Nous sommes parfois devenus timorés dans la créativité et dans la confiance à l'Esprit. Il s'agit d'assurer les arrières... C'est le temps de nous ouvrir à la **solidarité** entre tous. Solidaires, nous avons plus de liberté de création, témoin le projet « 100+ » ou la création d'une communauté inter congrégationnelle au Sud Soudan, mais aussi les invitations du Secrétariat pour la Solidarité et le développement où on nous invite à être créatifs pour le

ANNEXE 1

Je voudrais aussi ajouter quelques pensées tirées des conférences faites par le **Frère Álvaro** dans notre district de Madagascar pendant la première semaine de nos réunions, du 6 au 13 août 2015. La sixième conférence portait sur **l'autorité comme service**. Il prend pour base la lettre de 1714. J'en donne quelques extraits.

« Tout au long de l'histoire de la vie religieuse, différents modèles d'autorité sont apparus, les uns plus centrés sur la figure du père comme l'abbé dans les ordres monastiques, d'autres avec des caractéristiques militaires... La nôtre est un modèle axé sur la fraternité qui donne la préférence à des relations fraternelles fondées sur l'égalité le respect et le dialogue. Et cela se reflète dans le binôme autorité-obéissance, que nous devons situer non dans une dimension verticale avec l'autorité au-dessus et l'obéissance en dessous, mais dans une dimension horizontale où autorité et obéissance, au même niveau cherchent ensemble à découvrir et accomplir la Volonté de dieu comme objectif final et absolu de nos vies.

Une icône évangélique

Jésus nous propose un nouveau style de pouvoir. Celui-ci doit passer du pouvoir-domination au pouvoir-service....Le pouvoir doit être transformé et révolutionné intérieurement... « Pour vous...que le plus grand prenne la place du plus jeune et celui qui commande la place de celui qui sert » ...Lc 22, 24-27

Comme l'a très bien exprimé Clodovis Boff, Jésus, pour indiquer le sens qu'il confère au pouvoir, emploie paradoxalement un vocabulaire d'infériorité : l'enfant, le serviteur, l'esclave. Même si nous ne le croyons pas, ceux-ci devraient être des icônes en pensant à notre ministère de gouvernement. Il s'agit d'une autorité-obéissance comme celle de Jésus qui établit avec ses apôtres des relations d'amitié plutôt que des structures de gouvernement...

Il s'agit d'une autorité qui proclame la Bonne Nouvelle que Dieu et notre Père et que nous sommes tous frères, appelés dès lors à nous aimer les uns les autres comme Lui nous a aimés. (1Jn3,21 ;Ph2,5-9) C'est une autorité qui finit par être don de la vie pour ceux que le Père nous a confiés (1Jn 3,16)....

Il est important de partir du principe que tous... nous sommes responsables de la vie fraternelle et de la mission, et tous nous devons chercher à obéir à l'autorité ultime de la Volonté de Dieu discernée communautairement. Si une différence est établie, celle-ci est

*d'ordre fonctionnel. En fait, personne n'est supérieur mais **assume** la fonction de supérieur. Il s'agit d'un état temporaire qui affecte à une fonction et non d'une qualité permanente de l'être.*

Notre premier sentiment en tant qu'animateurs de nos Frères est que la chose principale est d'être des Frères et que le fait d'être supérieur est un adjectif, certainement important, mais temporaire et subordonné. Frère est le substantif. Frère qui écoute, qui respecte, qui comprend, qui anime, qui confie à Dieu le ministère et les besoins de ses Frères, encourageant lors du discernement des signes des temps, des réponses créatives, de la fidélité aux valeurs de l'Évangile, ouvert aux cris des pauvres et aux besoins des jeunes.

Je cite simplement *les principes qui doivent guider l'autorité comme service* qu'il nous donne :

- *La personne au-dessus des structures*
- *L'ouverture à la réalité* (la regarder dans la fidélité à notre charisme)
- *La médiation des jeunes*
- *L'écoute des pauvres*
- *L'association avec les laïcs*

&&&&&&&&&&&&&&&&

ANNEXE 2

Dans le cadre de la créativité voici des propositions de la circulaire 469 (sur le 45^e Chapitre Général) Toute la Circulaire est à revoir. Les 32 premières propositions concernent notre engagement pour la Mission, notre vie de Frères et la créativité en union avec les lasalliens. Les mentions sur l'Association sont multiples.

Proposition 4 ...

Etre au sein de la famille Lasallienne...signes et promoteurs de la fraternité et du don gratuit de soi pour le service éducatif avec les pauvres.

Accompagner et se laisser accompagner par les laïcs dans leur itinéraire respectif d'éducateurs lasalliens.

Stimuler et accueillir l'apport spécifique des laïcs au charisme lasallien.

Proposition 6

(pour promouvoir et renforcer un réseau stratégique pour l'association à tous les niveaux de l'Institut)

Pour cela :

Chaque district aura une personne ou une équipe chargée de cette mission. Cette personne ou équipe sera en réseau avec la Région et le centre de l'Institut.

Proposition 8

L'Institut appuie la priorité 3.1.1 de l'AIMEL 2013 : « Assurer et accompagner le expériences significatives de l'association dans toutes les œuvres lasalliennes »

Proposition 10

Appuie la représentation des Jeunes Lasalliens dans des structures du District et de la Région

Proposition 12 : Création du CIMEL (Conseil International...)

Proposition 14

L'Institut...s'engage à renforcer l'engagement des lasalliens, ...

Proposition 16

La formation initiale des Frères aura pour priorité la préparation de nouveaux Frères comme catéchiste. De plus, la formation permanente mettra l'accent sur le Frère en tant que catéchiste.

Proposition 17

Le Supérieur général et son Conseil travailleront avec le secrétariat de la MEL à la rédaction d'une Déclaration sur la pédagogie lasallienne qui exprime les caractéristiques particulière de nos pratiques pédagogiques au XXI^e siècle.

Proposition 19

Chaque Région de l'Institut, avant la réunion inter capitulaire, met en route une initiative nouvelle qui réponde effectivement à l'un ou l'autre besoin exprimé dans la métaphore de la frontière et détermine le processus pour l'établir et la gérer.

3.27 Le processus suivant est suggéré:

- Au cours des sept prochaines années chaque Frère intègre dans son projet personnel annuel un engagement concret, discerné en communauté, en relation avec la métaphore de la frontière ;
- De manière semblable chaque communauté envisage dans son projet communautaire quoi faire pour «aller au-delà de la frontière » ;

Proposition 19 (en entier)

Chaque Région de l'Institut, avant la réunion inter capitulaire, met en route une initiative nouvelle qui réponde effectivement à l'un ou l'autre besoin exprimé dans la métaphore de la frontière et détermine le processus pour l'établir et la gérer.

- **Chaque District, dans le Chapitre qui suit le Chapitre général (mai 2014- mai 2015), étudie les possibilités d'ouvrir une œuvre nouvelle où Frères et / ou Associés répondent à l'une ou l'autre des frontières énumérées antérieurement afin de la proposer à la Région ;**
- **Chaque Région présentera le rapport sur la mise en route de ou des œuvres durant la réunion inter capitulaire**
- Le Supérieur général nommera un coordinateur pour accompagner ces initiatives.

Proposition 21

Chaque Région assurera la coordination d'un réseau de Frères et de Partenaires responsables de la pastorale des vocations avec un accent sur la vie de Frère.

Proposition 27

Le centre de l'Institut garantira l'existence d'une communauté internationale de Frères et Volontaires dans chaque Région afin d'offrir un lieu de discernement vocationnel dans le cadre d'une vie communautaire significative au service des plus pauvres.

Proposition 28

Chaque District renforce ou crée des programmes de formation des formateurs, Frères et Laïcs, pour la mission lasallienne, afin de constituer des équipes de personnes ressources au niveau local, qui puissent former et accompagner de façon efficace tous les acteurs de la mission.

Proposition 29

Chaque Région,..., prendra en charge la formation des Frères et des laïcs qui collaborent, maintenant et à l'avenir, à la formation à la vie du frère.

Proposition 30 :

« culture de l'accompagnement » pour tous les lasalliens tout au long de leur vie.

III- L'AUTORITÉ COMME SERVICE

Au début de la section qui traite de l'autorité et du Gouvernement dans l'Institut il y a une citation de l'Evangile de Luc au chap. 22,24-27 :

« Ils arrivèrent à se quereller sur celui d'entre eux qui leur semblait le plus grand. Jésus leur dit « les rois des nations agissent avec elles en seigneurs. Pour vous, rien de tel, mais que le plus grand parmi vous prenne la place du plus jeune, et celui qui commande la place de celui qui sert » L'autorité telle que l'a voulue Jésus est un service. « Je ne suis pas venu pour être servi mais pour servir » dira-t-il aussi.

« Rassemblés en communauté les Frères, à la suite de Jésus-Christ, considèrent l'autorité comme un service » (R 109) une autorité qui consulte, discerne et prend des décisions.

Dans le CIL de Rome, le **Frère Supérieur Schieler nous a partagé son expérience de l'autorité**, comme **simple Frère** et comme **responsable de District**. Je voudrais citer quelques extraits qui me semblent pertinents pour nous. (dans Le Gouvernement comme service de l'autorité, 20 nov 2014)

... « Je vous présente mon itinéraire selon ma compréhension du rôle assigné à l'obéissance et à l'autorité...

A 25 ans, je finissais mes trois premières années d'enseignement dans une école de banlieue de classe sociale moyenne. Ce fut une très bonne expérience. J'aimais les étudiants, les enseignants et mon travail. Je vivais en communauté avec 32 Frères dont certains sont

devenus de proches amis. Je pouvais maintenir le contact avec ma famille parce que mon école était dans ma ville de naissance. Heureusement, cela m'a poussé à une plus profonde réflexion sur la signification de ce qu'être Frère, comme exprimé dans notre formule de vœu. Je me suis rapidement rendu compte que j'étais trop jeune pour avoir une telle attitude d'appartenance. Nous sommes appelés Frères des Ecoles Chrétiennes, et non d'une école particulière. Plus important encore, chaque année quand je renouvelais mes vœux temporaires, la phrase, « service éducatif des pauvres », était une épine dans le flanc, un caillou dans ma chaussure. Avais-je pris très au sérieux notre engagement pour le service éducatif des pauvres ? Cette réflexion a surgi au même moment que mon Visiteur a envoyé une lettre au District demandant des volontaires pour le District de Philippines. Un District avec lequel nous venions de commencer un jumelage.

Je ne connaissais rien des Philippines ; et je n'étais même pas sûr de la localisation du pays. Le risque de faire quelque chose hors de mon tempérament m'intriguait. Ainsi, je fus volontaire en 1975 sachant que je ne pouvais retourner aux Etats-Unis pendant quatre ans. Et à 25 ans, quatre ans me paraissaient une très longue durée.

La décision est apparue comme un moment et une période significatifs de ma vie. La décision m'a ouvert de nouveaux horizons à plusieurs niveaux comme ce fut le cas pour tout Frère qui quitte son propre milieu pour un autre. Cela inclue l'exposition à de nouvelles et différentes cultures, l'interaction avec d'autres religieux et religieuses, conflit/confrontation avec le gouvernement et le système politique qui était une loi martiale en ces années aux Philippines, engagement avec des conférences nationales et associations de responsables religieux et de l'éducation catholique et, par-dessus tout, la première expérience réelle de travailler avec les pauvres et d'apprendre d'eux.

La décision d'aller aux Philippines, involontairement, me permit de commencer à tisser plusieurs fils qui formaient l'étoffe qui allait devenir notre Règle de 1987. Certains de ces fils, dont j'étais témoin aux Philippines et dans ma vie personnelle, étaient le rôle des laïcs dans la mission et l'émergence de la Famille Lasallienne, le Frère en situation minoritaire dans l'institution éducative, les éléments constitutifs de notre vocation, les appels successifs de Dieu dans notre vie, l'insertion dans l'église locale, l'inculturation et les jeunes églises. Permettez-moi de prendre juste deux de ces éléments comme exemple. Quand, dans ma vie, ai-je fait l'expérience de l'intégration des éléments constitutifs de notre vocation et la manière dont j'ai compris l'idée des appels successifs dans nos vies comme Frères ?

J'ai fait l'expérience de l'intégration quand j'ai servi comme Directeur Général des écoles pour le diocèse local dans l'île de Mindanao et vivant en communauté avec trois autres

Frères. Dans cet apostolat, je fus très proche de notre charisme éducatif de travailler pour la classe ouvrière et les pauvres. Les enfants dans les 13 écoles rurales du diocèse étaient fils et filles de métayers, d'ouvriers des usines et de pêcheurs. J'ai également fait ma première expérience de vivre dans une petite communauté de Frères. Sur une période de dix ans, je suis passé de la vie dans une communauté de 80 Frères au scolasticat, à une de 30 Frères dans ma première mission d'enseignement et à une communauté de quatre. Dans cette transition d'une grande communauté à une petite, j'ai appris que j'étais autant responsable et je dois rendre compte de la vie et de la croissance de la communauté que le Frère qui m'était proche. Plus tard, j'ai reconnu la dimension communautaire de nos vœux. Nous ne faisons pas nos vœux seulement pour Dieu. Nous les faisons aussi les uns pour les autres. Notre engagement pour Dieu est réel dans la mesure où celui des uns envers les autres est réel. Revoyant le passé, je reconnais les appels successifs dans ma vie ...Ainsi, avec le recul, de ces expériences, j'ai appris ce que nous savons tous aujourd'hui. L'obéissance est notre volonté d'écouter ce que Dieu demande de nous. Et pour ce faire, nous avons besoin d'être en dialogue pas seulement avec Dieu dans la prière mais aussi avec les gens, les lieux et les événements que Dieu met devant nous. »

Un dernier exemple de quand l'obéissance fut défi personnel pour moi. En 1984, mon Visiteur aux Etats-Unis me demanda de quitter les Philippines pour revenir au pays afin de servir comme Directeur-Adjoint d'une école supérieure... Je ne voulais pas accepter cette affectation et j'y ai opposé ma résistance. Je croyais que cela allait contre tout ce que j'essayais de vivre dans ma vocation pendant la décennie écoulée. Après plusieurs échanges de lettres le Visiteur en définitive a dit qu'il me revenait de prendre la décision. Il avait mis en marche le processus de discernement en faisant clairement part de son désir de me voir accepter l'affectation mais au terme, il était en train de me laisser la décision à prendre. Il m'a offert la chance d'une réflexion personnelle sur le rôle de l'obéissance dans ma vie de Frère. Non pas la simple obéissance consistant à obéir au désir de mon supérieur, mais l'obéissance en tant qu'effort d'écoute de la voix de Dieu. J'ai accepté cette affectation. Ce ne fut pas une période heureuse pour moi. Je n'ai pas aimé l'affectation, mais je l'ai assumée. En regardant en arrière, je crois que Dieu m'invitait d'accéder à la maturité de mon état de disciple. »

Comme il nous l'explique par la suite, le Supérieur en dialogue avec lui, l'a aidé à discerner de nouveaux appels de Dieu dans sa vie, pas nécessairement agréables, et en y répondant il a découvert de nouveaux sens à sa vie de Frère.

Pour l'exercice de l'autorité au service de la mission, le Frère Supérieur nous a donné aussi un exemple.

... Voici un deuxième exemple. Certains d'entre vous connaissent Frère Charles Kitson, ancien Secrétaire de l'Institut pour la Famille Lasallienne et Association. Quand Frère Alvaro lui demanda d'être le secrétaire, il a voulu décliner, il voulait dire non. Il était dans un ministère de service direct aux pauvres et était un membre efficace non seulement de la première école de San Miguel aux États-Unis; sa présence est également forte dans d'autres aspects de la vie du District. Mais il m'a dit plus tard. « Si je disais non à cette demande, je savais que chaque année, lors du renouvellement des vœux le dimanche de la Trinité, les vœux et mon acte de consécration à suivre Jésus comme Frère des écoles chrétiennes seraient de moins en moins signifiants pour moi. »

Et de conclure : ... *« Dans chacun de ces exemples, être disciple de Jésus est le lieu où d'apprentissage de l'obéissance comme une réponse à la volonté de Dieu ».*

Dans son introduction aux 3 chapitres du Gouvernement nous trouvons le sens général de l'autorité à la suite du Christ : *« A la suite de Jésus-Christ, serviteur de ses frères et instruits par l'exemple de leur Fondateur, les Frères considèrent la fonction de l'autorité comme un service communautaire » (R111)*

Je pense que tous nous avons eu de expériences semblables : à la fois des bienfaits inespérés de l'acceptation d'une obéissance acceptée et assumée même si elle a brisé bien des fibres de notre sensibilité et si son acceptation initiale n'a pas été facile pour nous. Et d'autre part de décisions de Supérieurs qui, après coup nous avons vu que ce n'était pas les meilleures décisions qu'il aurait fallu prendre. Ceci nous fait voir deux aspects complémentaires. Le premier au plan personnel vérifie la parole de l'Écriture : *« Nous savons que pour ceux qui aiment Dieu, tout concourt au bien » Rm 8, 28* Ce sont ces appels successifs que Dieu nous fait entendre à travers les événements les plus divers. Et à travers eux il dirige notre action et la rend féconde, comme La Salle lui-même en fit l'expérience à bien de reprises. La seconde vise le Supérieur, pour qu'il ne présume pas de ses forces et s'engage comme La Salle *« dans des processus de consultation de discernement et de prise de décision (aidant) les Frères à vivre l'exercice de l'autorité dans un esprit de coresponsabilité et de subsidiarité » (R 110)*

Evolution de l'autorité comme service.

Le passage de l'évangile de Luc en introduction à notre Livre du Gouvernement, nous donne la vision de Jésus sur l'autorité : un service. Sa vie l'explicite : longues heures de prédication et d'attention à ceux qui venaient à lui pour se faire guérir, accueil inconditionnel, mais aussi

patience et amour actif pour ses opposants. Pour les inconditionnels, (disciples, apôtres) exigences de dépassement et de croissance en proposant des objectifs ou une vision des choses qui parfois les déroutent. Après le départ de Jésus, avec la force de l'Esprit Saint, les apôtres ont exercé l'autorité non sans tâtonnements ni tiraillements. Nous le voyons par exemple dans l'anecdote que Paul nous raconte dans son altercation avec Pierre. La compréhension par l'Institut de notre gouvernance et de l'autorité a évolué au cours de notre histoire récente. Le Chapitre de 1966 a introduit le mot clé de **subsidiarité**, puis au 40^{ème} Chapitre Général de 1976 a introduit celui de **communio**n et le 41^{ème}, en 1986, celui de **d'interdépendance**.

La **subsidiarité** fait comprendre qu'il n'est pas indispensable ni bon que l'autorité d'un niveau supérieur prenne les décisions qu'on peut prendre au niveau local, car ceci infantilise et déresponsabilise.

Des problèmes ont surgi au niveau de l'autonomie des Régions et des Districts. Un individualisme prononcé a affecté le sens de la communauté pour certains Frères. La confusion s'est dissipée par l'introduction de la nécessité de la **communio**n, de la communication et la nécessité de la communauté comme communion de ses membres. L'idée de base est celui du Corps qui est **un** par la communion entre tous ses membres.

Après de nouveaux changements dans l'organisation de l'Institut en 1986, il est apparu clairement la nécessité de **d'interdépendance** entre les différentes Régions de l'Institut et entre les différents Districts au sein d'une même Région. Ainsi l'autonomie croissante des Districts n'a pas nui à l'unité du Corps de l'Institut car à travers l'interdépendance qui s'est manifestée entre autres par une nécessité de rendre compte et de transparence ressentie par tous, a été rendu possible une meilleure **solidarité** entre tous. Cette interdépendance a été concrétisée par la création de programmes de jumelage entre Districts et Régions. Les échanges ne se sont pas fait à sens unique.

La vie du disciple mature

- Dans Isaïe, le Serviteur de Dieu avant de conduire et entraîner tout le peuple, a été façonné en disciple par son obéissance. Nous pouvons traduire en termes modernes le langage du troisième chant du Serviteur (chap. 50, 4-6) A la définition lasallienne que nous donne le Frère Supérieur sur l'obéissance : **l'écoute active de Dieu**, répond exactement la définition de disciple : « *Le Seigneur m'a donné une langue de disciple, ...il éveille mon oreille pour que j'écoute comme un disciple... je n'ai pas résisté, je ne me suis pas dérobé (il se laisse conduire) ... J'ai tendu le dos à ceux qui me frappaient... je ne me*

suis pas laissé abattre (l'endurance dans l'épreuve) ... *je sais que je ne serai pas confondu* (confiance au Seigneur qui nous envoie et accompagne). ...»

Etre disciple aujourd'hui, pour « *que je sache **apporter** à l'épuisé **une parole de réconfort*** » est une tâche d'animation bien fréquente pour ceux qui ont reçu la responsabilité des communautés. Et cela demande :

- Apprendre à **discerner la volonté de Dieu**, ses chemins dans nos vies et dans la vie de nos Frères souvent si remplies. Etre hommes en recherche.
- Ce discernement est aussi un **discernement communautaire**. Le partage avec d'autres lasalliens avec qui nous partageons la même spiritualité peut nous y aider. « *La communauté sait que la mission est toujours à découvrir, aux différentes étapes de la vie et au contact de nouvelles réalités* ». R 54
- **Etre disponible**, prêt à la lutte, confier pleinement en Dieu qui nous envoie et accompagne, donner son temps, ses énergies, sa vie s'il le faut pour le Seigneur et comme lui.

Quelques écueils ou tentations d'aujourd'hui

L'autorité dans nos sociétés a souvent une toute autre structure. On y accède par des campagnes, de la propagande, l'étalage du prestige, vrai ou faux que procurent les réalisations qu'on vend. Parfois chez nous, il y a aussi tout un jeu d'influences et intérêts, qui se manifestent surtout dans les élections. Certains peuvent être portés à se grouper, à étudier des stratégies pour obtenir des Supérieurs « à leur mesure ». Nous sommes en pleine **mondanisation** dont parle le Pape François et le début de toute sorte d'abus. Il y a méconnaissance de l'autorité comme service.

La crainte de la responsabilisation des laïcs et de les former. On y voit une concurrence et la perte de notre identité. Il y a confusion entre le faire et l'être, la fonction et l'identité. Par ailleurs l'abondance de vocations nous donne un sentiment de sécurité et un regard de suffisance vis-à-vis des laïcs. Il y a méconnaissance de toute la richesse que leur présence apporte à nos centres éducatifs et de leur être profond qui fait d'eux des consacrés par le baptême tout comme nous, fils et filles de Dieu, envoyés eux aussi à la même mission. Or selon la logique de Jésus, **le plus grand**, n'est pas celui qui est investi en autorité, sinon celui qui est plus près du Cœur de Dieu (les « petits »). La grandeur, selon Dieu, se mesure à la sainteté que lui seul voit, et non aux diplômes ou aux responsabilités.

Au fond simples Frères ou investis d'autorité, nous sommes **embarqués dans la même fidélité à notre vocation**, celle de devenir disciple et nous engager résolument dans la fidélité créatrice à notre vocation. Nous sommes ramenés au sens de la responsabilité qui nous est commun. C'est ce qu'exprimait la Déclaration en 1967 donnant l'esprit de toute fidélité.

Les Sociétés, comme les individus, vieillissent et meurent une fois les habitudes héritées du passé l'emportent sur la volonté de renouvellement, à la lumière d'une double fidélité à la fois aux intuitions fondatrices et aux exigences de la vie aujourd'hui. À long terme, l'avenir de notre Institut est entre les mains des Frères. Ils ne doivent pas attendre de personnes en autorité des solutions toutes faites aux nouveaux problèmes d'un monde en évolution. Il appartient à chaque Frère, en présence de Dieu, d'initier le long chemin de conversion spirituelle et de déterminer sa contribution personnelle dans le travail commun du renouvellement adapté. Ceci est le prix à payer si l'Institut veut conjurer la menace de stagnation et de vivre une nouvelle jeunesse et vitalité. D 53.2

Nous pourrions terminer par une question : où en sommes-nous dans nos communautés de la fidélité vivante à notre vocation et à la réponse aux besoins éducatifs des multitudes de jeunes africains ?

EVOLUTION DE LA REGLE DANS LA FIDELITE CREATRICE

Frère Alain HOURY

I- LES FRERES ET LEURS REGLES AVANT 1946

1. Les origines de 1686 à 1726, et la mise à jour de la Règle.

Lorsque j'ai lancé, dans le District de Paris, l'étude du projet de Règle en 1985, j'ai eu une réaction de plusieurs Frères : "*nous avons reçu la Règle de nos prédécesseurs, et par eux de saint Jean-Baptiste de La Salle, et voilà qu'elle est devenue notre œuvre. En quoi nous est-elle encore donnée par Dieu ?*" C'est ignorer comment a été écrite la Règle. Voyons un peu cela.

0. Même avant la Règle, souvenons-nous de la manière dont la Parole de Dieu touche M. de La Salle, jeune chanoine, faisant la leçon aux maîtres (ils ne se nomment pas encore Frères mais ils sont venus, par vocation divine, remplacer les tout premiers maîtres qui venaient de quitter, découragés de la monotonie de leur vie) ; ces derniers venus, eux, s'inquiètent de leur avenir : si les parents ne nous font plus confiance, ou quand nous serons malades ou vieux, qu'advient-il de nous ? » Confiance en la Providence – Facile pour vous d'en parler – Ils ont raison

1. *Comment est née la Conduite des Écoles*, Jean Pungier. Rome 1980 — p. 9-13

If we rewrite the Conduct of Schools C'est bien de la Règle qu'il s'agit ici.

« Il y a dans Blain la description d'une réunion ("conférence") étendue sur plusieurs jours, et tenue par J-B de La Salle et des Frères. Ce texte nous révèle un J-B de La Salle bien différent de l'image que nous nous sommes faite d'un Fondateur autoritaire et rigide. Il nous révèle, sans doute aussi, une des raisons, et parmi les plus profondes, de l'attachement des Frères à J-B de La Salle. Et l'une des raisons de la "réussite" du Fondateur dans la création stable de son Institut : **il a voulu et il a su faire de ses disciples des hommes responsables d'eux-mêmes et de l'avenir de leur Institut.**

Oui, texte étonnant, certes, texte insolite : nous sommes en 1684 *, sous Louis XIV, cent ans avant la Révolution française et ses clameurs démocratiques... Mais laissons parler Blain — Blain qui pense, quant à soi, que la méthode d'autorité eût été tout aussi indiquée... mais qui veut rapporter les choses telles qu'elles se sont déroulées » [sans pouvoir s'empêcher d'y mêler ses commentaires !] (**Livre 2, chap. II 1 et II, p. 231-233**) : Frère Jean Jacquot, 14 ans

en 1686, est sans doute ici source de Blain. Il était dans la communauté des Petits Frères et prendra l'habit un peu plus tard : c'est à partir de ce qu'il a entendu des participants de cette réunion qu'il a pu indiquer de quoi on y a parlé. Est-ce lui ou Blain qui mélange avec 1694 ?

*Il s'agissait donc, pour faire de l'assemblée des Maîtres d'Écoles une Communauté régulière, de leur donner un habit, des règles, des constitutions et d'établir en toutes choses une uniformité * parfaite et convenable à leur vocation. Il s'agissait de leur inspirer à tous le même esprit, les mêmes sentiments, les mêmes dispositions, les mêmes vues et de n'en faire qu'un cœur et qu'une âme à l'exemple des premiers chrétiens [...].*

*Or, pour réussir en tout cela, il ne crut pas devoir y mettre rien du sien. Cet homme si humble ne voulait rien avoir sur son compte de tout ce qui devait être fait. [...] Dans cette disposition de mort à soi-même, l'humble Instituteur convoqua ses principaux disciples au nombre de douze * et fit avec eux une assemblée, afin de conférer ensemble sur les moyens de donner une forme * à l'établissement *, d'y fixer les sujets et de leur donner de la stabilité. La matière ne pouvait être plus importante, et elle demandait de grandes réflexions, ou plutôt de grandes lumières. Pour les attirer, le fervent Supérieur leur proposa d'entrer en retraite, ce qu'ils acceptèrent de grand cœur.*

*Elle commença à la veille de l'Ascension de l'année 1684 * pour finir à la fête de la Pentecôte ; mais elle fut prolongée jusqu'à celle de la Sainte Trinité. M. de La Salle en fit l'ouverture par un discours fort touchant qui leur apprit le sujet de leur convocation, et les motifs de la retraite qu'il leur avait inspirée. [...]*

*Dans ce long séjour de prière et d'oraison, ils eurent tout le temps d'invoquer le Saint Esprit et de préparer leurs cœurs à ses impressions *. En silence, en recueillement, comme chacun était en liberté de se rendre attentif à sa voix et d'écouter ses inspirations, chacun était aussi en droit de communiquer ses pensées et ses sentiments. M. de La Salle sans les prévenir *, sans leur suggérer ses vues, sans leur inspirer ses idées, les laissait libres de penser et de dire ce qu'ils voulaient. Sans doute * que le plus court pour eux, et le mieux *, eût été de le faire parler lui-même le premier et de se prêter, comme des enfants dociles, aux lumières de leur Père. Un homme de grâce comme lui était l'organe du Saint-Esprit et prononçait pour eux des oracles. Peut-être le firent-ils, peut-être qu'en lui remontrant qu'ils étaient ses enfants, ils le supplèrent de les gouverner en Père et de leur faire des lois, sans prendre leur avis et sans déférer à leurs sentiments. Mais le moyen de vaincre sur ce point son humilité * qui ne lui laissait que le droit de les écouter, de prendre leurs avis et de conclure à la pluralité ? Ce n'est pas qu'il ne les aidât de ses lumières et qu'il ne redressât leurs avis quand ils n'étaient pas sensés et justes ; mais il le faisait de manière que son amour propre n'y trouvait point son*

*compte, et que leur liberté à proposer leurs avis et à les faire valoir n'en était pas plus gênée. L'unique droit qu'il se réservait était de parler beaucoup à Dieu, de le supplier de parler lui-même à ce collège de ses douze * principaux disciples, et de déclarer par leurs bouches ses saintes volontés avec tant de clarté qu'il ne lui restât point d'autre parti à prendre que celui de souscrire à des pensées dictées par l'Esprit de Dieu.*

* Explications à donner : Ascension 1686 (selon Maillefer) et non pas 1684 (août 83, canonicat) — ce qui change la situation de M. de La Salle : à partir de 1685 (automne, départ de Nyel pour Rouen) il est responsable des maisons hors de Reims (Guise, Rethel et Laon) et, en 86, il a distribué ses biens aux pauvres (famine hiver 1684-85).

(voir *Lasalliana* 08-2-O-07 : à Reims, en 1686 : un premier essai de Chapitre général)

- **uniformité** : celle du même principe d'action, comme la première communauté de Jérusalem dans les Actes (cf. “donner une *forme* à leur établissement”).

- **douze** : confusion probable avec 1694. Devaient être présents à cette réunion les Frères de Reims et les Frères Directeurs de Guise, Rethel et Laon.

- préparer leurs cœurs à ses **impressions** : cf. “*imprimer* un mouvement”, Blain (**Livre 2, chap. II, p. 231-232**).

- **sans les prévenir** : prévenir, ce n'est pas ‘annoncer quelque chose’, mais “parler lui-même le premier” (cf. ‘*prévenir* une objection’).

- le plus court pour eux et **le mieux** : pour Blain (**Livre 2, chap. II, p. 231-232**), c'est la subordination qui fait l'unité d'un Corps ; pour Jean-Baptiste de La Salle, ce sera l'association. En attendant, c'est lui qui désigne les membres du Chapitre, même en 1717

- **son humilité** : son réalisme, surtout, vu l'échec du règlement donné aux 1^{ers} Maîtres — un net progrès au début, puis abandon : au bout de “moins de 6 mois, de tous les anciens sujets, il n'en resta qu'un ou deux” ! (**Livre 1, chap. X v, p. 179**).

Remarques : Nous ne voyons ici qu'une partie du processus. L'adoption de règlements vient après un temps de maturation : les premiers maîtres sont partis et ceux qui les ont remplacés *sont venus par vocation divine, pour être disciples de M. de La Salle* et du même mouvement pour réaliser ensemble et gratuitement l'éducation chrétienne des enfants des familles populaires. Plus institutionnel que Barré (à l'apostolique)

- **Le Mémoire sur l'habit (en 1690-1691)** est un écrit de circonstance, sans doute destiné au Supérieur de Saint-Sulpice, pour défendre l'autonomie du groupe des Frères que nous appelons Institut et qui se désignait au début comme *Communauté * des Écoles chrétiennes*. Les Règles donnent une physionomie assez nette à cette Communauté et de sa finalité pour lui permettre de s'opposer aux prétentions d'un curé de modifier son habit. Cependant, elle n'est

pas enfermée dans ce qu'elle est présentement : son **abandon actif à la Providence** (trou de neige, en parle avec action de grâce)

*Cette Communauté n'est présentement établie ni fondée que sur **la providence**. On y vit avec règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété [pas plus personnelle que communautaire *] et dans une entière uniformité. * Circ. Autosuffisance ! Saint-Yon*

On s'y emploie, dans cette Communauté, à tenir les écoles gratuitement dans les villes seulement, et à faire le catéchisme tous les jours, même les dimanches et fêtes.

On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée de la Communauté qu'on nomme séminaire. [...] Qui est membre, qui n'en est pas

On élève aussi dans cette Communauté de jeunes enfants [14 ans et au-dessus] qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer ensuite dans la Communauté. (MH 0,0,2-7).

- **Les premiers vœux perpétuels de 1694** et l'association qui lie les 12 Frères et M. de La Salle permettent d'élire M. de La Salle comme Supérieur et de mettre au point la Règle : c'est sans doute le manuscrit dit de 1705 qui nous en transmet le texte. Nous verrons que l'essentiel de la Règle est déjà acquis, après 10 ans de pratique.

- **La Règle dite de 1705**, ainsi rédigée à partir de ce que vivent les Frères, est l'expression d'une identité dans un itinéraire qui offre le gage de sa continuité. Elle reflète probablement ce qui avait été rédigé en 1694, M. de La Salle étant plus le rédacteur que l'auteur de la Règle.

Qui sont les auteurs de la Règle ? demandait le Frère Michel Sauvage lors de la SIEL 1990-91 ? Les jeunes, les Frères, M. de La Salle (40 ans) ... et Dieu là-dedans.

Mais c'est sa personne qui soude la Communauté, non comme un leader charismatique mais comme celui qui enseigne plus par ce qu'il fait que par ce qu'il dit (Ascèse) : il est le Supérieur qui aide les Frères à découvrir les appels de Dieu dans les besoins des jeunes, et qui leur fait vivre leur association pour répondre à ces appels. Ils décident de ne pas recevoir de Supérieur étranger à leur Corps. On va le voir : l'attache-ment des Frères à leur Supérieur est intimement lié à leur vocation spécifique.

*

2. Changer de Supérieur ou la forme du gouvernement de l'Institut (Blain Livre 2 chap. XIX III-IV, p. 413...419 — Livre 3 chap. XII VI, p. 111)

[En1702] M. de La Salle est condamné sans avoir été écouté. On choisit un autre ecclésiastique pour le substituer en sa place. M. Pirot [vient] dans la Maison du Noviciat pour installer le nouveau Supérieur, mais il y trouve une opposition

invincible de la part des Frères. * L'association fonde l'obéissance au Corps et à son Supérieur

[413] ... Ceux qui avaient fait vœu d'obéissance à M. de La Salle, regardant ce vœu comme personnel, je veux dire comme attaché à sa personne, ne se croyaient pas en obligation de rendre la même soumission à un chef qui n'était point de leur corps, qu'ils n'avaient point choisi, qu'ils n'avaient point demandé, qui n'avait ni leur esprit, ni leurs manières, qui ne connaissait ni leurs coutumes, ni leurs usages ; qui était peu propre à maintenir la discipline et les règles de la Maison ; qui pouvait encore moins en soutenir l'austérité et en donner l'exemple. Ainsi, tous, sans se parler, formaient déjà dans leur cœur la résolution de se retirer, et de laisser le nouveau Supérieur seul dans la Communauté, si on voulait insister sur la déposition de M. de La Salle. ... M. Pirot annonce la nomination d'un nouveau Supérieur. À peine fut-elle prononcée qu'un des principaux Frères s'approcha respectueusement de M. Pirot, et lui dit avec modestie que les Frères avaient un Supérieur et qu'ils le priaient de ne point parler d'en donner un autre. [414] [...] Tous se récrièrent qu'ils n'avaient point d'autre Supérieur que Son Éminence et M. de La Salle. "M. de La Salle est le seul Supérieur que nous voulons, nous n'en voulons point d'autre". [...] [419] Compte-rendu de Pirot au cardinal de Noailles : ... Si tous les inférieurs étaient aussi attachés à leurs Supérieurs que ses Frères l'étaient à M. de La Salle, les communautés seraient un paradis, et on n'y verrait plus que des saints.

Livre 3 chap. XII : Ce qui se passa pendant l'absence de M. de La Salle [1713]

[111] **L'ennemi de M. de La Salle** * avait pour but de retrancher, dans l'Institut, quantité d'usages et de pratiques, et de lui donner une autre forme de gouvernement, avec de nouveaux règlements, et de nouveaux Supérieurs. [...] Selon ce prétendu système : **1.** Les Frères devaient avoir un Supérieur étranger propre à les conduire, à la manière des religieuses, qui ont un supérieur externe. **2.** La maison de Paris devait faire une société distinguée [= distincte, autonome], et dépendante en entier de ce supérieur ecclésiastique. **3.** Le noviciat devait être supprimé, comme inutile et trop à charge ; car il en coûtait beaucoup pour élever et nourrir tant de novices, d'ailleurs, on n'en avait pas besoin pour Paris, puisque les Frères des Écoles devaient y être stables, comme je vais le dire. **4.** Les Frères devaient demeurer tous dans leurs places, et y être stables, sans pouvoir être changés. **5.** Pour réparer la perte de ceux que la mort pourrait enlever, ou de ceux qui prendraient congé d'eux-mêmes, ou de ceux qu'il faudrait renvoyer en cas de dérangement, on se proposait d'avoir un, deux ou trois novices, plus ou moins, en chaque Maison, selon son revenu et ses

besoins. 6. Enfin on médita une autre forme de gouvernement dont on ne nous a point donné connaissance.

On connaît la suite : les Directeurs de Paris, Versailles et Saint-Denis, certainement aussi le Frère Barthélemy, acceptent de modifier la Règle pour la faire approuver par le cardinal de Noailles. Après seulement, ils prennent conscience de la portée de ce qu'ils viennent de faire : si les Frères de Paris peuvent changer la Règle sans l'accord des Frères des autres diocèses, c'en est fini de l'association, et donc de l'Institut. Seul le retour à Paris de M. de La Salle peut conjurer le péril : d'où la lettre du 1^{er} avril 1714. Cette fois-ci, ce n'est pas la résistance des Frères qui empêche la modification de la Règle, c'est la décision du cardinal de Noailles de ne rien modifier sans l'accord de M. de La Salle. Pour Blain, *le doigt de Dieu est là !*

*

3. La révision de la Règle relative à la récréation (Blain Livre 3, chap. XV, p. 143)

*Il n'y avait encore que 14 ans que M. de La Salle avait donné naissance à son Institut, et déjà les dérèglements des récréations * commençaient à en altérer la ferveur ; mais Dieu ne permit pas que le mal allât plus loin. Il y apporta lui-même le remède sans presque s'en apercevoir. Ce fut vers l'an 1694, dans le temps qu'il n'y avait encore que 5 maisons établies, et pas plus de 30 Frères, que M. de La Salle, par un mouvement de ferveur extraordinaire, faisant à Vaugirard une retraite d'un mois, avec quatre des principaux Frères qui étaient avec lui dans le Noviciat, fut inspiré de chercher un moyen de fermer, dans les récréations, la porte à la fausse liberté. [...]*

*Quelques années après, le saint homme mit en règle ce qu'il avait autorisé par la pratique *, et en fit le chapitre 6^e de ses règlements. Il le croyait si important qu'il le faisait lire tous les dimanches pendant le dîner, afin que tous [...] l'observassent fidèlement. Son espérance ne fut point frustrée : il eut la consolation de rappeler *, dans les récréations des Frères, la ferveur primitive. La Règle, qui leur apprenait à les sanctifier, en corrigea tous les abus, et la fidélité avec laquelle elle fut observée les [= les abus] empêcha d'y rentrer. Du reste, ce chapitre de la manière de se comporter dans les récréations [...] était en usage chez les Frères depuis près de 24 ans, sans qu'il eût trouvé [...] aucun contradicteur.*

Ce ne fut que dans l'assemblée de 1717 que 3 ou 4 Frères proposèrent aux autres de modifier une Règle, qui semblait mettre la nature si à l'étroit dans l'action qui lui est accordée, pour la mettre au large ; le saint Instituteur ayant abandonné, comme on l'a dit, à leur révision les Règles [...], le chapitre des récréations devint l'objet principal de leur examen à la prière de 3 ou 4 Frères. Après une longue discussion, dans 2 séances, et après beaucoup de prières,

pour finir l'affaire d'une voix unanime, on convint de consulter les Supérieurs de Communauté qui avaient le plus de réputation et d'expérience, et afin que les parties ne pussent point se plaindre de n'avoir point été entendues, on en députa deux de sentiment opposé, pour plaider eux-mêmes leur cause devant leurs juges. On demanda là-dessus à M. de La Salle un agrément que sa prudence ne pouvait pas refuser. Il abandonna très volontiers son ouvrage à la réformation d'autrui. [...]*

Tous [ces arbitres], après avoir ouï avec attention les raisons de part et d'autre, conclurent qu'il fallait continuer la manière dont on passait les récréations depuis 24 ans, avec tant de bénédictions, et qu'il fallait bien se donner de garde d'y rien changer. Le jugement était clair et décisif. [...]. Le Frère qui plaidait en faveur du changement de la Règle, appela de la sentence à l'exemple, et prétendit faire voir de la contradiction entre ce que ces Supérieurs décidaient et entre ce qui se faisait dans leurs communautés. Car enfin, dit-il, dans vos propres maisons, si bien réglées, rien de si gênant dans les récréations ; les jeux mêmes [...] y sont permis. — Dites "tolérés" et non "permis", répliquèrent ces hommes d'expérience, "cela n'était point dans le commencement", cela n'est point statué dans les règlements, mais ces coutumes se sont insensiblement introduites. On les souffre, parce qu'on ne peut les retrancher. Nous en voyons les suites fâcheuses, mais nous ne pouvons en apporter le remède. Le Frère demeura muet à cette réplique, et se rendit. Les deux autres de son sentiment suivirent son exemple, et il fut arrêté, sans contradiction d'aucune voix, que le chapitre des récréations demeurerait tel qu'il était.

Remarques sur la démarche de révision :

- Les récréations étaient **réglées** pour permettre un libre partage spirituel (et éducatif) sous la direction effective du Frère Directeur ; avec le temps, elles deviennent simples conversations, sans rien construire dans la vie des Frères. M. de La Salle souffre de cette perte de vitalité mais ne veut pas intervenir d'autorité.
- Il met en règle ce qu'il avait **autorisé par la pratique** : c'est à partir des plus fervents que se relance le partage spirituel et les *fruits* qui en résultent donnent *autorité* à cette manière de faire récréation. Dès lors, la rédaction de la Règle peut comporter un chapitre *De la manière dont les frères doivent se comporter dans les récréations* (chapitre qui sera numéroté 6 en 1718 et 1726). Blain dit que le Fondateur fait lire ce chapitre tous les dimanches, mais seule l'édition de 1726 porte : *On lira le Recueil des choses dont les Frères doivent s'entretenir dans les récréations, le premier jour de congé de chaque mois, pendant le repas.*

- Revenir à la pratique ("rappeler la ferveur", écrit Blain) de **la manière de bien passer la récréation** amènera M. de La Salle à en faire le 4^e soutien extérieur de l'Institut, dans le chapitre 16 : *De la régularité*, dans la Règle de 1718.

- Cependant, 3 ou 4 Frères du Chapitre de 1717 (qui comprend 16 Frères) obtiennent 2 séances de discussion et beaucoup de prières pour étudier un assouplissement du texte établi : on décide à l'unanimité de choisir l'arbitrage de Supérieurs d'Ordres religieux ("Supérieurs de Communauté"). L'arbitrage, suivi par des Frères de chacun des 2 avis opposés, aboutit au maintien du texte : *conservez cette vertueuse pratique que nous avons perdue, hélas ! sans pouvoir maintenant la reprendre*, disent les arbitres. Le Chapitre est unanime pour le maintien.

Comme quoi, pourrait-on dire, le recours à un organisme extérieur à l'Institut (tel que, aujourd'hui, la *Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique*), n'est pas nécessairement contraire à l'entière responsabilité d'un Chapitre général !

- Les changements au Chapitre de 1717

La Règle relative aux récréations n'est pas modifiée mais, après la révision demandée par les Capitulants à M. de La Salle, deux ajouts importants apparaissent dans le texte manuscrit signé par le Frère Barthélemy, le 31/01/1718.

Cette importance, pour la compréhension même de la Règle, a été mise en valeur par les conférences du **Frère Maurice-Auguste**, alors sous-directeur du Second-Noviciat de Rome, publiées dans plusieurs articles dans *Entre Nous* et réunis dans une petite publication en 1954, **Pour une meilleure lecture de nos Règles communes**. On en trouvera le texte dans le **CL 5, p. 323-403**. Je m'appuie ici seulement sur ce qui concerne les chapitres sur l'esprit de foi (2) et sur la régularité (16).

"Ce qui est de plus important et ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une communauté, est que tous ceux qui la composent aient l'esprit qui lui est propre" (RC 2,1). Sans être un sujet d'étonnement peut-être, cette vigueur et cette insistance ne peuvent passer inaperçues. [... Nos Règles doivent] "régler" la vie de la communauté et de chacun de ses membres. Or, "ce qui est de plus important", ce n'est pas précisément cela – et c'est la Règle elle-même qui nous l'affirme avec une force que ne prendra aucune autre prescription – "ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une communauté", ce n'est pas le détail de cette observance, mais bien plutôt cette vie selon l'esprit. [...] Conception qui répudie définitivement le formalisme. (p. 333).

Le second texte relevé par le Frère Maurice-Auguste concerne l'écriture d'un nouveau chapitre (16) sur la Régularité (p. 355s). Je cite ici seulement l'art. 1 (RC 16,1).

Il est nécessaire que les frères s'appliquent à eux-mêmes et prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité ce que dit saint Augustin au commencement de sa Règle – que ceux qui demeurent dans une communauté doivent avant toutes choses aimer Dieu et ensuite le prochain – parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés de Dieu (Mt 22,37-39) et parce que la régularité quelle qu'elle soit, si on la sépare de l'observation de ces deux commandements, est très inutile pour le salut, puisqu'elle n'est établie dans les communautés que pour donner à ceux qui y sont de la facilité à observer avec exactitude les commandements de Dieu et que la plupart des règles sont des pratiques qui y ont rapport.

Depuis 1967, les Capitulants ont voulu reproduire ces deux textes en exergue.

*

4. Frère Barthélemy obtient deux Assistants : innovation dans le gouvernement (Blain, Livre 3, chap. XIV, p. 135)

Le Frère Barthélemy [le 18 mai 1717] fut élu supérieur général de l'Institut. [...] Les Frères, en venant à ses pieds reconnaître son autorité et se soumettre à son obéissance, lui rendaient redoutable le droit de leur commander, et augmentaient son regret de n'être plus en état d'obéir. [...] Il rougissait de se voir dans la place de M. de La Salle. Sa douleur étouffait sa parole, mais l'abondance de ses larmes ne cessait de faire aux Frères, sur son élection, des reproches et des plaintes qu'ils ne voulaient point écouter. Ses gémissements n'étant pas plus efficaces que ses prières, il fut obligé d'accepter, par obéissance, une charge que son humilité refusait, mais à condition qu'on lui donnerait deux autres Frères des plus capables pour adjoints, et pour partager le poids avec eux ; ce qui fut fait. On nomma pour assistants deux des principaux Frères en état de l'aider de leurs conseils.

C'est une demi-mesure : Le Frère Barthélemy, Joseph Truffet, (1^{er} Supérieur général) demeure à Saint-Yon, le Frère Jean (Jacquot) reste Directeur de la Maison de Paris, et le Frère Joseph (Jean Le Roux), de celle de Reims. *Le Frère Barthélemy s'épuisera à faire des voyages, souvent à pied, en allant consulter ses Assistants pour les questions embarrassantes.*

Mais elle est significative : élu par le Corps de l'Institut, le Supérieur exerce son autorité, non de façon solitaire mais en association. Le Chapitre, convoqué après la mort prématurée (à 42 ans) du Frère Barthélemy, élit le 7 août 1720 le Frère Timothée, confirme les 2 Assistants et invite le Supérieur à voyager à cheval ou en diligence.

L'étape suivante est liée à la Bulle d'approbation. Désormais, “*les Assistants demeurent dans la maison où réside le Supérieur Général*” (4^e). Au Chapitre de 1725, réuni pour recevoir la Bulle, les Frères Jean et Joseph démissionnent : le Frère Irénée est élu 1^{er} Assistant et le Frère Joseph est réélu 2^e Assistant. Ils résideront donc à Saint-Yon. Ainsi se met petit à petit en place un gouvernement central de l'Institut. Le Chapitre décide aussi de faire imprimer la Règle, mise (plus ou moins adroitement) en conformité avec les dispositions de la Bulle.

Désormais, *ce que l'on peut appeler le Droit Constitutionnel de l'Institut*, tel qu'il figure dans la Bulle, ne pourra être modifié qu'en recourant à Rome. Hors les 18 articles de la Bulle, le Chapitre général est souverain pour les décisions qu'il prend pour le bien de l'Institut et de sa mission. Quand l'archevêché de Rouen voudra avoir un droit de regard sur les décisions capitulaires, ce ne sera accepté que sur la manière dont la Bulle est imprimée au début du livre des *Règles et Constitutions de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, approuvées par notre saint Père Benoît XIII*.

Une remarque s'impose : **la Bulle** souligne spécifiquement 18 articles dont 6 seulement (1^o, 5^o, 6^o, 7^o, 16^o et 17^o) se rapportent aux *Règles et Constitutions* : désormais, la modification des prescriptions de la Bulle requiert un « rescrit », l'autorisation du Saint-Siège. Cependant, cette « approbation » paraît prendre en compte ce que « *lesdits Frères ont vécu jusqu'ici et vivent présentement sous les Règles dont la teneur suit* ». Je dirais donc : les changements ne se feront pas en chambre mais en dialogue entre la vie réelle des Frères et leur fondation, esquissée quelques lignes plus haut, « *pour la gloire de Dieu et l'utilité des pauvres* » (**avant le 1^o**).

Dans leur compréhension du 8^o de la Bulle, les Frères s'appuient sur ce qu'ils vivent. La thèse du Frère Maurice-Auguste (CL 11) décrit les diverses étapes menant au texte de la Bulle. Le langage indirect (*Les Frères disent que*) de la Supplique est, en latin, au subjonctif ; repris dans la Bulle, cela paraît un impératif (*Que les Frères... s'engagent d'abord par des vœux...*). Or les documents transmis à Rome reflétaient la pratique des Frères : il n'était pas obligatoire de faire des vœux pour être Frère, à condition bien sûr de vivre en conformité avec la Règle, tant dans son emploi que dans sa vie personnelle et communautaire.

C'est seulement avec l'application du Droit canonique à l'Institut, après la guerre de 1914-1918, que l'obligation est venue de faire des vœux, dès la fin du noviciat : vœux annuels puis triennaux, et enfin perpétuels après un temps limité de vœux temporaires. Cela ne veut pas dire que, jusque-là, des Frères n'avaient pas à pratiquer les vertus correspondantes, mais tous n'en faisaient pas la matière d'un vœu. Il a été besoin de le signaler, par exemple lorsque le

Frère Michel Sauvage a publié le tome de Georges Rigault sur la sécularisation avec un volume d'explications. Et pour bien des Frères, cela a été une découverte, presque un scandale.

En 1726, la Règle, mise en conformité avec la Bulle, est imprimée. (Voir CL 25 : le texte de 1726 est référencé RC²). La volonté de rester au plus près du texte de M. de La Salle est touchante mais maladroite. Regardons par exemple ce que devient le premier article sur la chasteté. En 1705 comme en 1718, (RC 19,1) : *Les frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté.* — En 1726, (RC² 20,1) : *Les Frères qui auront fait Vœu de Chasteté, et ceux qui se disposent à le faire, doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la Pureté.* * Cela doit valoir pour tous les Frères

Le décalage dans la numérotation vient de l'introduction des chapitres 17 (Des Vœux) et 18 (Ce à quoi obligent les Vœux), où le Recueil est utilisé. Mais l'addition introduite dans le chapitre sur la Pauvreté (RC² 19,10) manque de mesure : *Tous vivront dans un entier Esprit de Communauté, sans aucune propriété ; et une des plus grandes fautes qu'un Frère puisse commettre, et qui seule est capable d'attirer sur lui la malédiction de Dieu est d'avoir de l'Argent en particulier.*

Enfin, la **Préface** qui introduit cette édition de 1726, non seulement ne reflète en rien l'esprit de nos Règles, mais en induit une lecture qui gomme la spécificité de la vocation de Frère, car elle la présente à partir des catégories générales d'une vie religieuse... dont la Bulle ne parle absolument pas. Qui donc a pu décider de faire composer une telle préface ?

Voir le jugement du Frère Miguel Campos dans sa thèse, CL 45, 352-358.

*

2. Vue panoramique de l'histoire de la Règle jusqu'en 1946 (lecture personnelle).

Lecture personnelle du point 5 : puis, je reviendrai sur les « quelques aspects de l'histoire qui vient d'être rappelée ».

5. Regards sur l'évolution du rapport entre la Règle et les Chapitres généraux (Jourjon, *Pour un renouveau spirituel*. Rome 1969. p. 17-22).

De 1694 à 1725, le texte de la Règle se modifiait donc plus ou moins généreusement. Ce mouvement, indispensable aux origines, allait-il se perpétuer au cours des 2 siècles qui suivraient ? Il y eut très certainement un moment d'arrêt à partir de 1734, le Chapitre général ayant alors manifesté sa volonté que ni lui, ni aucun des Chapitres généraux à venir ne modifiât le texte de l'édition princeps, celle de 1726. En conséquence, il était demandé

qu'aucune décision capitulaire ne soit insérée dans le texte des Règles communes ; de telles décisions devraient valoir, non au titre de règles, mais en tant que déclarations, définitions, ou autres normes capitulaires. On n'est pas loin d'adopter ici une politique fidèlement suivie par de nombreux ordres religieux. [...] Dans l'existence quotidienne il y aura donc lieu de tenir compte, non seulement de la Règle, mais peut-être tout autant, et parfois davantage, des « correctifs » qui lui auront été apportés.

*Cette façon de faire, qui fut commune ailleurs, semble bien n'avoir jamais fait loi absolue chez nous. L'examen des éditions des éditions parues de 1809 à 1852 en tout cas, montre clairement un rajeunissement du texte et des retouches plus ou moins nombreuses suivant les décisions capitulaires et la générosité des éditeurs. Mais cette manière de faire, si elle est bien celle de la période des origines, ne va pas elle non plus sans de sérieux **inconvénients**. Il arrivera, pour le texte de M. de La Salle, ce qui était autrefois advenu à la Règle de Saint Benoît : trop souvent retouché, le texte original devient trop difficile à reconnaître ; le texte amendé cesse de faire confiance à qui recherche la pensée première. D'une part, ce texte ancien, retouché à toutes les époques, perd son caractère d'unité ; il reste à la fois trop vieux et trop récent, perpétuellement inadapté bien que toujours en voie de réadaptation : les interventions capitulaires sont toujours en retard sur la vie, et les amendements qu'elles proposeront ne réussiront jamais à donner au texte ancien le caractère de jeunesse et d'actualité qu'on lui voudrait.*

*Dès lors, c'est presque sans étonnement que l'on parcourt les registres capitulaires de 1858 à 1901 où si souvent il est question de préparer une nouvelle édition des Règles communes. Tantôt le souci principal est celui de reprendre un texte matériellement plus fidèle à ceux de 1718 et 1726 ; tantôt la préoccupation majeure est de trouver une formule neuve qui puisse tenir compte, à la fois, de ce texte ancien et de certaines lacunes que l'on estime devoir combler désormais. On ressent très fort, en particulier, le fait qu'il y ait si peu de points de contact entre la bulle d'approbation et le texte des Règles communes ; on souffre de ne voir ébauché, en aucun endroit de celles-ci, la structure hiérarchique et administrative de l'Institut, la définition des pouvoirs et leur mode d'exercice, etc. * alors même que se bâtit le Livre du Gouvernement.*

Visiblement, les Chapitres généraux hésitent sur la ligne à suivre : à plusieurs reprises, des Commissions sont créées pour étudier le problème et proposer des éléments de solution. Ainsi en va-t-il en 1861, en 1874, en 1882. Cette dernière Commission travaillera en des conditions particulièrement difficiles [...] : de la Commission au Régime, le travail va et revient ; au sein de la Commission, le plus souvent, les avis concordent ; entre la Commission et le Régime, il

est loin d'en aller toujours ainsi. Mais après de nombreuses séances de tâtonnements, un texte est finalement mis au point pour être présenté au Chapitre général de 1884 : on imprime un nombre suffisant de copies pour satisfaire tous les capitulants. La mort du T.H.F. Irlide qui survient alors remet tout en question. Son successeur, le Frère Joseph, qui avait vécu et souffert les profondes divergences sans cesse accusées (= apparues) au cours des travaux de préparation, renonçait, et pour toute la durée de son généralat, à poursuivre cette œuvre difficile.

Mais ces difficultés mêmes avaient fait progresser l'autre idée : celle de revenir purement et simplement au texte primitif. Ce fut la mission que se donna le Frère Gabriel-Marie, dès les premières années de son généralat. Le Chapitre général de 1901 entrerait dans ses vues et tenterait de rendre à l'Institut un texte aussi fidèle que possible à la dernière rédaction contrôlée par saint Jean-Baptiste de La Salle, le manuscrit de 1718. Il s'en faut, évidemment et de beaucoup, que le texte édité à la suite du Chapitre général de 1901 reproduise exactement son lointain devancier. Que l'on songe, à titre d'exemple, aux prescriptions traditionnelles chez nous en matière de « reddition de compte » et à la nécessité de les mettre en harmonie avec les directives du récent décret Quemadmodum (qui interdisait à tout Supérieur d'induire l'un de ses inférieurs à lui ouvrir sa conscience). Mais il faut surtout regretter qu'en bien d'autres endroits où les capitulants étaient plus libres, ils n'aient pas discerné la supériorité du texte de 1726 sur celui de 1718, ou qu'ils aient continué à recevoir les additions les moins discrètes au texte du Fondateur, comme celle du « vin ennemi de la chasteté », ou de « la faute la plus grave qu'un Frère puisse commettre et qui seule soit capable d'attirer sur lui la malédiction de Dieu ».

En fait le Chapitre général de 1901 a plutôt démontré qu'il était désormais impossible de présenter, comme seul texte normatif, celui du manuscrit de 1718. La chose devenait plus évidente encore à la suite de la promulgation du Code de droit canonique, ce qui exigeait, dès 1923, une nouvelle édition de notre texte. De 1934 à 1946, de divers côtés, mais au Régime surtout, l'on reprend un projet de mise à jour du texte des Règles. Fort malheureusement, cette révision est conduite en des cercles trop étroits ; elle intéresse trop peu l'Institut entier ; elle se fixe, dès le départ, une solution de compromis : respecter le texte ancien, mais le rendre clair à tous, praticable partout et par tous. Il est à peine exagéré de dire que ce travail n'a satisfait personne. [...]

Des plus lointains cheminements de 1694 à 1726, puis de 1861 à 1901, enfin de 1946 à 1966, rien ne paraît aujourd'hui avoir été inutile. Tout peut servir, en tout cas, à rendre plus exactes les dimensions du problème et la valeur de la solution apportée par le dernier

Chapitre général (1966-1967). Rien n'est mouvant comme la vie, mais rien n'est fécond comme elle. Le texte de nos Règles est vivant ; il est resté tel au cours des âges et il n'a cessé de féconder la longue existence de notre famille religieuse. Rien d'étonnant si au cours d'une telle existence la caducité de certaines formes ait laissé intacte et même sans cesse renouvelé toute la vigueur de sève enfouie au plus profond de l'être.

Remarques. Je n'ai pas reproduit ce qui est dit des Chapitres de 1956 et 1966-1967, car j'aurai à y revenir. Mais surtout parce que le Frère Jourjon ne dit ici rien sur le Chapitre général de 1946 et de la décision du Frère Athanase-Émile de forcer la main du Vatican pour faire approuver les *Règles communes et Constitutions* qui seront imprimées en 1947. La décision paisible du Chapitre de 1956 de reprendre la révision des Règles apparaît ainsi bien plus révolutionnaire que je ne l'avais vue alors.

La lecture continue – des questions à préparer pour la 3^e session.

*

3. Quelques aspects de cette histoire et la gratuité.

Retenons quelques aspects de l'histoire qui vient d'être rappelée :

- Ce survol historique ne s'intéresse pas au *Livre du Gouvernement* : c'est seulement depuis les décrets d'application du Concile Vatican II que **la Règle (Code fondamental) comprend aussi** « *les règles fondamentales du gouvernement de l'institut et de la discipline des membres, de leur incorporation et de leur formation [...]* » (**Canon 587 § 1 du Code de Droit canonique de 1983**).

- Dans le processus d'adaptation des *Règles communes*, les Supérieurs des années 1870-1950 n'ont consulté que les Frères capitulants. Cela peut venir d'une conception de l'autorité, mais aussi du fait que trop peu de Frères avaient fait des études suffisantes pour être à même d'apporter leur contribution à la révision de la Règle.

- Pour moi, il en est résulté un retard dans la prise de conscience de ce que dira la Règle de 1986 (**37**) à propos de l'obéissance, dans la recherche des appels de l'Esprit : *C'est en communauté que l'Esprit Saint se révèle ordinairement. On doit y écouter la voix de chacun, car en chacun des Frères, l'Esprit Saint parle et agit.* (= **Règle révisée, 34**).

*

6. Frère Bédel, XVIII^e s. 1726-1804 (EL 6), p. 37 : Problèmes à Rouen

En 1745, [...] l'Archevêque soupçonnait les Frères de vouloir se soustraire à son autorité. Ainsi, dans un des extraits de la Bulle d'approbation se trouvant au début de la Règle de 1726, la mention, selon laquelle les Frères dans les diocèses étaient placés sous l'autorité des évêques, ayant été remplacée par des points de suspension, l'Archevêque faisait obligation au

Frère Supérieur de “faire imprimer incessamment la Bulle en son entier”. [On n’a pas retrouvé cette publication intégrale de la Bulle dont Salvan dit qu’elle a eu lieu en 1745]. *De même, il voulait que soit modifié un passage de la Règle du Gouvernement* [encore manuscrite] *qui semblait dire que les Frères se trouvaient sous l’autorité des évêques uniquement pour la “direction des écoles”*. La mise au point sera faite au Chapitre de 1777. **(Voir ci-après, Rigault II, 3^e partie, chap. 1^{er}, p. 309).**

Mais le plus grave était que, dans son ordonnance, l’Archevêque exigeait que les Règles et Constitutions lui soient présentées pour être soumises à un nouvel examen.

Rigault II, 307, commente : cet article 10^e fleurait le plus pur gallicanisme. Tenant pour négligeable la solennelle approbation du Saint-Siège, Mgr de Saulx-Tavannes daignait seulement consentir à laisser en vigueur les Règles et Constitutions, tandis qu’il les ferait passer au crible : “elles seraient exécutées par provision”.

Rigault II, 309 : *Tous les Frères de cet Institut seront sous la dépendance et obéissance du Frère Supérieur général qu’ils auront élu et s’établiront dans les diocèses où ils seront admis du consentement des évêques et sous leur autorité. (Chapitre général de 1777).*

Remarque : nous aurons l’occasion de voir encore des personnes extérieures à l’Institut essayer de faire modifier la Règle. Les Supérieurs des Frères arriveront à conjurer ces démarches jusqu’à la Révolution. Mais qu’en est-il à l’intérieur des communautés ?

Comment les Frères vivaient-ils leur Règle ? Nous n’avons pas de témoignage direct.

Les autorités civiles voudront faire payer les familles qui ne sont pas reconnues comme pauvres : les Supérieurs et les Frères Directeurs sauront faire respecter la gratuité absolue de l’enseignement donné selon la Règle (cela ne concerne pas les cours spéciaux donnés dans les Pensionnats) et rappelée par la Bulle (5^e). **Cette fidélité à la gratuité absolue peut faire penser que les Frères étaient parfaitement d’accord**, au besoin en ne touchant qu’une partie de ce qui aurait dû être versé à la communauté.

La gratuité étendue à tous les élèves permettait de ne pas établir de différence entre les élèves ; si une préférence devait être accordée à certains, elle devait aller aux plus démunis. La gratuité générale permettait de donner aux écoles un caractère public auquel les Frères tenaient. Bien que cela ne ressorte pas des textes analysés, la gratuité avait aussi une dimension éducative et spirituelle. Des considérations d’ordre pécuniaire ne devaient pas influencer sur la relation éducative ; l’objectif des Frères n’était pas seulement de donner les bases du savoir mais de former des chrétiens : de même que l’Évangile doit être annoncé gratuitement, ainsi que l’enseigne saint Paul, cette part essentielle du “ministère” des Frères ne pouvait qu’être gratuite. (Bédel, XVIII^e siècle 1726-1804, p. 142 : La défense de la*

gratuité). * RC 7,14 une égale affection pour tous les écoliers, plus même pour les pauvres que pour les riches

*

7. Suppression de l'Institut en France par la Révolution française

En 1777-1778, une réception des “Lettres patentes” (Parlements de Paris et de Toulouse) est *encore plus importante que celle de 1724* (reçue dans le Parlement de Rouen). On pourrait croire que la sécurité matérielle et administrative des Frères était désormais assurée. Mais 15 ans plus tard, il n'en subsistera rien ! Ce ne sera plus leur Règle qu'il faudra sauver, mais leur existence même. Les essais d'implantation de l'Institut en Suisse et en Belgique ne réussissent pas : la continuité de l'Institut se fera grâce aux Frères déjà présents dans les États Pontificaux et à ceux qui arriveront à les rejoindre, au risque de se faire arrêter comme « suspects » ou « émigrés ». Et, lorsque les troupes françaises viennent « libérer » les Italiens qui n'en demandaient pas tant (et suppriment les religieux !), quelques Frères se regroupaient à Paris et à Lyon.

*Le 13/02/1790, les vœux solennels étaient prohibés et les Ordres monastiques supprimés. Les « Congrégations séculières » [dont les Frères] exerçant une activité sociale étaient provisoirement épargnées. (Bédel XVIII^e s.1726-1804, *L'Institut à la veille et au début de la Révolution française, 1787-1790*, p. 164).*

*La mise en application de la Constitution civile du Clergé * posait un premier problème aux Frères : quelle devait-elle être leur attitude vis-à-vis du Clergé élu selon cette Constitution ? [...] Les Frères de Paris refusaient de conduire leurs élèves à la messe célébrée par des prêtres ayant adhéré à la Constitution Civile du Clergé : ils devaient se retirer de leurs écoles. À Noyon, le Frère Directeur s'adresse aux autorités : « Si nous ne conduisons pas nos écoliers aux offices des prêtres constitutionnels, nous les laissons libres de s'y rendre seuls ou avec leurs parents : c'est ainsi que nous agissons envers les enfants juifs ou hérétiques, quand nous en avons dans nos classes. » (Id., *Deux années cruciales pour l'Institut (1791-1792)*, p. 176-177).*

Loi du 18/08/1792 : « Un État vraiment libre ne doit souffrir en son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie. » (Rigault III, chap. V *La suppression de l'Institut en France*, p. 209)...

« Ceux des membres des congrégations séculières qui étaient obligés au serment civique... et qui ne justifieront pas avoir rempli cette formalité, n'auront droit à aucun traitement. » (*Ibid.*, p. 220).

Ce n'est donc pas d'abord pour une raison religieuse que l'Institut des Frères est supprimé le 18/08/1792, mais à cause de leur association. Par contre, en refusant de prêter le serment civique, au nom de leur conscience, de nombreux Frères se vouent à la pauvreté et à l'insécurité. *Sur 40 maisons ayant charge uniquement d'une ou plusieurs écoles gratuites, sur presque 200 Frères de ces communautés ayant été soumis au serment : 27 l'ont prononcé sans restriction.*

(Bédel 1726-1804, au bas de l'encadré p. 185, *Insermentés et assermentés dans l'Institut*)

*

8. « On s'en tiendra à ce qui est écrit » (Chapitre de 1810)

La plupart des apports du XVIII^e s. sont remis en cause quand les Frères peuvent se regrouper en France après la Révolution. La fidélité s'explicite comme une restauration : « *On s'en tiendra à ce qui est écrit* » est le mot d'ordre prudent du Chapitre général de 1810. Ceci n'empêche pas un changement reconnu indispensable après la Révolution : « *L'habit des Frères Servants sera le même que celui des Frères d'école, tant pour la couleur que pour la forme* » (II), au lieu de la couleur "capucin".

Restauration qui est une restriction : la reconnaissance de l'Institut par Napoléon restreint son action au seul enseignement élémentaire. Finie l'existence des Pensionnats et leur fonction de recherche pédagogique et de formation permanente. Les maisons confisquées, et les rentes qui les faisaient vivre, ne seront jamais restituées.

D'autre part, les vœux monastiques étaient toujours interdits et les juristes du gouvernement impérial étaient soupçonneux quand on parle des vœux. On met donc en exergue l'arrêté n° 61 du Chapitre général de 1777 :

« la rénovation des vœux de 3 ans continuera toujours d'être parfaitement libre... Les frères ne seront point excités à faire cette rénovation. Elle sera, comme elle a toujours été, l'effet de leur demande et de leur pleine et entière liberté, l'intention de l'Institut étant qu'ils ne soient aucunement gênés à cet égard, et qu'ils ne souffrent même aucun désagrément de ne pas faire cette rénovation, s'ils ne désirent pas la faire, mais qu'on en use avec eux, tandis (= tant) qu'ils rempliront exactement les devoirs de leur état. »

Sauf pas de part aux Chapitres !

Le Chapitre de 1777 avait décidé que l'ensemble des arrêts qu'il prend serait lu publiquement au réfectoire, en janvier et à la visite, comme la Règle du Frère Directeur.

Je l'ai déjà signalé. Il n'était pas obligatoire de faire des vœux pour s'engager dans l'Institut et les Frères n'en faisaient pas à la fin de leur noviciat. Après 2 ans de vie

dans l'Institut et avec l'âge requis de 18 ans, on pouvait faire la demande d'émettre des vœux, et il fallait y être accepté. L'absence de vœux ou le refus aux vœux n'entraînait pas automatiquement l'exclusion de l'Institut, pourvu que l'on vive selon la Règle. (Cas du Frère Mutien-Marie).

“Restauration” plus que “Recommencement” de l'Institut ? *Il n'y aurait guère que 70 Frères environ qui se seraient rattachés de nouveau à l'Institut avant le Chapitre de 1810 (Bédel, XIX^e s. 1805-1875, Efforts en vue de la réinsertion d'anciens Frères, p. 54).*

Au total, le nombre des Frères qui ont effectivement réintégré l'Institut après la Révolution et qui y sont certainement morts n'a été que de 110 environ – et ces Frères étaient majoritairement des Frères profès perpétuels. [Soit **1 sur 5** de ceux qui l'étaient en 1791... Les profès **temporaires** réintégrés n'ont guère été que **1 sur 20**. ... Reconnaissons] la démarche qui les a conduits à reprendre leur ancien genre de vie après les épreuves de la Révolution : ils l'ont fait plus ou moins facilement ou plus ou moins rapidement. Finalement, c'est sur ces hommes que, pour une bonne part, a reposé la restauration de l'Institut. (*Ibid.*, p. 58-59).

Il faut tenir compte d'autres réactions. À Saint-Omer (Pas-de-Calais) dans le courant de l'année 1804, le conseil municipal a confié 6 places d'instituteurs à d'anciens Frères : 3 d'entre eux ne tardent pas à reprendre leur nom religieux de Frères Jonas, Théodart, Lysimaque. Mais Frère Jonas voyant qu'il n'était pas possible de se mettre à la Règle comme avant s'éloigne. Le groupe qui subsiste tardera encore à former une véritable communauté. [...] À son arrivée à Langres, Frère Jonas se charge de la formation des jeunes maîtres de “l'Association pour l'éducation chrétienne”. Il forme un véritable noviciat. Dans une lettre au Frère Frumence, il dit de ses disciples : “ce sont les enfants de la Révolution, bien différents de ce que nous étions”. (Bédel 1805-1875, *Restauration de l'Institut*, p. 46 et 48).

L'avenir de l'Institut est assuré par les entrées dans les Noviciats (**9** Lyon, Toulouse, Avignon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Reims, Langres, Paris, Caen, Saint-Omer, **3** Namur, Ajaccio, Spoleto...). En mars 1828, le Frère Supérieur Guillaume-de-Jésus compte * 1.717 Frères : 408 profès, 632 à vœux triennaux, 487 sans vœux, 200 novices. (Bédel 1805-1875, *Restauration*, p. 50).

« Je compte, pour la régularité, sur les dignes élèves [= novices] du Frère Émery [Lyon], et non sur les Directeurs qui sortent de la bagarre de la Révolution » (**Lettre du F. Supérieur Gerbaud au F. Assistant Nicolas, novembre 1817, citée dans Rigault IV, 3^e partie, chap. I, p. 446).**

Et c'est aussi le début d'une expansion hors d'Europe : 1817 et 1826 La Réunion, 1817 Sainte-Geneviève en Louisiane (sans suite), 1823 Guyane. Ce sont des réponses à des appels, sans plan d'ensemble. À La Réunion, les 5 Frères qui arrivent en 1826 ne retrouvent plus que le Frère Bénézet, l'un des 6 premiers venus en 1817 : les administrateurs les avaient dispersés. À Sainte-Geneviève, l'évêque de la Nouvelle-Orléans répartit en 1822 les 3 Frères en 3 lieux différents. En Guyane, les Frères quittent en 1832. Mais l'implantation au Canada, en 1837, ouvre un grand développement tant au Canada qu'aux USA, notamment grâce à l'ouverture d'un Noviciat.

*

9. Les rescrits relatifs à la gratuité.

Alpago, *L'Institut au service éducatif des pauvres*, EL n° 7, Rome, 2000, chap. 6, p. 242-256

La gratuité scolaire. Cet élément, que les Frères considèrent comme "essentiel à leur Institut", devint au XIX^e s. une source de problèmes qui provoquèrent un haut niveau de tension pendant le généralat du Frère Philippe. La volonté de l'Institut de conserver des écoles entièrement gratuites se heurtait à plusieurs aspects de la réalité. Dans les écoles publiques, qui étaient majoritaires, elle s'opposait à la législation qui assure la gratuité aux seuls indigents (France, Belgique) ; dans les écoles privées, on doit tenir compte de la difficulté croissante à la maintenir, pas seulement dans les pays de mission, mais aussi dans une Europe de tradition catholique.

Le gouvernement de l'Institut fait tout ce qu'il peut pour maintenir le "dépôt" de la gratuité, mais arrive le moment où il ne le peut plus. Il s'impose le recours répété au Saint-Siège pour obtenir des dérogations, que l'on croit toujours temporaires, à la Bulle de Benoît XIII.

Par son caractère exemplaire, par l'influence qu'elle a sur la conscience de l'Institut, nous consacrons les pages suivantes à l'évocation de la lutte autour de la gratuité de l'école publique en France. La seconde partie présente les démarches répétées et peu connues qui débouchent sur des dispenses papales en matière de gratuité. (Id., p. 223).

Sur ce point, le F. Supérieur Philippe et ses successeurs ont gardé un silence qui, à mon avis, n'a pas aidé l'ensemble des Frères à prendre conscience de la situation. Certes, des Circulaires ont indiqué aux Frères concernés certaines dispositions prises pour faire face aux difficultés rencontrées avec les pouvoirs publics par rapport à la gratuité.

Mais regardons le livre bien relié *Recueil des Bulles, Brefs et Rescrits accordés par le Saint-Siège à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*. Versailles, 1891, 228 pages de grand format. Aucune allusion aux rescrits sur la gratuité ! Sans doute, ces rescrits sont, pour la

plupart, accordés pour une durée limitée, mais pourquoi ne pas en parler ? Suivons l'énumération du Frère Bruno Alpago :

26/01/1855, France et Amérique (obtenu pour 5 ans, non appliqué en France) ; 16/12/1859, Amérique (5 ans de plus) ; 06/10/1861, Angleterre (sans mention de durée) ; 15/11/1861, France (c'est plutôt une dispense qui signifie : "*n'abandonnez pas vos écoles et laissez faire l'autorité*") ; même jour, France, Belgique, Angleterre, Prusse (on en reparlera dans 2 ans) ; 27/06/1862, Amérique, Angleterre, Orient et Inde (prolongation de 5 ans du rescrit) ; 03/07/1863, France, Belgique, Prusse, Angleterre (prolongation de 2 ans) ; 01/06/1867, Italie (tant que dureront ces situations mais avec l'accord des évêques) ; 12/08/1870, Amérique, Angleterre, Prusse, Belgique, Orient (comme pour les autres indults pour les "pays de mission") ; 30/01/1874, France (prorogation pour 5 ans si les situations demeurent). (*Id.*, p. 243-255 *passim*).

Les Frères ignorent les rescrits sur la gratuité. De plus, les comptes-rendus des Chapitres qui ont eu à traiter de la question de la gratuité passent sous silence ou réduisent au minimum les positions de ceux qui estiment qu'il est temps de renoncer à la manière traditionnelle de concevoir la gratuité. Il y a pourtant des voix divergentes qui se sont exprimées.

Le Frère Facile, RABUT, 1800-1877, responsable des 100 Frères qui travaillaient dans les prisons françaises jusqu'à la révolution de 1848, a été nommé Visiteur au Canada et est délégué de l'Amérique du Nord au Chapitre de 1858. Il interpelle ses collègues avec vigueur (*Id.*, p. 234) :

Nous, mes très chers Frères, qui aimons notre Institut, qui voulons le voir honoré et digne de sa fin, montrons que nous sommes véritablement animés par l'esprit de notre Vénérable Père M. de La Salle ; dévouons-nous au salut de son œuvre : qu'une décision ferme éclaire les esprits et fasse taire tous les doutes. Il me semble que tout esprit raisonnable – malgré ce qui a pu être dit du contraire, et (malgré) le vice de notre éducation à ce sujet – il me semble, dis-je, que tout esprit raisonnable conviendra qu'il est démontré que notre vœu d'enseigner gratuitement n'a rien à faire avec ce que font les municipalités pour faire face aux dépenses de leurs écoles et que, soutenir l'opinion contraire, c'est être dans l'erreur et par conséquent travailler à la ruine de l'Institut.

Frère Alpago note qu'aucun document n'indique si et comment le Chapitre releva le défi. Je signale d'ailleurs que ce Frère Facile sera élu en 1861 Assistant pour l'Inde et l'Asie jusqu'en 1874. C'est donc une personnalité de premier plan... en opposition avec la plupart des Capitulants sur le sujet de la gratuité.

Le Frère Bruno Alpago cite encore, après le décès du Frère Philippe : une interprétation de la Bulle “pour soulager la conscience des Frères”, mais sans donner au Supérieur le droit de dispenser lui-même de la gratuité (15/01/1879). Vu les discussions autour de l’école payante, un nouveau rescrit (12/01/1901) précise : *dans le vœu d’enseigner gratuitement, la matière du vœu est dans l’adverbe “gratuitement”*. (*Id.*, p. 273 et 295).

Inutile de continuer : l’approche juridique de la question laisse de côté le sens profond de la gratuité. Il en résulte une mauvaise conscience que les Circulaires des Supérieurs n’arrivent pas à dissiper : la distance paraît intenable entre les situations dans lesquelles les Frères se trouvent et ce que demande la Règle. Car parler de gratuité est un leurre si l’on ne sait pas qui prend en charge la vie et le travail des Frères.

Je signale ici l’irréalisme que j’ai rencontré dans les années 80 quand un Frère étranger avait refusé d’être salarié d’une association qui l’employait : il voulait être *gratuitement* au service des pauvres ! Je lui ai fait remarquer qu’alors, ce seraient aux autres Frères d’assurer sa subsistance, ce qui réduirait d’autant la disponibilité du District pour fournir des bourses à des élèves de condition modeste ou d’accepter qu’une école diminue ses tarifs en contribuant moins au fonctionnement du District. Ce qui ne l’a pas fait changer d’idée.

Le danger des débats autour de la gratuité des écoles est de nous faire oublier l’incidence de la gratuité dans l’exercice d’un service destiné prioritairement aux pauvres. Le Frère Bruno Alpago cite des réalisations qui, à la même époque, réussissent à associer service des pauvres et gratuité (on trouve des subsides) :

Orphelinats, prisons, écoles pour sourds-muets, cours d’adultes et d’apprentis, cours pour les conscrits (au service militaire)... témoignent d’une capacité et d’une volonté d’épouser les diverses situations vécues par le monde des pauvres (*Id.*, p. 256).

4. La gratuité aujourd’hui et dans notre Région (groupes).

Pour nous, que représente la gratuité ? En quoi est-elle à la fois évangélique et réaliste ? Comment marque-t-elle notre comportement et notre manière d’aborder les autres ? Quel signe donne notre attitude personnelle, communautaire, ecclésiale ? Comment la Règle pourrait nous alerter sur des dérives possibles ?

travail de groupe

*

10. La question du latin = comment s’adapter sans se renier ?

La question du latin aux États-Unis : voir **Bédel 1875-1928 (EL 11), p. 93-101.**

Voilà un cas où l'on critique fortement les Supérieurs français qui ont finalement obligé les Frères américains à supprimer l'enseignement du latin dans leurs établissements, ce qui interdira à leurs élèves l'accès à l'enseignement supérieur (et aux séminaires), au risque de perturber leur recrutement. Il est vrai que la fidélité littérale à la Règle de la part de ces Supérieurs manquait d'ouverture. Mais tous les esprits, aux États-Unis, n'étaient pas unanimes à prôner l'enseignement du latin.

À Eddigton, le Directeur de l'Orphelinat "forme les vœux les plus ardents pour la suppression complète du latin qui tue nos écoles paroissiales". Quant à celui de l'établissement de Belmont, il est "un ennemi invétéré du latin parce qu'il divise les Frères en deux catégories de religieux" (p. 96).

On sait que la solution viendra en 1923, lorsque le Pape demande au Chapitre général d'autoriser l'enseignement du latin. Le Chapitre le fera sans états d'âme, d'autant que la législation rendait nécessaire cette évolution dans plusieurs pays.

Tel était le cas en Italie avec la réforme scolaire de 1923 qui donnait une place importante aux langues classiques, surtout au latin, dans l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que dans la formation des enseignants : la décision du Chapitre de 1923 venait de lever l'obstacle que cela faisait naître pour les Frères d'Italie, mais aussi des États-Unis, d'Australie, également d'Autriche, de Grande-Bretagne et d'Irlande où cela permettait de préparer les élèves des Frères aux études universitaires littéraires. (p. 230).

Lorsque les modifications ne se font pas comme nous l'espérons, il arrive que des Frères désespèrent de la capacité de l'Institut à évoluer. J'ai connu un Frère qui avait été pionnier de l'implantation de l'Institut en Thaïlande et qui avait été appelé à prendre la direction de la revue *Catéchistes*, publiée par l'Institut en France. Avec les événements de 1968 et le mouvement de contestation qui traversait le monde étudiant (même parmi les jeunes Frères), il en est venu à penser que les Frères ne seraient pas capables de s'adapter aux nouvelles mentalités qui se faisaient jour : il a alors choisi de quitter l'Institut pour pouvoir réaliser sa mission de catéchiste dans un cadre plus libre. Cela ne l'a pas empêché de rester en relation avec un certain nombre de Frères, dont le Frère Michel Sauvage qui était devenu Assistant au Chapitre général de 1966, et avec d'autres Frères, comme moi qui l'avais connu quand j'étais étudiant en théologie : il a repris avec moi un contact plus professionnel quand j'ai été Directeur des Études lasalliennes. Il avait écrit une biographie populaire de Jean-Baptiste de La

Salle et souhaitait la compléter par un livre sur les écoles populaires des premiers Frères.

J'ai donc retrouvé cet ex-Frère lors de l'enterrement du Frère Michel Sauvage, à Lille. Il avait tenu à y venir, tout comme moi : il m'a déclaré qu'en voyant comment l'Institut s'était transformé, il se rendait compte, à présent, qu'il avait eu tort de douter de la capacité des Frères à se renouveler. Il est resté encore en contact épistolaire avec moi, surtout pour m'annoncer de nouveaux livres qu'il avait écrit dans la même veine, à propos de la jeunesse abandonnée, des éducatrices et des éducateurs (dont les Frères) qui répondaient à leurs besoins.

5. Questions à propos de cette histoire.

*

II- LES FRERES ET LEURS REGLES DEPUIS 1946

1. De la Règle ôtée aux Frères (1946) à la Règle rendue aux Frères (1966)

11. 1904-1946 est-il une grande parenthèse ?

Quand la loi du 07/07/1904 a interdit aux membres des congrégations **en France** toute forme d'enseignement et en conséquence a supprimé toutes les congrégations enseignantes, nos Frères étaient environ 10 600 en France et 4 800 dans d'autres pays. Ce qui s'est passé alors a donc eu une forte répercussion sur la perception que les Frères ont eue de leur propre vocation... et de leur gouvernement !

Les Supérieurs n'ont pas pu se mettre d'accord sur une position unanime, les Frères français se sont trouvés devant des options difficiles à prendre pour continuer à enseigner chrétiennement : ***s'expatrier*** pour conserver leur vie religieuse avec habit, vie communautaire et relations avec leurs supérieurs — ou bien rester en France en déclarant officiellement qu'ils ne sont plus membres de l'Institut, « ***se séculariser*** » (en espérant le jour où ils pourront redevenir Frères publiquement) en évitant tout ce qui pourrait faire penser qu'ils le sont encore dans leur cœur. Les sécularisés ont souvent dû s'organiser seuls, se sentant abandonnés de leurs Supérieurs : ceux-ci ne pouvaient légalement s'occuper des Frères sécularisés. La fidélité héroïque de beaucoup de sécularisés a permis à l'Institut, à partir de 1925, de retrouver une place visible en France, comme Institut enseignant.

Quant aux Frères âgés ou malades, ils pouvaient rester en France, en habit et en communauté, mais sans aucune activité scolaire : l'État leur affectait quelques maisons de retraite, mais ne leur versait aucune retraite *.

Les guerres mondiales de 14 et de 40 ont amené une plus grande autonomie des Frères Visiteurs. Il semble qu'au lendemain de la guerre de 1939-45, le **Chapitre de 1946** ait voulu restaurer l'observance, surtout sous l'action du Frère Athanase-Émile qui décida, personnellement, de faire approuver la Règle par Rome. Le Frère Michel Sauvage a écrit : ainsi *la Règle a été arrachée aux Frères* ; il faudra Vatican II et la préparation du Chapitre de 1966-67 pour que la Règle soit *rendue à l'Institut*.

Dans la **Circulaire n° 318**, du 10/07/1946, le Frère Athanase-Émile rend compte des **Résultats du Chapitre général**. Écoutons-le :

Le culte de vénération pour l'autorité, patrimoine lasallien, n'avait subi aucune altération, et cela malgré les idées qui sévissent actuellement dans certains milieux : folle indépendance, émancipation, mépris des personnes âgées et de l'autorité. Votre esprit de foi vous fait considérer Dieu dans vos Chefs (RC 16), et voilà qui relève singulièrement le caractère de votre soumission aux pouvoirs établis par Dieu. [...]

Avant le Chapitre, il fallait s'attendre, de la sacrée Congrégation des Religieux, à recevoir d'elle quelques directives à suivre, touchant, soit nos diverses activités, soit la révision projetée de nos Règles, soit notre gouvernement. De fait, de telles directives nous parvinrent dès le début du Chapitre. [...]

La lettre recommande une très grande réserve et pondération dans la mise au point de nos Règles et Constitutions, et indique comment y doivent travailler, et l'ensemble du Chapitre, et une Commission post-capitulaire, et le Régime (Supérieur et Assistants), en vue de l'approbation de la Sacrée Congrégation. [...]

*Rappelant les principes sanctionnés dans la Bulle de fondation [!] « In apostolicae dignitatis solio », elle insiste : **a)** sur la préférence à donner aux enfants pauvres ; **b)** sur la fin surnaturelle et apostolique de l'œuvre éducatrice qui doit diriger tout l'enseignement ; **c)** sur la gratuité et le désintéressement apostolique du ministère. Et elle ajoute : « De ces principes, on peut déduire que, sans négliger les formes les plus hautes de l'enseignement, suivant les directives et l'approbation de l'Église (Lettre de la Secrétairerie d'État, 17 avril 1923) la spéciale prédilection de l'Institut doit aller aux écoles élémentaires, aux écoles techniques, aux œuvres catéchétiques, aux écoles normales pour la formation des maîtres séculiers, aux patronages et aux groupes postsecondaires. » [...] Une consigne semblable, et même plus*

catégorique, nous avait été donnée quelque temps auparavant, lorsque nous avons demandé des directives au sujet de la révision de nos Règles. (p. 43-45).

Le T. H. Frère Junien-Victor avait constitué deux Commissions parmi les membres du Régime. L'une s'occuperait des Règles Communes, l'autre de celle du Gouvernement. De nombreuses séances furent tenues durant les hivers de 1938 et 1939. Le manuscrit de 1718 servait de base à la révision des Règles Communes. [...] Un nouvel avant-projet fut revu par tout le Régime, enfin regroupé à Rome, en mars-avril 1946. [...]

À la question posée à plusieurs Prélats si le Chapitre Général aurait à discuter des Règles, il fut répondu : « Un Chapitre Général de Religieux diffère essentiellement d'un parlement, et partant les modalités d'action en sont totalement distinctes. Au reste, la liberté d'intervention ne sera pas entravée pour autant quant à la révision des Règles, puisque tout Capitulant devra avoir la faculté de transmettre par écrit ses observations personnelles sur les nouveaux textes proposés. Vers la fin de ses travaux, l'Assemblée désignera une Commission post-capitulaire qui collationnera ces notes et, en retenant ce qu'elle jugera bon, fera les corrections au projet présenté au Chapitre. Finalement, le Régime, après avoir tout examiné, fera son Rapport et le transmettra avec le texte adopté à la Sacrée Congrégation des Religieux qui statuera en dernier ressort ». [...]

Dès les premiers jours du Chapitre, les Capitulants ont pu entendre lire au réfectoire le nouveau texte des Règles Communes préparé par le Régime ; ce texte leur fut aussi mis entre les mains, avec invitation à l'étudier attentivement et à faire par écrit toutes les remarques qu'ils jugeraient utiles. (p. 63-64).

La question s'était donc posée de savoir si un Chapitre pouvait discuter de la Règle ! Telle était la mentalité de la Curie et de bien des Supérieurs, imbus du livre du P. Colin, CSSR, *Le culte de la Règle*. La Règle est trop sainte pour qu'on puisse s'affronter à son sujet, le Chapitre comme expression du Corps n'aura aucun vote à prendre à propos de la Règle, mais il élira une Commission post-capitulaire qui filtrera les notes individuelles des Capitulants. De plus, le processus de révision semblera verrouillé pour toujours avec l'approbation des Règles en 1947.

Déception de quantité de Frères, surtout parmi ceux à qui la guerre avait fait partager la vie de soldats mobilisés, prisonniers ou résistants comme eux. Ils avaient découvert une jeunesse qui ne fréquentait pas nos écoles et qui avait une ignorance profonde de la religion, voire un fort préjugé contre le christianisme. C'était pour ces Frères un appel pressant à réorienter notre apostolat et notre mode de vie. Et voilà que la Règle interdisait pratiquement d'y répondre !

Surtout, l'attitude du Frère Athanase-Émile allait tout-à-fait à contre courant de ces initiatives apostoliques : pas de marches de nuit avec les jeunes, pas de feux de camp, pas d'activité qui empêcherait un Frère d'être aux exercices de communauté du matin, de midi et du soir. Or c'était ce type de démarches, inspirées du scoutisme et des autres mouvements de jeunes, qui paraissaient, à ces Frères, indispensables pour éveiller une expérience de Dieu et permettre un jour une catéchèse explicite. * **Frère Prat**

Je parle ici de l'expérience de bien des Frères de France, mais dans d'autres pays des Frères ont rencontré le matérialisme, le marxisme ou les prémices des soulèvements contre la colonisation. Rien de cela ne semblera pris en compte dans le Chapitre de 1946. Quand un Frère français, rapporteur de la commission de l'apostolat scolaire, commence à décrire la mentalité des jeunes « *dans cette deuxième année de l'ère atomique* », il se fait aussitôt rappeler à l'ordre par le Frère Athanase-Émile : nous sommes dans un Chapitre religieux, pas à une tribune politique. * **Honoré**

Pourquoi le Frère Athanase a-t-il, de sa propre initiative et contre l'avis de la Congrégation des Religieux, demandé et obtenu l'approbation de nos Règles ? Il semble qu'il voulait, d'une part, interdire aux Chapitres ultérieurs de procéder à une révision de la Règle (c'est au moins du temps perdu), et d'autre part, probablement pour assurer la sécurité morale de ceux qui hésiteraient à entrer dans un Institut dont la Règle ne serait pas approuvée. Il avait été en effet en relation avec un jeune remarquable, qui aurait pu faire un excellent Frère si son confesseur ne lui avait conseillé, comme plus sûr, d'entrer dans un Institut dont la Règle était approuvée.

Toujours est-il qu'il aura fallu au Chapitre de 1956 une sereine audace pour demander une révision de la Règle, comme si elle n'avait pas été approuvée.

Scolastique en 1956, je ne percevrai pas sur le coup ce qu'aura de révolutionnaire l'attitude du Chapitre général, après avoir élu le Frère Nicet-Joseph : il relance le processus de révision de la Règle et décide la création des *Études lasalliennes*. Il faudra du temps pour que ces dispositions deviennent pour moi un chemin d'espérance.

J'ai gardé un fort mauvais souvenir de la retraite de 30 jours que j'ai faite en juillet-août 1963 en vue de la profession perpétuelle. Le Frère Armand-Matthias qui présidait la retraite nous faisait chaque jour une causerie sur la Règle, causerie que je pourrais résumer ainsi : *notre Règle est impraticable aujourd'hui, mais c'est la Règle et il faut donc la pratiquer*. C'était assez démoralisant mais je n'en ai pas voulu à ce Frère quand j'ai su, peu après, qu'il se sentait très mal à l'aise dans le rôle qu'il lui fallait

jouer, et qu'il avait chaque année demandé au Frère Nicet-Joseph de le remplacer dans cette fonction, démission qui lui avait été régulièrement refusée. Que pouvait-on attendre de l'Institut par rapport à sa Règle ? Heureusement, j'ai eu la joie de participer, avec tous les Frères, à la préparation du Chapitre de 1966. Le Concile avait permis une ouverture que je n'aurais jamais espérée.

12. Quelques aspects du Chapitre de 1966-1967 * La Déclaration... / laïc lasallien ?

Je ne puis vous faire un long exposé sur ce Chapitre général et son travail s'étendant sur plus de 2 ans : je voudrais signaler en quoi il a rendu aux Frères leur Règle. Jeune Frère étudiant en théologie à Paris en 1964-1968, j'étais en communauté rue de Sèvres avec d'autres Frères étudiants quand le 5^e projet (P5) *en vue du Chapitre de 1966* a été soumis à l'étude de tous les Frères. Il s'y manifestait une ouverture qui nous a montré qu'il était possible de faire beaucoup mieux dans le sens du Concile : alors, nous avons loué les bonnes intentions des rédacteurs de P5 et... demandé de repartir sur d'autres bases, intégrant les ouvertures du Concile. Là, j'ai senti que quelque chose était possible et que les Frères avaient, tous, la possibilité d'apporter leur part à la réécriture de la Règle comme le Concile avait demandé. Et nous avons été bien aidés dans ce travail par le fascicule *Intersession*, rédigé par les Frères Assistants francophones, pour préparer la session de 1967 du Chapitre de rénovation.

Mais je dois quand même rappeler d'abord quelques difficultés que le Chapitre a rencontrées, notamment à propos de la question du sacerdoce. Vous pouvez trouver en anglais le récit du Frère Luke Salm, *Un Institut en transition*, 1992 (une traduction existe en français), ou en espagnol un résumé dans le 1^{er} tome du Frère Villalabeitia, *Un falso dilema* (Studios Lasallianos n° 15), 2008, à partir de la p.92.

Si vous avez tous une connaissance assez précise de ce qui s'est passé, faites-moi signe : je traiterai un autre sujet. Je n'étais pas membre de ce Chapitre mais j'ai reçu des confidences de plusieurs Frères, ce qui me permet d'en parler avec une certaine compétence. Et comme cela a amené, par un effet imprévu, un certain blocage du gouvernement de l'Institut, la réaction du Chapitre général de 1976 s'expliquera mieux, à propos de la modification du *Livre du Gouvernement* (la suppression des Assistants).

L'Institut a connu, en 1966, de la part de quelques responsables de la Congrégation des Religieux, un essai d'ingérence pour contrôler le déroulement du Chapitre général. **Ce point est d'importance** : il ne s'agit pas, pour l'Institut, de préséance mais de sa capacité à lire les signes des temps et à y répondre selon son identité propre.

Tout semble partir de **la question du sacerdoce**. Le jour même de l'ouverture du Chapitre, le 27 avril 1966, le cardinal Antoniutti, Préfet de la Congrégation des Religieux, s'invite au Chapitre et y fait une conférence : *le Concile a ouvert aux Institut de Frères la possibilité de décider d'ordonner prêtres quelques-uns de leurs membres*. Il termine en disant qu'ils sont obligés d'accepter cette proposition.

Le sujet de l'introduction du sacerdoce était à l'ordre du jour du Chapitre, mais l'intervention du Cardinal, allant au-delà du texte même du Concile *, ne joue pas en faveur de sa position. Le Frère Nicet-Joseph avait annoncé son intention de démissionner dès que l'élection de son successeur serait possible. Voilà qu'arrive du Vatican l'ordre de procéder au plus tôt à cette élection – sans doute parce que certains estimaient que le Frère Nicet restait en poste pour faire barrage à l'introduction du sacerdoce.

Il fallut donc arrêter le travail commencé, réviser le *Livre du gouvernement* (renoncer au Supérieur à vie, adopter la subsidiarité, définir 2 sortes d'Assistants) et procéder à l'élection du Frère Charles-Henry et de ses Assistants... avec la présence de Mgr Philippe !!! Il n'y a pas eu d'intervention pour orienter ces élections mais il se trouve que près de la moitié de ceux qui ont été élus Assistants territoriaux au début du Chapitre seront dans la minorité qui refusera en 1967 les orientations prises par le Chapitre. Il aurait été normal de faire les élections une fois clarifiées les grandes orientations du Chapitre.

De ce fait, le Régime sera souvent bloqué par cette opposition interne. Un simple exemple : le Frère Michel Sauvage, élu Assistant pour la formation, fait partie des Assistants généraux dont la responsabilité s'étend à tout l'Institut. Or il y aura plusieurs Assistants qui lui refuseront de venir dans les secteurs dont ils ont la responsabilité ! Dans une conférence à la SIEL 90-91, Michel a dit : « *Il y a eu 12 Instituts entre 1966 et 1976* », le Frère Charles-Henry ne pouvant intervenir de crainte de créer une scission dans l'Institut ou de se faire reprocher de ne pas respecter la subsidiarité voulue par les Américains.

Si je rappelle plusieurs fois des choses qui n'ont pas bien fonctionné, c'est pour souligner que *la vie n'est pas un long fleuve tranquille*, et que l'amour de l'Institut demande aussi de reconnaître certains dysfonctionnements pour y remédier. J'ajoute qu'il faut aussi des personnalités solides et bien formées pour cela. J'aurai sans doute des exemples à présenter.

Revenons au travail sur la Règle. Le Frère Nicet-Joseph avait mis en œuvre la décision du Chapitre de 1956. Le Concile ouvre la possibilité d'une Règle nouvelle : PC 2 demandait la suppression de tout ce qui est désuet. *Il affirmait la nécessité de garder l'esprit de la*

fondation, sans la nécessité de s'attacher à la lettre. Cet esprit ne pouvait être statique et figé ; c'était un dynamisme, au contraire, qui appelait l'évolution. [...]

Bien plus, il tendait à reconnaître mieux les charismes particuliers des ordres religieux et à leur laisser plus d'initiative dans le domaine de leur spiritualité et de leur structure propre. Enfin, en prônant une révision des textes législatifs de manière à permettre une adaptation aux conditions actuelles et aux données locales, il conduisait nécessairement un Institut international comme le nôtre à l'abandon d'une Règle prescriptive de détails dont l'application ne pourrait pas être universelle. [...]

*Mais la pensée allait beaucoup plus loin : contre l'attitude juridique, autoritaire, moralisante, elle voulait retrouver l'esprit vivant du Christ et de l'Évangile. Ainsi quelques-uns des membres de la Commission qui travaillaient à la Règle commençaient à comprendre qu'il ne s'agissait plus tant pour les religieux de pratiquer une Règle que de vivre selon un esprit. * (Jourjon, **Pour un renouveau spirituel**, p.22).*

Le pas était énorme à faire, et il fallait une ligne directrice pour réécrire la Règle. Un énorme effort a été entrepris pour donner comme une colonne vertébrale : ce sera **la Déclaration, Le Frère des Écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui**. Le Frère Charles-Henry, **le 16 décembre 1967**, la présentait ainsi :

Le Chapitre ordinaire de 1966 devait remplir la tâche assignée par le Concile au Chapitre spécial que tous les Instituts ont à tenir. À ce titre, la mission lui incombait de promouvoir le renouveau. Pour atteindre ce but, il lui fallait revenir aux sources et se mettre à l'écoute de notre temps afin de reprendre conscience de la raison d'être elle-même de l'Institut.

Dire que la « Déclaration » que nous vous offrons répond à ces objectifs, c'est reconnaître du fait même son importance et le rôle capital qu'elle devra jouer dans la réalisation du renouveau de l'Institut. Telle qu'elle est, elle représente vraiment l'œuvre du Chapitre général tout entier. Longuement, durant l'intersession et pendant la seconde session, elle a mûri. À travers d'innombrables échanges, des affrontements courageux, des rédactions multiples, elle prenait forme, son texte se précisait ; mais en même temps s'approfondissait une conscience commune chez tous les capitulants. Et finalement, le 6 décembre 1937, elle faisait l'objet d'un vote pratiquement unanime.

La « Déclaration ne nous apporte pas de solutions toutes faites aux questions énoncées plus haut : un document capitulaire – et le Chapitre lui-même – ne doit pas être confondu avec le renouveau de l'Institut. Ce renouveau est à faire : sa réalisation effective est confiée à l'œuvre commune de tous les Frères. Mais le texte que nous présentons ici aidera au

renouveau par la lumière qu'il apporte sur les aspects essentiels de notre vie et par l'élan qu'il suscitera. [...]

C'est donc à la lumière de la « Déclaration » qu'il importe de lire et de comprendre les autres textes capitulaires, y compris les « Règles et Constitutions » ; à son tour, du reste, la « Déclaration » a besoin de leurs explications : tous les documents issus du 39^e Chapitre général participent d'un identique esprit. [...] Finalement, cette « Déclaration » doit contribuer à affermir davantage en tous nos cœurs une vertu apostolique par excellence : l'assurance de celui qui se sait appelé par le Seigneur, envoyé aux hommes pour les servir, et qui a conscience que la force de l'Esprit agit en lui pour le rendre meilleur serviteur de Dieu et de la jeunesse.

Le genre littéraire de cette *Déclaration* tranche sur celui de la Règle : il permet de donner des explications, d'ouvrir des pistes et d'ébaucher des démarches spirituelles dont une Règle doit s'abstenir. C'est pourquoi les références marginales au texte de la Règle présentent l'avantage d'offrir un arrière-fond à certains articles.

J'en profite pour dire que la Commission pour la révision de la Règle, tant dans ses premières réunions que dans les réponses aux questions posées à l'ensemble de l'Institut, a senti le besoin d'un texte analogue pour servir de cadre à son travail de révision : une sorte de Déclaration sur *Le Lasallien dans le monde d'aujourd'hui* – ce qui aurait facilité la mise en valeur de la spécificité des Frères dans chacun des aspects de la vie de ceux qui se consacrent à la mission lasallienne. Mais un tel document n'existe pas encore : nous n'avons pas mission de l'ébaucher et, de plus, sa nature exige qu'il ne soit pas composé par les seuls Frères. C'est un peu cela qu'a cherché à mettre en route la dernière Circulaire **Vers 2021**.

Élaborer une déclaration de principes de la pédagogie lasallienne du XXI^e siècle qui fortifie le degré d'appartenance et l'identité des communautés de Lasalliens engagés dans la mission éducative au service des pauvres et qui soutiennent des processus de prise de décisions quant à la vitalité et l'avenir des œuvres éducatives lasalliennes. Cette stratégie suppose une évaluation formelle de l'engagement corporatif des Lasalliens pour que « l'école aille bien ». (En référence à la recommandation de l'AIMEL).

2. Apports et limites du Chapitre de 1966-1967 + schéma de la relation éducative

1 - Un 1^{er} apport du 39^e Chapitre a été la suppression de toute trace de la théorie des deux fins de la vie religieuse, qui figurait dans la *Règle du Gouvernement* sous une forme modérée, et durcie en 1946 : *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une*

Congrégation ... dont la fin générale est la propre perfection de ses membres, et la fin spéciale l'éducation chrétienne de la jeunesse, surtout des pauvres, par les écoles gratuites.

Cette théorie était couramment soutenue par les canonistes et la Curie romaine : elle avait l'avantage de rappeler que la mission de la vie religieuse n'était pas séparable de la sanctification personnelle ; mais son inconvénient énorme était d'introduire une dichotomie dans la vie spirituelle ce qui risquait d'opposer les deux mouvements de la sanctification personnelle et de la mission tournée vers les autres, en les appauvrissant au lieu de les féconder mutuellement.

Il suffit de se rappeler le texte du Recueil : Ne faites pas de différence...

Heureusement, les *Règles et Constitutions*, dans leur fidélité au Fondateur, n'ont jamais repris cette dichotomie, mais leur intégration n'était pas guidée par un principe unificateur. Le 39^e Chapitre reprend le terme de **ministère**, remis en valeur par le Concile, dans des expressions proches de celles du Fondateur : dans l'oraison, par exemple, **les Frères espèrent du Seigneur la liberté du cœur et le discernement des esprits qu'exige leur ministère (10f, qu'on retrouve dans la Règle révisée 97).**

Il reste, comme tâche de notre génération, d'approfondir la notion de ministère laïc dans la vie consacrée et de résister à la tendance de réserver l'emploi du terme *ministère* au seul ministère presbytéral * – ce qui réduit la vision paulinienne du ministère de réconciliation, ou, dans une certaine perspective pastorale, de réserver la catéchèse aux seuls prêtres. **Cf. Frère Guillermo Felix et la formation (théologique, catéchétique, pédagogique) d'un groupe significatif de Frères, ce qui aboutira à l'Institut Saint Pie X.**

2 - Un autre apport est la primauté de la consécration sur les vœux, une réévaluation de la structure de *notre formule des vœux*, devenue *formule de consécration (25)*. Vous en avez entendu parler dans les apports du Frère Michel Sauvage : il n'est peut-être pas besoin d'y revenir, mais on peut penser que, désormais, notre Règle continuera à donner toute sa force au dynamisme de la consécration, réponse à l'acte du Père qui nous consacre, dont les vœux sont l'expression pour une suite du Christ.

Le Frère Michel Sauvage a animé un séminaire sur les fondements scripturaires de la vie religieuse : **les trois vœux dits de religion**, comme résumé de la suite du Christ pauvre, chaste et obéissant, sont insuffisants pour rendre compte de la démarche propre de notre vie religieuse. Plus même, cette manière de parler de vie religieuse en général, comme l'ont fait tant de textes du magistère, semble vouloir mettre au second plan ce qui est davantage spécifique de notre Institut : les vœux d'association et de stabilité, ainsi que la compréhension

de l'obéissance dans le rayonnement de l'association. Pourtant, on ne cesse pas de parler, comme l'ont fait les Papes Jean-Paul II et Benoît XVI, de la suite du Christ pauvre, chaste et obéissant.

Il restera comme tâche des années à venir de contribuer à faire respecter le caractère spécifique des divers Instituts de vie consacrée en veillant à clarifier leur identité dans les mouvements qui s'inspirent de la même spiritualité ou participent à la même mission. Cette recherche ne peut se faire qu'en collaboration Frères et Laïcs lasalliens : s'y refuser risque d'être une attitude cléricale comme celle que nous dénonçons parfois chez les prêtres qui ne comprennent pas notre vocation.

La Circulaire 470 nous donne des rendez-vous à ne pas manquer : *Déclaration sur l'éducation lasallienne (2015-2016)*, *Lasalliens sans frontières (2017-2018)*, *Année des vocations lasalliennes (2018-2019)*, *3^e AIMEL (2019-2020)* et le gros bloc de 2020-2021 : *4^e Symposium international des Jeunes Lasalliens (2-6 novembre 2020)* et *Assemblée des Jeunes Frères (2-14 novembre 2020)* – avec une plage commune, et *46^e Chapitre général (2-29 mai 2021)*.

3 - On doit aussi au 39^e Chapitre le maintien de nos vœux spécifiques, même si l'association n'y retrouve pas tout de suite la place éminente qui lui reviendra. Je vous renvoie à ce qui a été dit à propos de la centralité du vœu d'association. Il ne faudrait pas croire que cette redécouverte s'est faite insensiblement et par accord tacite : il y a fallu un travail assidu, une perception renouvelée des mouvements de la société et de notre Institut. Il y a eu des mouvements discordants et c'est dans une écoute sans préjugé qu'une conscience commune a pu émerger. Les suspicions viendront plus tard (je vous parlerai bientôt de « rumeur »).

Deux écueils étaient à craindre. D'une part, et comme le dit la Règle (156), les Frères « voient dans la compréhension toujours plus grande de leur vœu d'association pour le service éducatif des pauvres une volonté de fidélité accrue à leurs origines. » Cette fidélité à nos origines peut être *un repli sur un passé révolu* comme *une reprise du fondement dynamique de notre vocation*. Le critère de l'authenticité de cette démarche des Frères sera, nous dit le dernier Chapitre général « la solidarité et la proximité avec les pauvres qu'ils veulent servir. » (40, la pauvreté).

D'autre part, l'insistance sur les vœux spécifiques, dont l'importance a été occultée pendant une bonne partie de notre histoire, a poussé certains Frères à souhaiter s'en tenir à ces vœux des origines, sans prendre en compte l'évolution de notre Institut qui l'a conduit à devenir une

Congrégation religieuse dans le cadre du Code de Droit canonique publié en 1917 pour l'Église catholique romaine de rite latin (**voir la Circ. 406 du 25 décembre 1977**).

La Règle de 1967 (**1c**) déplace l'adjectif *laïque* de la *Règle du Gouvernement* de 1947 : « L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes est une Congrégation de droit pontifical composé exclusivement de religieux *laïcs*. » (1967 1c) au lieu de « L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes une Congrégation religieuse *laïque* de droit pontifical... » (1947, I.1).

Nos vœux spécifiques ne sont pas les seuls indicateurs de fidélité à nos origines. Nous avons vu ce que le Fondateur, dans la Règle, dit de la *gratuité*, essentielle à l'Institut (**RC 7,1 – cf. 152**) ; les *soutiens* intérieurs et extérieurs (**RC 16,8**) ; l'*esprit* propre à l'Institut (**RC 2,1**) ; l'*oraison*, premier et principal des exercices journaliers (**RC 4,1**) ; premier et principal soin : apprendre les prières aux enfants (**RC 7,5**) ; la *régularité*, premier moyen de sanctification, premier soutien des communautés, principal secours pour observer les commandements de Dieu (**RC 16,2 & 3**) ; le *silence*, l'une de leurs principales Règles (**R 9,10**)... Pratiques, vertus ???

C'est surtout dans la vie de M. de La Salle que nous pouvons trouver des *critères de notre fidélité* (**cf. 155, 158 et 160**). C'est dans ce sens que chacun des chapitres de notre Règle relit son itinéraire avec les premiers Frères. Je vous ai suggéré cet exercice, non pas pour voir si les rédacteurs de la Règle ont bien rempli leur tâche, mais pour discerner comment, personnellement et communautairement, nous portons les fruits de cet itinéraire dans les situations qui nous sont données par Dieu à vivre.

4 - Autre apport, indirect, du 39^e Chapitre : la nécessaire participation de tout l'Institut à la révision de la Règle. À vrai dire, cette participation a été d'abord demandée par le Concile à propos du Chapitre spécial ; mais le mouvement est lancé : ce sera désormais *en dialogue avec tout l'Institut*, comme c'était précisé pour la Commission de révision de la Règle. Il ne suffit pas que la participation soit offerte à tous : il faut aussi l'appétit de participer, les conditions voulues pour le faire. Remarquons, en effet, qu'il peut y avoir usure : certains secteurs de l'Institut et certaines tranches d'âges ont peu participé de manière écrite. Peut-être question de culture : l'écrit n'est pas le seul moyen de communication... Toujours est-il que cette participation est un droit et un devoir, comme l'affirme un article de la Règle révisée, à propos du vœu d'association pour le service éducatif des pauvres :

« Pour arriver aux décisions nécessaires, les Frères exercent leur droit et accomplissent leur devoir de participer aux discernements menés aux divers niveaux de l'Institut. » (28.2)

5 - Je termine par un dernier apport du 39^e Chapitre : l'importance d'une connaissance approfondie de nos origines et de notre époque : rendons grâce au Chapitre de 1956 d'avoir lancé en même temps les *Études lasalliennes* et le processus de révision de la Règle. Ceux qui sont les plus jeunes parmi nous ont peut-être du mal à percevoir combien notre connaissance réelle du Fondateur en a été améliorée. Les Cahiers lasalliens n'étaient plus lus depuis les travaux si érudits du Frère Aroz. *Les comptes de tutelle* apportaient des éléments nouveaux sur Jean-Baptiste de La Salle tuteur de ses frères et sœurs, mais il suffisait d'un numéro spécial d'*Intercom* pour en faire connaître l'intérêt. Mais cela avait découragé les Frères.

Je citerai ici un fait que racontait le Frère Patrice Marey, Assistant en 1966-1976, puis Conseiller général jusqu'en 1986. Devant un auditoire de Frères italiens, il rappelle que, pour que le Frère Henri Lheureux puisse devenir Supérieur, M. de La Salle l'avait préparé au sacerdoce, pensant par-là éviter que les supérieurs ecclésiastiques ne cassent une autre fois son élection. Il devenait urgent de mettre en place un Supérieur Frère. Quand il revient à Paris et apprend que le Frère Lheureux est mort, il est bouleversé quelques minutes puis, se reprenant, il décide que c'est Dieu qui l'a fait changer d'avis : *il n'y aura aucun prêtre dans l'Institut*.

Alors un Frère se lève et déclare catégoriquement : Non, cher Frère Assistant, Jean-Baptiste de La Salle n'a jamais changé d'idée ! — L'affirmation des biographes ne tient pas devant les idées préconçues... Il ne suffit pas de publier de savantes études : il faut aider les mentalités à évoluer.

Ce sera dans un tout autre esprit que le Frère Michel Sauvage a présenté la question du sacerdoce lors du Chapitre de 1966. Après avoir montré ce que nous connaissons de ce qu'a fait le Fondateur, Michel a montré que cela nous laisse notre liberté de choix : Jean-Baptiste de La Salle n'est pas un oracle qui aurait répondu par avance à toutes les questions que la vie nous pose, encore moins un père abusif qui déciderait à notre place.

En relisant son itinéraire – lui, prêtre et chanoine – il renonce à son statut social et à son rôle de chanoine, pour aider un groupe de maîtres à se former pour répondre aux besoins d'éducation chrétienne d'une jeunesse qui serait abandonnée à elle-même si des écoles gratuites ne leur étaient pas accessibles. Alors, regardons la situation aujourd'hui : le Seigneur a-t-il encore besoin d'ouvriers apostoliques tout donnés au service éducatif des pauvres et qui, pour remplir communautairement ce ministère ecclésial, restent laïcs dans leur consécration religieuse ?

6- Limites perçues par la suite et fruits amers.

- Le principal oubli du Chapitre de 1966-1967, **le manque de pédagogie** pour faire entrer en profondeur dans l'esprit du renouveau, tient probablement à sa durée : pendant plus de deux ans, la confrontation des positions, l'approfondissement de la recherche pour arriver à un consensus fondé ont été pour les capitulants une formation de qualité (les 3 théologiens : Gallego, Luke et Sauvage). En cherchant à appliquer les décisions du Chapitre, les Frères capitulants ont rencontré de grandes difficultés avec les Frères qui n'avaient pas fait le même cheminement (d'où la décision du Chapitre de 1976 de **se donner une pédagogie** pour faire passer la pensée du Chapitre dans l'ensemble de l'Institut). De ce fait, des principes excellents ont pu donner lieu à des fruits amers, surtout quand ils ont poussé au milieu des convulsions de mai 1968. Par exemple, le principe de subsidiarité ou l'affirmation que « les structures sont pour la personne ».

- **La subsidiarité** est signalée pour chaque Frère en D 14.5 (*prendre l'initiative d'une réponse personnelle et persévérer dans la fidélité à l'Esprit*) et pour le Frère Directeur en R 7c (*il prend ses propres responsabilités en respectant le principe de subsidiarité*). Comme principe de gouvernement d'un corps constitué, la subsidiarité consiste à faire prendre les décisions au plus près de ceux qu'elles concernent, si c'est possible. Mais quand un groupe ne peut arriver à prendre la décision qui le concerne, l'autorité immédiatement supérieure doit prendre cette décision en veillant à ce que cela rende ce groupe plus apte à se gérer lui-même par la suite. Enfin, aucune décision ne doit conduire à briser l'unité du corps en question. Ce réalisme équilibré a parfois été ***dévoiyé en indépendance*** de chacun ou de chaque groupe : il faudra corriger cela au Chapitre de 1976, comme nous le verrons bientôt.

- Le titre même de la *Déclaration Le Frère...* a laissé penser à certains que l'accent personnaliste soulignait plus ***l'attention au développement individuel du Frère*** qu'à la dimension communautaire de sa vocation et de son témoignage. De ce fait, l'apport des n^{os} 19-21 **La dimension communautaire de la vie du Frère**, malgré sa richesse (*Les structures sont pour la personne ; Esprit et vie communautaire ; La communauté de l'Institut*), n'a pas été suffisamment pris en compte dans les années qui ont suivi : l'individualisme a parfois pris le dessus. Pourtant, la Règle, chap. 3 *La communauté*, se situe bien dans l'esprit des n^{os} 19-21 de la Déclaration. Les textes ne suffisent pas pour faire évoluer nos mentalités et nos manières de vivre, surtout quand elles s'inspirent de l'air ambiant plus que de l'Évangile...

+ **Schéma de la relation éducative voir à la fin p.**

3. 1976 (Règle du Gouvernement) et 1986 (approbation 'définitive').

13. Le livre du gouvernement au Chapitre de 1976

J'ai déjà signalé que l'élection prématurée des Assistants en 1966 avait amené un quasi blocage du gouvernement central de l'Institut. On peut noter aussi le blocage des deux Commissions internationales mises en place pour préparer le prochain Chapitre : *la Commission de la Catéchèse* et *la Commission des Vœux*. En dépit d'un travail de qualité, leurs rapports seront refusés en bloc par le Chapitre.

Le Chapitre a quand même cherché à mieux prendre en compte la difficulté, pour beaucoup de jeunes Frères, de s'engager par vœu et surtout de s'engager à vie : le rapport de la Commission des vœux avait souligné ces questions et cherché des solutions. Ainsi, **la Circ. 403, d'octobre 1976**, rendant compte du 40^e Chapitre général, parle de l'engagement définitif et de degrés d'appartenance à l'Institut. On remarquera que 1986 n'en parlera plus. D'ailleurs tout ne rentre pas dans la Règle.

II – L'engagement définitif

36. *La règle générale de l'engagement définitif est maintenue.*

37. *La règle générale qui veut que l'engagement définitif soit exprimé par des vœux perpétuels est également maintenue.*

38. *Exceptionnellement, au jugement du Frère Visiteur et de son Conseil, et avec l'approbation du Frère Supérieur, un Frère pourra être autorisé :*

a) à choisir le moment de son engagement définitif ;

b) à exprimer son engagement par des Vœux ou des Promesses indéfiniment renouvelées (La proposition n° 38 va contre les dispositions du droit canonique. Comme elle n'a été adoptée qu'à la majorité simple, elle ne peut justifier une demande de dérogation générale. À titre individuel, un Frère peut, comme par le passé, solliciter un indult l'autorisant à retarder son engagement définitif.)

IV – Degrés d'appartenance à l'Institut

43. *Le novice et le Frère lié à la Congrégation par la Profession religieuse sont membres de l'Institut.*

44. *Outre les postulants, un jeune homme ou un homme d'âge mûr peut être associé à l'action apostolique et à la vie de la communauté des Frères sans avoir fait profession religieuse (Le statut particulier et le contrat seront précisés par la communauté locale en accord avec le District).*

45. *Une personne ou un groupe de personnes peuvent être associés à l'action apostolique des Frères et à la vie spirituelle qui l'anime, sans partager entièrement leur vie communautaire.*

La Circ. 403 (1976) donne une idée des difficultés que l'Institut rencontrait :

Des questions brûlantes étaient soulevées à propos de la Consécration et des Vœux, du Gouvernement, du Service des pauvres. On s'interrogeait sur les possibilités réelles d'aborder utilement certaines questions, de les pousser assez loin en tous cas pour aboutir, dès maintenant, à des réponses satisfaisantes. Sur plusieurs de ces points la réflexion de l'Institut ne gagnerait-elle pas à se prolonger encore ? (p. 30).

Il me faut faire état d'une rumeur qui circulait parmi les Frères : il y aurait des Frères en responsabilité qui voudraient transformer notre Congrégation religieuse en Institut séculier – Pour appuyer ces allégations, la rumeur mettait en cause des travaux des Frères Michel Sauvage et Maurice-Auguste. Cette position tenait sans doute à une double méconnaissance : attribuer au **caractère laïc de l'Institut** (document du 39^e Chapitre général 1966-1967) le sens, erroné, de « non religieux » (à la Maison Généralice de Rome, demandes de mariage dans la boîte du Frère Michel Sauvage *) ; et confondre « institut séculier » et « société de vie apostolique » – l'importance que le Fondateur et les Frères ont toujours reconnue à la vie communautaire et à la mission ensemble et par association excluait l'institut séculier si jamais il fallait changer de statut canonique.

Toujours est-il que le climat lors de l'ouverture du Chapitre n'était pas aussi serein que le laisse entendre **la Circ. 403** :

Le rapport concernant le gouvernement se limitait presque toujours à présenter des suggestions pour une nouvelle rédaction du Livre du Gouvernement, ce qui n'écourta pas pour autant certaines discussions sur des manières assez neuves de concevoir le rôle des Conseillers généraux, la physionomie du Regroupement régional ou l'importance à donner à certaines instances régionales ou locales. En dépit de ces divergences que personne ne songerait à nier ni même à excuser, l'atmosphère du Chapitre restait sereine. (p. 33).

En effet, la suppression de la fonction d'Assistant et la création de Conseillers généraux ne se résument pas à un changement de vocabulaire : c'est une tout autre forme de gouvernement dans une nouvelle compréhension du principe de subsidiarité. Il s'agit de collégialité, de coresponsabilité et de communion. L'accent est mis moins sur la structure que sur la personne (et son type de fonctionnement).

*La responsabilité du gouvernement central de l'Institut est **confiée par le Chapitre général au Frère Supérieur général**. Celui-ci est assisté d'un Conseil permanent.*

Ce Conseil doit réunir autour du Frère Supérieur une équipe diversifiée comme l'Institut lui-même, composée de Frères capables d'entrer en communion et d'agir collégialement, grâce à la complémentarité des personnes, leur esprit d'abnégation dans le partage des responsabilités et la mise en commun de leurs expériences, leur volonté de service et d'étroite collaboration avec le premier responsable de l'Institut. (art. 25-26).

Le texte ne demande pas que chaque Conseiller soit le représentant d'un secteur mais que leur ensemble **reflète** la diversité de l'Institut. Les modalités de leur élection, aux Chapitres où j'ai participé comme capitulant (1986 et 1993), ne m'ont pas paru permettre suffisamment de constituer une vraie communauté de gouvernement (**art. 27**). Par contre, ce qui s'est passé lors du Chapitre 2014, avec la cooptation, proposée par le Frère Supérieur, de **2** Conseillers **supplémentaires** après un bilan du travail à effectuer, me semble un meilleur système.

Le gouvernement de l'Institut, une fois supprimé l'échelon des Assistances, implique la création de Régions ou regroupement volontaire de Districts.

La région n'est pas une structure préétablie : elle doit naître de la vie pour faciliter et maintenir l'unité du Corps entier. (Art. 70.1). [...] L'organe de coordination à ce niveau est la Conférence des Frères Visiteurs. (70.3).

En 1976, la Règle est encore *ad experimentum*, et le délai pour arriver à un texte définitif approuvable par la *Congrégation romaine pour les religieux et les instituts séculiers* se terminera avec le Chapitre général de 1986.

Dans la **Circ. 416 du 25/07/1982**, le Frère José Pablo décrit le processus qu'il va engager et précise les **buts précis de notre effort commun**.

En employant les termes « approbation définitive » [...], nous ne perdons pas de vue le critère que signale le même Motu proprio « Ecclesiae Sanctae » que « la rénovation adaptée ne peut s'opérer une fois pour toutes, mais qu'elle doit être sans cesse entretenue par la ferveur des religieux ainsi que par la sollicitude des Chapitres et des Supérieurs » (1). Ce qui est dit ici de la rénovation dans la vie vaut également pour la rénovation ou le changement dans les textes : il existe régulièrement une certaine dialectique entre la vie et les normes, aussi bien pour les communautés que pour les individus. C'est ainsi que s'impose une constante adaptation des normes à la vie, et de la vie aux normes qui doivent l'orienter. [...]

Cela n'empêche pas, il l'exige même, que les règles de vie reçoivent une formulation valable pour un temps suffisamment long, qu'elles vaillent pour une durée considérable, et que soit exclue toute sensation prolongée de caractère transitoire et d'instabilité permanente. (p. 3).

Il faut donc que le Chapitre de 1986 se consacre essentiellement à la mise au point définitive, en unissant dans un même volume ce qui constituait jusqu'alors la Règle et le Livre du gouvernement. Après une consultation de tout l'Institut, une *Commission internationale de la Règle* travaille de façon approfondie en se réunissant de longs mois pour assurer une unification de l'orientation et de la rédaction du texte : un projet est envoyé à tous les Districts pour une étude ouverte à tous les Frères et un texte est finalement envoyé aux Capitulants plusieurs mois avant le Chapitre.

Signalons un élément nouveau qui intervient dans la rédaction de la Règle : la promulgation, en 1983, du nouveau *Code de Droit canonique*, ce qui servira de base pour le travail minutieux de la Congrégation des Religieux avant d'approuver le texte de la Règle.

*

14. La Règle de 1986, entrée en vigueur le 08/09/1987

Vu ce travail préparatoire, le Chapitre peut prendre en charge la discussion du texte de la Règle. Dans la **Circ. 422, du 01/07/1986, 41^e Chapitre général : propositions et messages**, le Frère John Johnston apprécie ainsi le résultat :

Nous avons mené à bonne fin un long processus de discernement : qui Dieu veut-il que nous soyons ? que veut-il que nous fassions ? et comment veut-il que nous le fassions ? Nous sommes parvenus à un merveilleux consensus sur tous les problèmes et nous avons accepté très majoritairement une nouvelle expression du fruit de notre discernement. Notre nouvelle Règle sera maintenant présentée à la Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers en vue de l'approbation. [...] Mais, outre notre étude approfondie de notre vocation, nous avons porté une attention spéciale sur certains points et thèmes. (p. 39).

Je suis tout à fait d'accord avec cette appréciation : le Chapitre a eu le temps de peser les choses dans le dialogue. **Cela a parfois demandé une certaine vigilance.**

Nous étions plusieurs capitulants francophones à être mal à l'aise avec la traduction de la formule des vœux en américain depuis 1967, traduction que nous venions de découvrir dans un rapport en anglais soumis à la discussion. J'en donne à peu près l'équivalent en français, n'ayant plus le texte sous les yeux : *Je promets de vivre en communauté et d'exercer un ministère apostolique* — ce qui voulait correspondre au texte traditionnel en français : ... *de m'unir et de demeurer en société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites (RC 33,1)*. Il y avait plus qu'une nuance : l'association disparaissait en cet endroit. Alors, grâce à une série coordonnée d'interventions sur ce point, les francophones, d'abord, puis

les hispanophones, ont réussi à faire revenir au texte de la *formule des vœux* adopté en français en 1967, basé sur la Règle de 1718.

— Vous aurez noté qu'avant l'art. 25, la Règle révisée parle désormais de *formule de consécration*, plus juste théologiquement.

Il y a eu aussi un Frère polonais qui regrettait les répétitions (associés, par association) mais qui a accepté de les maintenir par fidélité au texte du Fondateur. Le Chapitre a repris en cette place le terme et le sens de l'association ; les Chapitres suivants mettent en valeur le caractère structurant de notre vœu d'association, dans la vie des Frères et plus particulièrement dans la compréhension des vœux que nous prononçons. Tout cela me réjouit.

Notons que le Chapitre de 1986 procède à une **synthèse entre le vœu d'association et le service éducatif des pauvres**, disjoints pratiquement depuis la Bulle. Il vaudrait la peine de s'interroger sur la portée de ce regroupement (**aux origines,* pour la personne de JBS et des Frères,* pour l'existence de l'Institut ;* pour moi, dans mon itinéraire et aujourd'hui,* pour notre Région, notre Institut**).*

Il faut aussi signaler que la Règle de 1987 innove par rapport au plan de 1967 en traitant de la mission avant la vie consacrée et la vie communautaire. Cela n'a pas échappé à la Congrégation des Religieux qui étudiait le texte voté :

Les consultants ont grandement apprécié à cette occasion l'esprit ecclésial et la volonté de l'Institut de fidélité au Saint Fondateur qui s'y manifestent. L'accent est mis très heureusement sur la mission éducative de l'Institut, adaptée aux conditions et aux exigences du monde actuel dans un souci d'évangélisation et de promotion de la dignité humaine. Les rédacteurs de ce texte doivent donc être félicités pour les principes spirituels qui y sont contenus. (Circ. 424, du 30/04/1987, Document 2 : Lettre du cardinal Fagiolo, p.20).

Parmi les thèmes spécifiques signalés par le Frère Johnston dans son discours de clôture, je relève **Association et interdépendance**.

*Ce Chapitre nous a constamment rappelé que nous ne faisons qu'un, en nous invitant à **l'association** et à **l'interdépendance**, en nous invitant à lutter contre le « provincialisme ». Frères, nous devons aider nos Frères à se rendre compte du pouvoir * [Alphabétisation, Droits de l'enfant] pour le bien que nous possédons si nous vivons et travaillons vraiment ensemble et par association, comme une famille religieuse internationale. Cet engagement nous obligera à nous connaître mieux les uns les autres, et à être disposés à partager notre personnel, nos ressources, et même à nous rendre nous-mêmes disponibles personnellement pour servir dans des régions qui en ont particulièrement besoin. (p. 40).*

Si vous avez entre les mains l'édition de 1987 (entrée en vigueur le 08/09/1987), avec l'index analytique de la Règle, vous risquez de croire que ce terme d'**interdépendance** revient dans une vingtaine d'articles : l'idée est bien présente, mais le terme n'est utilisé que 3 fois ! Dans la Règle révisée, 4 fois (il s'est ajouté dans le rôle du Conseiller chargé de région).

Vous remarquez que je suis revenu sur des thèmes qui concernaient auparavant le Livre du Gouvernement : c'est qu'ils entrent de plein droit dans la Règle. Même si c'est un domaine où notre réflexion commune est rare (très peu de notes sur le Gouvernement de l'Institut : la Commission n'a guère travaillé que sur les structures correspondant à la Mission lasallienne partagée)

Ce qui concerne **la Région (art. 127)** vient désormais après le District (**art. 124-125**) par raison de logique car *la Région n'est pas conçue comme une structure de gouvernement intermédiaire* entre le centre de l'Institut et le District. L'art. 127h explicite, au niveau de la Région, ce qu'évoquait le Frère Supérieur à la p. 40 (voir plus haut) : partage de ressources humaines, matérielles et spirituelles.

Notons l'arrivée d'un article (**125e**) envisageant le cas d'un District qui ne peut plus remplir les conditions qui étaient requises pour sa création (**125a**) : ce thème ne figurait pas dans les éditions précédentes du *Livre du Gouvernement*. On retrouve cet article dans la *Règle révisée* (**133.8**). Voilà qui pourra servir pour le cas des Districts qui vieillissent, et pour le regroupement de Districts.

Disons tout de suite qu'à part la création du Conseiller général pour la Région (**136.2**) et les structures pour la mission partagée, le cadre actuel du gouvernement de l'Institut est mis pratiquement en place dans la Règle de 1987. Pour la gestion des biens temporels (**art. 139-140**) voici en 1986 la mention de deux référentiels nouveaux : **les biens de l'Institut sont des biens de l'Église (cf. canon 635) ; tenir compte des lois civiles.**+ avec les problèmes des biens d'Église.

Par contre, le thème de la mission partagée, qui apparaît en intertitre avant l'art. 17, connaîtra un développement dont nous avons déjà parlé. C'est que la vie va plus vite que prévu et progressivement, on ressentira le besoin de mettre à jour notre Règle.

Le 42^e Chapitre général (Circ. 435, du 24/06/1993) a produit une large réflexion sur la mission partagée (**p. 30-46**) qui se termine par **une ébauche de théologie de la mission partagée**, mais aucune des minimales modifications à la Règle, décidées par ce Chapitre, ne se rapporte à la mission partagée.

Faut-il développer cette réflexion ?

4. La demande, en 2000 et 2007, d'une mise à jour de la Règle.

15. La demande en 2000 et 2007 d'une mise à jour de la Règle

Proposition 38 *Le Frère Supérieur général et son Conseil désignent un Comité ad hoc pour étudier les implications que des réalités nouvelles dans l'Église et l'Institut pourraient avoir sur le texte actuel de la Règle. Ce Comité présente son travail au Frère Supérieur général et à son Conseil au moins deux ans avant le 44^e Chapitre général. (Circ. 447, du 01/10/2000 : 43^e Chapitre général, p. 74).* J'ai vu arriver aux Archives de Rome un membre de ce Comité ad hoc, furieux : voyant qu'il était inutile de faire des retouches de détail, le comité avait essayé de réécrire les passages qui semblaient devoir être modifiés. Et quand cette ébauche a été présentée au Conseil général, il leur a été rappelé qu'ils avaient été nommés pour étudier les implications de ces réalités nouvelles, pas de réécrire, même partiellement, la Règle ! C'est comme cela que les archives de Rome ont un projet de texte qui n'a pas été communiqué à la Commission dont j'étais nommé secrétaire : ce texte pourra peut-être servir à des historiens...

Le **Chapitre de 2007**, comme je l'ai signalé, fait droit à la demande du Frère John Johnston de modifier l'art. 25 de la Règle, d'une part en se rapprochant de *la formule des origines des Frères* ; d'autre part en mettant en première place et *en tête des cinq vœux* celui d'association pour le service éducatif des pauvres :

« *Et pour cet effet, je... promets et fais vœu de m'unir... C'est pourquoi je promets et fais vœu d'association pour le service éducatif des pauvres...* » (Circ. 455, du 15/09/2007, **Documents du 44^e Chapitre Général**, p. 25-26).

C'est à la page 55 de cette circulaire que figure la proposition concernant la Règle : **une révision, sans signaler les aspects qui seraient à privilégier. Seul est précisé le processus, en dialogue avec tout l'Institut, sous l'autorité du Supérieur et de son Conseil**, pour aboutir à une proposition révisée soumise au Chapitre général.

Je vous cite maintenant ce qu'en dit la **Circ. 459, du 23/09/2008** :

Le travail du Comité ad hoc, qui fut envoyé à tout l'Institut, [...] recueillait le sentiment commun que « des changements mineurs dans la Règle seraient, pour le moment, une perte de temps ». [...] Au début du Chapitre [de 2007], personne n'écartait l'idée que le thème de la révision de la Règle puisse être traité à ce moment-là, mais, une fois commencé, on vit clairement qu'il y avait d'autres thèmes importants qu'il fallait aborder auparavant.

En raison de cela, le 44^e Chapitre général s'est exprimé sur la nécessité de réviser la Règle en ces termes : « Qu'une Commission, sous l'autorité du Supérieur général et de son Conseil,

en dialogue avec tout l'Institut, mène à bien une révision de la Règle. Si le Supérieur général et son Conseil le jugent opportun, ils convoqueront un Chapitre général extraordinaire, ou une session spéciale du Chapitre général ordinaire de 2014, afin de soumettre à l'étude la proposition révisée de la Règle ». (p. 7).

La Circulaire répond à la question : ***Pourquoi réviser la Règle ? (p. 4-7)***, puis rappelle quelques ***Aspects à considérer dans la révision de la Règle (p. 8-11)***. Abrégeons :

Nous devons rappeler que les destinataires de la Règle sont les Frères et qu'en tant que telle, elle obéit à trois finalités :

- Exprimer notre identité dans l'Église et la société ;*
- Servir de guide à la vie de l'Institut et à celle de chaque Frère ;*
- Donner des orientations pour l'animation, le gouvernement et la mission de l'Institut.*

Des changements significatifs se sont produits :

- Nous nous trouvons à l'aube d'une ère nouvelle ;* chercher de nouveaux paradigmes pour interpréter et orienter notre vie et notre mission, sans perdre le meilleur de notre tradition.*
- Le monde dans lequel nous vivons est totalelement différent de celui dans lequel se sont forgés les éléments constitutifs de notre identité ; collective et même personnelle.*
- Nous avons approfondi la valeur et la centralité de notre vœu d'association ;*
- Nous avons pris davantage conscience de la demande des laïcs : de là vient la nécessité de resituer le sens de la vie du Frère dans ce contexte nouveau ; de nouvelles structures d'animation et de gouvernement sont nées que l'on ne trouve pas dans la Règle ;*
- Depuis Vatican II, l'Église se définit elle-même à partir de l'ecclésiologie du Peuple de Dieu-Communión, ce qui a des conséquences capitales pour la vie de l'Église et la vie religieuse (s'ouvrir à la communion et à la collaboration avec les autres formes de vie consacrée et de vie évangélique séculière, particulièrement avec ceux qui partagent le charisme lasallien).*

Aspects à considérer : a) L'Évangile notre première et principale Règle

- l'Évangile, référence première pour discerner notre vocation et pour prendre les décisions qui garantissent au mieux la fidélité de l'Institut à la raison de sa fondation ;*
- la Règle est une carte indispensable des chemins d'Évangile que nous devons parcourir pour rencontrer Dieu personnellement ;*
- la Loi intérieure de Dieu est l'amour, loi intérieure de ceux qui comme nous sont appelés à être en toute liberté ses images vivantes ;*
- la nouvelle rédaction devra toujours maintenir au premier plan la radicalité du vécu de l'Évangile.*

b) Dans le meilleur esprit de notre tradition lasallienne

- héritiers d'une tradition qui fait de nous d'authentiques protagonistes de notre histoire ;
- à la lumière de l'expérience vécue de M. de La Salle et des premiers Frères ;
- au 39^e Chapitre : transformation sans précédent grâce à l'influence des documents conciliaires, à l'apport des Études lasalliennes et aux notes envoyées par les communautés ;
- les documents les plus inspirés de l'Institut sont le fruit d'un travail : prière, dialogue fraternel, écoute de la Parole de Dieu et de la voix des gens, en particulier des pauvres.

c) Une responsabilité et un privilège de tous et de chacun des Frères

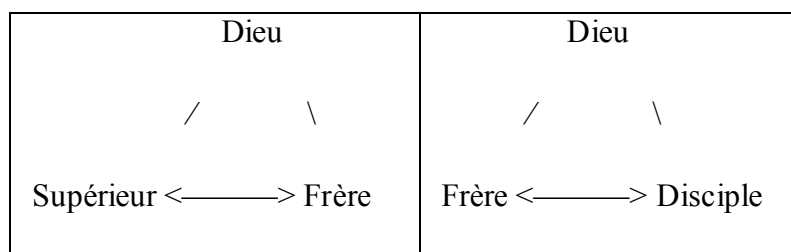
- chaque Frère, quel que soit son âge, a la responsabilité de la vitalité de l'Institut (cf.145) ;
- offrir le meilleur de soi-même pour que la Règle continue à définir le sens de la vie des Frères et traduire pour notre époque les mêmes intentions que Jean-Baptiste affirmait dans sa Règle (cf.147)
- ensemble et par association, vivre le présent en regardant l'avenir, et regarder l'avenir en vivant le présent : la somme de nos points de vue (diversité et pluralité) garantira le succès
- c'est vivre notre vœu d'association : responsabilité assumée comme un privilège. (Circ. 459, passim).

*

Regardons le schéma de la relation éducative dans **Thèmes Lasalliens III n° 70 : Conduite, p. 49-50**. Le premier schéma est linéaire, le second est ternaire : **lequel rend mieux compte de la manière dont Dieu nous conduit ? Qu'est-ce que cela implique sur la manière de comprendre la Règle ?** Voir aussi l'opposition (apparente ?) entre « suivre les inspirations du Saint-Esprit » et « obéir aveuglément à son supérieur ».

Dieu —> Supérieur —> Frère —> Enfants

Conduite, selon un schéma linéaire



Conduite, selon un schéma ternaire

Cf. Le Christ a aimé l'Église et donné sa vie pour elle / Aimez vos disciples et donnez votre vie pour eux

MF 91,1 *La conduite intérieure de Dieu ne vous suffit pas pour vous conduire à lui, vous avez besoin de guides qui vous conduisent sensiblement. Ç'a été pour ce sujet que Dieu vous a donné des Supérieurs dont le devoir est de tenir la place de Dieu à votre égard, de vous guider dans le chemin du Ciel extérieurement, comme Dieu le fait intérieurement sur vous.*

Mais l'action de Dieu déborde largement les « courroies de transmission » : LA 33,6-7 *La principale vertu à laquelle vous devez vous appliquer est l'obéissance. Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu et témoignez-lui souvent que vous ne voulez que l'accomplissement de sa sainte volonté.* (Au Frère Hubert).

On peut lire de même l'attitude de Jean-Baptiste de La Salle envers ses directeurs spirituels et à son évêque, notamment au moment de renoncer à son canonikat.

([189s] Livre Premier – CHAPITRE XII. M. de La Salle délibère s'il quittera son canonikat : raisons qui l'engagent à cette généreuse résolution ; il la forme, mais il n'ose l'exécuter, jusqu'à ce qu'il la voit autorisée par son Directeur.)

Les enfants *sont, aussi bien que vous, consacrés à la Très Sainte Trinité dès leur baptême* (MD 46,3) et les Frères sont au service de leur vocation chrétienne.

5. Ouvertures que cette histoire nous apporte. (Échanges libres)

Simple lignes possibles :

- La Règle est une étape dans la réalisation concrète de l'Institut et dans son renouveau : elle n'est pas le point de départ, ni le point d'arrivée. Au commencement n'était pas la Règle. Un texte de suffit pas : il faut changer notre mentalité pour accueillir l'Évangile comme M. de La Salle et les premiers Frères qui ont été saisis, par l'Esprit de Dieu, saisis de l'état d'abandon de tant de jeunes des villes – des villes, car c'est le nouveau mode de vie où des possibilités apparaissent pour les jeunes de trouver leur place dans la société et l'Église, et permet aux Frères de vivre en communautés de formation permanente
- La Règle évolue en dialogue avec la vie – celle des jeunes, celle des Frères, celle des autres éducateurs – au nom de notre association : ceci demande une présence attentive aux personnes concernées, une participation responsable à la réflexion et au processus de décision, et l'accueil serein des décisions des Chapitres. Cela peut, si nous ne nous adaptons pas, par une formation lasallienne solide de nos Partenaires, amener un obscurcissement de notre propre vocation.
- Cela n'empêche pas les affrontements courageux, le dialogue responsable, le dépassement du provincialisme : l'autorité doit favoriser le dialogue, éviter que demeurent des sujets

tabous *. Sur les sujets discutés, même pendant le Chapitre de 2007, le Frère Alvaro a tenu qu'aucune position soit réduite au silence, persuadé que l'Esprit nous fera trouver une position équilibrée si nous poursuivons sereinement la recherche de la vérité, malgré des approches divergents (cas des Frères Jean-Louis Schneider et Antonio Botana, par exemple)

- Pour cela, il faut des personnalités équilibrées *, capables d'affirmer leur différence sans agressivité et pour faire avancer les questions. Éviter de transformer des questions de doctrine et questions de personnes. Il faut parfois aller contre le désir de tenir compte de cas particuliers, comme au Chapitre de 1976 où le Frère Visiteur de Vietnam réclamait l'autorisation pour les Frères vietnamiens de devenir prêtres pour avoir un statut sous le régime communiste – vu le refus, ce Frère a quitté l'Institut et l'Institut des Sœurs lasalliennes qu'il avait fondé aurait pu disparaître.

- Il revient aux Chapitres de veiller à maintenir un équilibre dynamique entre des textes législatifs et des expérimentations contrôlables : suivre l'évolution des situations et des mentalités sans se mettre à leur remorque. Et pour cela, revenir, inséparablement, à l'itinéraire du Fondateur et au discernement des signes des temps. Certains sont plus sensibles aux besoins d'aujourd'hui et à l'urgence d'y répondre sans tarder ; d'autres sont plus attentifs à rester fidèles à notre tradition, quitte à rester un peu en retard sur son temps : le tout est de combiner les deux, persuadé que l'Esprit de Dieu ne peut se contredire, si c'est bien lui qui inspire ces deux attitudes.

- Un bon texte de Règle peut parfois rester lettre morte, ou objet d'admiration esthétique pour son style ou sa profondeur de pensée * **cf. la Circulaire en couleurs du Chapitre de 2000** ; mieux vaut éviter de produire des textes bancals qui diviseront les commentateurs – comme cela est arrivé pour certains conciles (*mia phusis*) ; ou d'aller contre le sentiment de la majorité des destinataires, comme cela c'est produit à propos du Concile qui a réuni l'Orient et l'Occident... et dont les délégués ont été accueillis à coups de pierre quand ils sont revenus en Orient : la pleine communion n'est pas encore réalisée.

-

*

Ce que j'attends de la Règle – Ce qu'elle est pour moi

Je commence par un exemple : l'oraison, pourquoi m'y consacrer ?

La Règle reprend l'expression de la Règle primitive : *les Frères doivent beaucoup aimer le saint exercice de l'oraison*, parce qu'elle donne leur valeur à tous les actes de la journée. C'est un précepte qui me dit ce que je dois faire mais pas ce en quoi il consiste.

J'aimerais mieux ce que M. de La Salle écrivait, en 1717 ou 1718, au Frère Barthélemy, Supérieur général : *Il me semble que, dans l'oraison, je dois demander à Dieu de me faire connaître sa volonté (sur moi) et qu'il me mette dans la disposition dans laquelle il me veut.*

J'ai récemment rencontré un confrère étranger, plus âgé que moi, qui me disait que, depuis qu'il fait de la méditation transcendante, il découvre la profondeur des enseignements qu'il avait reçus au cours de sa formation initiale.

Je ne suis pas le même chemin. Certes, j'aime bien connaître les relations insoupçonnées entre des situations ou des aspects de la vie. Mais j'ai découvert depuis longtemps que je suis appelé – appelé par mes parents avant même que je puisse comprendre et prendre la parole à mon tour – on s'est adressé à moi et cela m'a introduit dans un dialogue fondateur de ma propre personne.

Ce que je cherche, c'est à poursuivre ce dialogue, surtout celui que je crois être avec Dieu, qui m'a appelé à être Frère et qui m'appelle toujours. C'est en tant que personne maintenant responsable (capable de répondre) que je suis engagé dans l'existence, et pas seulement en tant qu'être pensant.

Je sais que je ne peux présentement voir la face de Dieu, même si j'adhère à cette demande : *Montre-nous le Père, et cela nous suffit.* La Bible ne nous décrit pas Dieu mais nous le présente par ce qu'Il fait, par ce qu'Il promet et par ce qu'il demande de nous.

Voilà, me semble-t-il le dialogue auquel l'oraison devrait me conduire. Et, à cet égard, le témoignage de Jean-Baptiste de La Salle m'est plus précieux que le précepte de la Règle primitive : il ne s'agit pas d'hygiène mentale ou de meilleure efficacité : il s'agit de répondre aux *dons que Dieu me fait* pour travailler à sa Vigne

Voilà ce que j'attends de la Règle : qu'elle guide la réponse de l'Institut, et la mienne, à l'appel qui le constitue jour après jour j'attends de la sagesse de l'Institut que cette Règle me guide à y tenir ma place, *telle qu'il lui plaira de le demander de moi.*

Je dis : **sagesse de l'Institut**. Mais il faut y regarder de plus près : les choix faits par l'Institut au cours de son histoire sont-ils tous à la hauteur des appels que Dieu lui faisait ?

Je veux relever ici 3 choix (3 avancées ?) que l'Institut a faits, en contradiction avec des affirmations catégoriques de notre saint Fondateur :

- l'éducation des orphelins et des sourds-muets,
- l'étude et l'enseignement du latin,
- l'association de maîtres laïcs à l'enseignement des Frères.

1. Orphelins et sourds-muets. Cela a dû, au XIX^e s., demander aux Supérieurs beaucoup d'hésitations avant d'accepter cette clientèle dans des œuvres ainsi spécialisées En effet,

lorsque le jeune abbé Clément était venu, en 1709, voir de nombreuses fois M. de La Salle pour obtenir des Frères pour réaliser son projet, le Fondateur lui a répondu que ce projet « *n'entrait pas dans la sphère de l'Institut* ». L'abbé Clément voulait prendre totalement en charge (habillement, nourriture, pension, enseignement) de garçons de 7 à 14 ans pour leur donner une formation professionnelle qui leur permettrait de trouver un emploi stable.

Pourquoi M. de La Salle s'y refuse ? Blain ne nous le dit pas, mais on peut penser qu'une telle coupure avec leur milieu, ou leur famille, leur ferait perdre leurs racines et ne leur permettrait pas plus de se situer dans la société. La pédagogie des Frères s'appuie largement sur les familles : parents ou tuteurs devaient présenter l'enfant à l'école, les parents devaient vérifier les progrès de leur fils et venir en cas de difficultés. Même à Saint-Yon, quand on a accueilli des pensionnaires de force, les enfants étaient remis à leur famille quand leur conversion paraissait stable ; seulement, pour ne pas porter tort aux familles influentes qui y envoyaient leurs enfants, chacun recevait à son arrivée un nom de saint, par exemple : M. Saint Jean – de manière à conserver leur anonymat : seul le Frère Directeur avait la liste de correspondance entre les noms réels et ceux qu'ils recevaient.

Bref, il aura fallu l'insistance de grands amis des Frères pour qu'on accepte des orphelins (à Paris, la demande est venue du Cardinal – et 50 Frères ont été libérés pour aller reprendre deux établissements de l'Œuvre Saint-Nicolas en détresse). Et quand il a été question de faire reprendre une école de sourds-muets tenue par une dame de tendance très janséniste (encore une demande d'évêque), le Frère Philippe, à la fin d'une circulaire, demande si un Frère connaît le langage de sourds-muets. Il y aura bientôt 4 écoles de sourds-muets en France, et une en Cochinchine (on ne parlait pas encore de Vietnam), il y en aura en Italie, etc. ; il y aura aux USA des établissements pour orphelins et pour jeunes délinquants, etc.

Ce n'était pas sans risque non plus pour les Frères, surtout pour les sourds-muets, car cela demandait une spécialisation qui empêchait de les remplacer par des Frères venant d'une école : la mobilité, si formatrice, en était limitée. Problème pour les Districts : chargés tout au long de l'année de pensionnaires (les familles de sourds-muets se trouvaient pratiquement impuissantes à reprendre leurs enfants le temps de vacances), les Frères des sourds-muets et des orphelins ne pouvaient participer aux retraites de District et formaient comme un corps étranger.

Je vois une objection possible à mon explication : les Frères, eux, devaient pratiquement couper toute relation avec leur famille. Mais ils avaient la vie de communauté, sans laquelle la plupart des Frères n'auraient pas persévéré : c'était un lieu de formation permanente – avec l'exception notable du Frère Gabriel Drolin, 26 ans seul à Rome.

2. La question du latin. J'en ai rapidement parlé. Il n'y avait pas seulement les Supérieurs français qui, à partir de leur expérience et de leur fidélité à la lettre de la Règle, rétablissaient l'interdiction généralisée du latin aux USA où cet enseignement était apparu comme entrée dans l'enseignement secondaire. Il y avait aussi des Frères américains qui voyaient, dans l'enseignement du latin dans certains établissements, la fin de l'unité des Frères entre eux, d'une part, et le choix des meilleurs enseignants pour ces classes, au détriment des écoles primaires. Il a sans doute fallu de la vertu (et quelques départs de l'Institut) devant ce blocage et le manque de tact du Frère Gabriel-Marie, Supérieur général.

Ceci me donne l'occasion de dissiper une confusion qui a été enseignée au XX^e s., selon laquelle notre vœu de stabilité aurait consisté à ne pas accepter le sacerdoce. Il n'y a aucune mention du sacerdoce dans les explications du Recueil dans ***Ce à quoi obligent les vœux*** : 2. *À demeurer stable dans ladite Société, pendant tout le temps pour lequel on se sera engagé, sans pouvoir sortir de soi-même, sous quelque prétexte que ce soit* 3. *S'il arrive qu'on vienne à manquer de tout dans la Société, à ne la jamais quitter pour ce sujet, mais à se résoudre plutôt à demander l'aumône et à vivre de pain seulement, pour ne point abandonner ladite Société ni les écoles.* (**Rec 2**).

Tandis que l'interdiction du sacerdoce est référée aux tâches ecclésiastiques : *Ils ne pourront être prêtre, ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni même chanter ni porter le surplis ni faire aucune fonction dans l'église, sinon servir une messe basse.* (**RC 1,2**).

- tâches qui détourneraient les Frères d'être tout donnés :

On n'y refuserait pas cependant des personnes qui auraient étudié, mais on ne les y recevrait qu'à condition de ne plus étudier jamais :

1. *parce que l'étude ne leur est pas nécessaire ;*
2. *parce qu'elle leur serait dans la suite une occasion de quitter leur état ;*
3. *parce que les exercices de la Communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier.* (**MH 10**).

3. L'association de maîtres laïcs à l'enseignement des Frères. Oui, M. de La Salle n'a pas créé d'association des anciens du Séminaire des Maîtres pour la campagne, même ceux qui avaient, le dernier trimestre de 1691, avaient remplacé en classe les Frères, récemment entrés, que M. de La Salle avait retenus à Vaugirard pour une longue retraite avant de commencer en 1662 le premier Noviciat de l'Institut. Lors de la mort de M. de La Salle, un prêtre parisien a regretté que le Fondateur n'ait pas organisé un suivi de ces maîtres laïcs : cela aurait fait un parfait Tiers Ordre.

D'ailleurs, dans le Recueil et dans son Testament, Jean-Baptiste de La Salle demande aux Frères de ne pas fréquenter les gens du monde, de prendre leur esprit ; pas plus que les prêtres, qui leur feraient perdre leur vocation. L'esprit de communauté était très exigeant : tout faire ensemble et seulement entre Frères. Sans doute la vocation de Frère était si nouvelle dans l'Église que peu de gens étaient capables de la comprendre exactement. On verra le curé de Versailles, les bienfaiteurs de l'école de Marseille, refuser au Fondateur de droit de changer des Frères ; et le projet de l'Ennemi de M. de La Salle projeter de rendre les Frères inamovibles – ils confondaient la stabilité des Frères dans l'Institut avec celle des moines dans leur monastère.

Donc, le mélange des enseignants n'était pas à l'ordre du jour. On le voit aussi quand les Frères reprennent l'Œuvre Saint-Nicolas demande un si grand nombre de Frères : même les surveillants doivent être Frères, pour avoir la même attitude envers les jeunes que les Frères qui enseignent. Quand les trois fondateurs de l'Institut agricole de Beauvais présente au Frère Joseph leur projet (le président des agriculteurs de France, un professeur d'État d'agronomie, et le Frère Mené), le Supérieur accepte à cause de la qualité de ces personnes, mais réserve son accord définitif : « Faites vos preuves », leur dit-il.

Il craignait en effet que les nombreux professeurs laïcs qui devaient enseigner avec les Frères ne détruisent l'esprit lasallien des Frères. 10 ans plus tard, visitant l'établissement, il dit aux élèves et aux professeurs qu'au départ, il n'était pas favorable au projet. Et il continue : « Je viens de vous voir : vous avez fait vos preuves. Continuez ».

Lorsque les Frères ont été obligés de faire le service militaire de 3 ans, en 1899, la question s'est posée : faut-il fermer les classes qui ne peuvent être pourvues d'un Frère ou engager un maître laïc ? Le Frère Exupérien...

J'ai fait une petite étude sur les maîtres laïcs des écoles de Frères à Paris à la fin du XIX^e s.

Je voudrais apporter quelques réflexions personnelles à propos de notre recherche d'un nouveau paradigme. Je sors là de ce qui m'a été demandé : si je n'ai pas l'occasion de vous présenter cela par oral, ceux qui voudront pourront le retrouver dans le fichier intitulé mercredi 26 août 2015, alors qu'il continue avec le jeudi 27 ! Je vous signale, dans le livre du Frère Pierre Ouattara, les pages 19-20 qui montrent que l'on comprend bien une tradition quand elle vient à disparaître : c'est une bonne description du besoin, et de la difficulté, de s'ouvrir à *un nouveau paradigme*.

1. Je ne sais pas si nous formons nos élèves et nos étudiants (et nous-mêmes) à vivre dans un monde où nous devons **vivre ensemble avec d'autres groupes religieux**, notamment musulmans.

Nous disons, en France, que nous sommes en train de perdre la guerre des berceaux, que la proportion croissante du nombre des musulmans amènera ceux-ci un jour à réclamer la suprématie.

Faut-il vraiment se préparer à une confrontation violente, comme des groupes terroristes veulent nous persuader qu'il n'y a pas d'alternative entre mourir ou leur obéir sans restriction ? Ce sera sans doute le cas si nous laissons ces groupes violents prendre la place de croyants sincères et ouverts au dialogue. Mais, nous-mêmes, sommes-nous disposés et habitués au dialogue interreligieux ?

Notre mission nous demande de chercher avec les musulmans avec qui nous pouvons dialoguer, un ensemble de valeurs qui permettent une coopération : droits de l'enfant, respect de la personne et des minorités, ouverture à la transcendance, souci du bien commun... bref, la plupart de nos valeurs lasalliennes (RR)

Cela suppose, non seulement que nous nous formions au dialogue interreligieux, mais encore que nous manifestions une vraie solidarité avec nos frères chrétiens qui souffrent pour leur foi, sans oublier ceux qui sont persécutés pour leur foi, leur appartenance ethnique ou sociale, et peut-être spécialement les Pygmées (dont s'occupe l'un d'entre nous) et dont la survie même est menacée par la destruction de leur cadre de vie et la disparition de leur propre mode de vie.

2. Est-ce que préparons nos jeunes, et nous-mêmes, à changer notre mode de consommation et de développement pour être plus respectueux du cadre de vie qui continue à se dégrader de façon irréversible l'ensemble de notre planète ? Quitte à prendre des engagements en lien avec des associations internationales, comme pour que les petits producteurs puissent continuer à vivre de leur travail si utile (intention de 2016), en France pour le porc, la viande, le lait ; en Afrique pour le cacao, le café... ; que l'exploitation du bois ne continue pas à faire disparaître la forêt...

Notre pape François sera-t-il entendu dans nos Universités, et jusqu'à nos écoles primaires et nos communautés ?

Je me demande si nous formons (et si nous nous formons) à une gestion avec une perspective d'avenir mondiale (macro-économie), faute de quoi nous ne pourrions plus assurer la continuité de notre mission sans nous livrer, pieds et poings liés, aux grands groupes financiers, industriels ou étatiques qui ne sont pas toujours désintéressés...

3. Bien plus d'argent, notre mission a besoin d'ouvriers apostoliques. Cela nous demande de consacrer une partie de nos forces à la formation de nos collègues lasalliens si nous travaillons indépendamment d'eux, voire contre eux, nous courrons à l'échec et surtout à l'échec de notre pastorale des vocations de Frères. Je voudrais ici vous partager mon expérience de maître des novices : c'est très limité mais cela me paraît suggestif. Les novices que j'ai eus avaient connu les Frères pendant leurs études mais la vie de Frère n'a été pour eux une vocation qu'après avoir été collègues de Frères, surveillants, cadres éducatifs ou enseignants dans nos établissements. Dans l'Institut, nous avons appris à placer nos postulants dans une communauté active où ils pourront travailler au coude à coude avec des Frères et des laïcs. Il serait dommage qu'ils soient logés dans les locaux communautaires sans avoir part à l'engagement de la communauté. L'un de mes novices m'a raconté que, lorsqu'il a été présenté au corps professoral du lycée comme postulant, « la chasse au postulant a commencé », c'est son expression. Trois femmes professeurs non mariées se sont mises à tourner autour de lui, visiblement, à ses yeux, pour attirer à elles l'attention du postulant : si les Frères le reconnaissent capables de devenir Frère, il doit avoir des qualités qu'on peut souhaiter d'un mari sérieux. Il ne s'est pas laissé prendre par leur manège, mais il attiré mon attention sur les risques de la situation.

J'en tire personnellement la conclusion que, si nos collègues laïcs lasalliens (un homme aurait pu intervenir pour éclairer le postulant sur ce qui se passait, ou expliquer à ces dames qu'elles ont mieux à faire qu'à détourner un postulant de son projet de vie) – si nos collègues lasalliens ne comprennent pas la vocation propre des Frères, ils sont capables de concourir à aider un jeune Frère à renoncer à sa vocation (nous en avons eu des exemples, vous peut-être aussi !).

J'ajoute que pour faire découvrir la vocation de Frères à des enseignants, il ne suffit pas de faire un beau dépliant sur le sujet, ni même une causerie lors d'une réunion. Je suis persuadé que, si le message passe, c'est qu'ils ont compris que nous estimons leur vocation d'enseignants, que nous reconnaissons la spécificité de leur vocation laïque et que des Frères sont indispensables pour assurer la continuité de la mission lasallienne : dans la réciprocité des vocations, il faut des gens consacrés à vie en association pour le service éducatif des pauvres, pour que l'ensemble du mouvement lasallien avance en s'approfondissant en réponse aux défis qu'il rencontre sur son chemin. Je crois bien que notre nouveau paradigme contient tous ces déplacements. Vous aurez sans doute remarqué que j'ai orienté mon regard dans le sens de notre mission. C'est ce que fait notre Règle ; je crois d'ailleurs que nous ne pouvons nous renouveler à partir de nous seuls. C'est Dieu qui continue à nous appeler à sa Vigne, et c'est son appel (avec les dons qu'il nous fait pour y répondre) que nous nous rénoverons

N'est-ce pas exactement cela qu'ont vécu le Fondateur et les premiers Frères ?